

**Document de
la Banque mondiale**

POUR USAGE OFFICIEL

Rapport No. 36608-SN

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

ET

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

STRATÉGIE D'AIDE-PAYS

POUR

LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

POUR LA PÉRIODE 2007-2010

2 mai 2007

**Réduction de la pauvreté et gestion économique 4
Département du pays AFCE1
Région Afrique**

Ce document fait l'objet d'une diffusion restreinte. Il ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles et sa teneur ne peut être divulguée sans l'autorisation de la Banque mondiale.

TAUX DE CHANGE

(au 31 janvier 2007)

Unité monétaire = franc CFA (FCFA)

US\$ 1 = 482 FCFA

EXERCICE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ACDI	Agence canadienne de développement international
AFD	Agence française de développement
APIX	Agence de promotion des investissements et des grands travaux
BAD	Banque africaine de développement
BASICS	Soutien fondamental pour l'institutionnalisation de la survie de l'enfance
BCI	Budget consolidé d'investissement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BOT	Construction-exploitation-transfert
CARP	Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté
CAS	Stratégie d'assistance pays
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CESAG	Centre africain d'études supérieures de gestion
CFAA	Evaluation de la responsabilisation financière du pays
CPAR	Examen analytique sur la passation des marchés dans le pays
CPIA	Evaluation de la politique et des institutions nationales
DFID	Ministère britannique du développement international
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTC3	Diphthérie-tétanos-coqueluche 3
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDD	Fonds de dotation à la décentralisation
FECL	Fonds d'équipement des collectivités locales
FEM	Fonds mondial pour l'environnement
FIAS	Service-conseil pour l'investissement étranger
FMG/C	Groupes/conférences de gestion financière
FSAP	Programme d'évaluation du secteur financier
GDS	Gestion durable des sols
GIRMaC	Gestion des ressources marines et côtières au Sénégal
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ICA	Evaluation du climat d'investissement
ICS	Système de contrôleur intégré
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IDA	Association internationale de développement
IFAC	Fédération internationale de comptables
IPP	Producteur d'énergie indépendant
JICA	Agence de coopération internationale japonaise
KfW	Coopération allemande
MCA	Compte pour le défi du millénaire
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
MTEF	Cadre des dépenses à moyen terme
MW	Mégawatts
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OED	Département de l'évaluation des opérations
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMVS	Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
PAA	Plan d'action pour l'Afrique

PAMU	Projet d'amélioration de la mobilité urbaine
PCG	Garantie partielle de crédit
PDMAS	Programme de développement des marchés agricoles
PEFA	Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière
PEP	Partenariat des entreprises privées
PEQT	Projet éducation de qualité pour tous
PIB	Produit intérieur brut
PIB	Produit intérieur brut
PIPP	Projet de promotion d'investissement privé
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNDL	Programme national de développement local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRECOL	Projet de renforcement et d'équipement des collectivités locales
PROGEDE	Projet de diffusion de l'accès aux services électriques ruraux
PSAC	Crédit d'ajustement du secteur privé
PSAOP	Programme des services agricoles et des organisations de producteurs
RNB	Revenu national brut
ROSC	Rapport sur le respect des normes et des codes
SENELEC	Société nationale d'eau et d'électricité
SFI	Société financière internationale
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
STEP-ILO	Organisation internationale du travail
SYSCOA	Système comptable ouest-africain
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise
WAAP	Productivité agricole ouest-africaine
WBI	Institut de la Banque mondiale

	IDA		SFI
Vice-président	Obiageli Ezekwesili (AFRVP)	Vice-président	Eduard Nassim (CAMVP)
Directeur des opérations	Madani M. Tall (AFCF1)	Directeur	Thierry Tanoh (CAFDR)
Directeur sectoriel	Antonella Bassani (AFTP4)	Directeur	Richard Ranken (CEAHK)
Chef d'équipe de projet	Jacques Morisset (AFTP4)	Directeur des opérations	Aida der Hovanessian (DKRSFI)

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

STRATÉGIE D'AIDE PAYS

TABLE DES MATIÈRES

RESUME ANALYTIQUE	vi
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE DU PAYS	1
A. CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL	1
B. ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	2
C. PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET DURABILITE	4
D. PROFIL DE PAUVRETE ET PROGRESSION INEGALE VERS LA REALISATION DES ODM	5
3. LES PRINCIPAUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DU SÉNÉGAL.....	8
A. AMELIORATION DE LA PRESTATION DES SERVICES PUBLICS	9
B. RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE.....	14
4. LA VISION À LONG TERME ET LES PRIORITÉS À MOYEN TERME DU SÉNÉGAL.....	19
5. L'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	22
A. LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE PASSEE ET STRATEGIE DE CONCERTATION.....	22
B. PROGRAMMES PROPOSES DE LA BANQUE ET RESULTATS ESCOMPTES.....	23
C. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AIDE DE LA BANQUE	41
D. LES PROGRAMMES DE PRET ET D'APPUI AUX ACTIVITES D'ANALYSE ET DE CONSEIL	42
6. GESTION ET CONTRÔLE DES RISQUES-PAYS.....	48
A. PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	48
B. CONTROLE & EVALUATION DES RESULTATS	51
7. CONCLUSIONS ET OBSERVATIONS.....	52

Liste des annexes

Annexe 1: Matrice de la CAS axée sur les résultats	54
Annexe 2: Rapport d'achèvement de la CAS pour les exercices 03-06.....	68
Annexe 3 : Stratégie SFI	97
Annexe 4 : Programme de la MIGA (CAS - Annexe B3)	103
Annexe 5: Programme de la MIGA (suite).....	104
Annexe 6 : Analyse conjointe du degré d'endettement tolérable du Sénégal par les services du FMI et de la Banque mondiale.....	106
Annexe 7 : Consultations de la CAS et travail de proximité	119
Annexe 8 : Harmonisation de la CAS et coordination avec les autres bailleurs de fonds	121
Annexe 9 : Le Sénégal en bref (CAS Annexe A2)	127
Annexe 10 : Principaux indicateurs économiques (CAS Annexe B6).....	129
Annexe 11 : Opérations du portefeuille (BIRD/IDA et dons) (CAS Annexe B8).....	133
Annexe 12 : Indicateurs sélectionnés de la performance et de la gestion de la Banque (CAS Annexe B2).....	134
Annexe 13 : Résumé du programme BIRD/IDA (CAS Annexe B3).....	135
Annexe 14 : Sommaire des services hors prêt de la CAS(Annexe B4)	136
Carte du pays BIRD 33475	

Liste des tableaux

Tableau 2.1 : Indicateurs de gouvernance de l'Institut de la Banque mondiale (WBI) en 2004-2005	2
Tableau 2.2 : Comparaison du Sénégal avec les autres pays d'Afrique subsaharienne.....	4
Tableau 5.1 : Résumé de la matrice de la CAS axée sur les résultats.....	37
Tableau 5.2 : Programme proposé du Groupe de la Banque mondiale.....	46
Tableau 5.3 : Le Sénégal comparé aux autres pays d'Afrique subsaharienne Notes CPIA de 2005	47

Liste des figures

Figure 3.1: Contributions à la croissance économique par secteur (2000-2004).....	17
Figure 5.1 : Programme de prêt en cours et proposé de l'IDA jusqu'à l'exercice 10.....	48

Liste des encadrés

Encadré 2.1: Les enfants de la rue au Sénégal.....	6
Encadré 3.1: Principales réalisations en matière de gestion des finances publiques et problèmes subsistants	13
Encadré 3.2 : Les obstacles à la croissance au Sénégal : le point de vue des investisseurs privés	15
Encadré 5.1: Développement axé sur l'égalité des sexes dans le cadre de la CAS	40

Les membres suivants du personnel de la Banque mondiale ont contribué à la préparation de la CAS : Jacques Morisset (TTL), Françoise Perrot, Iradj Alikhani, Fily Sissoko, Bourama Diaite, Leif Jensen, Sidi Boubacar, Ronnie Hammad, Suzanne Otis, Adama El Hadj Toure, Renato Nardello, Vincent Palmade, Peter Mousley, Moctar Thiam, Moukim Temourov, Eric de Roodenbecke, Aissatou Diack, Julien Bandiaky, André Ryba, Ibou Diouf, Christian Diou, Michel Layec, Awa Seck, Isabelle Huynh, Yann Burtin, Tomas Vis, David Bridgman, Manievel Sene, Peter Kristensen, Yves-André Prévost, Sonia Plaza, Guy Darlan, Mademba Ndiaye, Lily Mulatu, Geraldo Martins, Demba Balde, Matar Fall, Antonio Estache, Raymond Bourdeaux, Deo Ndikumana, Aisha Kahn, Basma Ammaari, Elizabeth White, Menno Mulder-Sebanda, Philip English, Marc Blackden, Sambagor Gueye, Hawa Diop, Quentin Wodon, et Brice Jean-Marie Quesnel, Eduard Nassim (CAMVP)Thierry Tanoh (CAFDR) Richard Ranken (CEAHK) Aida der Hovanessian (DKRSFI). Judite Fernandes nous a apporté une aide précieuse. Le comité d'experts est constitué de : Gaiv Tata (FRM), Brian Ngo (PRMVP) et Jan Walliser (OPCS).

RESUME ANALYTIQUE

1. **Du point de vue historique et régional, le Sénégal a obtenu de bons résultats économiques durant la dernière décennie, même si sa performance s'est affaiblie en 2006.** Non seulement la croissance du PIB a atteint une moyenne de près de 5% par an, mais la pauvreté des ménages a également baissé de l'ordre de 15 points de pourcentage entre 1994 et 2002. Néanmoins, le Sénégal demeure un pays pauvre, avec un PIB par habitant de 710 dollars en 2005 et il présente des lacunes considérables dans les domaines des infrastructures et du développement humain. En outre, le pays n'a pas fait état d'améliorations importantes des réalisations résultant de l'activité humaine telles que la gouvernance, la facilité d'exercice des activités économiques et le développement des technologies, qui sont des éléments d'importance capitale pour un pays qui ne peut pas compter sur des ressources naturelles abondantes.

2. **Le Gouvernement sait bien qu'il doit fournir des efforts plus importants et plus efficaces pour atteindre ses objectifs de développement pour le millénaire (ODM) et réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.** La mise en œuvre de la nouvelle Stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP), ainsi que de la Stratégie de croissance accélérée (SCA) devrait induire des taux de croissance économiques plus élevés et davantage d'équité, par des améliorations dans la prestation des services sociaux de base et la protection des groupes de population les plus vulnérables. Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé son intention d'améliorer la gouvernance et de renforcer les processus de participation et de décentralisation. Cette vision à moyen terme a été approuvée par les parties prenantes au Sénégal et s'inscrit dans la ligne des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).

3. **La stratégie d'aide-pays (CAS) fondée sur les résultats, proposée pour la période des exercices 07 à 10, vise à soutenir les efforts déployés par le Sénégal en vue de réaliser son programme de développement ambitieux.** Elle est le résultat d'un processus participatif par lequel le Groupe de la Banque mondiale vise à : i) optimiser ses données d'expérience au Sénégal ; ii) aligner son appui aux priorités du DSRP du Gouvernement sur le Plan d'action pour l'Afrique (PAA) ; et iii) trouver des synergies avec des partenaires. La nouvelle CAS reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour relever le défi posé par la faible gouvernance au Sénégal et introduit un « filtre de la gouvernance » articulé autour de quatre principes fondamentaux permettant de s'assurer que les considérations de gouvernance sont intégrées à tous les programmes du Groupe de la Banque mondiale. Ces principes consistent à : i) améliorer la transparence et l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques ; ii) rehausser l'éthique de responsabilité du secteur public ; iii) renforcer et moderniser l'appareil judiciaire ; et iv) améliorer les mécanismes de gouvernance du secteur privé. Cette orientation devrait aider le Sénégal à rattraper son retard sur les pays émergents efficaces.

4. **Le programme de la CAS est sélectif et s'articule autour de trois pôles :**

- a. **Pôle I : croissance accélérée/création de richesse.** Le renforcement de la croissance du PIB à un taux annuel de 7%, soit de 1 à 2% supérieur à la moyenne historique est perçu par le Sénégal comme l'une des conditions préalables qu'il doit remplir pour atteindre les ODM. L'appui du Groupe de la Banque mondiale

comprendra une série d'instruments de l'IDA et de la SFI mis en place pour obtenir les six résultats suivants : i) la promotion d'un climat d'investissement compétitif ; ii) la mise en place et l'entretien d'une infrastructure de base pour la croissance ; iii) la facilitation de l'accès à des ressources financières par les petites et moyennes entreprises ; iv) la promotion d'un secteur agricole moderne et diversifié ; v) la promotion du développement et de la gestion durables des ressources naturelles ; et vi) la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et l'emploi des technologies.

- b. **Pôle II : développement humain/croissance partagée.** Accroître l'accès aux services sociaux et créer des opportunités pour les pauvres et les groupes vulnérables sont au cœur du programme qui sous-tend la SRP au Sénégal. Il est indispensable d'améliorer l'équité, non seulement pour garantir la stabilité sociale et politique mais aussi pour réaliser la croissance économique à long terme. L'appui du Groupe de la Banque mondiale comprendra à la fois une aide financière et des activités d'analyse dans les secteurs de l'éducation et de la santé, mais aussi dans le domaine de la protection des groupes vulnérables.
- c. **Pôle III : synergies rurales et urbaines.** Le rythme rapide de l'urbanisation au Sénégal — six personnes sur dix devraient vivre dans les villes d'ici 2015 — pose un défi de taille aux autorités qui devront trouver le juste équilibre entre développement urbain et développement rural. Pour soutenir le Gouvernement, le Groupe de la Banque mondiale articulera son programme autour des trois objectifs suivants : i) réaliser un équilibre entre la fourniture des infrastructures dans les zones rurales et les zones urbaines ; ii) réduire la vulnérabilité des immigrants et des émigrants ; et iii) améliorer la qualité de vie de la population par l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'accès à l'eau et l'assainissement.

5. **Pour atteindre ces objectifs à moyen terme, la CAS proposée reconnaît la dimension régionale du développement du Sénégal ainsi que de l'importance de renforcer le développement axé sur la parité des sexes et le renforcement des capacités locales.** Plusieurs opérations régionales et des études analytiques sont envisagées dans le secteur de l'énergie, la promotion de la région du fleuve Sénégal, le secteur routier et le développement de couloirs avec la Mauritanie et la Gambie, les secteurs sociaux par le biais d'initiatives régionales dans le domaine de la santé et de l'éducation. La réussite du développement du Sénégal reposera en grande partie sur sa capacité non seulement à offrir aux femmes la protection sociale et un accès égal aux services sociaux mais aussi à leur assurer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Enfin, et surtout, l'attention accordée au renforcement des capacités est justifiée car les progrès du Sénégal seront fonction de la qualité de sa main-d'œuvre et de ses entrepreneurs ainsi que de l'efficacité de son administration publique.

6. **Un programme de prêt ciblé de l'ordre de 420 millions de dollars est proposé sur la période de quatre ans couverte par la CAS, qui complètera les opérations en cours et visera à optimiser l'assistance du Groupe de la Banque mondiale en fonction des priorités du gouvernement et des programmes des partenaires.** Le programme de la CAS proposé a pour objectif de répartir les prêts du Groupe de la Banque mondiale entre les trois principaux pôles mentionnés plus haut et en tenant compte du filtre de la gouvernance. Il aura également pour but de maximiser l'assistance de la Banque au Sénégal par : i) l'utilisation de divers instruments

financiers tels que l'appui budgétaire, les projets à investissement unique et les initiatives de développement de proximité ; ii) la mobilisation de ressources financières en sus des montants alloués au pays par l'IDA, par le biais de partenariats et la coordination des bailleurs de fonds ; et iii) le renforcement des retombées économiques régionales.

7. La CAS comprend un programme d'activités d'analyse et de conseil de base visant à soutenir la vision du Gouvernement et s'articule autour des trois éléments principaux suivants : i) le marché du travail et la productivité ; ii) la protection des groupes vulnérables (notamment les jeunes et les enfants de la rue) et des activités dans les zones rurales (telles que le bassin arachidier) ; et iii) les politiques budgétaires, l'efficacité des dépenses et les réformes de la fonction publique. En collaboration avec la SFI et le WBI, d'autres études analytiques sont prévues sur le développement de l'économie du savoir, le marché régional du financement du logement et un examen du régime fiscal applicable aux opérations financières.

8. Le programme est conçu de manière à atténuer les risques susceptibles de limiter l'efficacité de l'assistance du Groupe de la Banque mondiale. Ces risques peuvent être regroupés en trois catégories principales : i) le manque de gouvernance et les intérêts en place ; ii) la vulnérabilité aux chocs politiques et économiques externes ; et iii) la faible capacité de mise en œuvre des réformes. L'évaluation des résultats est un élément essentiel pour améliorer la responsabilité mutuelle et atténuer les risques. Le Groupe de la Banque mondiale comptera principalement sur trois éléments complémentaires pour surveiller l'état d'avancement de la CAS au fil du temps. Le premier élément est le cadre institutionnel actuel du DSRP pour la compilation et la vérification des résultats et des échéances. Le deuxième élément est constitué par les examens périodiques du portefeuille, en coordination étroite avec les autorités et les autres partenaires. Le troisième élément consiste à s'assurer que le programme stratégique d'activités d'analyse et de conseil et les objectifs (ou échéances) permet de suivre les résultats au fil du temps, y compris un rapport d'activité de la CAS au début de l'exercice 09.

1. INTRODUCTION

1.1 **Les activités proposées au titre de la CAS sont regroupées autour de trois pôles et un filtre de gouvernance intersectoriel.** Ces trois pôles sont les suivants : i) promotion de la croissance économique par l'appui au développement du secteur privé ; ii) amélioration du développement humain par l'amélioration de la prestation des services sociaux, en particulier aux groupes les plus vulnérables ; et iii) renforcement des synergies rurales et urbaines. La transparence sera prise en compte dans tous les programmes et projets financés au titre de la CAS pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance privée et publique. La CAS emploiera un panachage d'instruments de financement de la Banque et de la SFI et un programme ciblé d'activités d'analyse et de conseil du Groupe de la Banque mondiale.

1.2 **La CAS proposée est** i) basée sur les données d'expérience du Groupe de la Banque mondiale depuis le début des années 90 ; ii) axée sur les résultats ; et iii) destinée à appuyer la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) de deuxième génération du Sénégal, le but ultime consistant à atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). La stratégie met en évidence les différentes phases du processus de consultation au sein du Groupe de la Banque mondiale et au Sénégal.

2. CONTEXTE DU PAYS

A. CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

2.1 **Le Sénégal est situé sur la côte Ouest de l'Afrique et fait partie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).** Avec une population estimée à environ 10 millions d'habitants, son économie est dominée par quelques secteurs stratégiques, notamment les arachides, la pêche et les services. Le rôle du secteur agricole a décliné au fil du temps, passant de près de 15% du PIB en 1960 à 7% en 2004. Le secteur informel représente environ 60% du PIB. L'économie rurale souffre fréquemment de la sécheresse et n'a pas accès aux services et infrastructures de base, ce qui se traduit par un faible niveau de productivité, de forts taux d'émigration et un niveau plus élevé de pauvreté dans les zones rurales. En conséquence, près de la moitié de la population vivrait dans les villes¹. Ce niveau devrait augmenter pour atteindre 60% d'ici 2015.

2.2 **Au cours des dernières décennies, le Sénégal a bénéficié d'un climat politique stable et n'a pratiquement pas été touché par l'instabilité régionale.** Selon une étude récente de la Banque mondiale, chaque année, un pays sur huit subit un conflit politique interne en Afrique subsaharienne.² En revanche, le Sénégal a connu, depuis son indépendance, une stabilité politique remarquable qui s'est renforcée avec la transition réussie marquée par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau Président en 2000 et l'accord de paix de la Casamance à la fin de 2004. Cette stabilité est considérée comme résultant de l'existence d'une presse relativement libre et diversifiée (avec de nombreux journaux et plusieurs stations de radio) et d'une société civile active (avec des centaines d'ONG), ainsi que de la capacité à préserver l'équilibre social

¹ Dont 30 % à Dakar.

² P. Collier et al., *Breaking the Conflict Trap: Civil War and Development Policy*, Washington, D.C., World Bank, New York: Oxford University Press, 2003.

historique entre les institutions modernes et les collectivités religieuses. Plusieurs indicateurs utilisés par la communauté internationale tels que les indicateurs de gouvernance (Tableau 2.1) de l'Institut de la Banque mondiale (WBI) et le classement par *Freedom House* des libertés civiles et des droits politiques reflètent la bonne santé relative des institutions sénégalaises et montrent que le Sénégal soutient favorablement la comparaison avec la plupart des pays africains. Toutefois, la qualité de ses institutions reste à la traîne de celle qui prédomine dans les pays émergents et ceux de l'OCDE.

2.3 Les derniers mois ont vu un accroissement des activités politiques, liées à la préparation des élections présidentielles de février 2007 et des élections législatives prévues en juin 2007. Des événements tels que les remaniements ministériels et les différends entre le Président et un ancien Premier ministre ont donné lieu à des irrégularités dans les dépenses publiques, des contrôles budgétaires moins rigoureux par les pouvoirs judiciaire et législatif, et une gouvernance fragile dans les entreprises publiques et quasi-publiques (se référer au paragraphe 2.6 pour plus de détails). En outre, le gouvernement est maintenant perçu comme étant moins efficace qu'il y a quelques années (l'indicateur d'efficacité du gouvernement du WBI est passé de 61,2 en 1998 à 49,8 en 2005). Une des priorités du programme du Groupe de la Banque mondiale sera d'aider le Sénégal à inverser cette tendance.

Tableau 2.1 : Indicateurs de gouvernance de l'Institut de la Banque mondiale (WBI) en 2004-2005

Indicateur de gouvernance	Percentile du Sénégal	Percentile moyen de l'Afrique subsaharienne	Percentile moyen de l'OCDE
Voix et responsabilité	53,1	32,7	91,3
Stabilité politique	41,4	33,4	82,5
Efficacité du gouvernement	51,8	27,3	89,8
Qualité de la réglementation	41,8	28,8	91,5
État de droit	47,3	27,8	90,6
Lutte contre la corruption	47,8	29,6	90,9

Source : Kaufmann D., A. Kraay, et M. Mastruzzi 2006: *Governance Matters V: Governance Indicators for 1996-2005*.

B. ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

2.4 Aujourd'hui, le Sénégal est considéré comme l'un des pays d'Afrique subsaharienne affichant de bons résultats avec une croissance économique se maintenant à un taux stable d'environ 5% depuis la dévaluation en 1994. Le gouvernement a prouvé qu'il était capable de générer la croissance économique en dépit des chocs externes, tels que les sécheresses et les catastrophes naturelles. L'inflation est maîtrisée en très grande partie, aux alentours de 1 à 2% par an. La position des finances publiques est solide, avec un faible endettement sans précédent et des recettes fiscales en hausse. De même, le déficit courant est « surfinancé » par des apports de capitaux publics et privés, ce qui se traduit par des réserves de change substantielles dont le montant équivalait à plus de trois mois d'importations à la fin de 2006. La politique monétaire et celle des taux de change sont conformes aux accords régionaux.

2.5 Le Sénégal a reçu des flux importants de capitaux au cours de la dernière décennie. Il reste l'un des pays les plus assistés au monde (le niveau de l'aide publique par habitant dépassait 100 dollars en 2004). De plus, le nombre croissant de Sénégalais vivant dans les pays industrialisés (et les moyens croissants de transfert d'argent au-delà des frontières internationales) contribue à l'augmentation constante des envois d'argent dont le montant était estimé à environ 500 millions de dollars en 2004,³ et a contribué à promouvoir la croissance économique et la protection sociale au Sénégal.⁴ Dans l'ensemble, ces deux sources de capitaux étrangers sont maintenant estimées à un montant équivalant à environ 25% du PIB.

2.6 La baisse de la performance économique en 2006, marquée par un taux prévisionnel de croissance du PIB de quelque 3,3% (avec de fortes chances d'être révisé à la baisse à 2%) et une forte augmentation des déficits budgétaire et extérieur, s'expliquent en grande partie par deux facteurs principaux. Premièrement, le Sénégal a été ébranlé par la montée en flèche des prix internationaux du pétrole et par les difficultés financières du secteur électrique et de la plus grande entreprise d'exportation (Industries Chimiques du Sénégal- ICS). Deuxièmement, le dernier cycle politique a généré des augmentations importantes des salaires et investissements publics, sous la pression des lobbys et des politiciens. En conséquence, le déficit budgétaire serait passé de 3,5% du PIB en 2006 à plus de 5,5% en 2006. La compagnie d'électricité (SENELEC) est aussi en difficulté financière (avec un déficit estimé à près de 200 millions de dollars à la fin de 2006), ce qui a obligé les autorités à augmenter les prix et à revoir leur stratégie, avec l'appui de la banque et d'autres bailleurs de fonds. Il faut souligner que la performance des recettes a dépassé les prévisions avec une augmentation de plus de 8% au cours de l'année 2006, et que le niveau de la dette publique a considérablement baissé grâce à l'IADM et à la gestion prudente de la dette intérieure publique (se référer à l'Annexe 5 pour plus de détails). La performance économique récente a été liée à une augmentation du déficit courant, de 6,0% du PIB en 2002 à 7,6% du PIB en 2005 et à plus de 9% en 2006. Cette détérioration progressive est tirée par une solide demande intérieure, principalement dans le secteur public et des résultats médiocres à l'exportation. En 2006, l'augmentation de la valeur des importations de pétrole a également contribué en grande partie à la poussée soudaine des importations. Toutefois, des apports substantiels de capitaux privés, combinés à l'allègement de la dette, a permis à la Banque centrale de maintenir le niveau de ses réserves internationales nettes. Les réserves publiques brutes atteignaient l'équivalent de 3,8 mois d'importations à la fin de 2006.

2.7 Étant donné les conditions macroéconomiques initiales favorables, les faibles niveaux d'endettement, l'absence de financement par la Banque centrale et l'avènement d'un nouveau cycle politique, le Sénégal devrait pouvoir retrouver une trajectoire économique positive à moyen terme, tant que les autorités sénégalaises gèrent bien les risques identifiés dans la section suivante.

³ Ce chiffre ne comprend pas les transferts non publics.

⁴ La dernière enquête auprès des ménages indique que les envois d'argent nationaux et internationaux représentent 30 % du revenu dans les zones rurales.

Tableau 2.2 : Comparaison du Sénégal avec les Autres Pays d'Afrique Sub-saharienne

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Croissance du PIB (1995-2005)	Taux d'inflation (1995-2005)	Déficit primaire des finances publiques, % du PIB (2000-2004)	Indice de GINI	Aide (US\$) par habitant (1994-2004)
Sénégal	4,7%	2,5%	2,2%	41,3	56,4
Afrique sub-saharienne	3,8%	7,0%	5,4% (*)	47,1	26,6

Source : indicateurs WDI (1), (2), (4) ; OCDE (5) ; et FMI (3).

(*) Moyenne pour les pays de l'UEMOA.

C. PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET DURABILITE

2.8 **Le scénario à moyen terme est basé sur une croissance annuelle du PIB réel d'environ 5% et une inflation restant constamment faible durant la période 2007-2011 (voir Annexe 9).** Ce taux de croissance se situe au même niveau que le taux de croissance moyen depuis la dévaluation du franc CFA en 1994 et est en phase avec le scénario d'hypothèse basse présenté par les autorités dans le deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-II). Sa réalisation nécessite une mise en application continue de politiques macroéconomiques saines, de réformes structurelles axées sur le marché et un programme d'investissements publics efficace. L'épargne des particuliers devrait augmenter de manière modérée, favorisée par la hausse du revenu réel par habitant et le développement du secteur financier. Par suite de ces tendances, le déficit du compte courant (y compris les transferts publics) régresserait légèrement, passant des 12% du PIB en 2006 à environ 7,5% en 2010.

2.9 **Les perspectives à moyen terme sont exposées à un certain nombre de risques défavorables mais pourraient aussi être améliorées à certaines conditions.** D'une part, l'économie du Sénégal reste vulnérable à des chocs exogènes, notamment la hausse des prix du pétrole, les graves sécheresses, l'invasion de sauterelles et les graves conflits politiques dans la région de l'UEMOA. Elles seront aussi fortement tributaires de la capacité des autorités à faire face à la crise actuelle dans le secteur de l'énergie et de l'industrie chimique (qui nécessite toujours d'être convenablement évaluée). La fragilité relative du déficit courant accentue également la nécessité de promouvoir le développement du secteur privé, en particulier les activités axées sur l'exportation, qui est une des priorités de la Stratégie de croissance accélérée (SCA)⁵. D'autre part, la mise en application rapide de cette stratégie peut accélérer la croissance économique à hauteur de 7 à 8%, en supposant qu'elle crée de meilleures conditions pour le développement des activités du secteur privé et favorise ainsi des investissements privés plus importants ainsi que les exportations. De nouvelles activités privées pourraient également découler des opportunités créées dans les secteurs potentiels tels que le tourisme, les technologies de l'information et des communications (TIC) et l'agriculture.

⁵ Une indication claire de la concentration des exportations du Sénégal est le fait qu'en 2002, les 5 premiers produits d'exportation au niveau du Système harmonisé à 8 chiffres représentaient plus de 40 % des exportations totales (pétrole, huile végétale brute, acide phosphorique, homards et crevettes).

2.10 Le deuxième aspect positif des perspectives à moyen terme réside dans le fait que le Sénégal est sortie de l'Initiative PPTE renforcée et de l'IADM avec de bonnes bases pour maintenir des niveaux d'endettement extérieur soutenables à moyen terme, en particulier si les emprunts restent à des conditions de faveur et si le niveau du déficit budgétaire demeure inférieur à 4% du PIB (voir Annexe 5 pour plus de détails). La récente analyse de soutenabilité de la dette effectuée conjointement par les services du FMI et de la Banque montre que le niveau de la dette publique extérieure était seulement de 13% du PIB à la fin de 2006. La dette publique intérieure (dont les deux tiers sont à long terme) est estimée à environ 3% du PIB. L'analyse de soutenabilité de la dette souligne la nécessité pour le Sénégal de continuer à appliquer une discipline budgétaire rigoureuse, ce qui constitue une stratégie prudente en matière d'emprunt.

D. PROFIL DE PAUVRETE ET PROGRESSION INEGALE VERS LA REALISATION DES ODM

2.11 Le Sénégal reste un pays pauvre avec un RNB par habitant de 710 dollars en 2005⁶. La dernière enquête auprès des ménages indique que la proportion de la population vivant dans la pauvreté est tombée de 67,9% en 1994 (61,4% de ménages) à 57,1% en 2001 (48,5% de ménages), ce qui représente un progrès énorme du point de vue aussi bien historique que régional⁷. Cette évolution positive doit toutefois être considérée avec réserve pour les trois raisons suivantes : i) le nombre absolu de ménages pauvres a néanmoins augmenté ; ii) la pauvreté reste concentrée dans les zones rurales, comme l'indique le fait que Dakar et d'autres centres urbains ont enregistré un recul de la pauvreté plus marqué que les zones rurales ; et iii) concernant les perceptions de la pauvreté, deux tiers des ménages se considèrent comme pauvres tandis qu'un tiers des ménages pauvres et non pauvres confondus estiment que la pauvreté s'est considérablement accrue dans leur collectivité au cours des cinq dernières années.

2.12 La probabilité d'être pauvre au Sénégal est étroitement liée à l'accès aux services d'infrastructure de base. Les régions présentant les niveaux de pauvreté les plus élevés (Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel) sont celles où l'on a le moins accès à l'eau, aux services d'assainissement et à l'électricité. Pour la population rurale, et pour les personnes indigentes dans les zones urbaines et rurales, l'écart creusé par ce manque d'infrastructure est grand et accentue leur vulnérabilité.⁸

2.13 L'inégalité du développement humain est à la fois la cause et le résultat de la pauvreté. L'espérance de vie moyenne ne dépasse pas 56 ans au Sénégal, du fait du taux élevé de mortalité à la fois infantile et maternelle (même par rapport aux pays en développement). Le niveau de l'éducation s'améliore, notamment en ce qui concerne l'enseignement primaire, mais l'enseignement secondaire et supérieur souffre de nombreux problèmes, d'où les faibles taux de rentabilité et les taux élevés d'abandon scolaire.

2.14 La pauvreté au Sénégal est également liée à la difficulté à trouver un emploi. Aujourd'hui, quatre travailleurs potentiels sur dix sont au chômage ou sous-employés au Sénégal et cette proportion est encore plus élevée pour les jeunes qui manquent de compétences et

⁶ Méthodologie Atlas de la Banque mondiale.

⁷ Des informations complémentaires sur les résultats présentés dans cette section peuvent être trouvées dans : *La Pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002*, ministère de l'Économie et des Finances et Banque mondiale, janvier 2004 ou le Rapport d'activité du DSRP, Rapport n° 28813-SEN, 28 avril 2004.

⁸ Pour plus de détails, voir Sénégal, Evaluation de la pauvreté, 2003.

d'expérience. Le problème réside en partie dans le manque de dynamisme du secteur privé et le fléchissement de la part du secteur agricole dans l'économie (plus particulièrement la filière arachides). En effet, depuis l'an 2000, l'investissement privé a diminué par rapport au PIB et le nombre de nouvelles entreprises reste limité, tout au moins dans le secteur formel, en raison de divers obstacles tels que la difficulté d'accès à l'électricité à un coût raisonnable, le manque de transparence dans le milieu des affaires et le fonctionnement médiocre de l'appareil judiciaire (comme en témoigne le classement très modeste du Sénégal selon les critères du programme Doing Business).

2.15 Un autre facteur déterminant de la pauvreté est la vulnérabilité de la population rurale aux chocs extérieurs (par exemple, les conditions climatiques) qui ont un impact négatif sur leurs revenus. Une telle vulnérabilité se traduit par des taux élevés d'émigration vers les villes, Dakar en particulier. Cette émigration, à son tour, contribue à la détérioration des conditions de vie dans les zones urbaines et à l'émergence de nouveaux groupes vulnérables (par exemple, les enfants de la rue, voir Encadré 2.1). Ces tendances ont fait naître des inquiétudes croissantes concernant la sécurité alimentaire hydrique, notamment dans les zones urbaines en expansion, et la croissance économique durable dans toutes les régions. Cette situation a engendré un flux d'émigration illégale élevé vers les pays industrialisés.

Encadré 2.1: Les enfants de la rue au Sénégal

Selon la plupart des observateurs, le nombre d'enfants de la rue a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies, mais aucune donnée n'est disponible. Les estimations préliminaires d'un recensement des enfants de la rue en 2006 dans la zone métropolitaine de Dakar évaluaient leur nombre à plus de 10 000, et au moins autant existeraient dans les autres centres urbains dans tout le pays et notamment dans les régions du Sud (Kolda, Kaolak). Ces enfants sont parmi les plus vulnérables car ils manquent généralement de soins et d'un environnement favorable pour leur procurer le soutien psychosocial dont ils ont besoin. Vivant dans des conditions d'extrême pauvreté, ils souffrent souvent de malnutrition, ne vont pas à l'école, sont victimes de violences et n'ont pas accès aux soins de santé. Pieds nus et en haillons, ils font désormais partie intégrante du paysage urbain.

La grande majorité des enfants de la rue, principalement des garçons âgés de 3 à 14 ans, provient des zones rurales, mais plus d'un tiers provient d'autres pays (la Guinée Bissau, en particulier). Un grand nombre d'entre eux, confiés à des enseignants coraniques par leurs parents (*talibés*), sont forcés à la mendicité pour vivre, des enfants dont la famille est à la rue ou encore ayant rompu les liens familiaux (par exemple, les fugueurs, les enfants victimes de violence familiale, les enfants abandonnés). Les *talibés* représentent de loin le groupe le plus nombreux et le plus visible ; on les reconnaît facilement aux boîtes de conserve de tomate leur servant à récolter des aumônes. Une enquête menée en 2006 donne à penser qu'en réalité ces enfants passent très peu de temps à apprendre le Coran, et qu'il existe plusieurs cas de traite d'enfants déguisée en apprentissage du Coran.

2.16 Les progrès vers la réalisation des ODM sont inégaux en raison des résultats contrastés obtenus par le Sénégal dans l'élimination des principaux facteurs déterminant de la pauvreté et des inégalités. Comme l'indique le Tableau 2.3, le Sénégal a toutes les chances d'atteindre ses objectifs sur le plan de l'enseignement primaire pour tous et de la lutte contre le virus VIH/SIDA au rythme actuel des progrès enregistrés. Le Sénégal est aussi bien

parti pour atteindre ses ODM dans le sous-secteur urbain de l'eau, même s'il doit encore relever des défis dans les zones rurales où environ 3 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau et aux services d'assainissement. Par ailleurs, des mesures prises récemment sous forme de programmes de nutrition et de vaccination (la couverture vaccinale contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche 3 (DTC3) a presque atteint 80% en 2005) constituent des signes de progrès encourageants. Le nombre de personnes ayant volontairement recours à des services de conseil et de traitement du VIH/SIDA a aussi fortement augmenté, de 9 900 en 2002 à 94 000 en 2006. Toutefois, la réalisation des objectifs à long terme concernant l'éradication de l'extrême pauvreté, la lutte contre le paludisme et la réduction de la mortalité infantile et maternelle d'ici 2015 demeurent d'importants sujets de préoccupation. Le Sénégal n'est pas placé sur la bonne trajectoire pour atteindre ces objectifs.

Tableau 2.3: Progrès inégaux du Sénégal vers la réalisation des ODM

	1990	2000	2003	2004/5	Objectifs 2015	Projection 2015
Objectif 1 : Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim						
Population en-dessous du seuil de pauvreté (%)		58	55,8	54	35	45
Prévalence des enfants souffrant d'insuffisance pondérale (de moins de trois ans)		21		17,3	10	14
Objectif 2 : Enseignement primaire pour tous						
Taux net de scolarisation primaire (% du groupe d'âge concerné)	47,1	68,3	75,8	79,9	100	100
Taux d'achèvement du cycle primaire, total (% du groupe d'âge concerné)	42	46	44	48,3	100	53,4
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes						
Ratio des filles aux garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	68,5	83,9	87,1		100	96,7
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile						
Vaccination, DTC3 (% d'enfants âgés de 12 à 23 mois)	51	41	70	93	85	85
Taux de mortalité infantile (sur 1 000 naissances vivantes)	90	80	78	61	30	45
Taux de mortalité des moins de 5 ans (sur 1 000)	148	139	137	121	49	102
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle						
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du total)	38			52	75	75
Taux de mortalité maternelle (estimation, pour 100 000 naissances vivantes)	510			434	127,5	380
Objectif 6 : Lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies						
Taux de prévalence du paludisme		40,7				
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)		1	1,5	1,7	3	3
Objectif 7 : Assurer la viabilité écologique						
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population urbaine)	66	78		90	95	95
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population rurale)				65	82	
Accès à des services d'assainissement améliorés (% de la population urbaine)	35	56		60	78	69
Accès à des services d'assainissement améliorés (% de la population rurale)				19,1	59	

Source : Gouvernement et Banque mondiale

3. LES PRINCIPAUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DU SÉNÉGAL

3.1 **Le Sénégal n'a pas encore réalisé pleinement ses possibilités de développement.** Au taux actuel de croissance économique de 5%, il faudrait plus de 12 ans au Sénégal pour atteindre un revenu par habitant de 1 000 dollars (le niveau affiché actuellement par des pays comme les Philippines ou le Paraguay) ou presque 25 ans pour dépasser le niveau de la Tunisie et du Brésil (en supposant que ces pays restent à leurs niveaux actuels). Le développement du Sénégal est entravé par de graves lacunes en termes de développement des ressources et des infrastructures. Par exemple, la consommation électrique par habitant reste très inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le réseau routier est peu développé et de qualité médiocre. En 2006, le Sénégal a été classé au 156^{ème} rang par l'Indice de développement humain (IDH) des Nations Unies.

3.2 **Les données d'expérience au plan international montrent que l'une des conditions préalables de réussite pour un pays comme le Sénégal doté de ressources naturelles limitées est d'obtenir de meilleurs résultats que d'autres pays par le biais d'un ensemble de réalisations obtenues par l'activité humaine en matière de compétences humaines dans quatre domaines principaux :** i) transparence et gouvernance ; ii) efficacité du Gouvernement ; iii) facilité de l'exercice des activités économiques ; et iv) la capacité d'adopter et de s'adapter à de nouvelles technologies à travers l'innovation et le développement humain⁹. Le Sénégal n'a pas encore affiché des améliorations significatives dans ces quatre domaines (voir Tableau 3.1). Aujourd'hui, il se situe environ au même niveau que le Ghana et le Vietnam mais reste à la traîne des pays émergents efficaces dans le monde (Irlande, Singapour et Estonie) et en Afrique (Maurice, Tunisie).

Tableau 3.1: Le Sénégal reste à la traîne des pays émergents au plan des réalisations obtenues par l'action humaine dans le cadre du développement économique (classement par pays)

Pays	(1) Transparence	(2) Efficacité du gouvernement	(3) Facilité de l'exercice de l'activité économique	(4) Développement des technologies
Singapour	5	1	1	17
Irlande	19	18	10	20
Estonie	27	39	17	15
Maurice	51	62	32	69
Tunisie	43	66	80	72
Vietnam	107	117	104	92
Ghana	65	101	94	104
Sénégal	78	97	146	103

Source : Transparency International (1), WBI (2) et (4), Doing Business (3)

⁹ Ces quatre dimensions reflètent les publications actuelles sur la croissance économique. Aujourd'hui l'accent est mis sur le rôle de la qualité des institutions (mise en évidence par l'efficacité et la transparence du Gouvernement). Cette approche est complémentaire du point de vue plus classique mettant l'accent sur le rôle de la technologie, du capital humain et de l'investissement privé (qui sont évalués par les indicateurs de technologie et du cadre d'exercice de l'activité des entreprises).

3.3 Les performances économiques récentes offrent au Sénégal l'occasion de rompre avec son passé de résultats mitigés en matière de croissance, d'équité et d'allègement de la pauvreté. Pour profiter de cette occasion, des actions déterminées sont nécessaires dans deux principaux domaines : i) l'amélioration de la prestation des services publics ; et ii) la promotion de la participation du secteur privé.

A. AMELIORATION DE LA PRESTATION DES SERVICES PUBLICS

3.4 Le Sénégal bénéficie d'une occasion historique pour renforcer le rôle de sa politique des finances publiques grâce à une saine gestion publique des équilibres des finances de l'administration centrale au cours des dernières années, renforcée par le récent allègement de la dette.¹⁰ Il serait cependant erroné de croire qu'une politique des finances publiques fiscale libérale déclencherait nécessairement une croissance accélérée au Sénégal. Les données d'expérience de ces deux dernières décennies montrent que les dépenses publiques et la croissance économique ne sont pas nécessairement liées ou du moins, pas autant que l'investissement privé, à cause des lacunes persistantes au niveau de l'efficacité de l'allocation et opérationnelle des dépenses publiques¹¹. Si les budgets ne sont pas correctement alloués et/ou répartis, les services dont les gens ont besoin (et que vraisemblablement ils souhaitent) peuvent ne pas obtenir les niveaux de financement adéquats. Et si les fonds ne sont pas correctement répartis, la qualité et la quantité des services offerts en pâtira.

Améliorer l'efficacité de l'allocation des dépenses publiques

3.5 Le Gouvernement reconnaît de plus en plus que le manque d'efficacité dans l'allocation de ses dépenses est l'un des principaux obstacles à la réalisation de ses objectifs de réduction de la pauvreté. Une étude réalisée récemment par la Banque sur l'efficacité de l'investissement public, en étroite collaboration avec les autorités, présente un ensemble de domaines de réformes¹².

3.6 Le premier point consiste à consolider les dépenses publiques consacrées à l'infrastructure de manière à rattraper les retards dans ce domaine. Le Sénégal reste à la traîne pour ce qui est du développement et de la qualité de ses réseaux routiers et électriques, qui sont inférieurs à la moyenne observée en Afrique subsaharienne. L'approvisionnement insuffisant en services d'infrastructure contribue aussi à la faible productivité du secteur privé, en particulier par l'augmentation des coûts de transport et d'énergie. Les estimations de la Banque mondiale indiquent qu'une modernisation des réseaux routier et électrique, au même niveau que

¹⁰ Une telle augmentation devrait rester dans des limites raisonnables afin d'éviter des pressions exagérées sur le solde courant qui pourrait se détériorer dans le cas d'une politique des finances trop ambitieuse. Pour plus de détails, se référer à *Examen des dépenses publiques*, juin 2005.

¹¹ L'efficacité de l'allocation des ressources se réfère à la conformité des allocations budgétaires aux priorités stratégiques du pays. L'efficacité opérationnelle, en revanche, se réfère à la prestation des services publics à un coût et une qualité raisonnables.

¹² Pour des informations complémentaires, se référer à l'Examen des dépenses publiques du Sénégal, 2004 et *Mise à jour de l'examen des dépenses publiques*, op. cit. juin 2005.

ceux du Botswana, pourrait contribuer à augmenter le taux de croissance annuel de près de 3 points de pourcentage¹³.

3.7 En réponse, les autorités ont alloué une portion croissante des dépenses à l'infrastructure, qui a représenté 40% de l'investissement total en 2004 et 2005 par rapport à 25% en 2000-2003. Construire de nouvelles infrastructures est devenu un élément-clé de la vision du Président, avec le projet d'un nouvel aéroport et l'aménagement d'un pôle industriel situé à 30 kilomètres de Dakar, qui permettra de décentraliser les activités de la région de Dakar. La mise en place d'infrastructures appropriées dans les zones rurales contribuera également à promouvoir les activités agricoles et à réduire la pauvreté, qui est étroitement liée au manque d'accès aux services d'eau et d'énergie¹⁴.

3.8 Des problèmes fondamentaux doivent encore être réglés pour relever le défi posé par l'investissement dans le secteur de l'infrastructure. Non seulement, une portion croissante des ressources publiques doit être allouée pour offrir et maintenir ces services, mais elle sera également nécessaire pour attirer des fonds privés afin de préserver l'espace budgétaire. Une telle orientation a déjà été adoptée dans les secteurs de l'énergie et des routes, mais les résultats ont été mitigés au cours de ces dernières années. L'adoption récente de la loi BOT et la création du Conseil des infrastructures ont fourni les éléments essentiels pour stimuler la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructure au Sénégal. Enfin, les autorités devront améliorer leur capacité à prévoir les coûts renouvelables au fil du temps et à évaluer l'impact escompté des grands projets d'infrastructure sur l'environnement et la gestion des terres.

3.9 **Ensuite, le Gouvernement devra améliorer l'allocation intrasectorielle des ressources dans les secteurs de l'éducation et de la santé.** La part des dépenses d'éducation et de santé dans les dépenses publiques totales s'est fortement accrue au cours des dernières années, enregistrant une hausse de 0,9 et 0,5 point de pourcentage du PIB respectivement entre 2000 et 2004. Cet effort a commencé à produire des résultats positifs comme le confirment les augmentations récentes du taux brut de scolarisation primaire (de 67% en 2002 à 77% en 2004) et du taux de couverture vaccinale (le taux de couverture de DTC3 est passé de 54% en 2002 à plus de 80% en 2005). Il faudra cependant consolider cet effort pour permettre à ces secteurs d'atteindre leurs ODM. Dans le secteur de la santé, le Plan national de développement sanitaire, révisé fin 2004, présente la marche à suivre pour les prochaines années. Le Gouvernement continuera d'améliorer l'accès et l'utilisation des services de santé de base en renforçant les activités de sensibilisation, en mettant en œuvre son plan de développement des infrastructures et en mettant en place les cadres réglementaires et juridiques pour la prestation et le financement des services de santé privés. Le Gouvernement devra aussi renforcer les actions prioritaires dans le domaine de la prévention des maladies infectieuses et de l'utilisation des services de santé génésique.

3.10 Dans le secteur de l'éducation, des progrès importants ont été réalisés en matière de taux de scolarisation et d'égalité des sexes dans les écoles primaires. Ce taux était de 91,5% et était plus élevé chez les filles que chez les garçons au cours d'initiation en 2005 (soit 51% du total

¹³ Pour plus de détails, se référer à *Examen des dépenses publiques, 2005* et «Recent Developments in Infrastructure», Groupe de la Banque mondiale, Unité du secteur privé, 2005.

¹⁴ *Sénégal : Sortir de la pauvreté*, 2006 et «Réformes de l'eau au Sénégal : une analyse régionale de l'impact distributionnel et interpersonnel », 2006.

pour les filles). Les ratios des filles aux garçons augmentent constamment, atteignant 97,2% et 86,6% dans l'enseignement primaire et secondaire respectivement en 2005. Pour consolider ces progrès sur le plan de l'accès à l'éducation, le Gouvernement doit améliorer la qualité de l'enseignement primaire. La qualité et les résultats de l'enseignement secondaire doivent également être améliorés et les politiques de dépenses inefficaces (par exemple, les bourses généralisées à tous les étudiants de l'université) doivent être réduites. Les autorités ont commencé à s'intéresser davantage à la formation professionnelle en instaurant de nouveaux partenariats avec le secteur privé.

3.11 Le troisième point consiste à augmenter et harmoniser l'appui budgétaire aux groupes vulnérables. Dans un pays où environ la moitié de la population vit dans la pauvreté et est de fait exclue des systèmes de protection sociale officiels, l'inclusion sociale est la priorité du programme de développement. Cependant, les groupes vulnérables font l'objet de très peu d'attention des autorités, comme celles-ci l'ont admis dans leurs deux derniers rapports sur l'état d'avancement du DSRP. La dernière étude réalisée par la Banque révèle que le manque actuel de coordination entre les programmes a pour effet de réduire leur efficacité, en particulier dans les zones rurales¹⁵. En conséquence, le Gouvernement a élaboré une nouvelle Stratégie de protection sociale, adoptée à la fin de 2005. Elle met l'accent sur trois objectifs principaux, à savoir : i) le renforcement et l'extension des systèmes de sécurité sociale existants ; ii) l'amélioration de la prévention et de la gestion des principaux risques et des catastrophes naturelles ; et iii) l'augmentation de la protection sociale des groupes les plus vulnérables. Le document vise aussi à mieux cibler ces groupes et à comprendre les facteurs à l'origine de leur vulnérabilité et de leur exclusion. À ce stade, le Gouvernement cherche à mobiliser davantage de financements intérieurs et extérieurs afin de réaliser des progrès importants dans la protection des groupes les plus vulnérables du pays.

3.12 Le dernier point porte sur la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'allocation des dépenses publiques non seulement parmi les secteurs mais aussi parmi les régions. Les inégalités dans la distribution des biens sociaux et de l'infrastructure sont dues à l'allocation inégale des ressources humaines et financières par région. Par exemple, une grande partie des enseignants et des employés du secteur de la santé se trouvent dans le voisinage de Dakar, au détriment des zones éloignées où les besoins sont urgents. Le Gouvernement sénégalais a amorcé la décentralisation du processus de prise de décision en matière de gestion des ressources humaines et financières, y compris le renforcement des capacités des administrations locales et le transfert progressif d'un certain nombre de responsabilités aux communautés locales, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé. L'exécution décentralisée du budget d'investissement a été prévue pour la première fois dans la Loi de finances de 2006, pour les secteurs de la santé et de l'éducation. Néanmoins, le Sénégal reste un pays très centralisé avec des recettes fiscales limitées pour les collectivités locales et les transferts financiers (FECL et FDD) dont le montant équivaut à moins de 1,5% du budget de l'administration centrale en 2005. De toute évidence, le processus de décentralisation doit être accéléré au cours des prochaines années.

¹⁵ Pour plus de détails, voir « Rural Protection Strategy », juillet 2005.

Améliorer l'efficacité opérationnelle des dépenses publiques

3.13 Le manque d'efficacité opérationnelle des dépenses publiques semble imputable à des procédures administratives et financières lourdes et complexes. En conséquence, en juin 2003, les autorités sénégalaises ont approuvé deux plans d'action pour soutenir les réformes de la gestion des dépenses publiques (suivant les recommandations de l'Évaluation de la responsabilisation financière du pays — CFAA et de l'Examen analytique sur la passation des marchés dans le pays — CPAR) et ont entamé leur mise en application avec le soutien des donateurs, y compris la Banque et le FMI. Le Sénégal a réalisé des progrès importants dans la préparation et l'exécution du budget, notamment dans les secteurs prioritaires définis dans le DSRP. Toutefois, une amélioration significative reste nécessaire au niveau des contrôles intérieurs et extérieurs et de l'exécution du budget dans les institutions et entreprises appartenant à l'Etat. De même, il convient de déployer plus d'efforts en vue de renforcer la transparence dans la passation des marchés publics en améliorant le cadre juridique et institutionnel. Ces lacunes ont été particulièrement notables au milieu de l'année 2004, lorsqu'une série d'irrégularités ont apparu dans les dépenses d'infrastructure effectuées dans une ville secondaire. Les lacunes semblent s'être aggravées ces derniers mois du fait de la mauvaise gestion et du manque de transparence dans les entreprises parapubliques, ce qui s'est traduit par une accumulation de la dette. De telles améliorations devront également concerner les collectivités locales (dans la perspective de l'accroissement prévu de la décentralisation) et les entreprises publiques.

3.14 Dans le cadre de leur objectif d'amélioration de la qualité de la gestion des ressources humaines publiques, les autorités ont amorcé des réformes de la fonction publique. Elles ont recruté près de 15 000 nouveaux fonctionnaires (en accord avec le FMI et la Banque), en particulier dans les principaux secteurs du DSRP, y compris ceux de l'éducation, de la santé, de la justice, du recouvrement des impôts et de la sécurité. Simultanément, le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre une série de réformes dans sa politique de rémunération visant à i) améliorer la compétitivité des salaires publics par rapport au secteur privé ; ii) simplifier les procédures ; et iii) introduire des mesures d'incitation fondées sur les résultats. L'audit récent de la masse salariale révèle qu'il est nécessaire de mettre en application un nouveau système de paiement pour moderniser la gestion des ressources humaines dans l'administration publique. Le Gouvernement devra continuer à procéder à l'essai de nouveaux projets pilotes, comme il l'a fait récemment à titre expérimental dans 25 formations sanitaires, en vue d'introduire les mesures d'incitation fondées sur les résultats dans les secteurs clés comme la santé et l'éducation. Le Gouvernement devra renforcer sa fonction publique en accordant plus d'attention à l'élaboration des programmes d'apprentissage adéquats, y compris la formation en partenariat avec le secteur privé. Une politique des finances publiques efficace nécessite une augmentation au fil du temps de la productivité de la main-d'œuvre dans le secteur public.

Encadré 3.1: Principales réalisations en matière de gestion des finances publiques et problèmes subsistants

L'évaluation des risques fiduciaires de la Banque a jugé la gestion des finances publiques au Sénégal comme étant « modérée », ce qui est conforme aux résultats de l'évaluation générale des plans d'action de la CFAA et du CPAR du Gouvernement, effectuée en juin 2006. Dans l'ensemble, les progrès ont été jugés encourageants, les plans d'action de la CFAA et du CPAR étant réalisés respectivement à hauteur de 70% et 44% à la fin de 2005. Des résultats importants ont été enregistrés dans le cadre de la préparation et de l'exécution du budget, notamment par l'utilisation de la budgétisation par programme dans les principaux ministères, et grâce à la décentralisation progressive de l'exécution du budget, du ministère de l'Économie et des Finances aux ministères d'exécution. La mise en application du logiciel SIGFIP a également été perçue comme un autre grand pas en avant. Dans le domaine de la passation des marchés, le premier audit a été publié à la fin de 2005 et les principaux ministères ont commencé à élaborer des plans annuels pour permettre de simplifier les méthodes et éviter la concentration des marchés au dernier trimestre de l'année civile. Concernant les contrôles, il a été noté que le Trésor a pu transférer tous les comptes de l'État accumulés depuis 1997 à la Cour des comptes, supprimant ainsi le retard accumulé depuis des années. La Cour des comptes, quant à elle, a évalué les comptes de l'État pour 1997, 1998 et 1999 et s'apprête à examiner les comptes restants durant les 18 prochains mois.

Le rapport d'évaluation a recommandé que les autorités concentrent leurs efforts dans les domaines suivants : i) l'amélioration de la gestion des salaires et des ressources humaines ; ii) l'harmonisation des procédures entre les projets financés par des ressources intérieures et extérieures ; iii) l'accélération de la budgétisation par programme dans les ministères d'exécution ; iv) l'amélioration de la préparation et de l'exécution du budget d'investissement ; et v) le renforcement des contrôles internes et externes des organismes, entreprises publiques et collectivités locales. Les autorités et les partenaires ont également été encouragés à lancer le Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA) car elle permettrait d'établir des indices de référence utiles pour mesurer les progrès accomplis par le Sénégal au fil du temps et par comparaison avec d'autres pays. Une telle opération devrait s'achever d'ici octobre 2007.

3.15 Les autorités sénégalaises doivent être tenues de rendre davantage compte de l'emploi des fonds publics en renforçant l'équilibre des pouvoirs et en diffusant les informations pertinentes aux médias et aux parties intéressées. Le Gouvernement doit s'assurer que les ressources allouées parviennent à leurs bénéficiaires finals visés. Une enquête récente a révélé que seulement 58% des enseignants exerçaient activement leur profession, ce qui laisse planer un doute sur l'efficacité du système éducatif. De même, les fuites et les inefficacités sont nombreuses dans le secteur de la santé¹⁶. Des dispositions sont actuellement prises pour renforcer l'équilibre des pouvoirs par la mise en application des plans d'action de la CFAA et du CPAR décrits plus haut. Le Trésor a finalisé les comptes de l'État consolidés et les a récemment transmis à la Cour des comptes (éliminant ainsi l'important retard qui s'était accumulé). La Cour des comptes a examiné ces comptes pour la période 1997-1999 et un calendrier a été établi pour envoyer son avis de conformité à l'Assemblée nationale pour les exercices restants. La Cour des comptes a des ressources relativement limitées et un Fonds fiduciaire multidonateurs finance les services des comptables sur contrat de courte durée pour accélérer la révision des comptes. Le contrôle des entités indépendantes et des entreprises publiques doit aussi être renforcé, comme le souligne la récente Mise à jour de l'examen des dépenses publiques et le rapport sur

¹⁶ Pour plus de détails, se référer à « Sénégal, Politiques et stratégies de croissance accélérée et de réduction de la pauvreté », Mémoire économique sur le pays, 3 avril 2003.

l'observation des normes et codes (ROSC) sur la gouvernance des entreprises, publié par la SFI au début de l'exercice 07. Le Gouvernement a aussi mis en place un certain nombre de nouvelles institutions visant à améliorer la gouvernance dans les secteurs privé et public (par exemple, la Commission contre la corruption, le Conseil d'infrastructure) mais des efforts sont nécessaires pour les rendre plus efficaces. Enfin, les autorités ont pris l'initiative de renforcer les systèmes d'information et de renforcer davantage les moyens des bénéficiaires finals, notamment en élaborant des opérations de développement de proximité appuyées par la Banque.

B. RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

3.16 La performance du secteur privé est contrastée au Sénégal, comme en témoignent la réduction des investissements privés, qui passent de 17% du PIB en 2000 à 15% en 2004, et la stagnation relative des exportations, qui avoisinent les 27% du PIB. Ce manque de dynamisme transparait aussi au niveau microéconomique puisque la productivité de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier au Sénégal, bien qu'élevée par rapport aux pays voisins, aurait baissé au cours des deux dernières décennies et équivaut aujourd'hui à un cinquième ou un tiers des niveaux enregistrés respectivement en Corée et en Afrique du sud¹⁷. La création d'emplois a été minimale avec des taux de chômage et de sous-emploi stagnants autour des 40% de la main-d'œuvre. Cette tendance doit être inversée afin que le secteur privé puisse jouer son rôle essentiel attendu dans le programme de la SRP.

3.17 Les décideurs doivent relever des défis importants pour améliorer le climat d'investissement au Sénégal et promouvoir le développement sectoriel. La réduction de la bureaucratie et l'amélioration de la transparence sont les principaux défis à relever, comme le montrent le classement médiocre du Sénégal selon les indicateurs du rapport Doing Business et le récent rapport ROSC de la Banque sur les pratiques comptables dans le secteur privé¹⁸. Même si certaines initiatives précises ont été lancées, une stratégie plus concertée et de vaste portée est nécessaire. Le Gouvernement sénégalais a finalisé sa nouvelle Stratégie de croissance accélérée en janvier 2007, qui s'inscrit dans le cadre du DSRP de deuxième génération (se référer à la section suivante pour plus de détails). Cette nouvelle approche devrait permettre de régler d'autres problèmes intersectoriels liés au climat d'investissement et de promouvoir cinq secteurs spécifiques présentant selon le Gouvernement le meilleur avantage comparatif pour le Sénégal : i) l'agro-industrie ; ii) le tourisme ; iii) les télécommunications et les nouvelles technologies ; iv) les textiles ; et v) la pêche.

3.18 Bon nombre d'enquêtes, diagnostics et études, y compris ceux provenant du Groupe de la Banque ont déjà permis d'aboutir à un consensus concernant les principaux obstacles auxquels se heurte le secteur privé au Sénégal (Encadré 3.2)¹⁹. Mettant à profit les recommandations des Conseils présidentiels de l'investissement, les autorités ont amélioré l'environnement des affaires en simplifiant les réglementations en matière d'enregistrement et la fiscalité. En janvier 2004, l'Assemblée nationale a adopté des réformes pour simplifier l'impôt sur le revenu des entreprises et les codes d'investissement. L'assiette fiscale a été élargie par la

¹⁷ Voir « Sénégal : Évaluation du climat de l'investissement », Banque mondiale, 2004.

¹⁸ Banque mondiale, ROSC sur les pratiques comptables et d'audit, 2005.

¹⁹ Une liste non exhaustive des études menées par le Groupe de la Banque mondiale sur l'environnement des affaires au Sénégal comprend : « Sénégal : Évaluation du climat de l'investissement » (2004), les études FIAS sur l'imposition et les obstacles administratifs (1999, 2001 et 2003), les évaluations comparatives de la MIGA (2005).

suppression de plusieurs exonérations fiscales et l'introduction pour les petites entreprises d'un impôt unique remplaçant l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée, les contributions de brevet et les contributions au titre de la sécurité sociale. Le nouveau code d'investissement a élargi l'éventail des secteurs admissibles afin de prendre en compte les priorités du DSRP et il a simplifié le système d'incitations à l'investissement.

**Encadré 3.2 : Les obstacles à la croissance au Sénégal :
le point de vue des investisseurs privés**

<i>Problèmes</i>	<i>Obstacles graves</i> (en pourcentage du total des réponses)
Difficulté d'accès et coût de financement	> 60 %
Impôt élevé et administration inefficace	50 %
Procédures administratives complexes	45 %
Justice non fiable/corruption	40 %
Manque d'infrastructure	
Transport	35 %
Électricité/énergie	30 %
Pratiques commerciales non compétitives	35 %
Difficulté d'accès aux terres et développement	30 %
Manque de main-d'œuvre qualifiée et réglementation rigide	20 %

Source : Sénégal, Évaluation du climat de l'investissement, Banque mondiale, 2004

3.19 D'autres initiatives ont été prises en vue de faciliter l'accès aux finances pour les entreprises privées, la difficulté d'accès étant considérée comme le principal obstacle pour près des deux tiers des entreprises privées sur lesquelles a porté l'évaluation du climat de l'investissement de 2004. Cet obstacle est particulièrement grave pour les PME et les microentreprises opérant dans le secteur non structuré de l'économie, notamment dans les zones rurales à cause de leur manque de compétences et de leur incapacité à fournir des garanties. Ce diagnostic a été confirmé par l'évaluation du secteur financier menée conjointement par la Banque et le FMI. La Banque appuie des réformes dans le secteur financier grâce au Crédit d'ajustement du secteur privé en cours avec la restructuration des systèmes des postes et des pensions. La restructuration du système des postes permettra de mobiliser l'épargne et facilitera l'accès au financement dans les zones rurales à travers son vaste réseau régional et les envois de fonds (en provenance de Dakar et de l'extérieur du pays). La réforme du système des pensions mobilisera l'épargne à long terme et augmentera l'importance du marché financier au Sénégal. La SFI envisage d'investir dans deux institutions de microfinance visant à accorder des prêts aux microentreprises.

3.20 Pour renforcer le développement du secteur privé, le Sénégal devra : augmenter davantage sa productivité ; renforcer la qualité et la variété des produits d'exportation sénégalais ; augmenter les innovations productives ; promouvoir l'intégration de chaînes d'approvisionnement ; et développer le capital humain à travers l'éducation et l'emploi des travailleurs expatriés dans la production locale. La liste suivante suggère une série de priorités pour le court et le moyen termes.

3.21 La première priorité consiste à encourager la concurrence dans le secteur privé industriel structuré qui manque de dynamisme et de faculté d'adaptation au nouvel

environnement international. En dépit de l'adoption, en 1999, du nouveau tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui a simplifié la structure tarifaire du Sénégal et a réduit les tarifs, ce secteur reste protégé par des tarifs élevés et des obstacles non tarifaires (comme dans l'agro-industrie). Le Rapport intégré sur le commerce de 2003 rappelle que le régime commercial du Sénégal continue de s'écarter du cadre de l'UEMOA sur des points importants : i) une surtaxe de 20% sur les importations d'oignons, de pommes de terre, de bananes, de cigarettes et sur le riz et une surtaxe de 10% sur certaines céréales telles que le mil et le sorgho ; et ii) 798 lignes tarifaires (sur 5 863) n'ont pas de ligne tarifaire dans le tarif extérieur commun de l'UEMOA. Certains produits locaux sont aussi protégés par des droits indirects différenciés sur des produits importés et locaux tels que les huiles alimentaires et les cigarettes²⁰. Dans certains secteurs, une fixation collusoire des prix par quelques entreprises dominantes engendre des coûts élevés pour le consommateur local, avec des prix dépassant leur niveau international (c'est le cas, par exemple du sucre, des arachides et des transports)²¹. Un tel comportement associé à une faible gouvernance aboutit aussi à une mauvaise gestion financière dans des secteurs clés (exploitation minière par ICS et production d'électricité par la SENELEC). À ce stade, le Gouvernement s'efforcera de supprimer les taxes précises restantes et les obstacles non tarifaires dans les secteurs visés plus haut et veillera à l'amélioration de la gouvernance dans les entreprises publiques et privées.

3.22 Pour stimuler la concurrence, le Gouvernement sénégalais a encouragé la participation de nouveaux exploitants privés, en particulier dans le secteur de l'infrastructure. Après l'échec de deux tentatives de privatisation en 1995 et 1999, en mars 2005 les autorités ont vendu la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (SONACOS) au seul enchérisseur ayant fait une offre. Dans le secteur de l'électricité, le Gouvernement a conclu le processus de sélection d'un producteur indépendant d'électricité pour augmenter la capacité de production de 67,5 mégawatts (MW) (l'équivalent d'environ 14,6%). À l'avenir, le Gouvernement favorisera la participation accrue du secteur privé dans les secteurs d'infrastructure (transports et énergie). Une condition nécessaire sera d'améliorer les systèmes de comptabilité et d'audit pour les entreprises publiques (et quasi publiques) et les exploitations privées réglementées lorsqu'il existe des pouvoirs de monopole résiduels. On s'efforcera également d'améliorer les pratiques de comptabilité et d'établissement de rapports, conformément aux indications fournies par le récent rapport ROSC établi par la Banque.

3.23 **La deuxième priorité consiste à appuyer les petites et moyennes entreprises qui représentent plus de la moitié de l'économie sénégalaise.** Sans doute, le plus grand défi pour le Sénégal qui tente de passer de la stabilité économique à la croissance accélérée et équitable est de générer des sources durables d'opportunités pour les groupes marginalisés de la société. À cet effet, il faudra développer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises qui offrent le plus grand nombre d'emplois. Ces entreprises sont en butte à une série de contraintes dont le

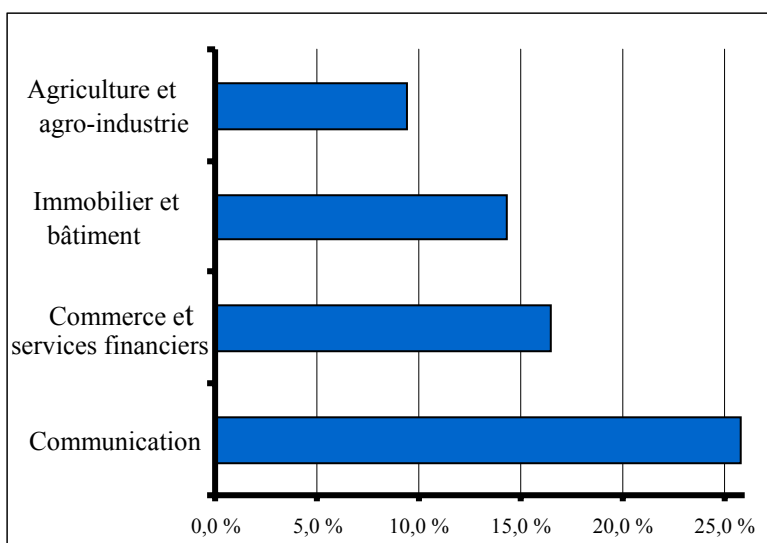
²⁰ Pour plus de détails, voir « Sénégal : Étude diagnostique sur l'intégration du commerce », mars 2003.

²¹ Une étude récente de la Banque révèle que le secteur du sucre au Sénégal est placé sous le monopole d'une seule entreprise employant environ 3 000 salariés permanents (plus 2 000 temporaires), et qui bénéficie de niveaux de protection relativement élevés. En conséquence, le prix du sucre à la consommation est d'environ 1 dollar par kilogramme au Sénégal contre 0,4 dollar/kg au Sri Lanka et 0,5 dollar/kg en Gambie. Un tel écart de prix peut avoir une incidence importante sur les niveaux de pauvreté au Sénégal puisqu'il est estimé que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté diminuerait de 200 000 ou de presque 2 points de pourcentage si le prix du sucre était réduit de moitié ou égal à celui pratiqué en Gambie.

manque d'accès aux capitaux, une main-d'œuvre peu qualifiée et des technologies insuffisantes ainsi qu'une intégration médiocre dans les réseaux d'approvisionnement et de distribution. La plupart des petites et moyennes entreprises n'ont pas accès aux droits de propriété (y compris les droits fonciers) et à des mécanismes peu onéreux de résolution de conflit, en raison de l'inefficacité de l'appareil judiciaire et de la complexité des procédures administratives. Il n'existe pas de réponse toute faite à ces problèmes mais il est nécessaire qu'ils d'inscrivent en bonne place dans la nouvelle stratégie de croissance accélérée.

3.24 La troisième priorité consiste à optimiser les avantages comparatifs de l'économie sénégalaise perçus dans quelques secteurs stratégiques et promouvoir ainsi les exportations et/ou la création d'emplois. La logique commerciale voudrait que l'on maintienne ce qui marche déjà et que l'on accorde la priorité à des secteurs ayant contribué aux deux tiers de la croissance du PIB dans un passé récent. Ces secteurs sont les suivants par ordre d'importance décroissant : communications, commerce et services financiers, immobilier et bâtiment, et agriculture et agro-industrie (Figure 3.1). Cette approche ciblée a déjà été adoptée dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée (au moins pour deux secteurs) et devrait être renforcée au cours des prochaines années. Avec le temps, le succès obtenu par ces secteurs se répercutera sur le reste de l'économie, créant de nouvelles synergies et des opportunités d'investissement.

Figure 3.1: Contributions à la croissance économique par secteur (2000-2004)



Source : Banque mondiale

3.25 Un secteur agricole plus solide et plus compétitif combine les deuxième et troisième priorités. Il est essentiel de soutenir les petits exploitants et les entrepreneurs en zone rurale car ils appartiennent à la couche la plus démunie de la population et sont le plus exposés aux catastrophes naturelles et chocs climatiques. Par conséquent, ces groupes constituent la principale source d'émigration vers les centres urbains, notamment Dakar²². L'apparition de nouvelles exportations (telles que les légumes frais dont l'exportation a enregistré une augmentation spectaculaire de près de 130% entre 2003 et 2005) semble prometteuse et devrait contribuer à la diversification de la production et des exportations agricoles au détriment de

²² Rapport de synthèse de la deuxième Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II), juillet 2004.

l'arachide. L'accroissement récent de la compétitivité du secteur agricole au Sénégal se limite toutefois à quelques zones (Niayes, la vallée du fleuve Sénégal et les régions de la Casamance) et quelques produits. La compétitivité est aussi entravée par des relations complexes entre les pouvoirs moderne et traditionnel qui rendent difficile l'accès aux terres et ne favorisent pas la mise en valeur de sites faute de garanties et de ressources financières. De plus, la dégradation des ressources est un sujet de préoccupation croissante pour le Sénégal, allant de la déforestation à la dégradation des terres associée à la mauvaise gestion des ressources en eau en passant par l'épuisement des stocks de poissons. Le Gouvernement a établi des plans pour apporter une solution à ces problèmes et la Banque est en train de finaliser son Analyse de l'environnement du pays, en étroite collaboration avec les donateurs et la société civile.

3.26 La quatrième priorité consiste à relever le niveau des compétences et des technologies utilisées par le secteur privé au Sénégal. Tel qu'il a été mentionné plus haut, pour réussir, le Sénégal doit stimuler et diversifier ses exportations, ce semble indiquer que sa production locale dans les secteurs-clé (tels que les TIC, les exportations et l'agriculture) devrait être conforme aux normes de qualité définies par les consommateurs des marchés industrialisés. La récente évaluation des connaissances publiée par l'Institut de la Banque mondiale (WBI) sur le Sénégal révèle que son classement laisse à désirer même en comparaison des autres pays subsahariens (voir Tableau 3.1). Le Sénégal a progressé depuis 1995, mais pas aussi rapidement que d'autres pays. Ses principales lacunes semblent être liées à la qualité médiocre de ses institutions de recherche et développement (R&D) et aux niveaux d'instruction relativement faibles. Pour favoriser le développement technologique, il sera nécessaire de s'appuyer sur une démarche multidimensionnelle impliquant les établissements scolaires et les instituts de recherche, des partenariats avec des entreprises privées (locales et étrangères) et l'État. Le Gouvernement a pris une initiative spécifique, soutenue par la Banque mondiale, en vue de moderniser le Fonds national de recherches agricoles et agroalimentaires (FNRAA) et promouvoir des liens entre le système éducatif et le marché du travail. Simultanément, il y aura lieu de prendre des mesures pour améliorer les encadrements juridiques et institutionnels et promouvoir de nouveaux circuits de diffusion des connaissances et des informations (notamment par le biais d'expatriés sénégalais et de partenariats avec des universités et collèges à l'étranger).

3.27 La cinquième et dernière priorité consiste à tirer parti de la présence de nombreux Sénégalais à l'étranger (7 familles sénégalaises sur 10 indiquent qu'elles ont un de leurs membres vivant à l'étranger). Le Sénégal bénéficie déjà d'importants envois de fonds par les travailleurs migrants et les expatriés. Ces fonds contribuent à générer une croissance économique à l'échelle nationale en finançant l'achat de biens de consommation et l'immobilier, mais ils constituent aussi une source potentielle de financement pour d'autres projets d'infrastructure et des activités de production à plus grande échelle. Il faudrait développer des liens plus étroits avec le système bancaire local pour aider à monétiser l'économie, puisque seulement 10% de la population détiendrait un compte bancaire aujourd'hui. La réforme du système postal en cours et la croissance soutenue des institutions de microfinance permettront d'atteindre cet objectif. Parallèlement, il y aurait lieu de prendre des mesures pour mettre fin à la fuite des cerveaux²³ et inciter les expatriés à ramener de nouvelles compétences et technologies au Sénégal. Le

²³ Une étude du FMI montre que 60 % des immigrants africains vivant aux États-Unis ont suivi des études supérieures. (Source : William J. Carrington et Enrica Detragiache, « Quelle est l'ampleur de l'exode des cerveaux ? Finance et développement. »)

Gouvernement a commencé à se pencher sur la question des expatriés en prenant une initiative conjointement avec le ministère des Affaires étrangères et l'Agence de promotion des investissements et des grands travaux (APIX).

4. LA VISION À LONG TERME ET LES PRIORITÉS À MOYEN TERME DU SÉNÉGAL

4.1 Le Gouvernement sénégalais a pleinement conscience qu'il doit faire plus et mieux pour relever les défis mentionnés plus haut au cours des prochaines années et accroître ainsi la croissance économique, créer des emplois et atteindre les pauvres. Cet engagement est défini dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté de deuxième génération (DSRP-II), qui a été présenté au Conseil le 30 janvier 2007, et dans lequel les autorités font part de leur vision pour les cinq années à venir. Tout d'abord, il est important de souligner que cette vision est pleinement en phase avec le programme des ODM et que sa formulation a bénéficié des apports de donateurs, des collectivités locales et des représentants de la société civile ainsi que du secteur privé.

4.2 La vision à moyen terme du Sénégal s'articule autour de quatre piliers : i) la création de richesses ; ii) l'accès aux services sociaux de base ; iii) la protection des groupes vulnérables ; et iv) une plus grande transparence et des processus participatifs. Les trois premiers piliers étaient déjà inclus dans le premier DSRP, le dernier pilier est apparu comme une nouvelle priorité pour les autorités. Les domaines de priorité du Gouvernement sont présentés ci-après. Ces programmes spécifiques montrent les engagements pris par le Gouvernement.

4.3 En plaçant la stratégie de croissance accélérée au cœur du premier pôle du DSRP-II, les autorités soulignent à juste titre la nécessité de promouvoir la croissance impulsée par le secteur privé et de développer et diversifier les exportations. La stratégie de croissance accélérée se fonde sur deux objectifs clés : i) l'amélioration du climat général d'investissement dans l'économie en mettant l'accent sur une série de problèmes intersectoriels (y compris dans les domaines de la justice, des impôts, de l'infrastructure et des obstacles administratifs) ; et ii) la promotion du développement de cinq secteurs avec un bon potentiel présumé de croissance des exportations et de création d'emplois, et aussi par le biais de mesures visant à renforcer la compétitivité sectorielle²⁴. Parallèlement, la création de richesses reposera sur la mise en œuvre de stratégies sectorielles nationales pour les secteurs agricole et du bétail ayant pour objectif de promouvoir les activités dans les zones rurales. Le DSRP-II examine les grands projets d'infrastructure que le Gouvernement envisage de mettre en place au cours des prochaines années, dont le pôle industriel de Diamniadio, l'autoroute Dakar-Thiès et le nouvel aéroport. Ses projets, non seulement fourniront la base nécessaire au développement du secteur privé mais ils contribueront aussi à diversifier les activités économiques en dehors de Dakar et de ses zones périphériques (qui représentent environ 80% du PIB sur une étendue équivalant à moins de 1% du territoire national).

4.4 Le deuxième pilier, axé sur le développement humain, continuera à promouvoir l'accès aux services sociaux essentiels par une proportion croissante de la population. La

²⁴ Les cinq secteurs comprennent l'agro-industrie, la pêche, les services électroniques après-vente, le tourisme et les textiles.

mise en application de stratégies nationales dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que de nouveaux engagements d'améliorer la nutrition et l'accès à l'assainissement et à l'eau sont les principaux éléments de la stratégie du Gouvernement.

4.5 Le troisième pilier du DSRP-II souligne la nécessité d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables, un point qui jusqu'ici a été négligé, et préconise des actions pour s'assurer que ces groupes bénéficieront de la création de richesses et auront un meilleur accès aux services sociaux. Les groupes vulnérables sont nombreux et divers au Sénégal ; ils comprennent les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les réfugiés. La Stratégie de protection nationale, récemment mise au point, a permis de parvenir à un consensus sur un ensemble de priorités, comprenant la nécessité d'étendre la portée des filets de sécurité existants, de fournir une assistance financière directe à des groupes ciblés, et d'améliorer la capacité d'intervention du Gouvernement en cas de catastrophes et de chocs naturels. Une telle démarche concertée a contribué à améliorer la coordination entre les différentes parties prenantes.

4.6 Le quatrième pilier concernant la transparence et les processus participatifs se justifie par la nécessité de renforcer l'efficacité des dépenses publiques (par le biais de procédures et contrôles budgétaires) et aussi de promouvoir le développement du secteur privé (par la réduction des mesures qui ont un effet de distorsion et un meilleur accès à la justice). La gouvernance sera améliorée par des réformes dans le domaine du renforcement des capacités et de la gestion financière dans le secteur public. Le Gouvernement a l'intention de poursuivre la mise en œuvre de deux plans d'action qui sous-tendent les réformes de la gestion des dépenses publiques, pour donner suite aux recommandations de l'Évaluation de la responsabilisation financière du pays (CFAA) et de l'Examen analytique sur la passation des marchés dans le pays (CPAR). Dans le cadre de leur objectif d'amélioration de la qualité de la gestion des ressources humaines publiques, les autorités ont entrepris les réformes de la fonction publique. Ces réformes permettront d'améliorer les compétences des fonctionnaires grâce à des cours de formation dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, de la perception de l'impôt et de la sécurité. Simultanément, le Gouvernement a commencé la mise en œuvre d'un ensemble de réformes dans sa politique de rémunération visant à : i) améliorer la compétitivité des salaires publics par rapport au secteur privé, à condition que la productivité augmente et que la compatibilité avec la stabilité macro-économique soit assurée – plus particulièrement eu égard à l'augmentation rapide de la masse salariale de ces dernières années ; ii) simplifier les procédures ; et iii) introduire des mesures d'incitation fondées sur les résultats. Le DSRP-II propose également un calendrier de réformes pour le secteur de la justice, conformément à la stratégie sectorielle nationale approuvée par les principales parties prenantes du pays.

4.7 Le Gouvernement sénégalais a amorcé la décentralisation du processus de prise de décision concernant la gestion des ressources humaines et financières, y compris le renforcement des capacités des collectivités locales et le transfert progressif d'un certain nombre de responsabilités aux populations locales, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il poursuivra la décentralisation progressive de l'exécution du Budget d'investissement consolidé et le renforcement des capacités au niveau local, qui constitue un préalable pour la réussite de la décentralisation.

4.8 Au-delà des quatre piliers mentionnés ci-dessus, le Gouvernement fait reposer sa stratégie sur un certain nombre de principes directeurs qui peuvent être résumés comme suit :

- (a) *Conserver la stabilité macro-économique et réduire la vulnérabilité aux chocs externes.* Les autorités reconnaissent que le maintien des soldes budgétaires et extérieurs revêt une importance cruciale pour la réussite de leur vision à moyen terme. Leur intention est de poursuivre une politique budgétaire prudente de manière à ce que les niveaux de l'inflation et de la dette restent dans les limites prévues par le FMI et l'UEMOA. Parallèlement, les autorités continueront à accorder une attention particulière à la gestion des chocs externes en mettant au point des instruments préemptifs, en diversifiant les recettes d'exportation et en constituant des réserves financières pour protéger le secteur agricole et les groupes les plus vulnérables.
- (b) *Promouvoir l'équité et protéger les groupes vulnérables.* Les autorités auront pour objectif non seulement d'accroître la prestation des services sociaux de base (éducation et santé), mais aussi de réduire les inégalités dans l'accès à ces services, qui varie considérablement selon les niveaux de revenu, le sexe et la situation géographique des utilisateurs. Elles lanceront une nouvelle stratégie de l'emploi qui devrait aider à promouvoir des emplois pour les jeunes et les femmes. La protection des groupes vulnérables conservera une place de choix dans le programme d'action, traduisant la nécessité d'élargir la portée des filets de sécurité en vigueur au-delà des 5% de la population active totale et d'assurer de meilleures conditions de vie pour des groupes importants d'enfants, de femmes, de personnes âgées et d'handicapés, en particulier dans les zones rurales.
- (c) *Équilibrer la croissance entre les régions rurales et urbaines.* À présent, la plupart des activités économiques (environ 90% du PIB) et une grande partie de la population sont concentrées dans la région de Dakar, qui représente moins de 1% du territoire national. Un tel déséquilibre donne lieu à une détérioration des conditions de vie et des infrastructures dans l'agglomération de Dakar, et engendre des problèmes au niveau de la sécurité alimentaire et de l'environnement. Le Gouvernement a lancé une double stratégie visant simultanément à améliorer les conditions de vie dans la région de Dakar et à promouvoir les opportunités économiques dans les villes secondaires et les zones rurales. La délocalisation des activités économiques en dehors de Dakar est en cours de préparation, avec la construction d'un nouveau pôle industriel, d'une autoroute à péage et d'un nouvel aéroport. Le développement de nouvelles opportunités d'investissement dans le secteur agricole est actuellement favorisé dans les régions de la Casamance et du fleuve Sénégal.

4.9 Le Gouvernement a souligné la nécessité d'augmenter sa capacité à suivre l'évolution de la mise en œuvre du DSRP et à éliminer les obstacles pouvant se présenter au fil du temps. Le deuxième DSRP et la stratégie de croissance accélérée indiquent la marche à suivre pour les prochaines années. À ce stade, ce cadre de politique élargi doit se traduire en un ensemble stratégique de mesures, avec un échéancier précis et des responsabilités clairement définies, ainsi qu'un ensemble complet de mesures et de résultats contrôlables mettant convenablement l'accent sur les pauvres. Les autorités devront aussi clarifier le lien entre leurs choix stratégiques et les processus et allocations budgétaires, non seulement au niveau des secteurs, mais aussi au sein de ceux-ci et entre les régions. Une hiérarchisation améliorée des mesures, un leadership clair de la part des décideurs ainsi qu'une concertation constante avec les donateurs et les parties prenantes seront essentiels à la réussite de la mise en œuvre du DSRP.

5. L'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

5.1 **Le Gouvernement et le Groupe de la Banque mondiale partagent une vision commune des objectifs généraux à atteindre au Sénégal au cours des années à venir.** Le programme d'aide du Groupe de la Banque mondiale appuiera de ce fait les principales priorités du Gouvernement définies dans le DSRP-II. Cette aide sera toutefois sélective et se concentrera sur des mesures concrètes, pour lesquelles le Groupe de la Banque mondiale a un avantage comparatif, compte tenu de ses données d'expérience et des programmes d'autres bailleurs de fonds. Les activités spécifiques d'aide seront regroupées autour d'un filtre transectoriel et de trois piliers afin de maximiser l'impact, renforcer les synergies et accroître l'efficacité de l'aide du Groupe de la Banque mondiale, tout en évitant la fragmentation et en favorisant davantage de souplesse au cours de la période visée par la CAS.

A. LEÇONS TIRÉES DE L'EXPERIENCE PASSEE ET STRATEGIE DE CONCERTATION

5.2 **Cette CAS tire parti des leçons tirées des interventions antérieures de la Banque au Sénégal et d'un ensemble d'orientations obtenues des évaluations mondiales et régionales. En ce qui concerne l'expérience passée,** la récente évaluation de l'IEG suggère que l'aide du Groupe de la Banque mondiale devrait viser à : i) renforcer le dialogue et le consensus avec le Gouvernement ; ii) améliorer l'harmonisation avec les donateurs ; et iii) promouvoir les synergies entre les zones rurales et urbaines, notamment dans le secteur de l'infrastructure. Le Rapport d'achèvement de la CAS a aussi tiré un certain nombre de leçons (se référer à l'Annexe 2 pour de plus amples détails). Premièrement, les programmes de la Banque doivent s'aligner sur les objectifs du Gouvernement afin d'alléger la pauvreté, particulièrement avec le quatrième pilier du DSRP consacré à la gouvernance et à la nécessité de promouvoir la décentralisation et les mécanismes participatifs. Deuxièmement, les programmes de la Banque doivent accorder une attention spéciale à la conception et au choix des instruments de prêt, y compris des résultats clairs et mesurables. Troisièmement, une coordination étroite avec le Gouvernement et les partenaires est importante, car les projets les plus réussis de la Banque sont ceux ayant montré une nette adhésion de la part des autorités et des synergies avec les programmes d'autres bailleurs de fonds.

5.3 **La CAS inclut des orientations découlant des expériences récentes au niveau régional.** Par exemple, le Sénégal a été retenu comme pays-pilote en Afrique subsaharienne pour la mise en œuvre du programme de la Déclaration de Paris qui met l'accent sur l'adhésion, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilisation en tant que facteurs déterminants pour maximiser l'efficacité de l'aide²⁵. La Banque joue un rôle clé par l'aide qu'elle apporte aux autorités dans ce domaine (voir Annexe 6). Cette CAS a aussi tiré des leçons du Plan d'action pour l'Afrique, y compris la promotion de résultats concrets, des mesures à effet rapide pour servir de démonstration et la priorité accordée à la croissance économique.

5.4 **Cette CAS rend compte de l'évolution observée dans la gestion du portefeuille existant de la Banque au Sénégal.** Le nombre de projets et la composition du portefeuille sont restés relativement stables durant la période de la CAS des exercices 03 à 06 (environ 20 projets sous supervision en un exercice donné), avec l'aide à l'infrastructure (55%), à l'agriculture et au

²⁵ Pour plus de détails, voir *La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, mars 2005.

développement rural (23%), au développement humain (16%), au développement du secteur privé (12%) et à la gestion économique (4%). À la fin de l'exercice 06, aucun projet actif n'était jugé insatisfaisant et les engagements à risque ont baissé d'un niveau élevé de 210 millions de dollars au cours de l'exercice 03 à 65 millions de dollars. Le risque général de non-contrôle²⁶ des projets financés par la Banque a été jugé « modéré » en février 2006, soulignant la nécessité i) de veiller à mettre en place un cadre approprié de comptabilité et de contrôle du projet avant l'entrée en vigueur ; ii) de mettre régulièrement à jour les mesures nécessaires à prendre pendant l'exécution ; et iii) d'améliorer la qualité des rapports d'audit transmis (ce qui reste le problème majeur).

5.5 Stratégie de consultation. La Banque, en étroite coordination avec le Gouvernement, a tenu une série de consultations avec diverses couches de la société civile et des partenaires de développement au Sénégal (voir Annexe 6 pour plus de détails). Les consultations ont commencé à la fin du mois d'avril 2006 et ont débouché sur une demi-journée de séminaire à Dakar à la mi-juin 2006. Une version préliminaire de la CAS a également été présentée dans la revue trimestrielle publiée par le bureau de la Banque à Dakar et a bénéficié d'une large couverture par les médias locaux. Parallèlement, des consultations thématiques sur chaque pôle particulier étaient organisées pour encourager l'examen des problèmes qui revêtent une importance particulière pour un grand nombre de parties prenantes, tels que la gouvernance (notamment par le biais des consultations portant sur la stratégie de croissance accélérée). La Banque, en étroite coordination avec les autorités et conformément au programme de la Déclaration de Paris, a aussi entrepris une enquête auprès des bailleurs de fonds intervenant au Sénégal. Cette enquête a permis de déterminer : i) les décaissements en cours et programmés ; et ii) des idées pour renforcer la coopération avec le Gouvernement et la coordination parmi les donateurs. Les résultats, résumés dans l'Annexe 7 ont permis d'échafauder le nouveau DSRP et ce programme CAS proposé.

B. PROGRAMMES PROPOSES DE LA BANQUE ET RESULTATS ESCOMPTEES

5.6 La plate-forme de la CAS proposée pour les exercices 07-10 se fonde sur un filtre de gouvernance et trois principaux piliers. Le but de cette plate-forme n'est pas seulement de relever les défis confrontant le pays mais aussi d'optimiser les synergies avec le DSRP du Gouvernement et le Plan d'action pour l'Afrique de la Banque en utilisant l'avantage comparatif du Groupe de la Banque mondiale. La CAS recherche une continuité avec les programmes de réforme en cours, tout en s'orientant progressivement vers une approche davantage axée sur un programme. La stratégie favorise aussi la sélectivité en laissant de côté certains aspects essentiels du programme du DSRP tels que l'aide au secteur de l'élevage, au secteur bancaire et aux télécommunications qui devraient bénéficier de l'assistance d'autres bailleurs de fonds au cours de la période visée par la CAS. Le Groupe de la Banque mondiale est censé intervenir par le biais de partenariats actifs avec le secteur privé et d'autres bailleurs de fonds, y compris dans le secteur de l'eau et le secteur routier. Concernant les autres secteurs, des complémentarités sont recherchées au niveau des instruments de prêt, la Banque apportant, par exemple, une aide budgétaire dans le secteur de la santé tandis que d'autres bailleurs de fonds se concentrent sur des

²⁶ Le risque de non-contrôle est le risque que les cadres de comptabilité et de contrôles internes d'un projet ne permettent pas de s'assurer que les fonds du projet sont utilisés de manière économique et efficace et aux fins pour lesquels ils sont destinés et qu'il ne soit pas correctement rendu compte de leur utilisation.

projets d'investissement. L'inverse est prévu dans le secteur de l'éducation où la Banque mondiale financera un projet d'investissement au cours de l'exercice 07 pendant que l'intervention de l'ACDI revêtira la forme d'un appui budgétaire.

FILTRE DE GOUVERNANCE

5.7 Le renforcement de la gouvernance est largement admis comme étant un facteur crucial de la réussite de la stratégie de développement au Sénégal. Il est indispensable de privilégier ce facteur pour améliorer la prestation des services publics, qui représente le premier défi de taille identifié plus haut. Des faiblesses sont apparues dans les systèmes de gestion des finances publiques au cours des dernières années, comme par exemple l'emploi grandissant de méthodes non compétitives de passation des marchés publics (près de 60% de projets financés par des ressources nationales) et la mauvaise gestion des entreprises publiques et parapubliques (par exemple, dans le secteur de l'énergie et dans la plus grande entreprise industrielle du Sénégal), ont conduit à une accumulation de dettes considérables au cours de l'année précédente²⁷. Il sera aussi crucial de renforcer la gouvernance pour promouvoir le développement du secteur privé en consolidant les cadres juridique et institutionnel dans des domaines tels que les terres, les droits de propriété, la main-d'œuvre et les politiques environnementales.

5.8 Le filtre de gouvernance fonctionnera de deux manières dans la stratégie du Groupe de la Banque mondiale : en premier lieu, il permettra d'améliorer l'efficacité des opérations sectorielles et d'atténuer leurs risques. Quelques exemples de l'impact transectoriel de ce filtre sont les suivants : a) les réformes fiduciaires de l'État, consistant à renforcer les procédures budgétaires et en garantissant de meilleurs transferts financiers entre les secteurs, aideront à améliorer les opérations de prêt de la Banque dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture ; b) l'amélioration de la participation des collectivités locales, par la mise au point des processus participatifs, permettra d'optimiser l'allocation des dépenses et la fourniture des infrastructures de base à travers les régions ; c) l'amélioration du fonctionnement de l'appareil judiciaire aura de fortes répercussions sur le développement du secteur privé, grâce à un meilleur accès aux terres et au financement – deux obstacles de taille dans le cadre actuel de l'activité économique du Sénégal. En deuxième lieu, l'inclusion des aspects de la gouvernance dans la conception des projets sectoriels contribuera à améliorer la transparence générale au Sénégal. Des exemples de cette approche sont donnés aux paragraphes 5.28 et 5.40.

5.9 En règle générale, le Groupe de la Banque mondiale utilisera trois principes directeurs pour s'assurer que les principes de gouvernance sont systématiquement pris en compte dans ses programmes au Sénégal.

1. Une transparence et une efficacité accrues dans l'emploi des ressources publiques

5.10 L'amélioration de la transparence dans l'emploi des ressources publiques se heurte à plusieurs obstacles qu'il faudra lever au cours de la période couverte par la CAS. Le Groupe de la Banque mondiale contribuera à éliminer ces obstacles par le biais de prêts, d'une aide ciblée

²⁷ Plus de détails sur ces questions figurent dans le dernier examen actualisé des dépenses publiques effectué par la Banque – Public Expenditure Update (juin 2006).

financée par des fonds fiduciaires et de travaux d'analyse et de conseil dans les domaines clés, en partenariat avec le Gouvernement, la société civile et les bailleurs de fonds. Ces obstacles et les apports correspondants de la Banque sont décrits ci-après.

5.11 Garantir une gestion transparente des dépenses publiques et des procédures de passation des marchés aux niveaux central et local. Ce sont les plans d'action CFAA/CPAR qui ont permis d'inscrire ce point aux programmes du Gouvernement et des bailleurs de fonds au cours de ces dernières années. Des progrès ont été réalisés dans : i) la préparation du budget grâce à l'adoption du principe de budget programme dans sept ministères clés à la fin de 2006 ; et ii) l'exécution du budget à travers la décentralisation, du ministère de l'Économie et des Finances vers les ministères d'exécution. La coordination entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds a été renforcée par la création d'un Fonds fiduciaire multidonateurs visant à améliorer le renforcement des capacités dans les domaines précités. La coordination continue d'être un facteur-clé avec la préparation d'un nouveau Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA), devant être mené conjointement par les principaux bailleurs de fonds au cours de l'exercice 07. La Banque continuera d'appuyer cet effort par le biais d'une série de crédits de soutien budgétaire prévus et en cours. Parallèlement, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour réduire le risque lié aux opérations d'investissement. Elles comprennent : i) une aide aux professions de comptabilité et d'audit par l'intermédiaire d'un don FDI (devant entrer en vigueur au cours de l'exercice 07)²⁸ ; et ii) la poursuite de la collaboration entre la Banque et le ministère de l'Économie et des Finances pour améliorer la fonction d'audit interne et mieux évaluer la nécessité de mettre un terme aux projets à risque. Avec le temps, la mise en place progressive de budgets programmes dans tous les ministères clés et une préparation plus rationalisée du budget d'investissement²⁹, renforceront la coordination entre les secteurs et aboutiront à une meilleure allocation des ressources budgétaires entre les ministères et les régions.

5.12 Renforcer les institutions de contrôle pour la viabilité d'une gouvernance efficace. Bien que la préparation du budget et son approbation par le Parlement fassent l'objet d'un examen minutieux au Sénégal (le budget est publié sur le site web du Gouvernement), les contrôles rétroactifs effectués par les pouvoirs judiciaire et législatif sont insuffisants. La Banque apportera son soutien à la Cour des comptes pour s'assurer que les comptes de l'État sont examinés en conformité avec les normes internationales y compris les réglementations régionales. De même, l'obligation de rendre compte sera renforcée, par un effort soutenu pour rehausser le rôle du Parlement et de la société civile en matière de surveillance et de contrôle de l'emploi des ressources publiques. Ces initiatives seront prises dans le cadre du programme du WBI. L'engagement de la société civile sera encouragé davantage par la mise en place de lignes téléphoniques d'urgence contre la corruption à Dakar et dans les autres régions. Une importance particulière sera accordée au renforcement du respect des lois et réglementations environnementales de 2001. Le résultat visé est la sélection systématique des investissements au Sénégal en fonction des réglementations en vigueur et le suivi par le Gouvernement de leur conformité avec les normes environnementales.

²⁸ L'une des principales recommandations tirées du ROSC 2005.

²⁹ Voir la recommandation de l'examen actualisé des dépenses publiques effectué par la Banque - Public Expenditure Update - 2005.

5.13 **Promouvoir une administration publique de qualité.** L'efficacité du Gouvernement dans l'utilisation des fonds publics dépendra en grande partie de sa capacité à gérer ses ressources humaines et à stimuler la productivité de la main-d'œuvre. La Banque a pour objectif de fournir un appui à la fois financier et sous forme d'études d'analyse en plaçant cet élément au cœur d'une nouvelle série de crédits d'appui à la réduction de la pauvreté et en en faisant le thème central de l'examen prévu des dépenses publiques pour l'exercice 08. La Banque soutiendra des projets pilotes dans les secteurs de l'éducation et de la santé en vue de fournir des incitations basées sur les résultats et d'amener le personnel clé à accepter des affectations dans des régions mal desservies. D'autres réformes basées sur l'audit récent de la masse salariale contribueront à améliorer la transparence et à moderniser le système de paiement.

2. *Renforcer l'éthique de responsabilité du secteur public*

5.14 **Renforcer la prestation des services de base par la décentralisation administrative vers les collectivités locales et l'autonomisation des populations locales.** L'expérience a prouvé que la responsabilisation du secteur public s'accroît lorsque les décideurs sont plus proches des bénéficiaires, ce qui justifie l'orientation vers une plus grande décentralisation au Sénégal. Cependant, l'administration centrale contrôle toujours 90% des ressources publiques, même si des responsabilités importantes en matière de dépenses (notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation) ont été attribuées aux collectivités locales depuis 1997. Vraisemblablement, le processus de décentralisation a besoin d'être appuyé en : i) renforçant les capacités des collectivités locales ; et ii) en améliorant les relations entre l'administration centrale et les collectivités locales. Le premier objectif est et sera soutenu par plusieurs opérations financées par la Banque, dont le Programme de développement local participatif et le Programme de renforcement des collectivités locales qui visent à apporter une aide aux collectivités locales grâce à une plate-forme de base des besoins sociaux et d'infrastructure de base. Le deuxième objectif fait partie du CARP par le biais de deux actions concomitantes : i) la décentralisation de l'exécution du budget d'investissement ; et ii) des transferts financiers plus prévisibles et plus nombreux vers les collectivités locales, ce qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle loi par le Parlement en janvier 2007. Parallèlement, l'augmentation progressive des ressources financières allouées aux collectivités locales devrait être accompagnée de méthodes de gestion financière et de passation des marchés plus fortes au niveau local, ainsi que de contrôles et d'audits indépendants renforcés.

5.15 **Renforcer les institutions chargées de lutter contre la corruption et de promouvoir une bonne gouvernance des secteurs privé et public.** Au cours des dernières années, le Gouvernement a mis en place un certain nombre d'institutions publiques/privées dans le but d'accroître la responsabilité du secteur public. Le programme de la Banque souligne l'importance particulière du Conseil des infrastructures chargé de s'assurer que tous les PPP sont en conformité avec la loi BOT. Cela s'inscrit dans le cadre de l'assistance de l'IDA à la participation du secteur privé au projet d'autoroute Dakar-Diamniadio et au secteur de l'électricité. Le renforcement des institutions responsables de la mise en œuvre du nouveau code de passation des marchés sera soutenu par la Banque, par le biais d'une assistance technique (don FID) et continuera d'être intégré au programme de CARP. La Banque et les autres bailleurs de fonds surveilleront également la performance de la Commission contre la corruption, car cette entité est considérée comme un moyen essentiel pour stimuler les partenariats public-privé et donner un signal fort aux investisseurs locaux et étrangers concernant la détermination du

Gouvernement à lutter contre la corruption. La Banque est aussi censée appuyer les autorités dans l'amélioration des contrôles des organismes publics et entreprises publiques qui ont souffert d'un manque de gouvernance au cours des dernières années. Ces mesures seront prises dans le cadre du programme de CARP et d'une aide ciblée dans les secteurs de l'infrastructure.

5.16 Des stratégies de communication et d'information améliorées. Les mécanismes de contrôle constituent un élément critique dans l'amélioration de la responsabilisation. Le Gouvernement a donné un nouvel élan à ce programme en créant l'Agence nationale de statistiques au début 2006. La Banque et les autres bailleurs de fonds soutiendront activement la collecte de données d'une nouvelle enquête auprès des ménages et aideront le Gouvernement à améliorer sa capacité à suivre la mise en œuvre du DSRP. Parallèlement à ce renforcement des moyens statistiques de suivi et de collecte, les circuits d'information et de communication entre les secteurs public et privé ainsi qu'avec les autres parties prenantes seront renforcés par des programmes d'apprentissage à distance concernant les problèmes critiques tels que les PPP, en étroite collaboration avec le Gouvernement. La Banque a l'intention de renforcer son programme mobile y compris la publication trimestrielle de sa revue (*Échos de la Banque mondiale*) et les réunions périodiques avec les médias et la société civile.

3. Renforcer et moderniser l'appareil et les mécanismes judiciaires pour la gouvernance privée

5.17 Encourager le respect de la loi et l'accès à la justice. Le DSRP a souligné qu'un meilleur environnement pour la justice non seulement permettra de promouvoir la croissance économique mais favorisera aussi une répartition plus équitable des richesses à travers le pays. Conscient des lacunes du système actuel, le Gouvernement a finalisé une stratégie sectorielle à la fin de 2004, qui exige un programme de renforcement des capacités à long terme et des ressources financières plus importantes, notamment à travers le budget national. Les objectifs de ce programme comprennent : une meilleure performance des tribunaux, le traitement accéléré des cas et la publication des jugements pour renforcer l'uniformité et la transparence. Ce programme vise aussi à élargir l'accès aux tribunaux pour les groupes les plus vulnérables et de ce fait plus autonomes les personnes démunies. En conséquence, l'allocation de crédits budgétaires au secteur de la justice a doublé entre 2002 et 2006. La Banque a appuyé cet effort par une série de CARP menant à des améliorations du cadre institutionnel et l'adoption d'une nouvelle loi ayant pour objectif de simplifier l'assistance juridique pour les groupes les plus vulnérables. La Banque prévoit également d'aider le Gouvernement par un projet du secteur judiciaire qui sera lancé au début de l'exercice 08 et qui renforcera les capacités de ce secteur et stimulera les synergies avec d'autres secteurs. Un appareil judiciaire fonctionnant bien produira plusieurs effets externes au niveau de la croissance économique, du développement humain et de l'équité.

5.18 Renforcer les tribunaux de commerce et les mécanismes de résolution de conflit. La récente Evaluation du climat d'investissement réalisée par la Banque révèle que la majorité des entreprises intervenant au Sénégal ont peu confiance dans l'appareil judiciaire et les mécanismes existants de résolution de conflit à cause du manque de transparence et de la lenteur des processus de décision. La Banque aide le Gouvernement à régler ces problèmes avec son Projet de promotion de l'investissement privé qui accorde de l'aide pour le registre des entreprises et l'élaboration de différents mécanismes d'arbitrage par l'intermédiaire des associations du secteur

privé. L'assistance technique est et sera fournie par la Banque et la SFI, y compris dans le domaine de l'accès aux terres qui pénalise gravement les investisseurs dans des secteurs spécifiques tels que l'agriculture et le tourisme.

5.19 Améliorer la conformité aux normes internationales de comptabilité et d'audit. La majorité des entreprises (pour la plupart des PME) opérant au Sénégal rechignent à utiliser les pratiques comptables standard car elles ne disposent pas des capacités internes nécessaires et ne sont pas incitées à le faire. Les récentes difficultés financières éprouvées par des entreprises publiques et parapubliques (telles que les ICS, la plus grosse entreprise industrielle du pays) ont mis à jour l'insuffisance des contrôles financiers et des audits indépendants. Le Groupe de la Banque mondiale a déjà effectué un ROSC sur les pratiques comptables qui a identifié plusieurs options d'amélioration (procédures simplifiées, application et publication). Le Groupe de la Banque mondiale a entrepris un ROSC sur la gouvernance des entreprises, et a inclus une section sur la gouvernance des entreprises appartenant à l'État, en coordination avec les autorités, qui préconise l'établissement d'un code de gouvernance des entreprises pour le Sénégal et le renforcement de la surveillance et des contrôles des entreprises publiques en remaniant leurs conseils d'administration et en généralisant la vérification indépendante et périodique de leurs comptes. Suivant ces recommandations, la SFI établira le PEP-Afrique pour soutenir les autorités.

5.20 Encourager la compétition dans les secteurs stratégiques. L'aide du Groupe de la Banque mondiale durant la période couverte par la CAS se concentrera sur deux résultats liés entre eux. En premier lieu, l'accent sera mis sur un accroissement de la participation du secteur privé dans les secteurs routier et électrique. Cette assistance concerne particulièrement le projet d'autoroute Dakar-Diamniadio et constituera l'élément central du dialogue dans le secteur de l'électricité. En deuxième lieu, la Banque continuera d'insister sur une plus grande compétition internationale en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires dans des secteurs-clé tels que l'arachide et le sucre. Un climat d'investissement plus encourageant, grâce à l'abaissement des barrières douanières, sera soutenu par une aide à l'Agence de promotion des investissements et des grands travaux (APIX) et la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée, notamment à travers le projet de promotion de l'investissement privé. Le Groupe de la Banque mondiale fournira son aide, non seulement dans le cadre du programme national mais aussi au niveau régional puisque ces problèmes dépendent en grande partie de la réglementation de l'UEMOA.

POLE 1: CROISSANCE ACCELEREE/CREATION DE RICHESSES/RENFORCEMENT DES MOTEURS DE CROISSANCE

5.21 Pour réduire davantage la pauvreté il faudra mettre plus d'accent sur l'environnement de la croissance intérieure, un taux de croissance annuelle du PIB d'au moins 7% étant considéré comme une des conditions préalables à la réalisation des ODM. Le Plan d'action pour l'Afrique (PAA), appuyé par le Groupe de la Banque mondiale, met également l'accent ces aspects. La CAS s'efforcera d'éliminer les obstacles à la croissance du Sénégal en se concentrant sur une série de résultats compte tenu des éléments suivants : i) les objectifs du DSRP et du PAA ; ii) les principaux défis déterminés plus haut pour la promotion du développement du secteur privé ; et iii) les capacités et les avantages comparatifs du Groupe de

la Banque mondiale. Ces résultats ainsi que les instruments conçus pour les atteindre sont décrits ci-dessous.

1. *Promouvoir un climat d'investissement compétitif*

5.22 **La CAS prévoit d'appuyer l'instauration d'un climat d'investissement compétitif au Sénégal par le biais d'une série d'initiatives financières et d'analyse.** Sur le plan analytique, la SFI/FIAS aidera les autorités à éliminer les obstacles administratifs existants auxquels se heurtent les entreprises lorsqu'elles veulent s'établir et opérer dans le pays. À cet effet, la SFI échangera la méthodologie et les indicateurs du programme Doing Business. La Banque contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée du Sénégal avec le Projet en cours de promotion de l'investissement et une nouvelle opération programmée pour l'exercice 09. Une nouvelle Evaluation du climat d'investissement est censée être réalisée au cours de l'exercice 08, qui permettra de surveiller les progrès effectués. Par ailleurs, le Mémoire économique sur le pays sera centré sur les contraintes actuelles liées à l'emploi et au développement d'une main-d'œuvre qualifiée au Sénégal. La MIGA aide l'APIX à cibler les investisseurs potentiels en menant une étude comparative des avantages et des obstacles dans les principaux secteurs d'exportation au Sénégal. Au fil du temps, le Sénégal devrait pouvoir attirer un plus grand nombre d'investisseurs (nationaux et étrangers) et aussi stimuler et diversifier ses exportations.

2. *Établir et maintenir une infrastructure de base pour la croissance*

5.23 **Le Sénégal a du retard au niveau du développement et de la qualité de ses réseaux routiers et électriques, ce qui en retour diminue la compétitivité de son secteur privé.** La CAS a pour objectif de soutenir le Gouvernement dans son effort d'amélioration de l'accès des entreprises à ces deux infrastructures essentielles à travers une série de projets en cours et prévus. En ce qui concerne le secteur routier, la Banque et la SFI apporteront une aide financière au Projet d'autoroute Dakar-Diamniadio, qui constitue une des pièces maîtresses du programme gouvernemental pour promouvoir la participation du secteur privé dans ce domaine. Une partie intégrante de ce partenariat public-privé est la fourniture d'une garantie partielle des risques qui contribuera à mobiliser le financement du secteur privé et de ce fait limiter les ressources publiques/multilatérales. Avec le temps, la CAS s'efforcera de renforcer le dialogue sur les politiques par l'intermédiaire de nouveaux projets sectoriels (Stratégie de croissance accélérée, Transport III, Projet de navigation multimodale sur le fleuve Sénégal, et Projet régional d'intégration « Mauritanie-Sénégal-Gambie »), et plus particulièrement sur la nécessité : i) d'améliorer la qualité des réseaux routiers en zone rurale (par un entretien approprié) et ; ii) d'aménager des corridors routiers entre le Sénégal, la Mauritanie et la Gambie.

5.24 **Le Groupe de la Banque intervient très activement dans le secteur de l'énergie** avec des projets en cours dans le secteur rural (services d'électricité pour un projet en zone rurale) et en finançant la construction d'une nouvelle unité de production pour atténuer la mise à contribution excessive du réseau électrique dans le pays (projet de renforcement de l'efficacité du secteur électrique et le financement par la SFI du projet Kounoune). Ce soutien fait partie de la stratégie du secteur à moyen terme qui définit des objectifs précis au niveau de la réglementation des prix et de la restructuration de la compagnie nationale d'électricité, SENELEC, incluant la participation du secteur privé. L'appui de la CAS dans ce secteur sera renforcé pour aider les autorités à mettre en œuvre leur stratégie en développant un nouveau

projet (le choix final du type d'instruments n'a pas encore été fait) au cours de l'exercice 08, en fonction de la disponibilité des ressources supplémentaires de l'IDA. Ce nouveau projet a pour objectif d'apporter un soutien budgétaire à la SENELEC, en augmentant la production d'électricité et en soutenant les réformes institutionnelles et juridiques dans le secteur. Comme il est mentionné au paragraphe 5.8, cette action aidera le gouvernement à renforcer le cadre d'exercice des activités économiques en vue d'une gouvernance améliorée. Au niveau régional, le Projet hydroélectrique de Felou de l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) vise à augmenter la fourniture d'hydroélectricité à un faible coût du système de production électrique de l'OMVS aux entreprises électriques nationales du Mali (EDM), de la Mauritanie (SOMELEC) et du Sénégal (SENELEC).

5.25 L'accès à une infrastructure moderne d'information et de télécommunications est jugé crucial pour le futur développement économique du Sénégal, notamment pour la réussite de la stratégie de croissance accélérée. Au cours des dernières années, ce secteur a été le moteur de la bonne performance macroéconomique du Sénégal, comptant pour environ un tiers de la croissance du PIB durant la période 2000-2003. La CAS continuera de soutenir ce secteur avec le Projet de promotion de l'investissement privé en cours, en mettant l'accent sur les réformes institutionnelles, politiques et réglementaires.

3. *Faciliter l'accès aux ressources financières par les petites et moyennes entreprises (PME)*

5.26 Pour soutenir les réformes du secteur financier, une étroite collaboration est envisagée entre la Banque, la SFI et la MIGA. Pour faciliter l'octroi de prêts aux PME, la MIGA a lancé un Programme de petits investissements qui offre une couverture de risque-pays sur trois points (expropriation, guerre et troubles civils, transferts et inconvertibilité) sur une base rationalisée pour des investissements inférieurs à 5 millions de dollars. Simultanément, la MIGA, l'Association internationale de développement (IDA), et l'Agence française de développement (AFD) travaillent ensemble à la mise en application d'un mécanisme commun de garantie dans le contexte du Projet de développement du marché des capitaux ouest-africain qui a été approuvé par les conseils de la Banque mondiale et l'AFD en 2004. Cette disposition servira de catalyseur pour le financement privé des projets d'infrastructure de petite et moyenne taille dans les pays de l'UEMOA, et permettra d'atténuer les risques critiques liés aux performances du Gouvernement qui limitent actuellement l'intérêt des investisseurs. Ce mécanisme de garantie vise à accélérer le traitement des demandes et à réduire le coût de l'accès à ces instruments pour les projets relativement petits : i) le projet de système de paiement régional avec l'introduction du système de règlement en temps réel pour les transactions importantes et le règlement électronique a modernisé le système de paiement ; et ii) les projets de développement des marchés financiers régionaux faciliteront le recours des entreprises sénégalaises au marché régional en réduisant les coûts de manière importante (remplacement de l'obligation d'une garantie à 100% par la notation des émetteurs, réduction des coûts de transaction) et contribueront au développement des projets d'infrastructure en partenariat entre les secteurs public et privé à travers des garanties partielles. Le Sénégal est le premier pays à bénéficier d'une telle garantie au sein de l'UEMOA (pour un projet d'électrification rurale).

5.27 L'une des options envisagées par le Gouvernement pour améliorer l'accès au financement est l'introduction de nouveaux instruments financiers adaptés aux besoins des

PME. Le projet de promotion de l'investissement en cours de la Banque a impliqué deux banques commerciales locales pour lesquelles une garantie partielle de crédit de l'IDA/SFI est fournie dans leur nouveau portefeuille de prêt aux PME. Des facilités similaires sont à l'étude avec d'autres bailleurs de fonds pour couvrir les PME dans les secteurs de l'éducation, du logement et de l'agroalimentaire. LA SFI a financé une étude du e marché du crédit-bail et un séminaire pour déterminer la possibilité d'investir dans une société de crédit-bail afin de soutenir les PME. Le traitement fiscal sénégalais des opérations financières a entravé le développement de mécanismes de financement efficaces du secteur privé et n'a pas d'impact positif sur les recettes budgétaires. Une révision et une simplification du régime fiscal des opérations financières sont envisagées par la SFI, car cela permettrait de financer l'économie de manière plus efficace.

4. *Promouvoir un secteur agricole moderne et diversifié*

5.28 **Le Groupe de la Banque mondiale a, par tradition, accordé une importance particulière au secteur agricole au Sénégal car il occupe près de 60% de la main-d'œuvre.** Cependant, la baisse de la productivité et le manque de diversification dans la production ont engendré une pauvreté croissante qui à son tour a provoqué une forte émigration vers les villes. L'appui de la Banque durant la période visée par la CAS concerne trois points importants. En premier lieu, la deuxième phase du Programme des services agricoles et des organisations de producteurs (PSAOP II) aidera à établir un réseau d'organisations de producteurs et de services de conseil dans toutes les zones rurales, facilitant l'accès des producteurs aux services agricoles et aux connaissances, avec pour objectif final l'augmentation de la productivité agricole et de la diversification et l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages. Le financement de la Banque contribuera aussi à la préparation d'un cadre des dépenses à moyen terme pour le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Élevage à partir de 2008, qui fait partie de l'appui de la Banque au Gouvernement pour lui permettre d'améliorer la gouvernance, tel qu'il est mentionné au paragraphe 5.8. Dans le même esprit, un don aux besoins essentiels sociaux et d'infrastructure sera octroyé à travers le Programme de développement participatif de proximité. Parallèlement, le Projet de développement des marchés agricoles et de l'agroindustriel permettra de promouvoir l'accès aux marchés régionaux et internationaux par le développement de chaînes d'approvisionnement efficaces dans quelques activités sélectionnées (par exemple, l'horticulture et les produits non classiques) conformément à la stratégie de croissance accélérée. Le projet régional prévu (Navigation multimodale sur le fleuve Sénégal) aidera à financer la modernisation des cours d'eau de Saint-Louis et l'entrée d'exportations agricoles par le fleuve Sénégal. Des études récentes montrent que le secteur agricole au Sénégal est pénalisé par des lacunes dans la chaîne logistique de l'exploitation agricole aux marchés de consommation (dans les centres urbains et à l'étranger)³⁰.

5.29 Le deuxième point vise à mettre en valeur **l'accès à l'eau et à l'irrigation par les exploitants agricoles** avec le Projet en cours sur le développement des marchés agricoles et de l'agroindustriel et le Projet régional d'aménagement hydraulique à buts multiples du fleuve Sénégal.

³⁰ Voir par exemple, « Recent Development in Infrastructure », le Groupe de la Banque mondiale, Unité du secteur privé, 2005.

5.30 Le troisième point vise à améliorer la productivité du secteur en améliorant la qualité de la production, en particulier pour l'arachide. L'appui de la Banque se traduit par plusieurs projets dont le Programme des services agricoles et des organisations de producteurs (PSAOP2) et des initiatives prévues telles que le projet du FEM en complément du PSAOP dans le cadre du programme de gestion durable des sols ainsi que le Projet régional de biosécurité et le Programme de productivité agricole de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif de la Banque est d'aider le Sénégal à obtenir les deux résultats suivants : i) la reconstitution d'un capital de graines d'arachide d'au moins 50 000 tonnes d'ici 2010 ; et ii) l'amélioration de la qualité des produits d'exportation non classiques, pour la porter aux normes de consommation des marchés industrialisés.

5. Promouvoir le développement durable et la gestion des ressources naturelles

5.31 Le secteur de la pêche emploie 10% de la population rurale et génère 30% des exportations. Néanmoins, cette source d'emplois et de revenus est menacée en raison de l'épuisement des réserves de pêche, causé par une surcapacité et une surpêche. La Banque apportera son soutien durant la période visée par la CAS avec le projet en cours de Gestion des ressources marines et côtières au Sénégal (GIRMaC), pour améliorer la gestion des petites pêcheries en étroite collaboration avec des partenaires (Japon, Union européenne, France, Suisse, Espagne). Parallèlement, le projet GIRMaC contribuera à la refonte du cadre pour les zones maritimes protégées et la gestion de la biodiversité autour des principes de cogestion et de la prestation de services écologiques. Grâce à un financement complémentaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) consacré à la gestion durable des pêcheries, la Banque renforcera la réglementation de l'accès aux ressources halieutiques et mettra en application la décision présidentielle d'établir 10 nouvelles zones maritimes protégées. Enfin, la Banque appuiera la préparation d'un projet de pêcheries régionales en partenariat avec la Commission des pêcheries ouest-africaines (WAFC), l'Union européenne (UE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et le Ministère britannique du développement international (DFID), pour réduire les prises illégales ou pirates, augmenter les zones locales de pêche et consolider les petites pêcheries.

5.32 Dans un pays comme le Sénégal, aux ressources naturelles relativement pauvres, le développement durable est une priorité. Cette priorité transparaît dans le programme proposé par la Banque durant la période couverte par la CAS. Le projet d'Analyse de l'environnement du pays en cours contribuera à mieux définir les enjeux et préparer la voie d'une collaboration plus étroite avec le Gouvernement et les partenaires. De plus, la Banque apportera son soutien dans le but d'améliorer la viabilité des systèmes agro-écologiques dans les zones rurales, en coordination étroite avec des partenaires (Pays-Bas, France, Norvège, PNUD, TerrAfrica, etc.) et grâce au projet de Gestion durable des sols du FEM en complément du PSAOP2, dont l'objectif est de mettre fin à la dégradation des terres dans les régions de Tambacounda, Velingara et Kolda. Enfin, le soutien de la Banque durant la période couverte par la CAS vise également à mettre en place des unités de gestion de forêt collective pour subvenir aux besoins de bois de chauffage des ménages d'ici 2010. Ces efforts pour développer des sources durables d'énergie dans les zones rurales ont déjà été activement soutenus par la Banque avec le Programme de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (PROGEDE), avec une deuxième phase devant commencer durant l'exercice 09.

6. *Développer une main-d'œuvre qualifiée et l'emploi des technologies*

5.33 **Le développement d'une économie du savoir est l'un des principaux objectifs du cahier des charges ambitieux établi par l'AGS.** L'appui de la Banque durant la période couverte par la CAS sera séquentiel, avec une première phase dans le cadre du Mémoire économique, en particulier au niveau de l'amélioration des compétences et du renforcement de la capacité de la population active à s'adapter aux nouvelles technologies et à les maîtriser. La deuxième phase consiste à intégrer les recommandations dérivées dans le soutien programmé à l'AGS pour l'exercice 09. Cette aide complète l'assistance en cours des CARP pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et met l'accent sur la formation professionnelle grâce à des partenariats publics-privés. Elle stimulera également le programme de recherche dans le secteur agricole, soutenu par le projet en cours PSAOP2.

POLE 2 : DEVELOPPEMENT HUMAIN/SERVICES SOCIAUX/CROISSANCE PARTAGEE

5.34 **Accroître l'accès et les opportunités pour les groupes pauvres et vulnérables, au fur et à mesure que les résultats en matière de croissance s'améliorent, est la priorité de la SRP pour le Sénégal.** Non seulement l'équité est cruciale pour garantir une stabilité sociale et politique, mais elle constitue aussi un facteur déterminant pour obtenir une croissance économique à long terme, tel que le démontre le Rapport de développement 2006 de la Banque. L'appui de la Banque comprend des aides financières et analytiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé ainsi qu'au niveau de la protection des groupes vulnérables.

1. *Améliorer la qualité et l'accès de l'éducation de base*

5.35 **Le Sénégal est en bonne voie pour atteindre ses ODM concernant l'enseignement primaire pour tous d'ici 2015.** La Banque s'est engagée à long terme dans ce secteur et maintiendra son soutien avec le Projet en cours, phase 2, Education de qualité pour tous en étroite coordination avec d'autres partenaires de développement opérant dans ce secteur. Durant la période couverte par la CAS, le premier objectif principal sera d'améliorer la qualité et l'accès à l'éducation primaire, notamment en identifiant et en inscrivant les enfants encore non inscrits à l'école et en réduisant les disparités régionales et celles dues à la sexospécificité toujours prédominantes au Sénégal. Le programme de la Banque vise également à réduire le nombre de redoublements et d'abandons à travers une collaboration active avec le Gouvernement et les associations de la société civile ; un effort spécial sera fait pour élargir l'accès à l'éducation aux enfants de la rue, entre autres choses. Le deuxième objectif sera centré sur l'obtention de taux d'inscription plus élevés dans les écoles secondaires, notamment en garantissant une meilleure allocation des ressources budgétaires à ce secteur. Cet objectif complète les efforts programmés et en cours liés à la formation professionnelle ainsi qu'à la recherche et au développement soutenus par le programme CARP, dont le but final est de produire avec le temps, une population active plus instruite et qualifiée. L'amélioration de la gestion des ressources financières et humaines dans ce secteur sera soutenue par le projet en cours d'investissement sectoriel et une série de CARP en cours et programmées qui accordent une attention particulière : i) aux procédures budgétaires, y compris la passation de marchés ; ii) à la gestion améliorée des ressources humaines ; et iii) à la décentralisation dans les secteurs en accordant une attention particulière au secteur de l'éducation, qui est l'un des ministères les plus lourds au niveau des dépenses. L'ensemble de ces activités aidera à soutenir les efforts du Gouvernement pour

améliorer l'environnement et obtenir une meilleure gouvernance, tel qu'il est mentionné au paragraphe 5.8.

2. *Améliorer la prestation des services de santé pour les femmes et les enfants*

5.36 **La deuxième phase de la stratégie nationale de santé vise à éliminer les obstacles auxquels se heurtent actuellement aussi bien l'offre que la demande et à améliorer l'accessibilité, l'efficacité, l'efficience, la qualité et la durabilité des services de santé, y compris dans les zones reculées.** Ces objectifs ont été pleinement intégrés dans la série de CARP de la Banque et sont actuellement complétés ou le seront par d'autres projets d'investissement dans ce secteur, y compris les projets en cours II de nutrition communautaire MAP et APL. Une série de projets d'assistance technique et d'études économiques et sectorielles sont également programmés de manière à ce que la Banque puisse partager son expérience et aider à renforcer les capacités locales dans ce secteur.

5.37 **Durant la période couverte par la CAS, la Banque visera à aider le Gouvernement à obtenir cinq résultats.** Le premier objectif est d'accroître le financement, la disposition et l'utilisation des services de santé en : i) perfectionnant la mise à disposition des services par le biais de contrats basés sur la performance à tous les niveaux en mettant l'accent sur les districts sanitaires ; et en ii) augmentant la productivité des ressources humaines dans toutes les installations (notamment par une meilleure gestion des ressources humaines). Un appui financier sera apporté par : i) le CARP ; ii) une étude de l'efficacité des stratégies de financement de la santé (au cours de l'exercice 08) ; et iii) une assistance technique à travers le programme mené par le WBI sur la sous-traitance et le financement dans le secteur de la santé. Le deuxième objectif, qui se situe au cœur du programme CARP, vise à réduire la mortalité liée à la maternité en augmentant le nombre de naissances assistées médicalement, principalement dans les cinq régions les plus pauvres. Les troisième et quatrième objectifs sont la réduction des deux causes majeures (actuelles et potentielles) de morbidité et de mortalité dans le pays, en maintenant le taux de prévalence du VIH au-dessous de 3% et en réduisant d'un tiers le nombre de morts causées par le paludisme. Outre les séries CARP, la Banque soutiendra les autorités comme auparavant, avec le Projet de prévention contre le VIH/SIDA, le Projet du fleuve Sénégal et le Projet II de l'amélioration nutritionnelle. Le cinquième objectif est la réduction de la mortalité infantile en-dessous de 13% durant la période visée par la CAS par une série d'actions visant à baisser les taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans, selon les objectifs des ODM et des DSRP.

3. *Améliorer la protection des groupes vulnérables ciblés*

5.38 Le DSRP, qui intègre complètement la stratégie de protection sociale récente, souligne la nécessité d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et préconise des actions afin de s'assurer que ces groupes peuvent effectivement bénéficier de la création de richesses et ont accès aux services sociaux. La Banque appuiera le Gouvernement dans cette optique par le biais de plusieurs programmes. Tout d'abord, la Banque a déjà incorporé la question des groupes vulnérables dans la conception des projets sectoriels concernant l'agriculture, la santé, la nutrition et l'éducation. Par exemple, l'aide aux fermiers contribue à la réduction des niveaux de pauvreté, du fait que la majorité des personnes démunies est concentrée dans les zones rurales. Parallèlement, une main d'œuvre plus instruite et en bonne santé est plus à même d'être productive et employée, réduisant ainsi sa vulnérabilité. Au-delà de ces projets sectoriels, le

programme CARP aide activement les autorités en développant des programmes spécifiques en faveur : i) des personnes handicapées avec des programmes de réhabilitation basés sur la communauté ; et ii) des groupes vulnérables spécifiques, grâce à un accès amélioré à la protection sociale et aux projets d'assurance maladie. Une Mise à jour de la pauvreté et une nouvelle Evaluation de la pauvreté doivent être réalisées respectivement en 2007 et en 2009. Enfin mais non des moindres, tel qu'il est décrit dans la section suivante, ce soutien en faveur des groupes vulnérables sera complété par une assistance supplémentaire pour aider les groupes d'émigrants et d'immigrants.

POLE 3 : SYNERGIES RURALES ET URBAINES : URBANISATION/MIGRATION

5.39 Au rythme actuel, il est prévu que six Sénégalais sur dix vivront dans des villes d'ici 2015. Le rythme accéléré de l'urbanisation soulève une question cruciale pour les autorités qui devront trouver un juste équilibre entre le développement rural et urbain. Pour aider le Gouvernement, le Groupe de la Banque mondiale articulera son programme autour de trois objectifs décrits ci-après.

- 1. Améliorer la mobilité urbaine, faciliter l'entrée et la sortie de Dakar et promouvoir les centres régionaux*

5.40 L'optimisation des synergies rurales et urbaines par le développement du réseau routier tient compte de trois priorités clés : i) l'amélioration de la mobilité urbaine dans Dakar ; ii) la facilitation de l'entrée et de la sortie de Dakar ; et iii) le développement des routes rurales. Le Groupe de la Banque mondiale soutiendra les autorités durant la période couverte par la CAS à travers plusieurs opérations de prêt en cours et programmées, en étroite collaboration avec des partenaires. En premier lieu, l'amélioration de la mobilité urbaine continuera d'être appuyée par le Programme de développement des autorités locales (PRECOL) et la seconde phase du Projet III d'amélioration de la mobilité urbaine (PAMU)/Transports qui sera lancée en 2009. En deuxième lieu, l'amélioration des conditions d'accès et de sortie de la ville de Dakar sera soutenue par l'assistance financière de la Banque au projet d'autoroute Dakar-Diamniadio et la disposition de la Garantie partielle de risque de la SFI. En troisième lieu, l'appui de la Banque pour le développement et l'entretien des routes rurales sera intégré dans le projet programmé PAMU/Transport III, et à travers le partenariat avec l'AFD dans la vallée fluviale du Sénégal et l'EU au sud du Sénégal. L'objectif commun est de promouvoir l'accès à une plate-forme d'infrastructure minimale (santé, éducation, eau et routes) dans les zones rurales en augmentant la participation des collectivités locales et des communautés. En outre, des activités de conseil seront dispensées concernant le projet d'un nouvel aéroport. Ce projet s'inscrit dans la politique ambitieuse du Gouvernement de décentraliser les activités industrielles hors de Dakar, en coordination étroite avec le projet d'autoroute et le pôle industriel susmentionnés devant être financés par le Compte pour le défi du millénaire. La Banque préconise que les opérations d'investissement citées plus haut soient réalisées dans des conditions de transparence pour aider le Gouvernement dans ses efforts pour parvenir à une gouvernance améliorée.

5.41 Le Groupe de la Banque mondiale prévoit aussi d'apporter son soutien au développement des centres régionaux, particulièrement dans les régions avoisinant le fleuve Sénégal avec le Projet d'aménagement hydraulique à buts multiples du fleuve Sénégal et le Projet de navigation

multimodale du fleuve Sénégal. Une aide à la région de la Casamance est en cours avec le Projet urgence pour la Casamance. Ce projet vise à réhabiliter l'infrastructure sociale (centres sanitaires, salles de classe, routes) affectée par les conflits présents dans la partie sud du pays.

2. *Réduire la vulnérabilité des groupes d'immigrants et d'émigrants en donnant la priorité aux enfants de la rue à Dakar*

5.42 Au cours des trois dernières décennies, l'émigration rurale a façonné le développement économique et social du Sénégal. L'accroissement de la vulnérabilité de la population rurale, qui a vu ses revenus décroître au fil du temps a provoqué une émigration massive vers les villes. Une aide aux fermiers est en place avec deux projets sectoriels en cours (Projet de développement des marchés agricoles et Programme II des services agricoles et des organisations de producteurs). La Banque apportera également une aide analytique au Gouvernement en lançant une série d'études identifiant les actions susceptibles de réduire la vulnérabilité de la population rurale aux risques naturels majeurs (combinaisons d'assurance pour les récoltes et les catastrophes naturelles) et permettant une meilleure compréhension des problèmes de l'emploi non agricole. De plus, l'objectif d'amélioration des résultats de l'apprentissage dans les communautés rurales, notamment dans le bassin arachidier est mis en avant par le projet de la Banque dans le secteur de l'éducation. La Banque, en étroite coordination avec les autorités et les partenaires, fixera aussi son objectif sur le phénomène grandissant des enfants de la rue dans les zones urbaines à travers une série de CARP, un programme mobile national et le Projet II d'amélioration de la nutrition. Le but recherché est de réduire la vulnérabilité des enfants de la rue, en réduisant le nombre d'enfants travaillant dans la région de Dakar et en facilitant leur insertion à l'école et au programme de développement des connaissances. Le Mémorandum économique du pays et une note ultérieure sur la stratégie de l'emploi contribueront également à aborder les problèmes du chômage et du sous-emploi au Sénégal, concernant aussi les femmes.

3. *Améliorer la qualité de vie grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement*

5.43 La concentration de la population sénégalaise dans les centres urbains soulève de multiples problèmes au niveau de l'environnement et de la qualité de vie. Les villes telles que Dakar deviennent de plus en plus polluées, faisant apparaître une fréquence plus élevée des maladies liées à l'environnement chez les enfants. Il est impératif de renforcer la conformité aux réglementations environnementales au Sénégal et de contrôler les activités du Gouvernement dans ce secteur. Parallèlement d'autres problèmes surgissent tels que la gestion non durable des terres, la gestion des déchets et l'approvisionnement en eau et nourriture. Durant la période couverte par la CAS, le Groupe de la Banque mondiale centrera son aide sur les points suivants : i) la réduction des maladies liées à l'environnement chez les enfants ; ii) l'amélioration de la mise en application des réglementations environnementales, particulièrement dans la Baie de Hann qui est très polluée suite à des activités industrielles non contrôlées ; et iii) l'atteinte des objectifs ODM concernant l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement d'ici 2015, en accordant une attention particulière aux zones rurales. Le Sénégal recevra une aide à la fois financière et analytique avec l'Analyse de l'environnement du pays, le projet GIRMaC, le projet de Gestion durable des sols du FEM en complément du PSAOP2, et une aide de prêt programmé dans le

secteur de l'eau y compris au niveau régional avec le Programme du millénaire pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

RECAPITULATION DES PRINCIPAUX RESULTATS ESCOMPTEES DU PROGRAMME DE LA CAS

5.44 Pour le Groupe de la Banque mondiale, une réussite globale doit se mesurer en principe par la contribution de la CAS aux objectifs supérieurs du Sénégal : i) une croissance du PIB plus élevée de l'ordre de 7% ; ii) la réduction des niveaux de pauvreté, notamment dans les zones rurales, suivant l'objectif du premier Objectif de développement pour le Millénaire ; et iii) la capacité de générer plus d'emplois lucratifs, réduisant de moitié les taux de chômage et de sous-emploi. Toutefois, ces objectifs ne peuvent être mesurés directement sur une courte période de temps et sont également affectés par plusieurs facteurs dont le contrôle échappe au Gouvernement et à la Banque.

5.45 Le Tableau 5.1 résume les principaux résultats que le Groupe de la Banque mondiale entend obtenir d'ici à la fin de la période visée par la CAS et qui permettront au Sénégal de progresser vers la réalisation des indicateurs du DSRP et des ODM. Il faut cependant souligner que ces objectifs ont été sélectionnés par un processus participatif intensif et s'inscrivent dans la ligne des objectifs DSRP et ODM. Ils prennent aussi en compte : i) les domaines dans lesquels la Banque est censée influencer sur les résultats à travers ses programmes de prêt et de non-prêt ; et ii) les interventions d'autres donateurs pour maximiser les synergies. Autant que possible, les résultats sélectionnés dépendent des instruments de contrôle utilisés indépendamment par la Banque (dans l'PAA tels que les notations CPIA, les indicateurs de gouvernance WBI et les indices de référence PEFA) et par les projets existants au Sénégal. Des informations supplémentaires sont données dans l'Annexe 1, qui décrit le cadre des objectifs.

Tableau 5.1 : Résumé de la matrice de la CAS axée sur les résultats

Objectifs du pays (DSRP/ODM)	Résultats sur lesquels l'IDA compte influencer d'ici 2010
Prise en compte systématique de la gouvernance	
<p>Plus d'efficacité et de transparence dans l'emploi des ressources publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter la note du pays, au regard de l'indicateur d'efficacité du gouvernement établi par le WBI, de 53,8 en 2004 à plus de 60 en 2009 	<p>Résultat 1 : Porter le nombre d'indicateurs PEFA ayant une note « B » de 6 en 2005 à 10 en 2009 (y compris une note minimale de « B » en termes d'examen extérieur).</p> <p>Résultat 2 : Porter la note CPIA en termes de qualité de l'administration publique de 3,5 en 2005 à 4,0 en 2009.</p>
<p>Accroître la responsabilisation du secteur public grâce à la décentralisation, des institutions plus fortes, et une meilleure information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter la note du pays, au regard de l'indicateur de responsabilisation établi par le WBI, de 51,5 en 2004 à plus de 58 en 2009 la performance de l'indicateur de responsabilisation WBI de 51,5 en 2004 à plus de 58 en 2009. - Porter la note du pays, au regard de l'indicateur de corruption établi par le WBI, de 43,35 en 2004 à 50,0 en 2009 la performance de l'indicateur de contrôle de corruption WBI de 43,35 en 2004 à 50,0 en 2009. 	<p>Résultat 3 : Les transferts FECL et FDD représentent au moins 3,0% des dépenses de l'administration centrale en 2009, contre 1,5% en 2005.</p> <p>Résultat 4 : Les deux tiers des administrations locales ont produit en temps voulu leurs états administratifs et financiers, et les auditeurs ont donné leur avis.</p> <p>Résultat 5 : La Commission contre la corruption a examiné 70% des dossiers qui lui ont été soumis avant fin 2009.</p> <p>Résultat 6 : Les résultats de la nouvelle enquête auprès des ménages ont été analysés et diffusés avant 2009.</p>

Objectifs du pays (DSRP/ODM)	Résultats sur lesquels l'IDA compte influencer d'ici 2010
<p>Renforcement et modernisation de l'appareil judiciaire et des mécanismes pour la gouvernance du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter la note du pays, au regard de l'indicateur de primauté du droit établi par le WBI, de 47,3 en 2004 à 50,0 en 2009 la performance de l'indicateur sur les règles du WBI de 47,3 en 2004 à 50,0 en 2009. 	<p>Résultat 7 : Améliorer l'indicateur Doing Business en matière d'exécution des contrats, pour le ramener de 485 jours en 2005 à moins de 300 jours (ou ramener le nombre des procédures imposées de 33 en 2005 à moins de 25 en 2010).</p>
Promouvoir la création de richesses/la croissance accélérée	
<p>Promouvoir un climat d'investissement compétitif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la note globale du pays au classement Doing Business de 30% par rapport à son niveau de référence de 2005. 	<p>Résultat 1 : Réduire de 30% d'ici 2009 (en% du RNB par habitant) les délais et coûts i) d'enregistrement d'une entreprise ; et ii) d'enregistrement d'actifs.</p>
<p>Mise en place et entretien des infrastructures pour la croissance (routes, électricité, communications)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès au réseau routier (asphalte ou latérite) de la population de 60% des villages d'ici 2010. - Accroître de 20% de la population la couverture du réseau électrique dans les zones rurales. 	<p>Résultat 2 : Améliorer la qualité du réseau routier principal dans les zones ciblées en relevant de 40% la proportion de routes dont l'état est passé de mauvais à moyen, et de 25% celles dont l'état passe de moyen à bon.</p> <p>Résultat 3 : Accroître de 30 000 d'ici fin 2009 le nombre de ménages en milieu rural qui ont l'électricité.</p>
<p>Faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux ressources financières l'accès aux ressources financières.</p>	<p>Résultat 4 : Porter à 40 d'ici fin 2009 le nombre des garanties partielles de crédit IDA/SFI aux PME.</p>
<p>Promouvoir un secteur agricole moderne et diversifié Accroissement de la part agricole du PIB à 9,0% du PIB en 2010 contre 8,2% en 2004.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter la part de l'agriculture à 9,0% du PIB en 2010, contre 8,2% en 2004 les exportations de produits de l'horticulture et de produits agricoles non traditionnels à 30 000 tonnes contre 14 000 t en 2005. - Porter les exportations de produits horticoles et non traditionnels à 30 000 tonnes, contre 14 000 en 2005. 	<p>Résultat 5 : Porter d'ici 2009 les exportations de tomates cerises, mangues, haricots verts et melons à 25 000 tonnes, contre 18 000 en 2005.</p> <p>Résultat 6 : Mettre en place 2 500 hectares de terres irriguées d'ici 2009.</p>
<p>Promouvoir le développement et la gestion durable des ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que l'étendue du couvert forestier augmente chaque année entre 2005 et 2010. 	<p>Résultat 7 : Gestion durable en place pour 100 000 hectares de terres au niveau des zones prioritaires, telles que les zones sylvopastorales et le bassin arachidier.</p> <p>Résultat 8 : Répondre aux besoins en bois de chauffage de trois quarts des ménages au niveau national par l'établissement de forêts gérées d'une façon durable par les communautés.</p>
<p>Développer une main-d'œuvre qualifiée et renforcer l'emploi des technologies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relever la note du pays au regard de l'évaluation par le WBI de son degré d'intégration à l'économie du savoir (KAM). - Ramener le taux de chômage de 16% en 2005 à 13% en 2010. 	<p>Résultat 9 : Le champ couvert entre 2006 et 2009 par les programmes de formation professionnelle financés en partenariat avec le secteur privé a atteint au moins le chiffre de 100 entreprises.</p>

Objectifs du pays (DSRP/ODM)	Résultats sur lesquels l'IDA compte influencer d'ici 2010
Développement humain/croissance partagée	
Améliorer l'accès à l'éducation de base et son niveau de qualité	Résultat 1 : Porter le taux de réussite en fin de cycle primaire de 53,1% en 2005 à 77% en 2009 (pour les filles, de 51,5% à 73%)
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Porter le taux brut de scolarisation primaire de 80% en 2004 à 98% en 2010 (pour les filles, de 77% à 90%)</i> 	
Améliorer la fourniture de services de santé pour les femmes et les enfants	Résultat 2 : Porter à 70% au plan national la part des accouchements assistés, et assurer un taux minimum de 50% dans les cinq régions les plus pauvres.
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ramener le taux de mortalité maternelle à 380 (pour 100 000 naissances vivantes) d'ici 2015.</i> - <i>Établir le taux de mortalité infantile à 45 pour 1 000 naissances vivantes d'ici à 2015.</i> - <i>Réduire d'un tiers par rapport au niveau de référence de 2005 le taux de mortalité lié au paludisme.</i> 	Résultat 3 : Réduire de 15% d'ici 2009 la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale.
Améliorer la protection des groupes vulnérables ciblés	Résultat 5 : Au moins 80 000 employés du secteur des transports bénéficieront d'une assurance-maladie d'ici 2009.
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ramener la proportion de pauvres de 57,1% en 2002 à 42% en 2010 (de 65,2% à 43% en milieu rural).</i> 	Résultat 6 : Au moins 1 000 handicapés bénéficieront chaque année d'appareillages grâce à des programmes de réadaptation à l'échelon communautaire.
Maximiser les synergies rurales et urbaines	
Améliorer la mobilité urbaine et les conditions d'entrée et de sortie de Dakar, et promouvoir les centres régionaux	Résultat 1 : Le temps de trajet entre Dakar (Malick Sy) et Pikine est ramené à 20 minutes.
	Résultat 2 : Remettre en état les deux tiers des infrastructures sociales (centres de santé, salles de classe, routes) touchées par le conflit en Casamance.
Réduire la vulnérabilité des groupes d'immigrants et d'émigrants, en mettant l'accent sur les enfants de la rue de Dakar	Résultat 3 : La proportion d'enfants travailleurs à Dakar diminue de moitié d'ici fin 2009.
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ramener la proportion d'enfants travailleurs de 36,7% en 2000 à moins de 15% en 2010.</i> 	
Améliorer la qualité de la vie en assurant une meilleure gestion des ressources naturelles et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	Résultat 4 : Accroître l'accès des habitants des zones rurales à : i) l'eau potable de 65% en 2005 à 70% en 2009 ; et ii) l'assainissement, de 19% en 2005 à 28% en 2009).
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Accroître l'accès des habitants des zones rurales à i) l'eau potable (de 65% en 2005 à 82% en 2015) et ii) l'assainissement (de 19% en 2005 à 59% en 2015) l'accès dans les zones rurales à i) l'eau potable de 65% de la population en 2005 à 82% en 2015 ; et ii) l'assainissement de 19% en 2005 à 59% en 2015.</i> 	

5.46 **En tant que mesure concrète en vue d'atteindre ces objectifs à moyen terme, la CAS proposée reconnaît la dimension régionale du développement du Sénégal ainsi que la nécessité de renforcer le développement axé sur l'égalité des sexes et les capacités locales.** Le Sénégal est un acteur important en Afrique de l'ouest et son développement économique influera grandement et sera influencé par les synergies existantes et potentielles avec ses pays voisins. Plusieurs opérations régionales et travaux analytiques sont à l'étude dans le secteur de l'énergie, la promotion de la région du fleuve Sénégal, le secteur routier avec le développement de couloirs vers la Mauritanie et la Gambie, et des secteurs sociaux à travers des initiatives régionales dans le domaine de la santé (paludisme, grippe aviaire) et de l'éducation (réseau de l'enseignement supérieur et instituts de recherche).

5.47 La réussite du développement au Sénégal dépendra en grande partie de sa capacité à promouvoir les femmes, non seulement en leur offrant une protection sociale mais aussi un accès égal aux services sociaux (éducation, santé) et également en leur proposant plus d'emplois lucratifs (encadré 5.1).

Encadré 5.1: Développement axé sur l'égalité des sexes dans le cadre de la CAS

Le développement axé sur l'égalité des sexes est un élément clé du soutien de la CAS au Sénégal sous plusieurs aspects. En premier lieu, le Groupe de la Banque mondiale aidera les autorités à promouvoir la création d'emplois et le développement des connaissances pour les femmes avec la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie nationale d'emploi (à travers le prochain Mémoire économique et la série de CARP). Il favorisera également l'octroi de crédits aux femmes chefs d'entreprise et aux associations de femmes, notamment dans les zones rurales, par le biais des mécanismes de garantie partielle de la SFI/IDA. En deuxième lieu, l'aide de la Banque dans les secteurs de l'éducation et de la santé inclura des projets spécifiques concernant les femmes, tels que l'augmentation du taux d'inscription des filles à l'école primaire et secondaire et l'amélioration de la santé maternelle. Enfin, l'égalité des sexes sera au centre du programme dont le but est de renforcer la protection des groupes vulnérables par la restructuration et l'extension des systèmes de sécurité sociale existants et par des programmes ciblés d'aide financière.

5.48 **Enfin et surtout, la priorité accordée au renforcement des capacités est justifiée car, en l'absence de ressources naturelles, le futur développement économique du Sénégal sera déterminé par la qualité de sa population active et de ses entrepreneurs (formation professionnelle, éducation, diffusion des connaissances) ainsi que par l'efficacité de son administration publique (réformes de la fonction publique, renforcement des institutions, décentralisation, etc.).** Cet objectif est envisagé sous quatre aspects : i) le développement des ressources humaines qui s'étendent dans plusieurs secteurs (par exemple, les programmes éducatifs et la formation professionnelle soutenus par le Projet II Education de qualité pour tous et le programme CARP) ; ii) l'amélioration des métiers qualifiés (médecins, infirmiers, enseignants, fermiers, etc.) à travers des projets en cours et programmés dans ces secteurs, l'utilisation de Fonds d'affectation spéciale et des travaux ciblés ; iii) l'appui au renforcement des capacités concernant les problèmes de gouvernance y compris le secteur judiciaire (avec le Projet de gouvernance judiciaire) et les institutions récemment mises en place pour améliorer la transparence dans le public et le privé (telles que la Cour des comptes, la Commission contre la corruption, et les institutions responsables de la mise en application du nouveau Code de passation des marchés) ; et iv) le soutien aux collectivités locales avec des opérations de développement de proximité en cours et programmées.

C. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AIDE DE LA BANQUE

5.49 **La CAS proposée visera à maximiser l'impact de l'aide du Groupe de la Banque mondiale au Sénégal** par : i) l'utilisation de plusieurs instruments financiers tels que l'appui budgétaire, des projets d'investissement unique et des initiatives de développement menées par la communauté ; ii) l'optimisation des synergies au sein du Groupe de la Banque mondiale ; et iii) la levée de ressources financières au-delà de l'allocation nationale à travers des partenariats et une coordination de donateurs.

5.50 **Modalités et instruments de prêt.** Le Groupe de la Banque mondiale utilisera des mécanismes variés pour mettre en œuvre son programme d'assistance. Une telle diversification est cohérente avec l'objectif d'accroissement de la responsabilisation mutuelle et d'alignement des procédures de décaissement avec les systèmes nationaux. Ce programme met aussi en valeur les effets externes intersectoriels dans les réformes budgétaires et financières, la décentralisation et la protection des groupes vulnérables. Il permet aussi d'améliorer la performance des secteurs sociaux qui dépendent largement de facteurs qui ne sont pas directement sous leur contrôle (par exemple, les problèmes de santé dans les zones urbaines sont liés au manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, résultant en partie des taux élevés d'immigration).

5.51 Le Groupe de la Banque mondiale continuera à mettre en œuvre des projets d'investissement pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en dépit des progrès récents et de la position centrale accordée par le Groupe de la Banque mondiale à l'amélioration des procédures budgétaires du Gouvernement, de graves faiblesses subsistent, notamment au niveau de la passation des marchés et des contrôles rétroactifs. Ceci explique l'emploi constant d'unités d'exécution de projet qui seront graduellement éliminées. Ensuite, les opérations d'investissement sont souvent considérées plus efficaces lorsqu'il s'agit de financer des travaux d'infrastructure (par exemple, dans le secteur routier et de l'énergie) et d'offrir une aide technique aux niveaux sectoriel et local (par exemple, dans les secteurs de la justice et de l'éducation). Le portefeuille de la Banque reposera sur des opérations de développement de proximité, dont le but est de rendre plus autonomes les communautés locales et les bénéficiaires finals et de renforcer le processus de décentralisation.

5.52 Pour accroître l'efficacité de l'appui de la Banque, des méthodes axées sur les résultats utilisées à titre pilote dans les secteurs de l'eau et de l'électricité rurale. Elles seront évaluées durant le processus de préparation de la CAS et en fonction de leurs résultats, seront appliquées à d'autres activités.

5.53 **Synergie au sein du Groupe de la Banque mondiale.** Suivant la tendance récente, les projets en commun SFI/IDA continueront d'être privilégiés notamment dans le domaine de l'infrastructure (énergie et routes) et de l'accès aux finances. Le recours à de nouveaux instruments financiers renforcera aussi la coordination au sein du Groupe de la Banque mondiale, puisque la plupart de ces instruments sont censés être fournis par la SFI et la MIGA, sous forme de garanties ou de facilités. La MIGA peut atténuer les risques politiques perçus des projets du secteur privé, et travailler directement avec des agences de promotion de l'investissement comme il l'a fait précédemment avec APIX durant la dernière période couverte par la CAS, pour développer les partenariats public-privé et augmenter les flux d'investissement étranger direct. Une collaboration extensive avec la SFI, qui fournit un financement au secteur privé et des

services de conseil au Gouvernement et aux opérateurs privés, y compris les PME, permettra à la Banque de renforcer l'impact sur le développement du secteur privé. De telles synergies seront développées à travers les exemples suivants : i) le programme de la SFI de garantie partielle sur l'émission d'obligations bancaires et le financement à moyen terme par les banques locales des prêts accordés aux PME ; ii) le Programme de petits investissements de la MIGA offre des garanties contre les risques d'expropriation, de guerre et de troubles civils, les transferts et l'inconvertibilité ; et iii) le mécanisme de la MIGA/Banque ouest-africaine de développement (BOAD) pour le financement des petits projets d'infrastructure.

5.54 Partenariats et coordination des bailleurs de fonds. En raison de son rôle stratégique et de ses bons résultats en matière de développement, le Sénégal a bénéficié d'une aide étrangère importante. La plupart des institutions de développement bilatérales et multilatérales interviennent activement au Sénégal, la Banque, l'Union européenne, la France et les États-Unis étant les plus gros contributeurs. Des progrès considérables ont été enregistrés au cours des dernières années dans l'harmonisation de l'aide au développement au Sénégal. Ces efforts d'harmonisation s'inscrivent dans les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et dans le PAA. Une étroite collaboration s'est ensuivie pour élaborer des opérations de soutien budgétaire, dont le CARP de la Banque. Une coordination ultérieure est prévue avec l'adoption du Protocole d'accord, qui établit des processus communs d'évaluation sur les conditions macroéconomiques, la progression des DSRP et les réformes de gestion du secteur public. Au niveau sectoriel, un effort explicite a été effectué par la Banque pour stimuler les projets en commun avec d'autres donateurs concernant le rénovation urbaine et de l'infrastructure, les opérations du secteur rural et la méthode SWAP pour l'éducation. À la fin de l'année 2005, 8 projets d'investissement sur 16 appuyés par l'IDA ont été cofinancés par d'autres donateurs, ce qui représente un taux supérieur à la moyenne au Sénégal (un projet sur quatre).

5.55 Toutefois, tel qu'il est mentionné dans l'Annexe 7, des progrès restent à faire en plusieurs endroits, y compris une meilleure coordination parmi les donateurs afin de réduire le nombre de projets et d'assurer une conformité avec les priorités des DSRP. Par exemple, la protection des groupes vulnérables (troisième objectif DSRP) a uniquement bénéficié d'une attention marginale de la part des donateurs. Il existe aussi la nécessité de partager les informations sur les projets actuels et futurs pour améliorer la prévisibilité des flux d'aides avec le temps et de maximiser les complémentarités entre les donateurs et le Gouvernement mais aussi entre les donateurs. La recherche de partenariats restera au centre du programme de la Banque au cours des prochaines années. Faisant partie de la mise en application du programme de la Déclaration de Paris (pour lequel le Sénégal a été sélectionné comme pays-pilote), des consultations au sein de la communauté des donateurs ont été lancées dans un cadre formalisé pour une coopération entre le Gouvernement et les donateurs, comprenant aussi des travaux analytiques.

5.56 La promotion des partenariats avec le Gouvernement et les groupes de recherche locaux sera encouragée par le programme de la Banque en vue de faciliter l'appropriation, la durabilité et la diffusion des connaissances.

D. LES PROGRAMMES DE PRET ET D'APPUI AUX ACTIVITES D'ANALYSE ET DE CONSEIL

5.57 La CAS propose un programme de prêt visant à optimiser l'assistance du Groupe de la Banque mondiale en fonction des priorités du gouvernement et de la collaboration des

baillleurs de fonds (tableau 5.2). Le programme est basé sur une enveloppe totale de ressources IDA d'un montant de 420 millions de dollars sur la période couverte par la CAS de quatre ans ou une moyenne de 105 millions de dollars par an. Étant donné que les ressources de l'IDA-15 ne sont pas encore définies, on supposera pour plus de simplicité que le niveau des ressources IDA durant la période couverte par l'IDA-15 correspondra à un niveau inférieur à celui de l'IDA-14. Les allocations réelles durant la période couverte par la CAS seront établies sur une base annuelle et en fonction : i) des ressources totales de l'IDA disponibles ; ii) de la note de performance du pays³¹ ; iii) de la performance des autres emprunteurs de l'IDA ; iv) du nombre de pays pouvant bénéficier de l'aide de l'IDA ; et v) des conditions de l'aide financière (dons ou crédits).

5.58 Le financement de l'IDA durant la période couverte par la CAS sera limité, en partie suite à la récente initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)³², ce qui justifiera la recherche d'autres moyens pour contribuer au renforcement de l'impact financier du programme de prêt du Groupe de la Banque mondiale. La première voie, tel qu'il a été expliqué auparavant, est de concevoir des projets de la Banque de manière à maximiser systématiquement l'ouverture pour un cofinancement parallèle par des bailleurs de fonds ou une participation du secteur privé, en particulier dans le secteur de l'infrastructure, y compris pour le projet d'autoroute à péage et pour les producteurs d'électricité indépendants. La deuxième voie est d'explorer la possibilité d'accéder à des fonds supplémentaires au cours de l'exercice 08 par l'amplification des initiatives à l'échelle de l'Afrique.

5.59 Le programme de prêt proposé vise à répartir également l'aide du Groupe de la Banque mondiale entre les trois pôles clés en tenant compte du filtre de gouvernance. L'appui aux trois pôles de la CAS est présentée dans le tableau 5.1, sur la base du portefeuille existant des opérations et un projet de programme de prêt pour la période 2007-2010. Il apparaît clairement que le portefeuille de la Banque sera réparti équitablement entre les pôles I et III (avec des parts respectives de 44% et de 40% du prêt total) et que le pôle II recevra environ 16% de l'aide de la Banque durant la période couverte par la CAS. Cette attribution reflète les projets d'infrastructure à forte intensité de capital dans les zones urbaines, dans les secteurs de l'énergie et de l'eau et ne défavorise pas le développement humain et la croissance partagée. Elle prend aussi en compte les éléments suivants : i) l'engagement financier croissant du Gouvernement dans le développement humain ; près de la moitié du budget est maintenant attribué aux secteurs sociaux et ii) le dialogue constructif pour améliorer l'efficacité de ces dépenses. Le Groupe de la Banque mondiale maintiendra activement son soutien aux secteurs de l'éducation et de la santé et prévoit de s'engager davantage dans la protection des groupes vulnérables grâce à un appui budgétaire et à des initiatives menées par la communauté.

5.60 Le programme de prêt de l'exercice 07 comprend le programme CARP-III et des projets d'investissement pour soutenir l'infrastructure, la décentralisation et les secteurs sociaux. Le

³¹ Les allocations nationales de l'IDA sont basées sur les notations de performance du pays (CPR), qui est basée sur les notations CPIA, les notations du portefeuille national et les indicateurs de gouvernance.

³² Du fait que le Sénégal a bénéficié d'un allègement de la dette dans le cadre de l'IADM, cette initiative a réduit l'enveloppe IDA d'environ 20 millions de dollars par an. Un deuxième facteur qui limite le financement au cours de l'exercice 08 est que les ressources de l'IDA ont été en grande partie engagées durant les exercices 06 et 07 pour financer des opérations programmées durant la dernière année de l'IDA-3 (exercice 05) mais qui n'avaient pas pu être financées en raison de la limitation des ressources au cours de cette année-là.

CARP-III continuera d'apporter son aide aux cinq principaux domaines prioritaires du DSRP : i) les réformes budgétaires ; ii) la décentralisation ; iii) le secteur de la santé ; iv) la création de richesses centrée sur le marché de l'emploi et une réforme du secteur judiciaire ; et v) la protection des groupes vulnérables. La deuxième phase du Projet pour une éducation de qualité pour tous II et le Programme II de développement des collectivités locales ont été lancés. Un projet d'amélioration de la nutrition comprend une aide au programme régional d'accélération de la lutte contre le paludisme.

5.61 Au cours de l'exercice 08, le programme de prêt sera restreint en raison : i) du choix stratégique d'une concentration en début de période de financement du programme IDA-14 de la Banque au cours des exercices 06 et 07 ; et ii) de ressources IDA-14 inférieures à celles qui avaient été prévues suite à l'IADM. Le Plan d'action pour l'Afrique souligne la nécessité de mobiliser des ressources auprès d'autres sources de financement. Dans cette optique, le financement du projet d'autoroute Diamniadio-Dakar devra être trouvé, vraisemblablement par des fonds catalytiques (avec une garantie de la SFI d'environ 30 millions de dollars). Le financement pour l'opération de reprise du secteur de l'énergie dépendra de la poursuite d'une bonne performance et de la disponibilité de ressources additionnelles de l'IDA au cours de l'exercice 08. En l'absence de ressources additionnelles, le programme de prêt de l'exercice 08 sera adapté en conséquence et aucun prêt ne sera possible durant cet exercice.

5.62 Au cours des exercices 09 et 10, l'aide de la Banque inclura le lancement d'une deuxième série de CARP, qui devrait constituer son instrument clé pour soutenir le développement humain au Sénégal et renforcer la protection des groupes vulnérables. Parallèlement, une opération de prêt devrait être lancée pour soutenir la stratégie de croissance accélérée, après la clôture des projets en cours (Projet de promotion de l'investissement privé et PSAC). Une autre solution consisterait à englober ce soutien dans le programme CARP et de ce fait consolider le portefeuille de la Banque au Sénégal. Ce choix stratégique sera opéré en fonction du premier résultat de la mise en application de la stratégie de croissance accélérée et de la finalisation des travaux d'analyse de la Banque devant être réalisés dans le cadre du Mémoire économique (au début de l'exercice 08) et de l'assistance technique offerte par la MIGA et la SFI. La Banque apportera son aide au renforcement de la gouvernance au Sénégal à travers un soutien sectoriel au secteur judiciaire, qui contribuera au renforcement des capacités et au développement de l'infrastructure avec des projets prévus dans les secteurs de l'électricité et de l'énergie durable, de l'eau et des transports. Ces projets visent à soutenir les autorités dans leur effort d'amélioration de l'accès à une meilleure infrastructure, notamment dans les zones rurales et pour obtenir une diversification géographique des activités économiques en dehors de la zone de Dakar. La deuxième phase du Projet II d'amélioration de la mobilité urbaine, dont le lancement est prévu au cours de l'exercice 09, permettra d'améliorer la mobilité urbaine et les conditions de vie dans la ville de Dakar. Un certain nombre d'opérations régionales sont également prévues pour promouvoir les transports et l'intégration entre le Sénégal et ses pays voisins.

5.63 **Programme hors prêt.** La CAS comprend un programme d'activités d'analyse et de conseil de base visant à soutenir la vision du Gouvernement et optimiser au fur et à mesure l'aide du Groupe de la Banque mondiale. Les études économiques et sectorielles de la Banque devraient aborder ces trois points principaux : i) le marché de l'emploi et la productivité (incluant l'éducation et la formation professionnelle) ; ii) la protection des groupes vulnérables (notamment les jeunes et les enfants de la rue dans les zones rurales, telles que le bassin

arachidier) ; et iii) les régimes fiscaux, l'efficacité des dépenses et les réformes de la fonction publique. En collaboration avec la SFI et le WBI, d'autres études d'analyse devraient suivre sur le développement de l'économie du savoir, le marché financier régional du logement et sur le régime fiscal des opérations financières.

Tableau 5.2 : Programme proposé du Groupe de la Banque mondiale

Exercice 07		Exercice 08		Exercice 09		Exercice 10	
PRÊTS							
Opérations	US\$	Opérations	US\$	Opérations	US\$	Opérations	US\$
CARP III	20	Autoroute à péage Dakar-Diamniadio	*	CARP IV/Soutien pour une croissance accélérée	60	CARP-V	30
Amélioration de la nutrition II	15	Prêt d'appui à la politique de développement pour le redressement du secteur de l'énergie (choix de l'instrument de prêt non finalisé)	*	Gestion durable de l'énergie en partenariat (PRODEGE II)	10	Projet d'accès à l'eau potable & l'assainissement pour le Millénaire	60
Education de qualité pour tous II	30	Projet de gestion durable des sols du FEM en complément du PSAOP		Projet d'intégration Mauritanie-Sénégal-Gambie	20	Services d'électricité pour les zones rurales II	30
Programme de développement des collectivités locales	80			Amélioration de la mobilité urbaine II/Transports III	50	Projet de biosécurité régionale	A dét.
WAAP régional	5			Partenariat régional stratégique sur la pêche du FEM pour l'Afrique	-	Projet de navigation multimodale sur le fleuve Sénégal	A dét.
Projet complémentaire du FEM GEF GIRMaC				Gouvernance judiciaire	10		
TOTAL	150		*		150		120
HORS PRÊT							
		Évaluation environnementale du pays		Mémorandum économique du pays		Études économiques et sectorielles sur le financement des PME (dans les zones rurales)	Vers une croissance stimulée par le secteur privé (évaluation à moyen terme de la stratégie de croissance accélérée) Note de l'Examen des dépenses publiques
		Étude des transports et de l'infrastructure		Évaluation du climat d'investissement		Évaluation de la pauvreté	Note de l'Examen des dépenses publiques
		PEFA		Financement de la santé et efficacité des dépenses publiques		Rapport sur l'état d'avancement de la CAS	Mise à jour PEFA
		Mise à jour des conditions de pauvreté		Examen des dépenses publiques (réforme de la fonction publique)		AT de la MIGA avec FIAS et PEP	
MIGA		Petit projet d'infrastructure		Note sur la stratégie de l'emploi	MIGA	Programme pour l'Afrique	MIGA
WBI		Évaluation des connaissances	MIGA	AT de la MIGA avec FIAS et PEP	WBI	Petit projet d'infrastructure de la MIGA	MIGA
MIGA		MIGA TA avec FIAS et PEP	MIGA	Programme pour l'Afrique		Séminaire du WBI sur les partenariats public-privé	WBI
WBI		Programme pour l'Afrique	WBI	Petit projet d'infrastructure MIGA	WBI	Cours du WBI sur le renforcement des capacités sanitaires	WBI
WBI		Formation partenariats public-privé	WBI	Formation partenariats public-privé		Cours du WBI sur le renforcement parlementaire	WBI
WBI		Renforcement des capacités sanitaires	WBI	Renforcement des capacités sanitaires		Éducation : la voie à suivre	
WBI		Renforcement parlementaire	WBI	Renforcement parlementaire			
SFI		Gouvernance privée ROSC (SFI)	ESSD	Étude sur les enfants de la rue/abandons scolaires			
ESSD		Étude sur les emplois non agricoles	TF				
TF		Études sur les plans d'assurance de récoltes					
ESSD T							

*Autoroute à péage Dakar-Diamniadio (50) ; Reprise du secteur de l'énergie (50) - (sources de financement non encore déterminées (voir paragraphe 5.61)

Tableau 5.3 : Le Sénégal comparé aux autres pays d’Afrique subsaharienne
Notes CPIA de 2005

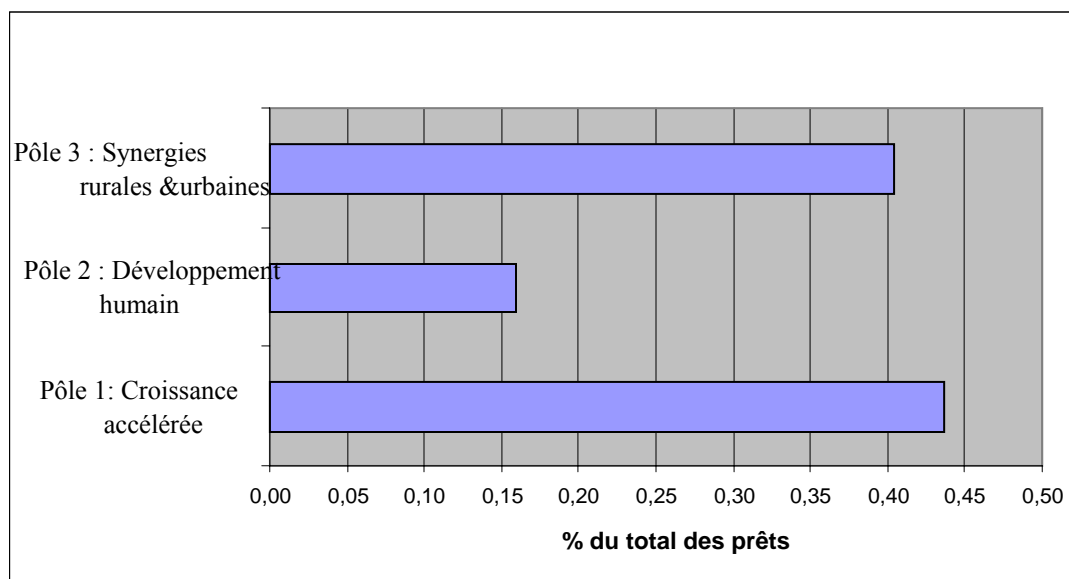
	Sénégal	Afrique subsaharienne
Gestion macroéconomique	4,5	3,6
Politique budgétaire	4,0	3,3
Politique d’endettement	4,0	3,2
A. Gestion économique	4,2	3,4
Commerce	4,5	3,6
Secteur financier	3,5	3,1
Cadre de réglementation des activités économiques	3,5	3,2
B. Politique structurelle	3,8	3,3
Egalité des sexes	3,5	3,3
Équité de l’utilisation des ressources publiques	3,5	3,2
Renforcement des ressources humaines	3,5	3,2
Protection sociale & emploi	3,0	3,0
Politique et institutions pour la viabilité écologique	3,5	3,2
C. Politique d’intégration/équité sociale	3,4	3,2
Droits de propriété & gouvernance	3,5	2,9
Qualité de la gestion budgétaire & financière	3,5	3,1
Efficiency de la mobilisation des revenus	4,5	3,5
Qualité de l’administration publique	3,5	3,0
Transparence, responsabilisation & corruption dans le secteur public	3,0	2,9
D. Gestion et institutions du secteur public	3,6	3,1
<i>Note générale CPIA</i>	3,8	3,2

5.64 Les efforts pour mobiliser des fonds supplémentaires pour la réalisation d’études économiques et sectorielles à travers un fonds fiduciaire et la participation collective d’autres bailleurs de fonds s’intensifieront au cours de la période visée par la CAS. Une série de rapports inter-institutions sur l’emploi des groupes vulnérables et des jeunes est prévue au cours de l’exercice 07. En outre, le Fonds fiduciaire norvégien ESSD devrait contribuer au financement d’une nouvelle étude sur les groupes vulnérables et les risques systématiques existant dans le bassin arachidier. La prochaine Évaluation financière des dépenses publiques (PEFA) devrait être réalisée par tous les bailleurs de fonds offrant une aide budgétaire.

5.65 Un effort explicite sera fait pour accroître l’acquisition et la diffusion locales des connaissances au Sénégal. La formation dispensée par le WBI se poursuivra par : i) un séminaire politique de haut niveau pour rassembler les dirigeants autour des questions critiques et échanger leur expérience internationale ; et abordera également les thèmes suivants : ii) le renforcement parlementaire ; iii) la régulation et les partenariats public-privé dans le secteur des infrastructures. Les partenariats avec les institutions locales seront encouragés tel que le

préconise la collaboration entre le WBI et le Centre d'études en politique de développement (CEPOD). Le récent Protocole d'accord signé entre la Banque mondiale et le Centre africain d'études supérieures de gestion (CESAG) devrait contribuer à la diffusion de meilleures pratiques de gestion des ressources humaines et financières pour l'administration publique aux niveaux central et local.

Figure 5.1 : Programme de prêt en cours et proposé de l'IDA jusqu'à l'exercice 10



Note : Projets cumulés en cours et prévus

6. GESTION ET CONTRÔLE DES RISQUES-PAYS

A. PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Risques identifiés précédemment

6.1 La CAS précédente a identifié trois types de risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de la Banque : 1) l'obtention de résultats grâce à une mise en œuvre réussie du portefeuille ; 2) la transmission des bénéfices de la croissance aux pauvres à travers un partage équitable ; et 3) l'assurance de la soutenabilité de la dette. Les deux derniers risques allaient au-delà de la CAS et pouvaient affecter la Stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement. Les deux premiers risques demeurent et peuvent affecter la CAS actuelle. L'expérience encourageante de la période couverte par la CAS précédente montre que ces risques peuvent être considérablement réduits et gérés par le biais de mesures d'atténuation des risques et un contrôle continu permettant d'identifier très tôt les nouveaux problèmes et d'adopter les solutions appropriées.

6.2 En ce qui concerne le portefeuille, un certain nombre de facteurs ont contribué à améliorer la performance, parmi lesquels : i) un dialogue régulier avec les parties prenantes ; ii) le contrôle des projets grâce à des rapports de supervision, des mini CPPR novateurs et des CPPR basés sur les résultats annuels ; iii) la réalisation en temps opportun d'activités d'analyse et de conseil ; et iv) la décentralisation à Dakar du directeur des opérations de la Banque

mondiale au Sénégal et des personnes clé. Cette amélioration transparait aussi dans la progression des indicateurs de gestion du portefeuille au cours de la période 2003-2006 et a donné lieu à l'adoption d'une nouvelle approche axée sur le programme avec les CARP. Ce soutien macroéconomique est complété par une aide locale, notamment par le biais d'opérations de développement de proximité. La CAS proposée poursuivra cette approche et l'étendra à d'autres secteurs, en temps voulu. Une harmonisation efficace avec les bailleurs de fonds évitera les retards dans l'exécution des dépenses sectorielles et des autres programmes nationaux financés en commun.

6.3 Les études sur la pauvreté, qui sont devenues disponibles après la réalisation de la CAS précédente montrent que le degré de réduction de la pauvreté était supérieur aux estimations et que son impact était plus important sur la population urbaine que sur la population rurale. Néanmoins, la pauvreté au Sénégal reste élevée et il ne saurait être question de reposer sur ses lauriers si l'on veut atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) concernant la pauvreté. L'aide de la Banque au programme de croissance de la CAS précédente apporte une solution appropriée et est valorisée par la nouvelle SRP et la CAS proposée. De plus, des efforts remarquables ont été faits pour consolider l'impact des dépenses publiques sur les pauvres, notamment grâce à la décentralisation fiscale et à une protection sociale renforcée, qui seront soutenues et approfondies avec le nouveau programme proposé par le Groupe de la Banque mondiale.

6.4 Le risque de soutenabilité de la dette a été réduit à un niveau négligeable. Ayant atteint le Point d'achèvement de l'Initiative PPTE en avril 2004, le Sénégal bénéficie maintenant de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) et d'un espace budgétaire important qui a permis de financer des programmes de base sans trop compter sur des emprunts étrangers. Outre l'expansion budgétaire, de gros projets d'infrastructure dans le Programme d'investissement public sont financés par des ressources propres, le secteur privé, des dons et un financement à des conditions de faveur. Le futur service de la dette est prévu de rester à un niveau faible et soutenable.

Nouveaux risques

6.5 Il existe plusieurs risques possibles liés à la mise en œuvre de la CAS, du DSRP du Gouvernement et de la stratégie de croissance accélérée qui peuvent être regroupés en trois catégories principales : i) la gouvernance et la résistance aux réformes politiques de la part intérêts en place ; ii) la vulnérabilité aux chocs politiques, économiques et autres chocs internes ou externes ainsi que la volatilité de l'aide des bailleurs de fonds ; et iii) la capacité insuffisante à mettre en œuvre les réformes et à soutenir la croissance.

6.6 **Les défis à relever pour améliorer la gouvernance.** Les groupes d'intérêt et de recherche de rente ont constitué des obstacles de taille pour les réformes par le passé. Les récentes élections présidentielles et les prochaines élections législatives du pays ont renforcé cette tendance, les responsables politiques étant plus préoccupés par leur propre survie politique que par la mise en œuvre d'un programme de réformes économiques à long terme. Des groupes influents ont ainsi mis à mal les politiques notamment dans le secteur de l'énergie et des entreprises parapubliques telles que l'ICS, provoquant une crise financière dans ces deux secteurs et aggravant le déficit public global (et quasi-public). Le financement des partis

politiques et les dépenses liées aux élections ont toujours été des problèmes de longue date, difficiles à résoudre dans les démocraties riches et pauvres. Les facteurs d'atténuation existants comprennent le contrôle parlementaire des dépenses publiques et l'observation plus stricte des règles de passation des marchés. L'application de la loi BOT garantit également des conditions transparentes pour le partenariat public-privé.

6.7 L'expérience montre heureusement que la première partie du mandat d'une nouvelle administration, correspondant à la majeure partie de la période visée par la CAS, offre l'excellente occasion d'adopter des réformes audacieuses en matière de politique et de gouvernance. Les multiples aspects de la gouvernance concernent entre autres les problèmes de gestion des finances publiques mais aussi la création d'un bon climat d'investissement grâce à l'éthique de responsabilité publique et la capacité de l'appareil judiciaire à renforcer les moyens d'action des citoyens, en appliquant les droits en vigueur et en rendant des jugements équitables et cohérents. Sur la base d'un dialogue continu sur ces thèmes, la CAS proposée soutient la transparence et la gouvernance améliorées au Sénégal en intégrant ces problèmes dans les projets et les programmes de la Banque, notamment en tant que pièce maîtresse du CARP. Des systèmes de surveillance et d'évaluation améliorés garantissent la réalisation de ces objectifs au fil du temps.

6.8 **Vulnérabilité aux chocs internes et externes.** Grâce à la solidité des accords monétaires régionaux, à la situation budgétaire relativement confortable et aux avantages géographiques et autres du Sénégal, le risque d'un dérapage macroéconomique important sous forme d'une inflation insoutenable ou d'une croissance négative durable est minimal. Il existe le risque plus insidieux d'un arrêt de la croissance et/ou d'une vulnérabilité aux catastrophes naturelles, comme ce fut le cas en 2002, avec la sécheresse et le ralentissement de la croissance du PIB à 1,1%, une invasion des sauterelles en 2004, des hausses continues du prix du pétrole, des inondations récentes dans la région de Dakar en août 2005 et une éventuelle pandémie de grippe aviaire. Le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont pu y faire face grâce au financement de mesures correctives. Il est vrai que la volatilité de l'aide des bailleurs de fonds peut aussi avoir un impact négatif, mais ce risque n'est pas jugé important et est en grande partie atténué par l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

6.9 Il existe toutefois un risque interne lié au manque de diversité économique. Le secteur privé structuré limité de l'économie accroît également la vulnérabilité de l'économie sénégalaise à des chocs liés aux termes de l'échange. La CAS a mis l'accent sur l'importance des mesures visant à réduire ce risque par l'octroi d'un soutien au secteur agricole et aux groupes vulnérables qui sont le plus exposés aux catastrophes naturelles. Elle souligne aussi la nécessité de favoriser la croissance stimulée par le secteur privé.

6.10 Le Sénégal est vulnérable à l'instabilité régionale. En Casamance, où subsiste une minorité de groupes rebelles non signataires de l'accord de paix, les opérations militaires ont repris en mars/avril 2006. Toutefois, le Gouvernement reste déterminé à rechercher des solutions politiques et économiques. L'instabilité politique des pays voisins a affecté l'économie sénégalaise et il est probable que ce phénomène se poursuive. Il existe aussi le risque lié à la dégradation des politiques régionales dans des secteurs-clé tels que la politique commerciale, les projets d'infrastructure, et les politiques financières et de concurrence. L'évolution du Sénégal dépendra des progrès durables réalisés dans ce domaine à cause de la taille limitée de son marché

local et des effets externes régionaux importants au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Dans cette optique, la CAS appuie une intégration régionale plus poussée.

6.11 **Contraintes liées aux capacités.** L'insuffisance des capacités administratives, le manque de compétences et la lenteur de la mise en œuvre du programme peuvent faire en sorte qu'il soit plus difficile de réaliser les objectifs de la CAS et de la SRP. Ce risque est plus élevé au niveau sectoriel et dans les collectivités locales même si les autorités fournissent des ressources accrues pour cet objectif, en particulier dans leur nouvelle SRP. Pour atténuer ce risque, le Groupe de la Banque mondiale³³ et les autres bailleurs de fonds ont concentré leur attention sur cette question et ont consolidé leur stratégie à l'égard des communautés locales, apportant une aide directe à des secteurs clés tels que l'éducation, la santé et la gouvernance. Une réforme de la fonction publique et des paiements permettrait aussi de conserver les compétences.

B. CONTROLE & EVALUATION DES RESULTATS

6.12 **L'évaluation des résultats est un élément crucial de l'amélioration de la responsabilité mutuelle et de l'atténuation des risques.** Le Groupe de la Banque mondiale reposera principalement sur trois méthodes complémentaires pour contrôler les progrès de la CAS au fil du temps.

6.13 **La première solution consiste à utiliser le cadre institutionnel du DSRP actuel pour rassembler et vérifier les résultats et les étapes-clé.** Ce cadre s'articule autour de quatre groupes de travail représentant les principaux acteurs de la scène sénégalaise : i) les ministères et les organismes de l'administration centrale ; ii) les collectivités locales ; iii) la société civile et le secteur privé ; et iv) les bailleurs de fonds. Ces quatre groupes sont coordonnés par l'unité du DSRP et transmettent des rapports à la fois à un Comité technique présidé par le ministère de l'Économie et des Finances et à un Comité interministériel présidé par le Premier Ministre. Cette structure a fonctionné au cours des deux dernières années et a permis de jeter les bases du nouveau DSRP. Le Groupe de la Banque mondiale a joué un rôle central en co-présidant le groupe de travail des bailleurs de fonds.

6.14 **La deuxième solution consiste à poursuivre l'examen trimestriel du portefeuille de la Banque, en étroite collaboration avec les autorités et les organismes d'exécution, afin de définir les obstacles actuels et les problèmes futurs.** Ces examens sont l'une des raisons expliquant les taux de décaissement plus élevés au cours des dernières années, tel qu'il est souligné dans le Rapport de fin d'exécution de la CAS (Annexe 2). Une fois par an, ces examens seront complétés par une opération d'évaluation plus détaillée du portefeuille de la Banque, faisant intervenir les principales parties prenantes au Sénégal.

6.15 **La troisième solution consiste à surveiller de très près le cadre des résultats proposé dans l'Annexe 1 concernant les secteurs soutenus par la CAS.** Un ensemble d'indicateurs intermédiaires ou d'étapes clés a été défini pour faciliter l'évaluation des progrès au fil du temps, y compris le rapport sur l'état d'avancement de la CAS prévu au début de l'exercice 09. Cette surveillance sera renforcée par la série des activités d'analyse et de conseil présentées au Tableau 5.2.

³³ Plus récemment dans le cadre des travaux liés au pôle des capacités du PAA.

7. CONCLUSIONS ET OBSERVATIONS

7.1 **Les quatre prochaines années revêtiront une importance cruciale pour le Sénégal.**

Le pays a fait des progrès importants en réalisant la stabilité politique et macroéconomique, en maintenant une position budgétaire solide et en définissant une vision claire à moyen terme dans sa stratégie du DSRP. L'étape suivante pour le Sénégal consiste à atteindre le niveau des pays émergents en tirant le meilleur parti de ses institutions et de sa population. Cela exigera un effort soutenu dans les domaines dépendant de l'activité humaine tels que la gouvernance, l'efficacité du Gouvernement, la facilité d'exercice de l'activité économique et l'intégration des groupes vulnérables pour faire en sorte que la croissance profite à tous au fil du temps. Le Groupe de la Banque mondiale continuera d'apporter son aide au Sénégal pour lui permettre d'atteindre ces objectifs.

ANNEXES

Annexe 1: Matrice de la CAS axée sur les résultats

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
Filtre : Intégrer la gouvernance					
<p>Plus d'efficacité et de transparence dans l'emploi des ressources publiques</p> <p><i>Porter la note du pays, au regard de l'indicateur d'efficacité du gouvernement établi par le WBI, de 53,8 en 2004 à plus de 60 en 2009</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité limitée pour préparer et exécuter les budgets dans des conditions transparentes et en temps voulu - Niveau limité d'équilibre des pouvoirs du fait des insuffisances qui caractérisent les instances législatives et judiciaires 	<p>Résultat 1 : Porter le nombre d'indicateurs PEFA ayant une note "B" de 6 en 2005 à 10 en 2009 (y compris une note minimale de "B" en termes d'examen extérieur)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un budget sur une base programmatique (MTEF) dans 8 ministères clés d'ici fin 2008 - La commission parlementaire sur la comptabilité publique et le budget fournit d'ici 2008 des rapports réguliers sur l'exécution du budget - L'institution supérieure de contrôle des finances publiques émet d'ici 2008 un avis sur les comptes de l'État (1998-05) et la conformité des comptes de l'administration publique avec les comptes de l'État conformément aux réglementations de l'UEMOA 	<p>Activités de prêt en cours : PRSC-II</p> <p>Activités de prêt envisagées : PRSC III, IV et V MDTF Don FDI</p> <p>Activités d'analyse et de conseil en cours : CFAA/CPAR PER</p> <p>Activités d'analyse et de conseil envisagées : PEFA PER</p>	<p>France, Pays-Bas, Canada, Union européenne, FMI</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Faible productivité de la main-d'œuvre du secteur public, du fait i) de mécanismes de paiement complexes et inadaptés ; ii) d'un manque de formation ; et iii) d'un manque d'incitations 	<p>Résultat 2 : Porter la note CPIA en termes de qualité de l'administration publique de 3,5 en 2005 à 4,0 en 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'incitations basées sur les performances mis à l'essai d'ici 2008 dans les ministères des Finances, de l'Éducation et de la Santé - Les fonctionnaires publics reçoivent leur paie dans le cadre du nouveau système de paiement en 2008 		

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - financières - Absence de système de suivi et d'évaluation systématique 				
<p>Accroître la responsabilisation du secteur public grâce à la décentralisation, des institutions plus fortes, et une meilleure information</p> <p><i>Porter la note du pays, au regard de l'indicateur de responsabilisation établi par le WBI, de 51,5 en 2004 à plus de 58 en 2009</i></p> <p><i>Porter la note du pays, au regard de l'indicateur de corruption établi par le WBI, de 43,35 en 2004 à 50,0 en 2009</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité limitée des collectivités locales à fournir les services essentiels du fait i) de la lenteur du processus de décentralisation ; ii) d'un transfert inadéquat de ressources ; et iii) du degré limité d'autonomisation des communautés locales 	<p>Résultat 3 : Les transferts FECL et FDD représentent au moins 3,0% des dépenses de l'administration centrale en 2009, contre 1,5% en 2005</p> <p>Résultat 4 : Les deux tiers des administrations locales ont produit en temps voulu leurs états administratifs et financiers, et les auditeurs ont donné leur avis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 20% des ressources du BCI pour la santé et l'éducation sont transférées aux administrations locales en 2008 (contre 5% en 2006) - De nouvelles règles sont adoptées pour les transferts FECL et FDD - Le tiers des administrations locales ont produit en temps voulu leurs états administratifs et financiers, et les auditeurs ont donné leur avis 	<p>Activités de prêt en cours : PDLP PRSC II Programme de développement local participatif</p> <p>Activités de prêt envisagées : PRSC III, IV et V Programmes de développement des autorités locales Gouvernance judiciaire</p> <p>Activités d'analyse et de conseil en cours : Programme d'information</p> <p>Activités d'analyse et de conseil envisagées : PEFA Programme d'information</p>	<p>France, Pays-Bas, Canada, Union européenne, FMI, Allemagne, PNUD</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'engagement politique pour l'indépendance des organes réglementaires et pour des organes d'exécution associant la société civile 	<p>Résultat 5 : La Commission contre la corruption a examiné 70% des dossiers qui lui ont été soumis avant fin 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil de l'infrastructure a examiné tous les PPP en conformité avec la loi BOT avant fin 2008 - Les rapports d'audit sur les passations de marché pour la période 2003-2005 ont été publiés avant 2008 		
	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de communication et information insuffisamment 	<p>Résultat 6 : Les résultats de la nouvelle enquête auprès des ménages ont été analysés et diffusés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'Office national de la statistique est entièrement opérationnel, et une nouvelle enquête auprès 		

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
	<ul style="list-style-type: none"> développée - Faible coordination - Faible capacité à collecter & analyser les données d'enquête 	avant 2009	des ménages a été lancée avant fin 2007		
<p>Renforcement et modernisation de l'appareil judiciaire et des mécanismes pour la gouvernance du secteur privé</p> <p><i>Porter la note du pays, au regard de l'indicateur de primauté du droit établi par le WBI, de 47,3 en 2004 à 50,0 en 2009</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Application restreinte du principe de primauté du droit du fait i) de l'absence d'une carte judiciaire ; ii) du manque d'informatisation des tribunaux ; iii) de la lourdeur des procédures ; iv) du degré limité de mise en application des décisions rendues - Manque de capacité pour l'application de normes de qualité supérieure en matière de comptabilité et d'audit, et manque de ressources à l'appui des réformes 	<p>Résultat 7 : Améliorer l'indicateur Doing Business en matière d'exécution des contrats, pour le ramener de 485 jours en 2005 à moins de 300 jours (ou ramener le nombre des procédures imposées de 33 en 2005 à moins de 25 en 2010)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les principales décisions judiciaires prises à Dakar sont publiées et largement diffusées dans les 30 jours suivants - Porter à 80 sur la période 2007-2009 le nombre de différends commerciaux résolus au moyen de modes de résolution alternatifs - Une nouvelle version du SYSCOA (système comptable ouest-africain) est adoptée et appliquée dans un certain nombre d'entreprises avant fin 2008 - Les états vérifiés de la SENELEC sont publiés avant fin 2008 	<p>Activités de prêt en cours : PSRC II PIPP</p> <p>Activités de prêt envisagées : PRSC III, IV, et V, Gouvernance judiciaire</p> <p>Activités d'analyse et de conseil en cours : ROSC comptabilité</p> <p>Activités d'analyse et de conseil envisagées : ROSC gouvernance des entreprises</p>	France, Union européenne, Banque africaine de développement, PNUD
Pilier I : croissance/création de richesses					
<p>Promouvoir un climat d'investissement compétitif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures administratives lourdes et onéreuses pour les entreprises 	<p>Résultat 1 : Réduire de 30% d'ici 2009 (en% du RNB par habitant) les délais et coûts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le délai d'enregistrement d'une entreprise au Greffe du tribunal de Dakar est réduit de moitié d'ici 2008 	<p>Activités de prêt en cours : PIPP</p> <p>Activités d'analyse</p>	Banque africaine de développement, USAID, France

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
<i>Améliorer la note globale du pays au classement Doing Business de 30% par rapport à son niveau de référence de 2005</i>	<ul style="list-style-type: none"> - désireuses de s'établir au Sénégal - Accès difficile à la terre dans les zones rurales - Procédures complexes et onéreuses pour l'achat de terrains dans les zones urbaines - Manque d'informatisation du Greffe du tribunal - Manque de flexibilité des marchés du travail 	<ul style="list-style-type: none"> i) d'enregistrement d'une entreprise ; et ii) d'enregistrement d'actifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les procédures d'achat de terrains en zone urbaine en éliminant l'agrément du ministère de l'Économie et des Finances - Adoption de 21 dispositions législatives au titre du Code du travail d'ici fin 2008 	<p>et de conseil en cours : PSD/FIAS/PEP TA</p> <p>Activités de prêt envisagées : AGS</p> <p>Activités d'analyse et de conseil envisagées : CEM Évaluation du climat de l'investissement Évaluation AGSI à mi-parcours</p>	
<p>Mise en place et entretien des infrastructures pour la croissance (routes, électricité, communications)</p> <p><i>Accès au réseau routier (asphalte ou latérite) de la population de 60% des villages d'ici 2010</i></p> <p><i>Accroître de 20% de la population la</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des montants budgétaires affectés à l'entretien des routes, et manque de clarté des dispositifs de financement institutionnels - Manque de coordination et d'harmonisation entre le pouvoir central et les collectivités locales - Mise en œuvre insuffisante de la stratégie de transport rural - Manque de clarté au sujet de la 	<p>Résultat 2 : Améliorer la qualité du réseau routier principal dans les zones ciblées en relevant de 40% la proportion de routes dont l'état est passé de mauvais à moyen, et de 25% celles dont l'état passe de moyen à bon</p> <p>Résultat 3 : Accroître de 30 000 d'ici fin 2009 le</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La dotation du Fonds routier de 2^e génération s'élève à 20 milliards de francs CFA et est employée à 95% en 2008 - Accroître de 30 000 d'ici juin 2008 le nombre de 	<p>Activités de prêt en cours : Transports SIL-2 Amélioration de la mobilité urbaine :</p> <p>Activités de prêt envisagées : Transports III PAMU II</p> <p>Activités d'analyse et de conseil en cours : ICA</p> <p>Activités de prêt en cours :</p>	<p>France, Union européenne, Japon</p> <p>France, Banque africaine de</p>

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
<i>couverture du réseau électrique dans les zones rurales</i>	<ul style="list-style-type: none"> - restructuration interne de la SENELEC - Application insuffisante de la tarification et de la réglementation - Écart croissant entre l'offre et la demande d'électricité - Couverture insuffisante dans les zones rurales 	nombre de ménages en milieu rural qui ont l'électricité	ménages en milieu rural qui ont l'électricité	Services d'électricité pour les zones rurales 1 Renforcement de l'efficacité dans le secteur de l'électricité Kounoune I (SFI) Activités de prêt envisagées : Services d'électricité pour les zones rurales-APL2	développement, BOAD, Banque de développement islamique, Allemagne
Faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'accès aux services financiers et au crédit pour les PME dans les zones rurales - Pour les PME, absence d'états financiers vérifiés pour leur donner accès au crédit - Problèmes de parité hommes-femmes faisant obstacle à la croissance et à l'esprit d'entreprise 	Résultat 4 : Porter à 40 d'ici fin 2009 le nombre des garanties partielles de crédit IDA/SFI aux PME	<ul style="list-style-type: none"> - Porter à 10 d'ici décembre 2007 le nombre des garanties partielles de crédit IDA/SFI aux PME - Accroître de 120 d'ici décembre 2008 le nombre de bénéficiaires du don de contrepartie au titre du PPIP, afin d'améliorer la communication d'informations financières des PME 	Activités de prêt en cours : PIPP Programme de services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP 2) Activités de prêt envisagées : AGS Activités d'analyse et de conseil envisagées : Évaluation du climat de l'investissement Etude économique et sectorielle sur le financement des PME	Banque africaine de développement, Allemagne, France

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
<p>Promouvoir un secteur agricole moderne et diversifié</p> <p><i>Porter la part de l'agriculture à 9,0 % du PIB en 2010, contre 8,2% en 2004</i></p> <p><i>Porter les exportations de produits horticoles et non traditionnels à 30 000 tonnes, contre 14 000 en 2005</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification insuffisante de la production et des exportations - Développement insuffisant de l'irrigation (4% des zones cultivées) - Pratiques non durable de gestion des terres qui limitent la productivité dans le bassin arachidier 	<p>Résultat 5 : Porter d'ici 2009 les exportations de tomates cerises, mangues, haricots verts et melons à 25 000 tonnes, contre 18 000 en 2005</p> <p>Résultat 6 : Mettre en place 2 500 hectares de terres irriguées d'ici 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Porter d'ici 2008 les exportations de tomates cerises, mangues, haricots verts et melons à 22 000 tonnes, contre 18 000 en 2005 - Mettre en place 1 500 hectares de terres irriguées dans trois régions d'ici 2008 	<p>Activités de prêt en cours :</p> <p>Programme de services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP 2)</p> <p>Développement des marchés agricoles et de l'agroalimentaire</p> <p>Programme de développement local participatif</p> <p>Projet du fleuve Sénégal</p> <p>Activités de prêt envisagées :</p> <p>Programme ouest-africain de productivité agricole (WAAP)</p> <p>Projet régional de biosécurité</p>	<p>Union européenne, France, FIDA, Banque africaine de développement</p>

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
<p>Promouvoir le développement et la gestion durable des ressources naturelles</p> <p><i>Faire en sorte que l'étendue du couvert forestier augmente chaque année entre 2005 et 2010</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de réglementation de l'accès des pêcheurs artisanaux aux ressources halieutiques - Destruction de zones de reproduction et de repeuplement d'une importance capitale pour les stocks de poissons 	Création de 10 nouvelles aires marines protégées d'ici 2008	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de 20% en 2008 de la gestion de la biodiversité dans les trois zones pilotes recevant un appui dans le cadre du GIRMaC, avec la participation active des parties prenantes 	<p>Activités de prêt en cours : GIRMaC</p> <p>Activités de prêt envisagées : FEM-Gestion stratégique de la pêche, en complément du projet de partenariat stratégique GIRMaC-FEM pour la pêche</p> <p>Activités d'analyse et de conseil en cours : Analyse environnementale au niveau du pays</p>	FEM, Union européenne, France, Pays-Bas, USAID, Banque africaine de développement, Suisse, Espagne,
	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de gestion intégrée de l'écosystème dans le delta du fleuve Sénégal, les zones sylvopastorales et le bassin arachidier - Des incitations diverses inappropriées conduisent à une gestion des terres non durable 	Résultat 7 : Gestion durable en place pour 100 000 hectares de terres au niveau des zones prioritaires, telles que les zones sylvopastorales et le bassin arachidier	<ul style="list-style-type: none"> - Système pilote de gestion durable en place d'ici 2008 pour 20 000 hectares de terres dans les zones sylvopastorales et le bassin arachidier 	<p>Activités de prêt en cours : PSAOP</p> <p>Activités de prêt envisagées : FEM-Gestion durable des sols, en complément du PSAOP</p> <p>Activités d'analyse et de conseil en cours : Analyse environnementale au niveau du pays</p>	FEM, Pays-Bas, France, TerrAfrica Banque africaine de développement, Union européenne, Norvège, CNULD, PNUE, FIDA

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de sources d'énergie durables du fait i) du maintien du système des quotas par l'État ; ii) du niveau limité de main-d'œuvre dans les zones visées ; et iii) du prix du charbon de bois, qui ne reflète pas les coûts réels de gestion des forêts 	<p>Résultat 8 : Répondre aux besoins en bois de chauffage de trois quarts des ménages au niveau national par l'établissement de forêts gérées d'une façon durable par les communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place, avant fin 2007, un système de gestion durable des forêts par les communautés sur 262 000 hectares représentant une capacité d'approvisionnement annuelle de 256 000 tonnes de bois de chauffage - Établir deux réserves communautaires de biodiversité dans les régions de Kédougou et Tambacounda d'ici fin 2008 	<p>Activités de prêt envisagées : Projet de biodiversité régional PROGEDE II</p> <p>Activités d'analyse et de conseil envisagées : Analyse environnementale au niveau du pays</p>	FEM Pays-Bas
<p>Développer une main-d'œuvre qualifiée et renforcer l'emploi des technologies</p> <p><i>Relever la note du pays au regard de l'évaluation par le WBI de son degré d'intégration à l'économie du savoir (KAM)</i></p> <p><i>Ramener le taux de chômage de 16% en 2005 à 13% en 2010</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de capacité d'adaptation à l'évolution technologique, ainsi que pour son adoption et sa gestion - Capacité d'absorption et savoir-faire technique des entreprises - Manque d'institutions consacrées à l'innovation - Absence de liens entre les universités 	<p>Résultat 9 : Le champ couvert entre 2006 et 2009 par les programmes de formation professionnelle financés en partenariat avec le secteur privé a atteint au moins le chiffre de 100 entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 50 nouveaux programmes de formation professionnelle financés en partenariat avec le secteur privé (FONDEF) d'ici 2008 - Hausse du pourcentage de projets de haute technologie déclarés à l'APIX d'ici fin 2008 - Améliorations des infrastructures de MNEQ (métrologie, normes, essais, qualité) du Sénégal 	<p>Activités de prêt en cours : PRSC II</p> <p>Activités de prêt envisagées : PRSC-III, IV, et V AGS</p> <p>Activités d'analyse et de conseil envisagées : CEM Évaluation du climat de l'investissement Évaluation WBI du degré d'intégration à l'économie du savoir</p>	France, USAID

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
Pilier II : Développement humain/croissance partagée					
<p>Améliorer l'accès à l'éducation de base et son niveau de qualité</p> <p><i>Porter le taux brut de scolarisation primaire de 80% en 2004 à 98% en 2010 (pour les filles, de 77% à 90%)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Irrégularité des ressources allouées au plan intersectoriel et interrégional - Accès insuffisant pour la population croissante en âge de suivre le premier cycle du secondaire, les filles en particulier - Qualité inégale de l'enseignement primaire - Manque d'enseignants motivés - Manque d'engagement approprié des ONG 	<p>Résultat 1 : Porter le taux de réussite en fin de cycle primaire de 53,1% en 2005 à 77% en 2009 (pour les filles, de 51,5% à 73%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ramener à 5% d'ici 2008 les disparités régionales en termes de taux brut de scolarisation primaire - Maintenir à 45% la part du budget ordinaire consacrée à l'enseignement primaire ; porter à 8% celle consacrée au secondaire - Accroître de 600 en 2007, et de 1 000 par an sur la période 2008-2010, le nombre de places dans le premier cycle du secondaire 	<p>Activités de prêt envisagées : Education de qualité pour tous II</p>	<p>Canada, France, Luxembourg, Belgique, Banque africaine de développement, Union européenne, Japon, Pays-Bas, PNUD, UNESCO, UNICEF, PAM, USAID</p>
<p>Améliorer la fourniture de services de santé pour les femmes et les enfants</p> <p><i>Ramener le taux de mortalité maternelle à 380 (pour 100 000 naissances vivantes) d'ici 2015</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de responsabilisation - Qualité médiocre des prestations de services - Manque de productivité et de motivation du personnel - Mauvaise répartition géographique des ressources humaines - Charge financière 	<p>Résultat 2 : Porter à 70% au plan national la part des accouchements assistés, et assurer un taux minimum de 50% dans les cinq régions les plus pauvres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que 80 % des districts de santé aient établi des contrats-plans - Ramener à 20% d'ici 2008 l'écart entre districts par rapport à la moyenne pour ce qui est du nombre d'accouchements assistés - Accroître de 20% d'ici 2008 le nombre d'accouchements orientés des centres de santé vers les hôpitaux 	<p>Activités de prêt en cours : PRSC II APL Nutrition communautaire Projet du fleuve Sénégal Prévention et lutte contre le VIH/SIDA</p> <p>Activités de prêt envisagées : PRSC-III, IV et V APL Nutrition</p>	<p>UNICEF, OMS, USAID, Banque africaine de développement, Luxembourg, Japon, France, Union européenne, Norvège</p>

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - pour les familles - Suivi insuffisant après la consultation prénatale - Manque de productivité et mauvaise répartition du personnel d'une région à l'autre - Manque d'incitations pour amener les femmes à accoucher en milieu hospitalier, et accès difficile aux ressources financières 			<p>communautaire Phase 2</p> <p>Activités d'analyse et de conseil en cours :</p> <p>WBI-Renforcement des capacités en matière de passation des marchés et de financement dans le secteur de la santé</p> <p>Activités d'analyse et de conseil envisagées :</p> <p>Financement de la santé et efficacité des dépenses publiques</p> <p>Assistance technique pour la mise en œuvre de la stratégie de financement de la santé</p>	
<i>Établir le taux de mortalité infantile à 45 pour 1 000 naissances vivantes d'ici 2015</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité financière - Répartition inégale d'organes d'exécution partenaires dotés des capacités voulues - Faiblesse du système de prestations de service public 	Résultat 3 : Réduire de 15% d'ici 2009 la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale	<ul style="list-style-type: none"> - La supplémentation en vitamine A pour les femmes en période postnatale atteint 35%, et reste supérieure à 80% pour les enfants de moins de 5 ans, d'ici 2008 - Le taux d'allaitement exclusif au sein pendant six mois progresse de 10% par an 		
<i>Réduire d'un tiers par rapport au niveau de référence de 2005 le taux de mortalité lié au paludisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement pour porter les programmes à une échelle supérieure - Disponibilité des médicaments et moustiquaires 	Résultat 4 : Parmi les ménages ciblés, le taux d'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide atteint 50% d'ici 2009	<ul style="list-style-type: none"> - La proportion d'installations de soins de santé primaire qui ne sont pas en rupture de stock pour les antipaludiques atteint 90% d'ici 2008 		

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'activités d'accompagnement pour un programme efficace de lutte antipaludique 				
<p>Améliorer la protection des groupes vulnérables ciblés</p> <p><i>Ramener la proportion de pauvres de 57,1% en 2002 à 42 % en 2010 (de 65,2 % à 43% en milieu rural)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de clarté et de délimitation des responsabilités au plan institutionnel du fait de l'aspect transversal des actions/programmes menés et des réformes entreprises - Manque de priorités définies et d'harmonisation au niveau des programmes en cours - Enveloppe budgétaire insuffisante - Niveau d'attention insuffisant des donateurs 	<p>Résultat 5 : Au moins 80 000 employés du secteur des transports bénéficieront d'une assurance-maladie d'ici 2009</p> <p>Résultat 6 : Au moins 1 000 handicapés bénéficieront chaque année d'appareillages grâce à des programmes de réadaptation à l'échelon communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Étendre à 11 régions d'ici fin 2007 les programmes de réadaptation à l'échelon communautaire pour les handicapés - Faire en sorte que les ressources budgétaires affectées aux programmes destinés aux groupes vulnérables (handicapés, employés non couverts par une assurance, enfants) dépassent de 20 % en 2008 leur niveau de référence de 2005 	<p>Activités de prêt en cours : PSAC PRSC-II</p> <p>Activités de prêt envisagées : PRSC III, IV, V</p> <p>Activités d'analyse et de conseil envisagées : Etude économique et sectorielle sur le financement de la santé Évaluation des organismes sénégalais de sécurité sociale Note d'évaluation de la pauvreté Évaluation de la pauvreté</p>	France, OIT, UNICEF
Pilier III : Synergies urbaines/rurales					
<p>Améliorer la mobilité urbaine et les conditions d'entrée et de sortie de Dakar, et promouvoir les</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau inadéquat de mobilité urbaine (personnes et marchandises) dans le Grand Dakar - Conditions difficiles 	<p>Résultat 1 : Le temps de trajet entre Dakar (Malick Sy) et Pikine est ramené à 20 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 5% d'ici 2008 le coût des dysfonctionnements engendrés par les transports motorisés dans le Grand Dakar 	<p>Activités de prêt en cours : Amélioration de la mobilité urbaine Programme de développement local</p>	Union européenne, Japon, France

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
centres régionaux	- d'entrée et de sortie de Dakar - Concentration de 90% des activités économiques dans le Grand Dakar (soit moins de 1% du territoire)		- Mettre en chantier d'ici fin 2007 une liaison autoroutière Dakar-Diam Niadio	participatif Activités de prêt envisagées : Projet Dakar-Diam Niadio Mobilité urbaine II/Transports III	
	- Développement insuffisant des centres régionaux, notamment les villes secondaires telles que Saint Louis et Kaolack - Apparition de pièges à pauvreté à la suite du conflit en Casamance	Résultat 2 : Remettre en état les deux tiers des infrastructures sociales (centres de santé, salles de classe, routes) touchées par le conflit en Casamance	- Remise en état, d'ici juin 2007, de 120 salles de classe, 30 centres de santé et 800 km de routes secondaires	Activités de prêt en cours : Projet de reconstruction d'urgence de la Casamance Bassin du fleuve Sénégal Activités de prêt envisagées : Projet de navigation multimodale sur le fleuve Sénégal	Union européenne, France
Réduire la vulnérabilité des groupes d'immigrants et d'émigrants, en mettant l'accent sur les enfants des rues de Dakar <i>Ramener la proportion d'enfants travailleurs de</i>	- Manque de données statistiques sur le nombre d'enfants des rues à Dakar - Harmonisation insuffisantes des programmes actuels d'appui financier entrepris à l'initiative des ONG - Manque de coordination entre les pouvoirs publics et	Résultat 3 : La proportion d'enfants travailleurs à Dakar diminue de moitié d'ici fin 2009	- Mise en vigueur de la procédure d'enregistrement des écoles religieuses (<i>daaras</i>) d'ici 2008 - Achèvement de l'enquête sur les enfants des rues et lancement, fin 2007 au plus tard, d'une campagne d'information	Activités de prêt en cours : PRSC-II Activités de prêt envisagées : PRCS-III, IV et V Education de qualité pour tous II Activités d'analyse et de conseil envisagées : Fonds fiduciaire ESSD	UE, France, IFAD

Objectifs du pays (DSRP/ODM)	Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités	Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010	Résultats intermédiaires	Moyens du Groupe BM utilisés	Principaux partenaires
36,7% en 2000 à moins de 15% en 2010	les donateurs			Enquête de suivi sur l'abandon scolaire en milieu rural	
	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats scolaires insuffisants, surtout au niveau des communautés rurales - Vulnérabilité des agriculteurs aux risques naturels majeurs 		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du pourcentage d'élèves de deuxième année (CP) obtenant la note minimum acceptable en lecture, sur la base de tests de fluidité et de compréhension (en partant d'un niveau de référence à établir dans 25 écoles qui utilisent une notation pour le français et la langue nationale) - Projets pilotes de programmes d'assurance intempéries mis en œuvre d'ici 2008 	CEM Analyses et conseils/Étude économique et sectorielle (AAA/ESW) sur les enfants des rues ESW sur l'abandon scolaire ESW sur l'assurance récolte ESW sur les emplois non agricoles Note sur la pauvreté Évaluation de la pauvreté	

<i>Objectifs du pays (DSRP/ODM)</i>	<i>Éléments faisant obstacle à l'obtention des résultats souhaités</i>	<i>Résultats sur lesquels l'IDA compte avoir une incidence d'ici 2010</i>	<i>Résultats intermédiaires</i>	<i>Moyens du Groupe BM utilisés</i>	<i>Principaux partenaires</i>
<p>Améliorer la qualité de la vie en assurant une meilleure gestion des ressources naturelles et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement</p> <p><i>Accroître l'accès des habitants des zones rurales à i) l'eau potable (de 65% en 2005 à 82% en 2015) et ii) l'assainissement (de 19% en 2005 à 59% en 2015)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de capacité insuffisant pour une évaluation du rapport coûts-avantages des mesures prises au plan environnemental - Mise en application incomplète des réglementations concernant l'environnement et la pollution, et absence de contrôle du respect de ces règles - Absence de processus de gestion durable de l'eau et de l'assainissement - Accès limité aux services d'eau et d'assainissement en milieu rural 	<p>Résultat 4 : Accroître l'accès des habitants des zones rurales à : i) l'eau potable de 65% en 2005 à 70% en 2009 ; et ii) l'assainissement, de 19% en 2005 à 28% en 2009)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'accès des habitants des zones rurales à : i) l'eau potable de 65% en 2005 à 65% en 2008 ; et ii) l'assainissement, de 19% en 2005 à 25% en 2008) - Soumettre d'ici 2008 50% des grosses installations industrielles ayant un effet sur la qualité de l'eau dans la Baie de Hann à un audit environnemental, à la délivrance de permis et à des contrôles de conformité 	<p>Activités de prêt en cours :</p> <p>Projet eau long terme Gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMaC)</p> <p>Activités de prêt envisagées :</p> <p>Projet eau long terme II</p> <p>Activités d'analyse et de conseil envisagées :</p> <p>Analyse environnementale au niveau du pays</p>	<p>Banque africaine de développement, Allemagne, Union européenne, Pays-Bas</p>

Annexe 2: Rapport d'achèvement de la CAS pour les exercices 03-06

Date de la CAS : 5 mars 2003

Période couverte : Juin 2002-Juin 2006

Date du rapport d'achèvement : Octobre 2006

Préparé par : Ronnie Hammad

A. Introduction

1. Ce Rapport d'achèvement évalue l'impact et l'efficacité de la CAS 2003 dans l'atteinte de ses objectifs pour la période des exercices 03 à 06. La période initialement prévue allait de l'exercice 03 à l'exercice 05, mais le Directeur des opérations a accepté que l'évaluation porte, dans la mesure du possible, sur un exercice de plus du fait que l'élaboration du deuxième DSRP (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté) n'a pris fin qu'en octobre 2006. Qui plus est, en raison des retards intervenus dans l'entrée en vigueur d'un certain nombre de projets et de la prolongation de dix autres, les informations obtenues au titre des RFE n'ont été disponibles que très récemment⁶⁷.

2. La CAS 2003 reposait sur trois piliers correspondant à ceux du premier DSRP pour le Sénégal : i) création de richesses ; ii) renforcement des capacités et promotion des services sociaux ; et iii) amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables. Le quatrième pilier pour la mise en œuvre de cette stratégie n'a pas fait l'objet d'une évaluation, car il était inclus dans chacun des trois autres piliers et était censé a priori renforcer la place prioritaire accordée à la gestion du processus par le pays. Cette CAS ayant été préparée avant l'adoption de l'approche basée sur les résultats, on a tenté d'appliquer a posteriori la matrice de résultats pour l'évaluation des progrès réalisés. Les niveaux de référence ont été établis principalement à partir des documents d'évaluation de projets et des ISR, et les informations afférentes aux résultats ressortent principalement des ICR et ISR pour les projets en cours. Des données sectorielles ont été incluses dans la mesure du possible, mais aucune assertion directe n'est faite qui puisse tendre à dire que les mesures prises dans le cadre des projets ont contribué aux résultats obtenus au niveau sectoriel ou à l'échelon du pays, ou encore pour la réalisation des ODM. Ce rapport est en partie le fruit de consultations internes avec certains membres de l'équipe de pays et d'échanges de vues plus larges avec l'ensemble de cette équipe, le gouvernement et les coordinateurs de projets entre juin et octobre 2006.

3. Le rapport d'achèvement de la CAS conclut que l'assistance de la Banque pour la mise en œuvre du premier DSRP pour le Sénégal durant la période de l'exercice 2003-2006 a été *modérément satisfaisante*. Au titre du pilier création de richesses, le programme de la Banque est venu à l'appui des bons résultats obtenus par le pays au plan macroéconomique, qui se sont traduits par une croissance annuelle moyenne du PIB d'environ 6%, une hausse spectaculaire des

⁶⁷ Un certain nombre de rapports et d'études diagnostiques ont servi à l'établissement de ce rapport d'achèvement : l'Évaluation de l'aide-pays effectuée par le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) pour les exercices 94-04, (2006) ; les Évaluations de projets du même GEI ; les Rapports de fin d'exécution et Rapports sur l'état d'avancement et les résultats (ISR) des projets en cours ; l'Évaluation ex-post du FMI concernant les pays appliquant des programmes à plus long terme ; les Rapports du Groupe d'assurance de la qualité ; le Rapport de l'enquête client menée auprès du Sénégal (2000) ; la Note consultative conjointe des services IDA-FMI sur le 2^e Rapport d'avancement annuel du DSRP (11 novembre 2005) et l'évaluation conjointe des services IDA-FMI (28 avril 2004) ; ainsi que l'évaluation conjointe IDA-FMI du DSRP (20 novembre 2002).

recettes fiscales alors même que le taux marginal d'imposition sur le revenu appliqué aux investissements tombait de 45 à 28%, améliorant sensiblement la marge de manœuvre budgétaire. Les progrès réalisés au niveau des exportations agricoles et des réformes menées au plan commercial et en termes de libéralisation des prix ont été mitigés. Les avancées en ce qui concerne le climat de l'investissement ont été modestes, comme en témoigne l'absence de progression de la note du pays au titre de l'étude Doing Business. Le bilan des privatisations est lui aussi mitigé : le programme a certes été concluant dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ainsi que pour la compagnie aérienne et les chemins de fer, mais moins dans le secteur de l'électricité et pour le port de Dakar.

4. Au titre du renforcement des capacités et de la promotion des services sociaux, d'importants investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont permis d'assurer des services dont le pays avait grandement besoin, d'attirer des investissements privés et de rendre le secteur plus viable financièrement. Cette réussite aidera probablement le Sénégal à atteindre ses ODM dans ce secteur. Dans le domaine de l'éducation également, le pays atteindra probablement l'ODM concernant les taux de scolarisation primaire, mais un certain nombre de questions se posent encore dans ce secteur en termes de qualité et d'équité. Dans l'enseignement supérieur, un revirement de politique majeur a contrecarré une réforme essentielle. Les efforts initiaux de renforcement des capacités des ministères de la Santé et de l'Éducation pour la gestion et la mise en œuvre des réformes n'ont pas abouti, mais des progrès ont été faits récemment grâce à une série de crédits d'appui à la réduction de la pauvreté (PRSC). En revanche, le renforcement de l'accès aux services de santé n'a pas été à la hauteur des attentes, et il faut s'attendre à ce que le Sénégal n'atteigne pas ses ODM à cet égard. Sur le front de la lutte contre le VIH/SIDA, les progrès réalisés ont été mitigés : certains succès sont à noter pour la mise en place d'institutions nationales, mais le recours aux services de conseil et de dépistage volontaire a tardé à répondre aux attentes (même si des progrès notables ont été accomplis en 2006). Le bilan pour les transports et la mobilité urbaine est lui aussi mitigé. Un important goulet d'étranglement est constitué par la situation de Dakar et des autres grandes villes, qui souffrent de niveaux de congestion extrêmes et de longs délais de mise en œuvre des travaux routiers.

5. Sur le plan de l'appui aux groupes vulnérables, la Banque est parvenue à renforcer les capacités des administrations et communautés locales pour la mise en œuvre de projets qui ont permis d'améliorer les prestations de services et activités économiques destinées aux plus nécessiteux. Le programme de nutrition du Sénégal est un cas de réussite majeur en ce sens qu'il est parvenu à dépasser ses objectifs clés de réduction de la malnutrition au moyen d'une approche multisectorielle complexe impliquant des actions difficiles en termes de modification des comportements. Le Sénégal figure de ce fait parmi un groupe très limité de pays d'Afrique subsaharienne qui sont probablement destinés à atteindre leur ODM en matière de nutrition.

6. Dans l'ensemble, l'action menée par la Banque a été satisfaisante, et elle continue de jouer un rôle clé au niveau des échanges avec le pays sur les politiques à suivre. Ses relations avec le gouvernement se sont améliorées ces deux dernières années, et elle reste à même de rassembler des intervenants provenant d'horizons divers et de forger un consensus pour les réformes clés. Elle a en outre réussi à mobiliser et lever un volume important de ressources de la part des donateurs. Par ailleurs, la gestion de son portefeuille s'est nettement améliorée ces

dernières années, de sorte que les engagements en situation précaire et le nombre de projets faisant problème ont été pour pratiquement éliminés.

Tableau 1 : Récapitulatif des évaluations du rapport d'achèvement de la CAS

Notation globale du programme CAS	Notation
Pilier 1 : Création de richesses	<i>Modérément satisfaisant</i>
Résultat 1 : Stratégie de croissance dans le secteur primaire	<i>Modérément satisfaisant</i>
Résultat 2 : Promouvoir le développement du secteur privé	<i>Modérément insatisfaisant</i>
Résultat 3 : Infrastructure productive	<i>Insatisfaisant</i>
Résultat 4 : Cadre macroéconomique adéquat	<i>Satisfaisant</i>
Pilier 2 : Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base	
Résultat 5 : Améliorer l'éducation et la formation	<i>Modérément satisfaisant</i>
Résultat 6 : Améliorer l'accès aux services de santé	<i>Modérément satisfaisant</i>
Résultat 7 : Étendre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	<i>Très satisfaisant</i>
Résultat 8 : Améliorer les transports et la mobilité urbaine	<i>Modérément satisfaisant</i>
Résultat 9 : Améliorer la gestion des ressources naturelles	<i>Satisfaisant</i>
Résultat 10 : Promouvoir une bonne gouvernance	<i>Modérément satisfaisant</i>
Pilier 3 : Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables	
Résultat 11 : Aide en faveur des groupes vulnérables	<i>Très satisfaisant</i>

B. Contexte de la CAS

1. Stratégie du Sénégal à moyen terme

7. La finalisation du premier DSRP en juin 2002 a constitué une étape importante dans le lancement d'une stratégie de développement globale ciblée sur la réduction de la pauvreté au Sénégal. La stratégie s'articule autour de quatre objectifs principaux : i) la création de richesses à travers des réformes économiques et le développement du secteur privé ; ii) le renforcement des capacités et le développement des services sociaux ; iii) les améliorations des conditions de vie des pauvres ; et iv) la mise en œuvre de la stratégie et le contrôle de ses résultats.

8. Les principaux éléments de la stratégie étaient les suivants :

- Promouvoir une bonne gouvernance et renforcer la primauté du droit ;
- Consolider le développement local en renforçant la décentralisation et une bonne gouvernance ;
- Accélérer le développement de l'infrastructure de base pour élargir l'accès aux services et développer le capital humain ;
- Augmenter l'investissement et la compétitivité du système productif, en investissant dans des infrastructures qui appuient la production ;
- Poursuivre l'intégration régionale et la coopération internationale ;
- Assurer la fourniture d'informations pour le développement, et encourager le recours aux moyens de recherche modernes et aux nouvelles technologies de l'information ;
- Assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement dans l'optique d'un développement durable ; et
- Prêter appui aux groupes vulnérables et réduire les inégalités entre les sexes.

9. **Mise en œuvre du DSRP.** Comme l'ont indiqué en résumé les autorités dans leurs deux Rapports d'avancement sur le DSRP, en 2004 et 2005⁶⁸, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie ont été inégaux. Ces mêmes autorités ont souligné les progrès réalisés pour la consolidation du premier pilier au moyen de politiques macroéconomiques appropriées, et d'améliorations du climat de l'investissement par le biais de réformes fiscales, réglementaires et administratives. Mais elles ont aussi reconnu que des progrès supplémentaires s'imposent pour favoriser un essor soutenu des investissements privés et des exportations. Pour ce qui concerne le deuxième pilier, elles ont fait état de progrès en matière de santé et d'éducation, mais ceux-ci n'ont peut-être pas (surtout dans le secteur de la santé) été assez marqués pour assurer la réalisation des ODM. Elles ont aussi mis en avant la nécessité pour elles de renforcer la transparence budgétaire, ainsi que les contrôles budgétaires internes et externes. S'agissant de la protection des groupes vulnérables, elles ont indiqué que des ressources croissantes étaient affectées aux mesures d'appui aux enfants et aux femmes, mais qu'il y avait des insuffisances au niveau des programmes destinés aux handicapés et aux personnes âgées, ainsi que pour le développement des infrastructures profitant aux segments les plus démunis de la population. Ces résultats contrastés du Sénégal se reflètent dans les avancées irrégulières que le pays a faites en vue d'atteindre les ODM à long terme (comme indiqué dans le corps du texte au tableau 2.3).

2. Évolution économique, croissance et tendances de la pauvreté

10. **Situation macroéconomique.** Le PIB réel du Sénégal a augmenté d'environ 5% par an en moyenne au cours des dix dernières années, ce qui marque la première hausse soutenue de la croissance moyenne par habitant que le pays ait connue depuis son indépendance. La performance de l'économie a été forte en 2004 et 2005, mais on s'attend à ce qu'elle faiblisse en 2006. L'activité industrielle s'est ralentie sous l'effet de la hausse des prix du pétrole, mais cela a eu une incidence limitée sur l'ensemble de l'économie en raison du dynamisme des secteurs des télécommunications et de la construction. L'inflation est restée modérée, l'indice des prix à la consommation progressant en moyenne annuelle de 0,5% en 2004 et 2,0% en 2006 environ, ce qui reflète le faible poids de l'énergie dans la corbeille de cet indice et la hausse limitée subie par les prix de certains produits alimentaires en raison d'une offre abondante.

11. Bien que le déficit budgétaire global ait atteint 3,3 et 3,5% du PIB en 2004 et 2005, et soit censé approcher de 5,7% en 2006, l'orientation de la politique budgétaire reste conforme à l'objectif de maintien d'un niveau d'endettement soutenable visé par les autorités. La bonne tenue des recettes a aidé à compenser davantage que prévu les dépenses courantes et d'investissement ainsi que d'importants transferts au profit du secteur de l'énergie⁶⁹. Mais les performances économiques récentes ont eu pour corollaire un creusement du déficit courant, qui est passé de 6,0% du PIB en 2002 à plus de 12,0% en 2006. Cette détérioration a été le fruit d'une forte demande intérieure, principalement en provenance du secteur public, d'importations d'énergie plus fortes que prévu, et de résultats médiocres à l'exportation. Néanmoins, des apports substantiels de capitaux privés, conjugués aux mesures d'allègement de la dette, ont contribué à maintenir le niveau des réserves internationales nettes de la banque centrale.

⁶⁸ Voir www.imf.org, www.worldbank.org : « Sénégal - Rapport d'avancement annuel sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté » et « Note consultative conjointe des services », 11 novembre 2005.

⁶⁹ Les aspects les plus récents de l'évolution des finances publiques du Sénégal sont analysés dans la toute dernière « Revue des dépenses publiques », Rapport n° 36497-SN, juin 2006.

12. **Tendance de la pauvreté.** Il ressort de la dernière enquête auprès des ménages que le pourcentage de population vivant dans la pauvreté est tombé de 67,9% en 1994 (61,4% des ménages) à 57,1% en 2001 (48,5%) et 54% en 2004, ce qui constitue un progrès significatif tant au plan historique qu'au regard des normes régionales⁷⁰. Mais cette évolution positive appelle quelques réserves à trois égards : i) le nombre des ménages pauvres reste extrêmement élevé dans le pays, notamment dans les zones rurales où vivent les deux tiers de la population démunie ; ii) la réduction de la pauvreté a été plus marquée à Dakar et dans les autres centres urbains que dans les zones rurales ; et iii) les perceptions de la pauvreté présentent un décalage par rapport à ces résultats, car deux tiers des ménages s'estiment pauvres et un tiers des ménages, pauvres ou non, pensent que la pauvreté a nettement augmenté depuis cinq ans au sein de leur communauté.

C. Évaluation des résultats de la CAS 2003

13. La CAS 2003 était organisée de manière à soutenir les trois piliers essentiels du DSRP : i) création de richesses ; ii) renforcement de la prestation des services sociaux ; et iii) amélioration de la protection des groupes vulnérables. Elle comprenait certes une liste d'indicateurs de résultats dans son tableau 8, ainsi que des indicateurs indicatifs dans ses paragraphes 159 à 161, mais la plupart de ces indicateurs ont trait aux ODM ou constituent des résultats de haut niveau qui, par définition, ne peuvent être mis au compte d'une intervention particulière, que ce soit du programme de la Banque ou d'un projet. Cela tient en partie au fait que les projets de la Banque s'inscrivent souvent dans une stratégie sectorielle plus large et qu'il n'est pas possible de spécifier la contribution de chaque donateur à la stratégie ou au résultat en question. Au mieux, on peut dire que les actions de la Banque contribuent à certains des facteurs qui influent sur ces résultats de haut niveau. Bien qu'on se soit efforcé de faire ressortir les données de niveau sectoriel dans chacun des tableaux, il y a lieu de se garder d'en déduire en bloc que les résultats obtenus au titre de projets ont contribué directement à ceux obtenus au plan sectoriel ou à l'échelon du pays, comme par exemple pour la réalisation des ODM

14. Au début de 2006, le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) a réalisé une Évaluation de l'aide-pays couvrant la période 1994-2004. Son rapport concluait que la stratégie suivie par la Banque durant cette période était adaptée à la situation du Sénégal, tout en voyant une sérieuse lacune dans le fait qu'elle présupposait que le processus de développement ancré dans les zones urbaines gagnerait les zones rurales, ce qui laissait de côté le problème de leurs inégalités d'accès à la santé, à l'éducation, ou à l'eau et l'assainissement. Mais cela était en grande partie atténué par la mise en œuvre concluante du programme national d'infrastructure rurale et du projet d'électrification rurale. La question de la gouvernance était certes mise en relief, mais la Banque portait en grande partie ses efforts à cet égard sur la gestion des finances publiques, la passation des marchés et la réforme judiciaire, des aspects mentionnés spécifiquement par ce rapport comme étant difficiles à traiter, la Banque elle-même possédant une expérience limitée à cet égard au plan mondial.

⁷⁰ On trouvera de plus amples informations sur les données figurant dans cette section dans *La pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002*, ministère de l'Économie et des Finances et Banque mondiale, janvier 2004, ou dans le Rapport d'avancement sur le DSRP, n° 28813-SEN, 28 avril 2004.

Pilier I : Création de richesses

15. Les mesures envisagées à l'appui du pilier I du DSRP étaient jugées essentielles en vue de favoriser la croissance économique et de diversifier les activités, ce qui constituait un moyen de rendre le pays moins vulnérable aux chocs externes. L'accent était mis sur les résultats suivants : i) promouvoir les activités dans le secteur agricole/primaire ; ii) soutenir l'amélioration du climat de l'investissement/cadre des affaires ; iii) développer les infrastructures d'électricité ; et iv) maintenir un cadre macroéconomique approprié. L'appréciation globale allait de insatisfaisant (résultat 3) à satisfaisant (résultat 4). Le tableau 2 ci-après récapitule les résultats attendus de la CAS, les indicateurs de progrès, les problèmes rencontrés et enseignements tirés.

Tableau 2 : Résultats obtenus au titre de la CAS pour promouvoir la création de richesses

RESULTATS ESCOMPTEES DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
Résultat 1 - Appuyer le secteur primaire ; évaluation globale : <i>Satisfaisant</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le développement agricole Promouvoir la création de revenus ruraux non agricoles Accroître la production animale Assurer une gestion durable des ressources halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance annuelle moy. en agr. de 2000 à 2005 : 1,8% - Agr./PIB : 19,4 (2000), 17,7 (2005) - Les exportations privées de produits horticoles sont passées de 6 000 tonnes à 14 080 tonnes en 2005 (dépassant l'objectif des 10 000) - Le revenu total des villages participants est passé de 150 000 à 12 530 732 dollars (dépassant l'objectif des 3 000 000) 	<p>L'appui de la Banque a principalement visé à accroître les revenus ruraux par le bais des exportations et d'un effort de diversification, à promouvoir la libéralisation des prix et des échanges et à soutenir les privatisations.</p> <p>L'agriculture a affiché un taux de croissance globale modéré de 1,8% par an entre 2000 et 2005, avec une forte baisse en 2002 et une nette reprise en 2003. Mais la part globale de l'agriculture dans le PIB diminue.</p> <p>L'objectif de développement consistant à exporter 10 000 tonnes de fruits et légumes a été dépassé. Le Sénégal est parvenu à diversifier sa base d'exportation de fruits et légumes, ses lignes de produits et ses modes d'expédition. Les études menées pendant la durée du projet (études d'impact en 2001 et 2003, et analyse économique et financière en 2004) confirment l'importance du secteur pour l'économie en général (par ex., en termes d'utilisation rationnelle des ressources intérieures) et sa contribution aux recettes et à l'emploi, notamment dans les zones rurales et pour les femmes.</p> <p>La SONACOS, entreprise publique de commercialisation des arachides, a été commercialisée au premier trimestre 2005, mais la Banque et le gouvernement n'ont pas été d'accord sur les procédures suivies. Parallèlement, les efforts visant à supprimer les taxes sur l'huile végétale n'ont pas totalement abouti, le gouvernement ayant réintroduit une mesure provisoire de sauvegarde en décembre 2005.</p>
Notes de projets		
Promotion des exportations agricoles : <i>Satisfaisant</i>		
Services agricoles et organisations des producteurs I : <i>Satisfaisant (ICR)</i>		
Programme national d'infrastructure rurale : <i>Très satisfaisant (ISR)</i>		
Résultat 2 - Promouvoir le développement du secteur privé ; évaluation globale : <i>Modérément insatisfaisant</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Développer la concurrence dans 	<ul style="list-style-type: none"> - La part de l'investissement privé dans le PIB est tombée 	<p>La stratégie pour le secteur privé comprenait trois éléments clés : i) améliorer le climat de l'investissement,</p>

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
<p>le secteur financier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un cadre d'incitations pour le secteur privé • Améliorer l'attrait de l'économie pour les investissements étrangers et intérieurs • Développer les petites et moyennes entreprises • Promouvoir l'artisanat 	<p>de 17% en 2000 à 15% en 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rapport exportations/PIB est tombé de 30,6% en 2002 à 26,9% en 2006 - IDE/PIB parmi les indicateurs Doing Business en 2005 - Délai requis pour créer une entreprise : 57 jours - Coût de lancement d'une entreprise : 109% du RNB - Délai d'exécution des contrats : 485 jours <p>- Le niveau de densité globale des télécommunications a atteint 15,9% en juin 2005, contre 12,9% en 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'impôt sur le revenu est tombé de 35% à 25% - Diminution de 50% des cas de fraude <p>- Le nombre de lignes tarifaires est tombé de 7 en 2000 à 4 en 2003.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les taux maximums des droits de douane sont tombés de 65% en 2000 à 20% en 2003. - Le délai moyen du service postal à Dakar s'est réduit : 78% de J+1 en 2006 (contre 55% auparavant) 	<p>ii) accroître l'investissement privé, et iii) assurer plus de participation privée aux réformes politiques et sectorielles. Le premier élément portait principalement sur les réformes réglementaires, les réformes juridiques et judiciaires, le renforcement des capacités institutionnelles, la suppression des barrières administratives, les réformes fiscales et la facilitation du commerce.</p> <p>Les progrès ont été mitigés, et le climat général de l'investissement ne s'est pas beaucoup amélioré. La part de l'investissement privé global dans le PIB a diminué de 2 points de pourcentage durant la période considérée. La croissance des exportations a stagné, et on ne voit guère de signes de diversification. Selon certaines informations, la productivité de la main-d'œuvre et du secteur manufacturier diminue régulièrement. Le coût de l'activité commerciale reste très élevé, de même que le nombre de jours requis (485) pour exécuter les contrats. La mise en œuvre des projets a connu des problèmes constants du fait d'insuffisances en termes de conception et de l'existence de 27 sous-composantes sans corrélation. Le travail de suivi et d'évaluation à l'échelon des projets se heurte toujours aux problèmes consistant à définir des indicateurs appropriés pour juger des progrès réalisés.</p> <p>Alors que la progression du crédit au niveau du secteur privé par rapport à celle du crédit en général va croissant, et que le taux de pénétration de la microfinance a augmenté de manière impressionnante (16% des ménages en 2000, 25% en 2003 et 27% en 2004), l'accès des PME aux ressources financières figure en tête de liste des obstacles à la pratique des affaires, selon l'évaluation du climat de l'investissement effectuée en 2004, suivi par le niveau élevé des impôts, le manque d'efficacité de l'administration et la complexité des procédures.</p> <p>Sur le plan positif, les taux d'imposition sur le revenu sont tombés de 35% à 25%, et les procédures d'enregistrement se sont accélérées grâce à la création de l'Agence de promotion des investissements. Les réformes dans le domaine postal ont en grande partie abouti, à en juger par le développement de ce service et le niveau de fiabilité accru de l'acheminement du courrier. On s'attend aussi à ce que cela contribue à la mobilisation de l'épargne et à un accès plus facile aux ressources financières, mais il n'existe pas encore de données pour juger de l'impact à cet égard.</p>
<p>Notes de projets (ISR) : PIPP : Satisfaisant en termes de DO (objectifs de développement) et IP (avancement de l'exécution) PSAC : Satisfaisant en termes de DO (objectifs de développement) et IP (avancement de l'exécution)</p>		

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
Résultat 3 - Infrastructure productive dans le secteur de l'électricité ; évaluation globale : <i>Insatisfaisant</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'infrastructure et les services énergétiques • Réduire les coûts de l'électricité • Accroître le niveau de couverture • Développer l'électrification des zones rurales • Réduire les coûts de l'électricité pour les ménages 	<p>- Le coût de l'électricité est tombé à KOF 67/kWh en 2003</p> <p>- L'électrification rurale a progressé de 5% à 15%</p> <p>- La consommation d'énergie (ventes) était de 1 538 GWh en 2004, et de 1 690 GWh en 2006 (hausse de 9,9%).</p> <p>Ventes pour le 1^{er} semestre 2006 : 806 GWh, en hausse de 7,6% par rapport au 1^{er} semestre 2005.</p> <p>- La quantité d'énergie non livrable a atteint 14 Kwh entre 2004 et aujourd'hui du fait de problèmes dans une des centrales. L'objectif est de 8 Kwh en 2008.</p>	<p>La stratégie globale a consisté : 1) à maintenir et accroître la fourniture d'électricité et la fiabilité des services ; 2) à réduire les coûts des services d'électricité ; et 3) à renforcer les performances des principales institutions dans ce secteur.</p> <p>Les résultats d'ensemble du secteur laissent à désirer : celui-ci continue d'afficher un faible degré de couverture, des coûts de transport et de distribution élevés, et un service de faible qualité en dépit de tarifs élevés.</p> <p>L'objectif de participation du secteur privé n'a pas abouti, les tentatives antérieures de privatisation de la SENELEC ayant échoué. La situation financière de celle-ci s'est certes améliorée mais reste précaire du fait de la hausse des prix du pétrole et de la baisse des tarifs. L'organe de réglementation est inefficace et manque d'indépendance. Le gouvernement a refusé à diverses reprises d'accepter les conseils de la Banque. L'harmonisation des règles financières et de passation de marchés dans un projet multidonateurs est essentielle.</p> <p>Dans les zones rurales, l'objectif visé était de renforcer l'accès aux sources d'énergie moderne et d'assurer la viabilité environnementale et sociale de l'emploi du bois de chauffage dans les zones urbaines et périurbaines.</p> <p>Dans une optique de pérennisation des résultats obtenus à ce jour et de renforcement de leurs activités futures, l'OMVS et la SOGEM doivent prendre des mesures pour assurer l'extension du réseau, une meilleure allocation des ressources et un accord tarifaire à long terme. La participation d'un plus grand nombre de parties prenantes (populations rurales, comités villageois, commissions diverses et ONG locales) à la gestion du bassin du fleuve Sénégal contribuera à l'élaboration et la mise en place d'une politique des ressources en eau et de moyens juridiques et institutionnels.</p>
Notes de projets (GEI)		
Crédit d'ajustement du secteur de l'énergie : <i>Insatisfaisant</i>		
Services d'électricité dans les zones rurales : <i>Sans objet</i>		
Projet de développement de l'énergie hydraulique : <i>Satisfaisant</i>		
Programme national d'infrastructure rurale : <i>Très satisfaisant (ISR)</i>		
Résultat 4 - Cadre macroéconomique adéquat ; évaluation globale : <i>Satisfaisant</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un cadre macroéconomique stable • Garantir la situation budgétaire et la position extérieure du pays • Mettre en œuvre le DSRP de façon satisfaisante 	<p>- La croissance du PIB a dépassé 5% et le taux d'inflation a été inférieur à 2% sur la période 2003-2005.</p> <p>- Les déficits budgétaire et courant ont été maintenus sous contrôle à la faveur d'un accroissement sans précédent des recettes fiscales de l'État et d'apports de capitaux considérables.</p> <p>- Les exportations ont stagné</p>	<p>Le pays s'est très bien acquitté du maintien de sa stabilité macroéconomique dans une perspective de croissance durant la période 2003-05, notamment en assurant une situation solide au plan budgétaire. Cette même évaluation ressort des examens effectués par le FMI au titre de la FRCP, ainsi que des notes établies par la Banque au titre de la CPIA. (Au classement des pays de la région Afrique pour la gestion macroéconomique, le Sénégal se situait en troisième position en 2005.)</p> <p>L'État est parvenu à accroître ses recettes fiscales, et à un rythme supérieur au taux de croissance du PIB, grâce aux réformes destinées à simplifier ses régimes fiscaux et à</p>

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un cadre de dépenses à moyen terme (MTEF) 	<p>aux alentours de 20% du PIB et ne sont pas assez diversifiées.</p> <p>La mise en œuvre du DSRP a progressé de manière satisfaisante, comme indiqué dans le Rapport d'avancement de 2003 et le JSA Banque/FMI.</p> <p>- Le budget 2006 a été établi sur une base programmatique pour quatre grands ministères en 2005 et sept en 2006.</p>	<p>améliorer son administration dans ce domaine. Le pays se trouve dans une bonne situation de viabilité budgétaire (à laquelle ont contribué les récentes initiatives d'allègement de la dette), de sorte que l'attention se porte à présent sur l'efficacité de ses dépenses publiques (en termes d'affectation et d'efficacité opérationnelle). Si des progrès encourageants ont été faits au titre des deux premiers piliers du DSRP (création de richesses et prestation de services sociaux), l'effort d'appui aux groupes vulnérables (troisième pilier) a laissé à désirer. Bien que le déficit courant soit resté d'un niveau gérable, le Sénégal reste, faute de progrès pour la diversification de ses exportations, dans une situation vulnérable aux chocs extérieurs tels que sécheresses ou hausses des prix pétroliers. Il convient d'étendre le MTEF à d'autres ministères, comme prévu en 2006 et au-delà, et d'améliorer le niveau de qualité de celui actuellement en place dans le secteur de la santé.</p> <p>La CAE a fait part de ses préoccupations au sujet du niveau du taux de change réel, mais les dernières consultations du FMI au titre de l'article IV ont conclu qu'il n'y avait pas de surappréciation du franc CFA en valeur réelle au Sénégal.</p> <p>Le pays est très tributaire des financements extérieurs, qu'il s'agisse de l'aide ou des envois de fonds des travailleurs à l'étranger. Les apports d'aide ont quasiment doublé entre 1995 et 2004, faisant du Sénégal l'un des principaux bénéficiaires d'aide extérieure en valeur par habitant (à raison de 100 dollars par habitant).</p> <p>La Banque et le FMI ont travaillé en étroite collaboration ces dernières années, comme en témoigne une série de missions et de documents conjoints (revue des dépenses publiques en 2005, point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE, analyse de viabilité de la dette, évaluation conjointe du DSRP, etc.), et il est de ce fait difficile de déterminer leur contribution respective au maintien de la stabilité macroéconomique.</p>

Pilier II : Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base

16. C'est au titre du deuxième pilier du DSRP que l'appui fourni par la Banque est jugé le plus probant pour la période 2003-06, les évaluations allant de très satisfaisant dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement à modérément satisfaisant dans ceux de l'éducation et de la santé. Dans ce dernier secteur, la Banque a entamé son apport d'aide par une série de projets sectoriels, puis intégré l'aide à la santé dans son appui budgétaire (par le biais du PRSC), ce qui a contribué à améliorer les résultats à cet égard. L'amélioration de la gouvernance a été un élément central de sa série de PRSC, qui a commencé par les PRSC I et II et mis particulièrement l'accent sur : i) le renforcement de la gestion financière et des

procédures de passation de marchés ; et ii) la décentralisation. Le tableau qui suit récapitule les principaux résultats de l'aide apportée par la Banque et les enseignements majeurs à en tirer.

Tableau 3 : Résultats obtenus au titre de la CAS pour le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
Résultat 5 - Éducation ; évaluation globale : <i>Modérément satisfaisant</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre de façon satisfaisante le programme décennal éducation et formation/Éducation pour tous - Assurer à 95% l'éducation primaire pour tous d'ici 2010 Affecter 49% du budget de l'éducation nationale à l'éducation primaire - Améliorer l'accès des filles à l'éducation et faire en sorte qu'elles suivent plus longtemps un enseignement formel - Renforcer l'accès à l'enseignement secondaire (premier et deuxième cycles) - Améliorer la qualité de l'enseignement universitaire et de la recherche - Continuer de recourir à l'enseignement privé et non scolaire - Améliorer les taux d'alphabétisation, en particulier parmi les femmes - Réduire les disparités entre régions et entre zones rurales et urbaines 	<p>Enseignement primaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux net de scolarisation primaire a atteint 79,9% en 2005, contre 75,8% en 2003. - Le taux brut de scolarisation primaire a atteint 82,5% en 2005, dépassant l'objectif de 75% visé. Le niveau de référence était de 65% en 1999. - Le nombre d'élèves inscrits en première année a atteint 91,5% en 2005, dépassant l'objectif de 80% visé. Le niveau de référence était de 68% en 1991. - Le taux global d'inscription des filles dans le primaire a atteint 48,6% en 2005, dépassant l'objectif de 46% visé. Le niveau de référence était de 44% en 1999. - Le nombre d'élèves bénéficiant de cours d'alphabétisation est passé de 191 000 à 417 000. L'objectif visé était de 120 000. - Le pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau minimum s'établissait à 52,2% pour le français, et à 66% pour les maths (contre des objectifs de 44,4% et 44,3%, respectivement). - Le taux de redoublement est tombé à 12,4%, mais l'objectif des 10% n'a pas été atteint. - Le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires dans le premier cycle du secondaire est passé à 17 h/sem, mais l'objectif des 20 h/sem n'a pas été atteint. <p>Enseignement supérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inscriptions à 	<p>La stratégie globale a consisté à établir un cadre afin d'assurer l'éducation primaire pour tous : i) en améliorant le niveau de couverture et d'équité par un accroissement des inscriptions dans le primaire et le premier cycle du secondaire, surtout pour les filles et les enfants des régions sous-desservies ; ii) en relevant le niveau de qualité et d'efficacité interne dans le primaire/secondaire par une réduction des taux d'abandon et de redoublement, surtout dans les zones rurales/sous-desservies, les moyens utilisés pour cela étant l'octroi de bourses scolaires, la mise en œuvre d'un programme pilote d'enseignement primaire dans les langues nationales, et l'amélioration de la formation des enseignants ; et iii) en renforçant la capacité de gestion décentralisée par des systèmes améliorés de gestion financière et budgétaire et des programmes de gestion de carrière pour les enseignants.</p> <p>Pour le projet QEA (Éducation de qualité pour tous), l'objectif consistant à mettre en place un cadre pour une éducation de qualité a été atteint. Le Sénégal a réussi à assurer une augmentation durable de l'accès à l'éducation en construisant un nombre suffisant d'écoles, en recrutant le nombre d'enseignants voulu et en déléguant suffisamment de responsabilités pour la gestion du secteur de l'éducation à ses services décentralisés. Ces efforts se sont de plus appuyés sur une enveloppe budgétaire favorable pour l'éducation primaire .</p> <p>L'objectif de taux de scolarisation primaire a été atteint, ce qui permettra au Sénégal de réaliser son ODM à cet égard. Le taux d'achèvement des études primaire est passé de 36,5% en 2000 à 53,9% en 2005, mais il reste bas au regard des normes internationales. Les inscriptions aux programmes de développement de la petite enfance ont considérablement progressé, passant de 2,7% en 2000 à 6,8% en 2005. Le programme de construction d'écoles a été globalement couronné de succès.</p> <p>Au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, peu de résultats tangibles sont à relever. L'application lente et non systématique de la stratégie a constitué le principal problème à cet égard. Derrière les progrès inégaux qui ont été accomplis se cachent des disparités entre zones rurales et urbaines et des inégalités entre les sexes.</p> <p>Le projet pour l'enseignement supérieur a été jugé insatisfaisant du fait des revirements de politiques intervenus après les élections de 2000 et 2001. Il existe un courant très politisé et très vocal pour la gratuité de</p>

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
	<p>l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar se chiffraient à 31 153 en 2003, soit près du double de l'objectif de 15 578.</p> <p>- La part du budget consacrée à l'enseignement supérieur a atteint 24,1% (contre un objectif de 19,9%).</p> <p>Enseignement à distance :</p> <p>- Les coûts de formation sont tombés à 27 dollars/jour (objectif : moins de 110 dollars/jour)</p> <p>- Le taux d'utilisation du centre d'enseignement à distance a atteint 91% (objectif : plus de 25%).</p>	<p>l'enseignement universitaire et le versement de bourses en faveur de quelques étudiants relativement privilégiés. Conçue pour accueillir 5 000 étudiants, l'université nationale en compte aujourd'hui plus de 50 000, au détriment de la qualité de l'enseignement.</p>
<p>Notes de projets (GEI) :</p> <p>Enseignement supérieur : <i>Très insatisfaisant</i></p> <p>Projet pilote d'alphabétisation des femmes : <i>Satisfaisant</i></p> <p>Éducation de qualité pour tous : <i>Satisfaisant (ISR)</i></p> <p>Centre d'enseignement à distance : <i>Satisfaisant</i></p>		
<p>Résultat 6 - Santé ; évaluation globale : <i>Modérément satisfaisant</i></p>		
<p>Améliorer la situation sanitaire, promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé, réduire le fardeau des dépenses de santé pour les pauvres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Viser principalement à réduire la mortalité et la morbidité, surtout la mortalité infantile et la mortalité maternelle • Améliorer l'accès aux services et leur qualité • Développer les services de santé au niveau communautaire • Mettre l'accent sur la prévention • Renforcer la campagne de lutte 	<p>Santé</p> <p>- Le nombre global de décès dus au paludisme est tombé de 40,7% en 2000 à 30% en 2005 (l'objectif visé était de 32% en 2003)</p> <p>- Le taux de morbidité infantile due à la prévalence de la bilharziose urinaire est passé de 19,5 % à 22%</p> <p>- La proportion de naissances assistées par un personnel médical qualifié est passée de 54% en 2002 à 62% en 04.</p> <p>- La prévalence de l'onchocercose est tombée de 2,5% à 0,2%.</p> <p>- Le taux de mortalité infantile est tombé à 61 en 2004, contre 80 en 2000 et 78 en 2003.</p> <p>- Le taux de couverture vaccinale pour DT3 est passé de 70% en 2003 à 93% en 2005.</p> <p>- La population desservie par les centres de santé est passée de 150 000</p>	<p>Quatre projets avaient été mis en chantier durant la période de la CAS pour prévoir une série d'interventions en matière de santé, mais deux d'entre eux se sont achevés sur une évaluation insatisfaisante.</p> <p>Le premier (Projet intégré de santé) a donné lieu à la construction de cliniques et de centres de santé, mais l'accès aux services de santé ne s'est pas amélioré de façon notable et le projet n'a pas atteint les pauvres des zones rurales, en partie par manque de coordination et de leadership dans ce secteur. Quoique les capacités locales restent une contrainte majeure, le recours aux capacités nationales plutôt qu'à des UGP a donné de bons résultats.</p> <p>Le deuxième (Projet de lutte contre les maladies endémiques), qui était destiné à atténuer la charge des maladies endémiques et épidémiques (paludisme, bilharziose et onchocercose) pour les populations, a pâti d'un faible niveau de prise en charge par le pays et du fait d'avoir été conçu indépendamment de la stratégie pour le secteur de la santé.</p> <p>Le troisième projet figurant au programme de la Banque visait à empêcher la propagation du VIH/SIDA en réduisant la transmission parmi les groupes à haut risque, et à étendre le traitement, les soins et l'appui pour les personnes atteintes. L'objectif d'accès aux VCT pour tous a pratiquement été atteint ; celui relatif à l'effort de prévention, de lutte contre la transmission de la mère à l'enfant et de soins et d'appui aux personnes atteintes</p>

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
<p>contre le VIH/SIDA et le paludisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer le contrôle des maladies endémiques et la surveillance épidémiologique Améliorer les programmes de santé génésique Assurer un appui institutionnel à l'échelon des régions et des districts 	<p>à 170 000 personnes pendant la durée du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de personnes desservies par un poste de santé est passé de 11 000 à 11 260. <p>VIH/SIDA</p> <ul style="list-style-type: none"> L'accès aux services de conseil et de dépistage volontaire (VCT) est passé de trois dans trois régions en 2003 à 14 dans 11 régions en mai 2006. Le nombre cumulé d'utilisateurs des VCT est passé de 9 900 en 2003 à 88 141 en mai 2006 Le nombre de personnes infectées recevant un traitement antirétroviral est passé de 870 en 2003 à 4 764 en mai 2006 	<p>dans l'ensemble des 11 régions l'a été ; mais le niveau d'utilisation reste limité. Bien que faible au niveau de l'ensemble de la population (0,7%), le taux de prévalence du VIH reste élevé parmi les groupes vulnérables tels que les travailleurs de l'industrie du sexe (20%), les tuberculeux (10%) et les homosexuels (21%). Trois régions continuent en outre d'afficher le taux de prévalence le plus élevé au plan national (Ziguinchor, Kolda et Tambacounda, avec 3% environ) et doivent faire l'objet d'une attention continue et de stratégies spécifiques. Le projet a été une réussite pour ce qui est de mettre en place des structures (NAC et NAS) et de donner plus d'ampleur à la réponse du pays au niveau de ses ministères essentiels (Santé, Éducation, Jeunesse, Emploi, Famille, Forces armées, Industrie, Entreprenariat féminin) ; des dons ont été accordés à plus de 600 projets de la société civile.</p> <p>Le quatrième projet était la série de PRSC I et II venant à l'appui de l'effort mené par le gouvernement pour obtenir des résultats dans le secteur de la santé. Le taux de couverture vaccinale pour DT3 (destiné aux enfants âgés de 12 à 23 mois) a constitué un énorme succès, passant de 40% en 2000 et 70% en 2003 à 93% en 2005. À cet égard, le Sénégal a déjà atteint l'ODM de 85% visé à l'horizon 2015 en matière de vaccination. La première leçon essentielle à tirer est que l'approche budgétaire est un outil efficace pour mobiliser l'ensemble du gouvernement sur des dossiers interdisciplinaires comme la santé, domaine dans lequel les mesures qui restaient à prendre du fait de la réorganisation du ministère ont été menées à bien avec l'intervention du ministère de l'Économie et des Finances. La deuxième leçon est que des efforts doivent être faits pour s'en remettre davantage aux indicateurs dont le suivi est assuré par le biais du système d'information normal, plutôt qu'au moyen de nouvelles enquêtes.</p>

Notes de projets (GEI) :

Projet intégré de santé : *Insatisfaisant*

Lutte contre les maladies endémiques : *Insatisfaisant*

VIH/SIDA : *Modérément satisfaisant (ISR)*

PRSC : *Sans objet*

Résultat 7 - Eau potable et assainissement ; évaluation globale : *Très satisfaisant*

<p>Assurer un accès facile et permanent à l'eau potable. Améliorer la situation sanitaire.</p>	<p>Projet sectoriel eau (1997-2004)</p> <p>Entre 1998 et 2004 : 1 million de personnes de plus ont directement accès à un approvisionnement en eau.</p> <p>Entre 1998 et 2004 : 150 000 personnes de plus ont</p>	<p>La Banque consent depuis 1998 un effort substantiel d'investissement à long terme dans ce secteur. Le Projet sectoriel eau (PSE) avait pour objectif d'établir un cadre de gestion porteur de nature à attirer un opérateur privé, à permettre un gain d'efficacité et à améliorer les prestations de services. Il comprenait un volet de renforcement des capacités qui était axé sur les organismes clés et prévoyait un processus de restructuration institutionnelle.</p>
--	--	--

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
<p>tarification et de recouvrement des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter le niveau de qualité et d'accessibilité de l'eau potable à 100% d'ici 2010 dans les zones urbaines • Accroître l'investissement en matière d'alimentation en eau et d'assainissement • Assurer une diffusion efficace au moyen de programmes d'IEC • Faire en sorte que les communautés assument leurs responsabilités 	<p>accès au tout-à-l'égout. Le sous-secteur de l'eau urbaine a atteint en décembre 2003 une situation d'équilibre financier, comme prévu initialement.</p> <p>Projet sectoriel eau long terme (2001-2007)</p> <p>- Entre 2003 et 2005, 422 500 personnes de plus ont directement accès à un approvisionnement en eau</p> <p>- Entre 2003 et 2005, 62 250 personnes de plus ont accès au tout-à-l'égout</p> <p>- Entre 2003 et 2005, 400 000 personnes de plus ont bénéficié de services d'assainissement sur place (objectif visé à l'horizon 2007)</p> <p>- Le sous-secteur de l'eau urbaine est resté en situation d'équilibre financier depuis 2003.</p>	<p>En 1995, le gouvernement a instauré un cadre réglementaire en vertu duquel une entreprise privée (la SDE) était chargée de la prestation des services d'eau dans le cadre d'un contrat d'affermage de dix ans, et une société de portefeuille à capitaux publics (la SONES) assurait la gestion des actifs du secteur ainsi que la planification et le financement des investissements. Le gouvernement a également créé l'Office national d'assainissement urbain (ONAS), organisme public autonome chargé d'assurer l'exploitation et la gestion des réseaux d'égout et de drainage. La réforme de l'alimentation en eau en milieu urbain, considéré comme un modèle de bonne pratique en Afrique subsaharienne, s'est traduite par une nette amélioration de la gestion globale de ce secteur, en termes de qualité des prestations, d'efficacité des opérations et de recouvrement des coûts. Dans ces conditions, le contrat d'affermage a été prolongé de cinq ans en avril 2006. Le secteur est parvenu à une situation de viabilité financière à long terme en décembre 2003 par un surcroît d'efficacité et d'efficacités. Ses recettes ont atteint un niveau suffisant pour couvrir intégralement les coûts opérationnels, service de la dette inclus. Cela a été le fruit de hausses de tarif annuelles progressives, correspondant à des améliorations qualitatives du service accompagnées de campagnes de sensibilisation du public.</p> <p>La mise de fonds de 100 millions de dollars de la Banque pour le PSE a permis de mobiliser 150 millions de dollars de fonds supplémentaires de la part d'autres partenaires. Le Projet sectoriel eau long terme (représentant un engagement de 125 millions de dollars de l'IDA et de 100 millions de divers autres partenaires) est entré en vigueur en juin 2001. Il répond aux besoins qui continuent de se poser pour le renforcement des capacités de production d'eau, le financement d'investissements plus que nécessaires en matière d'assainissement et l'appui à des réformes institutionnelles supplémentaires.</p> <p>Principaux enseignements</p> <p>Les principaux facteurs de réussite ont été les suivants : soutien à long terme, appui substantiel des partenaires, programme d'investissement optimisé faisant appel à un mélange approprié de fonds publics et privés, engagement résolu du gouvernement et primes de performance pour les opérateurs privés. La Banque a joué un rôle majeur pour ce qui est de mobiliser l'ensemble des parties prenantes. Les solides antécédents affichés dans ce secteur en matière de passation de marchés et le montant substantiel des marchés en jeu ont attiré un nombre important de soumissionnaires étrangers. Cela a permis des économies conséquentes qui ont servi à réaliser des investissements supplémentaires. Les activités de prêt futures devraient mettre l'accent sur l'eau et l'assainissement en milieu rural dans le cadre du Plan</p>

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
--	---	--

d'action du Millénaire pour l'eau mis au point avec l'appui de la Banque.

Notes du projet (GEI) :

Projet sectoriel eau : *Très satisfaisant*

Résultat 8 - Transports et mobilité ; évaluation générale : ***Modérément satisfaisant***

Améliorer les transports en milieu urbain et rural

- Mettre en œuvre de façon satisfaisante le Programme sectoriel des transports
- Mettre en œuvre de façon satisfaisante le Programme d'amélioration de la mobilité urbaine

- Le temps perdu dans les encombrements de circulation est passé à 4 868 heures/jour en 2005 (par rapport à un niveau de référence de 1 344 heures/jour en 2000).
- Le pourcentage de personnes qui utilisent les transports publics et en sont satisfaits est tombé de 73% en 2000 à 64,4% en 2005.
- Le nombre d'accidents est tombé de 61,4 pour 1 000véhicules en 2000 à 44,3 pour 1 000 en 2005.

Le programme visait principalement à améliorer l'offre d'infrastructures de transports et les performances dans ce domaine, à accroître l'accès aux transports et à en réduire les coûts, et à instituer un environnement propice à la croissance.
En matière d'entretien routier, un organisme autonome a été créé : l'Agence autonome des travaux routiers (AATR). Cela s'est traduit par une nette amélioration du programme et par un surcroît de cohérence dans le secteur routier globalement. Mais les travaux routiers continuent de subir de longs retards, et les montants affectés par l'État à ce secteur sont insuffisants. La compagnie Air Sénégal a été privatisée de manière concluante, mais il n'en a pas été de même pour le port de Dakar. La liaison ferroviaire Dakar-Bamako a été privatisée, et le service s'est amélioré de façon spectaculaire. La Banque continue de jouer un rôle clé pour la mobilisation des ressources des donateurs et la coordination de leur appui dans ce secteur.
- Les principaux indicateurs en termes d'accès urbain se sont nettement dégradés du fait du lancement simultané de gros projets de travaux routiers. Les encombrements de circulation ont atteint un niveau sans précédent, le temps perdu de ce fait a triplé depuis 2000, et le pourcentage d'usagers des transports publics a nettement diminué.

Notes de projets :

Transports II : *Satisfaisant en termes de DO (objectifs de développement) et IP (avancement de l'exécution)*

Projet d'amélioration de la mobilité urbaine : *Modérément satisfaisant en termes de DO et IP*

Résultat 9 - Gestion des ressources naturelles ; évaluation générale : ***Satisfaisant***

- Mettre en œuvre la Charte des eaux du fleuve Sénégal
- Mettre en œuvre l'appui au bassin du fleuve Sénégal
- Éliminer le plomb dans l'essence
- Protéger et mettre en valeur la biodiversité marine et côtière
- Améliorer les systèmes d'assainissement, ainsi que la collecte et le traitement des

- La production durable de bois de chauffage est passée à 370 569 tonnes/an (objectif : 300 000 tonnes)
- L'étendue du déboisement a atteint 39 489 ha/an (objectif : 20 000 ha)
- Les émissions nettes de CO2 ont été ramenées à 1 786 214 tonnes/an (objectif : 510 000 tonnes)
- La zone couverte par la gestion durable des ressources naturelles a atteint 378 161 ha (objectif : 300 000 ha en 2004)

La stratégie de la Banque a consisté à répondre à une part importante de la demande de combustibles domestiques, en plein essor dans les zones urbaines, tout en évitant une dégradation supplémentaire du couvert forestier ainsi que du potentiel de fixation du carbone et de la biodiversité de l'écosystème, et à créer des possibilités d'emploi et d'activités génératrices de revenus au sein des communautés participantes.
Énergie : dans ce secteur, un effort de gestion au niveau de l'offre a été essentiel aux résultats obtenus. Pour la gestion des ressources naturelles, l'approche de gestion communautaire s'est révélée concluante. Enfin, la gestion communautaire de l'énergie de la biomasse a ouvert la porte au renforcement de l'accès des communautés rurales aux services énergétiques modernes.

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
déchets <ul style="list-style-type: none"> Réduire les coûts environnementaux des encombrements de circulation dans les grandes villes 		
Notes de projets : Électricité régionale : <i>Satisfaisant</i> Projet de gestion durable et participative de l'énergie : <i>Très satisfaisant</i> Projet d'amélioration de la mobilité urbaine : <i>Modérément satisfaisant en termes de DO (objectifs de développement) et IP (avancement de l'exécution)</i> Projet sectoriel eau long terme : <i>Très satisfaisant</i> FEM-Bassin du fleuve Sénégal : <i>Sans objet</i>		
Résultat 10 - Renforcement du capital social, promotion d'une bonne gouvernance et lutte contre la corruption ; évaluation générale : <i>Modérément satisfaisant</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les efforts anti-corruption Renforcer le système judiciaire Améliorer la gestion des ressources publiques et la responsabilisation Réformer la fonction publique Moderniser l'administration Décentraliser l'administration publique Promouvoir le développement local 	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'exécution du budget d'investissement est passé de 67% en 2003 à 83% en 2004. La part des dépenses exceptionnelles a été limitée à moins de 5% des dépenses publiques totales La proportion de marchés de gré à gré approuvés par la CNCA a été limitée à 17% en 2004. Le nombre d'employés a augmenté de 4 494 en 2004. Les salaires de la fonction publique ont augmenté de 37,1% entre fin septembre et fin décembre 2004 Les transferts financiers aux collectivités locales sont intervenus en 2004 au moins de mai (au lieu de juillet, en 2003) et ont atteint cette même année 14,1 milliards de francs CFA (contre 12 milliards en 2002). - Le volume de contrats municipaux signés est passé à 46,6 milliards de francs CFA - Le volume de programmes d'investissements prioritaires signés a atteint 37 154 milliards de francs CFA (objectif : 30 000 milliards) - Les retards de paiement mensuels moyens se sont établis à 2,77 mois. 	<p>Un des aspects clés faisant l'objet d'un appui dans le cadre de la série de PRSC était l'amélioration de la gestion financière dans le secteur public. On peut faire état, entre autres, des principaux résultats suivants à cet égard : i) la décentralisation des procédures d'exécution financière au niveau des services des ministères compétents a été amorcée ; ii) un système logiciel intégré de gestion des dépenses publiques a été mis en place (le SIGFIP) ; iii) la masse salariale du secteur public a fait l'objet d'un audit ; et iv) des rapports trimestriels sont établis sur la situation des liquidités de la Trésorerie. D'importants progrès ont aussi été faits pour ce qui est d'améliorer le cadre légal et institutionnel pour la passation des marchés avec l'adoption du nouveau Code en mars 2006.</p> <p>La réforme judiciaire a progressé lentement. Il ressort de l'évaluation du climat de l'investissement que le manque de fiabilité de la justice et la corruption figurent parmi les cinq principaux motifs de préoccupation.</p> <p>Sur le front de la réforme de la fonction publique, le gouvernement a engagé près de 15 000 fonctionnaires dans les domaines prioritaires (santé, éducation, justice, perception des impôts, sécurité). Les mesures de réforme consistent notamment : 1) à améliorer la compétitivité des salaires publics ; 2) à simplifier les procédures ; et 3) à établir des incitations au rendement.</p> <p>La Banque a aussi centré son appui sur l'amélioration du processus de décentralisation. La série de PRSC a appuyé les efforts menés pour rationaliser les relations financières entre l'administration centrale et les collectivités locales, tandis que le PNIR et les projets de développement urbain ont visé à renforcer les capacités des administrations locales en milieu urbain et rural. Le programme de la Banque était destiné à améliorer la gestion financière et</p>

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIRES
		<p>interne des municipalités ; à améliorer la programmation des investissements urbains et à rationaliser leur financement ; et à améliorer les infrastructures de base dans les zones urbaines et certaines communautés rurales. Malgré ces efforts, le pouvoir central contrôle encore 90% des ressources.</p> <p>Les audits municipaux ont permis d'établir des données de référence sur les municipalités du point de vue spatial, organisationnel et financier. Cela a également contribué à l'élaboration de programmes locaux basés sur les priorités établies à ce niveau. Il s'agissait d'un outil permettant de réunir des informations pour un coût modique en faisant appel aux entreprises locales, les données ainsi obtenues étant spécifiquement destinées à appuyer la prise de décisions.</p> <p>Enseignements tirés :</p> <p>Des dispositions précises en matière de mise en œuvre et une répartition des responsabilités bien définie au plan contractuel sont indispensables à la réussite d'un programme de développement municipal. Le renforcement des capacités est plus effectif s'il s'insère dans un dispositif contractuel et est lié à un programme d'investissements que s'il est une composante à part. Une réforme judiciaire est un processus très lent et difficile à saisir et évaluer.</p>
<p>Notes de projets : Développement urbain et décentralisation : <i>Très satisfaisant</i> PNIR : <i>Satisfaisant en termes de DO (objectifs de développement) et IP (avancement de l'exécution)</i> PRSC : <i>Sans objet</i> Systèmes d'information publics : <i>Modérément satisfaisant</i></p>		

Pilier III : Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

16. La protection des groupes vulnérables a figuré dans divers projets de la Banque, à commencer par ceux consacrés à l'éducation, la santé et l'agriculture, et, lors de l'exercice 05, le PRSC. S'il est difficile d'évaluer la contribution de la Banque du fait que ce volet n'était pas le principal objectif de ces projets, le Programme d'amélioration de la nutrition et le Fonds de développement social constituent deux exemples réussis d'interventions ciblées qui ont dépassé les objectifs fixés et mis en place des systèmes de suivi et d'évaluation de haute qualité pour contrôler les progrès réalisés et en mesurer l'impact. En termes d'incidences sur les bénéficiaires, ces deux projets ont démontré que les communautés sont tout à fait à même de gérer leur propre développement et d'améliorer sensiblement les acquis du pays pour ce qui est du sien. L'intégration du Fonds de développement social dans les structures embryonnaires des collectivités locales prendra certes du temps, mais on peut s'attendre, au vu des résultats accumulés à ce jour, à ce que cela aboutisse à un effort durable pour répondre d'une manière bien ciblée aux besoins des plus pauvres. Dans ces conditions, l'appui de la Banque est jugé à la fois adéquat et très satisfaisant.

Tableau 4 : Résultats obtenus au titre de la CAS pour la fourniture d'appui aux groupes vulnérables

RESULTATS ESCOMPTE DE LA PART DE LA BANQUE	INDICATEURS DE PROGRES A L'HORIZON 2005/06	PROBLEMES RENCONTRES ET ENSEIGNEMENTS TIREES
Résultat 11 - Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ; estimation générale : <i>Très satisfaisant</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et renforcer les programmes d'investissements sociaux • Renforcer les capacités des communautés pour ce qui est d'identifier, de classer par ordre de priorité et d'entreprendre des projets • Mettre en œuvre le programme de nutrition • Promouvoir la microfinance 	<p>- Plus de 578 projets destinés à améliorer l'accès aux services sociaux et 525 projets d'appui aux activités économiques ont été approuvés et menés à bien par les communautés locales.</p> <p>Malnutrition</p> <p>- Le taux de malnutrition chez les enfants souffrant d'insuffisance pondérale est tombé de 27% en 2003 à 10% en 2005 dans les zones visées par le projet.</p> <p>- Le taux d'allaitement exclusif au sein est passé de 30% en 2004 à 58% fin 2005 dans les zones visées.</p> <p>- Le pourcentage de femmes enceintes qui effectuent au moins quatre visites prénatales est passé de 30% à 58% entre 2003 et 2005, dépassant ainsi l'objectif visé.</p> <p>- Le pourcentage de soignants à même d'identifier deux signes de danger chez les enfants malades est passé de 55% en 2003 à 71% en 2005 dans les zones visées.</p>	<p>- Le Fonds social a prouvé que les communautés sont à même de concevoir et mettre en œuvre leurs propres projets de développement. L'évaluation participative de la pauvreté a concerné plus de 1 000 villages. Une évaluation des besoins a permis de cibler les fonds sur les personnes les plus nécessiteuses. Cette aptitude à gérer des projets en faisant un apprentissage par l'expérience, notamment pour la passation de marchés et la gestion financière, est un cas de réussite, et l'enseignement est que les communautés locales détiennent des capacités mais qu'il s'agit de leur donner libre cours. Les formateurs venus de l'extérieur ont été remplacés par des ressources à la disposition des collectivités locales.</p> <p>- Le bien-fondé de la stratégie consistant à fournir un appui à la fois aux communautés et aux collectivités locales est démontré. Le Fonds social a réussi à impliquer les collectivités locales dans les décisions (la gestion des fonds en étant toutefois exclue), ce qui a eu au moins pour effet de les encourager à synchroniser leurs efforts. Le PNIR est parvenu à traiter le dossier des services sociaux de base et a persuadé les autorités fédérales à s'engager à déléguer des pouvoirs et des moyens financiers à l'échelon local.</p> <p>- Les taux de malnutrition affichent une baisse qui dépasse toute espérance. Le programme s'est étendu à 20% des enfants de 0 à 2 ans, contribuant à ce que le niveau de malnutrition au plan national tombe à 17% en 2005 (contre 22% en 2000) alors qu'il était resté pendant dix ans aux alentours de 22-23%. Ce renversement de tendance permet au Sénégal de rejoindre un très petit groupe de pays d'Afrique subsaharienne à même d'atteindre les cibles de l'ODM en matière de nutrition. Les données font état d'une progression des connaissances et des pratiques, pour ce qui est notamment de l'aptitude à reconnaître les signes de danger pour appliquer des soins, de l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge, de l'hygiène, de la protection contre le paludisme et des soins prénatals. Le champ d'application de la supplémentation en vitamine A, du traitement vermifuge et de l'emploi de moustiquaires est en hausse. Le système de suivi et d'évaluation pour ce programme a été classé parmi les pratiques optimales. Il consiste à vérifier mensuellement la hausse de poids chez des dizaines de milliers d'enfants en bas âge au niveau de 924 sites, et à diffuser en retour des rapports de synthèse. Divers moyens d'enquête viennent en outre compléter les rapports mensuels. Le PRE a fait l'objet d'une étude d'impact indépendante en 2006.</p> <p>Le programme PRSC suivait une démarche progressive et s'est attaché initialement à améliorer les cadres stratégiques et institutionnels. C'est ainsi qu'un comité interministériel a été</p>

établi début 2005 et la nouvelle Stratégie de protection sociale adoptée en novembre 2005. La prochaine étape consiste à rationaliser l'appui budgétaire (notamment par l'adoption du cadre de dépenses à moyen terme) et à parvenir à des résultats concrets au niveau de groupes cibles tels que les enfants des rues, les membres de la population non agricole privés d'emploi dans les zones rurales, et les handicapés.

Notes de projets :

Fonds social : *Satisfaisant*

NEP : *Très satisfaisant*

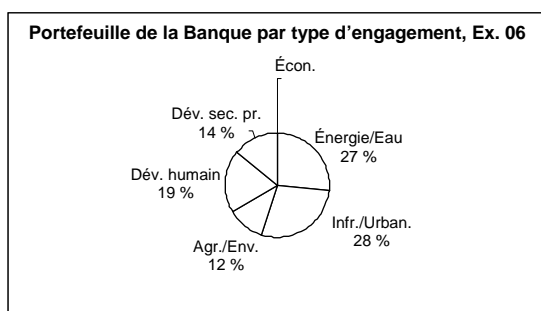
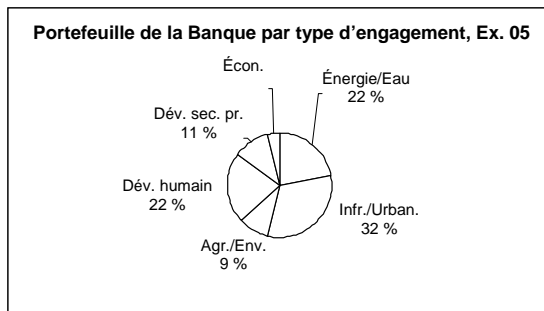
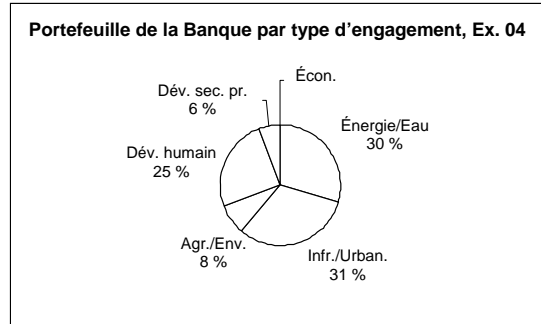
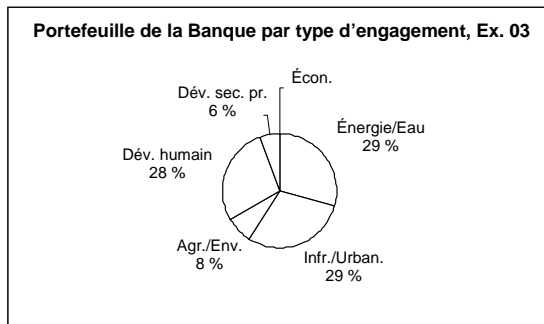
PNIR : *Satisfaisant en termes de DO (objectifs de développement) et IP (avancement de l'exécution)*

PRSC : *Sans objet*

D. Résultats obtenus par la Banque pour la gestion de son portefeuille

17. **Portefeuille de la Banque.** Le nombre de projets est resté assez stable pendant la période couverte par la CAS : il s'établissait aux alentours de 20, pour un engagement moyen de 760 millions de dollars. La CAS prévoyait initialement une consolidation de ce portefeuille et un passage à un effort de prêt plus programmatique, mais cet effort a été engagé progressivement au cours de la période des exercices 03-06 et est censé s'accélérer dans le cadre de la prochaine stratégie. Cette part de l'activité de prêt programmatique est restée stable.

Figures 1-4 : Portefeuille de la Banque par type d'engagement, Ex. 03-06



18. La composition du portefeuille est elle aussi restée relativement stable pendant la période couverte par la CAS 2003. En termes d'engagements, le secteur prédominant est resté l'infrastructure (énergie, eau, grandes infrastructures et développement urbain), qui a représenté en moyenne 57% du portefeuille, suivie du développement humain (23%), du développement

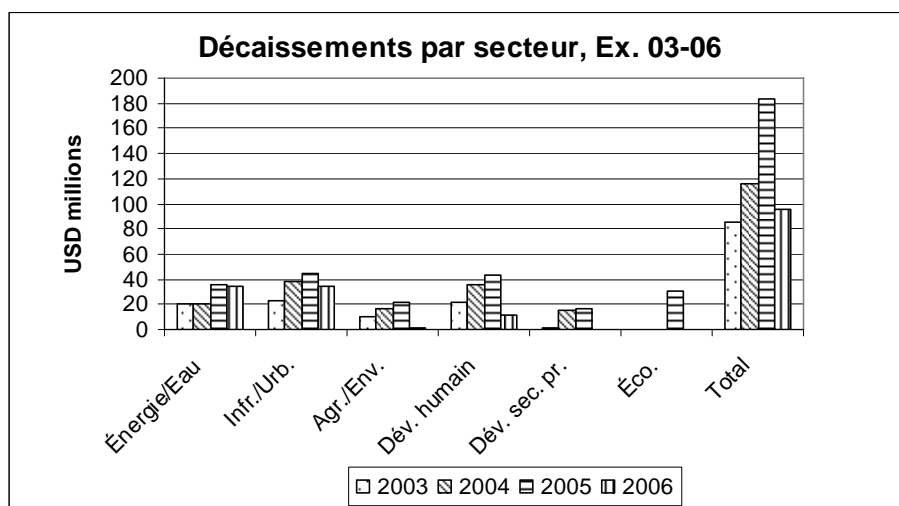
agricole et rural et du développement du secteur privé (9% chacun). Le pourcentage des engagements dans le secteur du développement humain est tombé de 28% pour l'exercice 03 à 19% pour l'exercice 06 du fait principalement de l'achèvement de trois projets de santé. Les interventions dans ce domaine sont à présent financées dans le cadre du programme de PRSC.

19. L'âge moyen des projets en portefeuille pour la période des exercices 03-06 a été de 6,6 ans. À la fin de mai 2006, cette moyenne est tombée à 2,9 ans, chiffre qui masque toutefois l'âge moyen élevé des projets d'infrastructure et de santé (4,9 et 4,6 ans, respectivement). Cela tranche fortement sur la moyenne d'âge des programmes de développement rural (0,6 an), qui tient à l'approbation par le Conseil de trois nouveaux projets qui ne doivent entrer en vigueur qu'à l'exercice 07. La longueur relative des périodes d'exécution tient à deux raisons majeures. Premièrement, le délai moyen d'entrée en vigueur des projets a été de 7,7 mois, le respect des conditions d'entrée en vigueur ayant été à l'origine de retards considérables. Deuxièmement, dix projets ont été restructurés ou prolongés au moins une fois durant la période des exercices 03-06.

20. Une des particularités du portefeuille tient à la place importante occupée par les activités de prêt à des programmes évolutifs (APL), qui représentaient environ 45% lors de l'exercice 06, contre 30% seulement pour l'exercice 03. Ces données reflètent deux nouveaux projets dans le secteur agricole qui ont été approuvés au cours de l'exercice 06 mais n'étaient pas encore entrés en vigueur à la clôture de cet exercice. Du fait que le concept de ces APL fait appel à de multiples phases, les ressources ont tendance à être obligatoirement affectées à un secteur ou sous-secteur pendant une longue période, ce qui empêche un redéploiement stratégique des montants affectés au portefeuille si des besoins nouveaux devaient se faire sentir.

21. Les décaissements globaux ont plus que doublé entre les exercices 03 et 05, principalement du fait que la majorité des projets étaient à pleine maturité et que la performance du portefeuille s'est régulièrement améliorée. Le PRSC a par ailleurs été décaissé en cours d'exercice 05, ce qui a sensiblement accru la moyenne des décaissements. C'est dans les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie que les plus gros montants ont été décaissés en moyenne, du fait de l'envergure même des projets et des passations de marchés de fournitures.

Figure 5 : Ventilation des décaissements par secteur



22. **Amélioration progressive de la notation des projets.** Durant la période des exercices 03-06, la Banque a réussi à améliorer sensiblement la gestion de son portefeuille. Parmi les projets en cours à la fin de mai 2006, aucun n'était jugé insatisfaisant (contre quatre pour l'exercice 04). Les taux de décaissement ont progressé à un rythme régulier (ils atteignaient 26,9% à la fin de mai 2006), et les engagements à risque ne représentaient plus que 65 millions de dollars, après avoir plafonné à 210 millions lors de l'exercice 03.

23. Ces progrès ont en grande partie tenu à l'implication active de l'équipe de gestion pays, qui a mis en place des dispositifs et contrôles internes supplémentaires au cours des deux dernières années. En premier lieu, une réunion trimestrielle d'une demi-journée a été instituée pour l'examen de la performance du portefeuille-pays, à laquelle les principaux ministres concernés et coordinateurs de projets se sont retrouvés pour régler les questions qui pouvaient se poser, que ce soit au sujet d'un projet donné ou dans un domaine de portée générale (suivi et évaluation, rôle des unités d'exécution de projets, audits, etc.). Ces examens ont réuni un grand nombre de participants et ont servi de forums pour une prise de décisions et un suivi immédiats. En second lieu, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité à l'entrée dans le portefeuille. L'équipe de gestion pays s'est systématiquement employée à donner des avis aux équipes de projet lors des réunions de décision et des évaluations, en insistant dans bien des cas pour que des évaluateurs externes donnent un avis sur les projets. Les services concernés ont en outre cherché de plus en plus à améliorer l'optique de résultats des projets et programmes et à obtenir l'avis d'experts au sein même et à l'extérieur de la région. Enfin, le Directeur des opérations s'est activement employé, entre autres choses, à rencontrer les agents en mission, et à participer à l'occasion à ces missions, à faire des observations sur les aide-mémoire, à fournir des éléments d'information pour les rapports de fin d'exécution.

24. À la fin de mai 2006, 14 projets avaient été achevés et avaient fait l'objet d'un rapport de fin d'exécution. Dans 11 d'entre eux, le niveau de contribution au développement institutionnel était jugé élevé ou substantiel, et cela couvrait environ 80% des engagements pris au niveau du portefeuille. Des signes évidents de renforcement des capacités étaient relevés dans les secteurs de l'eau, des télécommunications et des routes, tandis que les progrès étaient moins prononcés dans ceux de la santé et de l'éducation. Dans le domaine de la gouvernance, le GEI fait état d'indicateurs stagnants ou en baisse pour ce qui a trait à l'efficacité de l'administration, la qualité réglementaire et la primauté du droit, autant d'aspects qui ont donné lieu à un appui de la Banque dans le cadre du programme de PRSC en cours.

25. Les trois projets jugés insatisfaisants par le GEI (maladies endémiques, enseignement supérieur et santé intégrée) étaient aussi considérés comme ayant peu de chances d'être viables à long terme et comme ayant un impact négligeable sur le développement institutionnel. Leur manque de viabilité probable était mis au compte de quatre éléments essentiels : i) un degré inadéquat de prise en charge par le gouvernement ; ii) un manque de focalisation sur les résultats, ce qui était à l'origine d'un mauvais choix d'indicateurs assortis de niveaux de référence incomplets ; iii) une prolifération d'institutions ayant des intérêts divergents et présentant des lacunes d'ordre financier qui gênaient la mise en œuvre des projets ; et iv) une focalisation trop réduite sur le travail d'appui et de supervision des projets au stade de leur exécution, comparé à leur préparation.

26. Un problème essentiel qui se pose au Sénégal a trait au nombre important d'unités d'exécution de projets destinées à gérer les projets de la Banque. La stratégie adoptée par celle-ci au niveau de ses services de la Région Afrique encourage l'élimination ou la fusion de ces unités, au motif qu'elles amoindrissent l'aptitude du gouvernement lui-même à gérer les projets et qu'elles ne sont probablement pas viables à long terme. Un examen plus détaillé de celles en place au Sénégal a révélé qu'elles présentent une extrême diversité à beaucoup d'égards (type, taille, fonction, efficacité). Pour certaines, il est manifeste que l'élimination est envisageable ; mais il en est autrement pour d'autres, comme celle assurant l'exécution du Programme de nutrition (sans doute le programme multisectoriel par excellence), qui est un service de coordination des plus efficaces et à l'origine d'accomplissements remarquables. Une étude de ces unités d'exécution de projets est en cours pour établir si la prolifération de projets d'investissement au Sénégal a rendu les organismes gouvernementaux moins à même d'assurer l'exécution de projets. Les données réunies jusqu'ici indiquent que celles en place au Sénégal sont de nature différente de celles présentes dans d'autres pays d'Afrique, en ce sens que le petit nombre de personnes qu'elles emploient et les services que ce personnel fournit ont une mission spécifique et bien ciblée. Il y a lieu d'adopter dans ce pays une approche pragmatique et au cas par cas.

27. **Palette d'instruments.** Les projets arrivés à terme pendant la période couverte par la CAS 2003 ont pour l'essentiel été des projets d'investissement. L'appui budgétaire, qui s'est chiffré à 30 millions de dollars au cours des deux derniers exercices, n'a représenté qu'environ 10% des décaissements totaux, soit 5% des engagements. Cette assez faible proportion traduisait à la fois les progrès irréguliers accomplis par le gouvernement en matière de gestion financière et le fait que la Banque était peu encline à fournir un volume important d'aide budgétaire directe avant la mise en place d'un système totalement transparent. Ce choix stratégique d'instruments de prêt a aussi été le fait d'autres donateurs qui ont eux aussi limité leur appui budgétaire. Comme on l'a déjà fait remarquer (voir paragraphe 20), un autre trait caractéristique du portefeuille de la Banque a été la forte proportion des prêts à des programmes évolutifs (APL), qui sont passés de 30% pour l'exercice 03 à 45% pour l'exercice 06. Mais on s'attend à ce que la place faite à ces APL diminue au fil du temps, car les PRSC viendront de plus en plus se substituer à cet instrument, notamment dans les secteurs sociaux où un suivi annuel des progrès réalisés s'impose.

E. Enseignements tirés – Implications pour la nouvelle CAS

25. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de la CAS 2003 sont à interpréter à la lumière des recherches récemment menées sur l'efficacité de l'aide (au titre de la Déclaration de Paris) et de l'expérience accumulée dans le cadre de plusieurs autres stratégies appliquées en Afrique subsaharienne et ailleurs. Les paragraphes qui suivent résument les sept enseignements clés à prendre en compte pour l'élaboration de la prochaine CAS (exercices 07-10).

26. **Prise en charge accrue du processus par les autorités.** La réussite de l'action menée par la Banque au Sénégal sera fonction des mesures et réformes entreprises par les autorités. Le programme de prêt et hors prêt de la Banque doit absolument s'aligner de près sur les priorités établies par le gouvernement, telles qu'elles ressortent du deuxième DSRP. Les rapports entre la Banque et les dirigeants sénégalais se sont nettement améliorés ces deux dernières années, tant

au niveau des politiques qu'au plan opérationnel. Le dialogue avec le pays est plus constant, plus fluide et moins tendu. S'il y a eu un certain nombre de dossiers sur lesquels la Banque s'est publiquement démarquée du gouvernement, la situation actuelle se prête moins aux mésententes.

27. **Focalisation accrue sur la gouvernance.** Les autorités reconnaissent l'importance de la gouvernance et ont conçu un quatrième pilier qui est consacré à cet aspect et à la nécessité de promouvoir davantage de décentralisation et de mécanismes participatifs dans le deuxième DSRP. On propose que la Banque accorde une attention particulière à la gouvernance dans la nouvelle CAS, non seulement au moyen d'activités spécifiques mais aussi en appliquant une sorte de « lentille de gouvernance » qui permettra de filtrer et de suivre les progrès réalisés dans ce domaine au fil du temps.

28. **Place accrue du développement rural.** La Banque doit fournir un appui au gouvernement pour qu'il parvienne à équilibrer l'offre d'infrastructures et de services sociaux entre les régions et les divers segments de la population (femmes, enfants, handicapés). Elle doit aussi l'aider dans ses efforts visant à décentraliser les activités économiques hors de la région de Dakar et à développer des pôles régionaux (Casamance, région du fleuve Sénégal, etc.).

29. **Orientation renforcée sur les résultats.** Dans le cadre de la nouvelle CAS, il y a lieu de définir des résultats précis et tangibles qui soient déterminants pour la réussite de l'action menée et vérifiables tous les ans. Cette orientation doit se refléter à la fois au niveau de la CAS et à celui des projets et programmes. Beaucoup de projets n'ont pas d'indicateurs de performance essentiels qui soient appropriés ou puissent se mesurer. Dans le cadre d'IDA-14, des données sur les niveaux de référence retenus doivent être fournies pour les indicateurs de performance clés au plus tard à la date du premier rapport d'avancement. Tous les indicateurs de performance n'ont pas besoin de reposer sur de coûteuses enquêtes auprès des ménages, et il y a moyen de concevoir de simples indicateurs vérifiables rendant compte des progrès réalisés sur une base annuelle. Enfin, comme les questions de mise en œuvre restent un élément central du portefeuille, il y a lieu de mettre davantage l'accent sur l'appui nécessaire au gouvernement pour assurer une gestion axée sur les résultats et pas seulement sur l'évaluation de l'action menée.

30. **Conception et choix des instruments de prêt.** Le degré d'efficacité de l'appui fourni par la Banque est en partie fonction du recours à des instruments de prêt appropriés. L'évolution progressive dans le sens d'un appui budgétaire et d'initiatives menées par les communautés devrait contribuer à une prise en charge accrue du processus aux différents échelons de l'administration, mais cela doit s'accompagner d'améliorations dans les procédures de gestion financière et de passation de marchés. L'examen effectué au niveau d'opérations récentes amène à recommander par ailleurs une simplification de la conception des projets, car ils ont tendance à reposer sur des conditionnalités par trop complexes qui ont occasionné de longs retards pour leur entrée en vigueur et contribué à ralentir leur mise en œuvre (comme en témoigne le nombre élevé de projets ayant dû être restructurés ou prolongés). Le nombre des conditions d'entrée en vigueur doit non seulement être réduit mais être effectivement fixé à la date de soumission du projet au Conseil de la Banque.

31. **Harmonisation de l'action des bailleurs de fonds.** La recherche de synergies avec les partenaires de développement contribuera à amplifier l'effet de levier de l'action de la Banque et

à simplifier les procédures pour le gouvernement. L'amélioration sensible des rapports avec la communauté des bailleurs de fonds porte déjà ses fruits et contraste avec les tensions qui ont marqué la phase initiale de la CAS, ce dont témoigne le fait que la proportion de projets de la Banque qui sont cofinancés a augmenté. Le Sénégal est un des pays pilotes pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, et un certain nombre d'initiatives destinées à aller de l'avant dans ce domaine ont commencé elles aussi à porter des fruits. La Banque fait généralement figure d'« intermédiaire impartial ». Beaucoup de donateurs sont plus disposés à s'engager dans un secteur quand la Banque y est présente, et cela vaut particulièrement pour les transports. Quand le gouvernement prend les choses en mains, la Banque peut jouer un rôle central pour mobiliser des ressources et fournir un appui dans des domaines où peu d'autres peuvent le faire. L'utilisation d'autres types d'instruments financiers, tels que ceux offerts par la MIGA, la SFI ou la Banque et ses garanties, est à poursuivre, surtout pour les projets d'infrastructure compte tenu de l'enveloppe limitée de l'IDA.

32. **Communications.** La Banque a fait des avancées majeures au niveau d'une stratégie de sensibilisation et de communication dont l'application commence à porter ses fruits. Les consultations menées au titre de la CAS avec le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les donateurs ont été bien reçues et ont donné satisfaction. Les projets qui ont été le plus couronnés de succès sont ceux pour lesquels les autorités ont clairement pris à leur charge les réformes menées et les résultats obtenus, et on en trouve un exemple type dans les secteurs de l'eau et de la nutrition. Dans ces deux cas, l'impulsion a été donnée à l'échelon politique le plus élevé. Ce niveau de coordination doit exister non seulement durant la préparation de la stratégie, mais aussi durant son exécution et son évaluation, et cela vaut particulièrement dans des domaines où se posent des problèmes complexes, comme l'infrastructure ou la décentralisation.

Tableau 5 : Ventilation des engagements et décaissements par projet et exercice
(Ex. 03-06, US\$ millions)

N°	Nom du projet	Instr.	Ex. 03	Ex. 03	Ex. 04	Ex. 04	Ex. 05	Ex. 05	Ex. 06	Ex. 06
			Eng.	Déc.	Eng.	Déc.	Eng.	Déc.	Eng.	Déc.
1	Secteur de l'eau	SIL	100,0	19,3	100,0					
2	Secteur eau long terme (Ex.01)	SIL	125,0	0,8	125,0	19,3	125,0	35,4	125,0	23,8
3	Efficacité secteur électricité	APL					15,7		15,7	3,3
4	Services électriques ruraux	APL					29,9		29,9	3,8
5	Dév. rég. hydroélectricité	SIL	10,5							
6	Gestion durable énergie	SIL	5,2	0,9	5,2	1,5	5,2			
	Total Énergie/Eau		240,7	21,0	230,2	20,7	175,8	35,4	170,6	31,0
7	Transports II (Ex.99)	SIL	90,0	7,4	90,0	19,7	90,0	29,1	90,0	12,4
8	Mobilité urbaine (Ex.00)	APL	70,0	0,1	70,0	1,9	70,0	14,4	70,0	19,4
9	Développement urbain et décentralisation	SIL	75,0	15,8	75,0	16,8	75,0			
10	Casamance (Ex.05)	ERL					20,0	1,2	20,0	2,0
11	Système info services publics	SIL	10,2	2,6	10,2					
	Total, Infrastructure/Urbanisme		245,2	25,9	245,2	38,4	255,0	44,6	180,0	33,8
12	Services agricoles (Ex.99)	APL	27,4	6,5	27,4	7,1	27,4	7,5	27,4	
13	Exportations agricoles	SIL	8,0	1,3	8,0					
14	GIRMAC (Ex.05)	SIL					10,0	1,1	10,0	1,0
15	PNIR (Ex.00)	APL	28,5	3,4	28,5	8,1	28,5	11,9	28,5	
16	Criquets pèlerins	SIL					10,0		10,0	
	Total, Agriculture/Environnement		63,9	11,2	63,9	15,2	75,9	20,5	75,9	1,0
17	Enseignement supérieur	SIL	26,5	0,0						
18	Éducation de qualité (Ex.00)	APL	50,0	15,2	50,0	14,5	50,0	12,1	50,0	
19	Enseignement à distance	LIL	2,1	0,2	2,1					
20	Projet pilote alphabétisation des femmes	SIL	12,6							
21	Santé intégrée (Ex.98)	SIL	50,0	3,0	50,0	7,9	50,0			
22	Maladies endémiques	SIL	14,9	2,0	14,9					
23	Nutrition (Ex.02)	APL	14,7	1,9	14,7	5,4	14,7	5,5	14,7	3,4
24	VIH/SIDA (Ex.02)	APL	30,0	1,2	30,0	5,7	30,0	10,6	30,0	2,5
25	Fonds de développement social (Ex.01)	APL	30,0	4,0	30,0	5,4	30,0	13,5	30,0	6,5
	Total, Développement humain		230,8	27,4	191,7	38,8	174,7	41,7	124,7	12,4
26	PIPP (Ex.03)	SIL	46,0		46,0	3,3	46,0	4,3	46,0	7,2
27	Ajustement secteur privé (Ex.04)	SAD					45,0	8,8	45,0	7,2
	Total, Développement du secteur privé		46,0	0,0	46,0	3,3	91,0	13,0	91,0	14,5
28	PRSC I (Ex.05)	DPL					30,0			0,0
	Total, Économie		0,0	0,0	0,0	0,0	30,0	0,0	0,0	0,0
	Total général		826,6	85,5	777,0	116,4	802,4	155,3	642,2	92,6
	Nombre de projets		21		18		20		16	

Tableau 6 : Ventilation des engagements et décaissements par secteur et exercice

	2003	2004	2005	2006	2003-06	2003	2004	2005	2006	2003-06
Secteur	Montant net des engagements (US\$ millions)					Décaissements par exercice				
Énergie/eau	240,7	230,2	175,8	170,6	204,3	21,0	20,7	35,4	31,0	27,0
Infra./Urbanisme	245,2	245,2	255,0	180,0	231,3	25,9	38,4	44,6	33,8	35,7
Agr./Env.	63,9	63,9	75,9	75,9	69,9	11,2	15,2	20,5	1,0	12,0
Dév. humain	230,8	191,7	174,7	124,7	180,5	27,4	38,8	41,7	12,4	30,1
Dév. secteur privé	46,0	46,0	91,0	91,0	68,5	0,0	3,3	13,0	14,5	7,7
Économie	0,0	0,0	30,0	30,0	15,0	0,0	0,0	30,0	30,0	15,5
Total	826,6	777,0	802,4	672,2	277,0	85,5	116,4	185,3	122,6	149,9
Nbre de projets	21	18	20	17						

	2003	2004	2005	2006	2003-06	2003	2004	2005	2006	2003-06
Secteur	Montant net des engagements (US\$ millions)					Décaissements par exercice				
Énergie/eau	29,1%	29,6%	21,9%	26,6%	27%	24,6%	17,8%	19,1%	33,4%	27%
Infra./Urbanisme	29,7%	31,6%	31,8%	28,0%	30%	30,2%	33,0%	24,1%	36,5%	30%
Agr./Env.	7,7%	8,2%	9,5%	11,8%	9%	13,1%	13,0%	11,1%	1,1%	9%
Dév. humain	27,9%	24,7%	21,8%	19,4%	23%	32,1%	33,3%	22,5%	13,4%	23%
Dév. secteur privé	5,6%	5,9%	11,3%	14,2%	9%	0,0%	2,8%	7,0%	15,6%	9%
Économie	0,0%	0,0%	3,7%	4,4%	1%	0,0%	0,0%	16,2%	24,7%	10%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Nbre de projets	21	18	20	17						

Tableau 7 : Notation des projets entrepris au Sénégal, GEI*/RFE, Ex. 03-06

Projet	US\$ millions	Date du RFE	Résultat	Viabilité	Développement institutionnel	Performance de la Banque	Performance du gouvernement
Projet pilote Alphabétisation des femmes	12,6	19/06/04	S/S	P/P	SU/SU	S/S	S/S
Enseignement supérieur	26,5	22/12/03	TIS/IS	I/I	N/M	IS/IS	TIS/N
Dév. rég. hydroélectricité	10,5	07/01/05	S	P	SU	S	S
LIL, Centre d'enseignement à distance	2,1	27/12/04	S/S	P/P	SU/SU	S/S	S/S
Secteur de l'eau	100,0	21/12/04	TS/TS	TP/TP	E/E	TS/TS	TS/TS
Lutte contre les maladies endémiques	14,9	14/12/04	IS	I	M	IS	IS
Exportations agricoles	8,0	23/12/04	S	P	SU	S	S
Plan d'action national An 2000	10,1	22/12/04	S	P	SU	S	S
Gestion durable et participative de l'énergie	5,2	20/06/05	TS/TS	TP/TP	SU/SU	S/TS	S/TS
Programme de développement urbain et de décentralisation	75,0	28/06/05	TS/TS	P/P	E/SU	TS/TS	S/S
Projet intégré de santé	50,0	29/12/05	IS/IS	P/P	M/M	IS/IS	IS/IS
Services agricoles et organisations de producteurs	27,4	18/04/06	S	P	SU	S	S
Éducation de qualité pour tous	50,0	09/05/06	S	P	SU	S	S
Programme national d'infrastructure rurale	28,5	27/04/06	-	P	SU	S	S
Programme d'amélioration de la nutrition	14,7	29/01/07	TS	**	**	S	TS
Fonds social de développement	30,0	31/12/06	S	**	**	S	S

Légende des notations RFE

TS = Très satisfaisant

S = Satisfaisant

IS = Insatisfaisant

L = Probable

HL = Très probable

I = Improbable

TI = Très improbable

TIS = Très insatisfaisant

E = Élevé

SU = Substantiel

M = Modeste

N = Négligeable

- * Dans les cas où des rapports du GEI sont disponibles
- ** Les nouvelles directives sur les RFE n'exigent plus de notation en matière de viabilité et de développement institutionnel. Ces notions sont prises en compte dans d'autres sections.

Tableau 8 : Programme de prêt de l'IDA pour le Sénégal
Situation envisagée et effective, Ex. 03-06

Scénarios de prêt de la CAS, Ex. 03-05			Situation effective		
Hypothèse de base : US\$ 290 millions					
Hypothèse haute : US\$ 350 millions					
Hypothèse basse : US\$ 110 millions (projets indiqués par *)					
Exercice	Projet	IDA	Exercice	Projet	IDA
03	Promotion investissement privé *	46,0	03	Promotion investissement privé	46,0
	<i>Sous-total</i>	46,0		<i>Sous-total</i>	46,0
04	Biodiversité marine et côtière (FEM/IDA) *	2,0	04	Ajustement secteur privé	45,0
	Investissement secteur de l'énergie	50,0			
	Électrification rurale	15,0			
	Ajustement secteur privé	35,0			
	<i>Sous-total</i>	102,0		<i>Sous-total</i>	45,0
05	Éducation de qualité pour tous (APL Phase 2) *	40,0	05	Reconstruction d'urgence de la Casamance	20,0
	Secteur santé II *	22,0		Services électriques ruraux	29,9
	Services agricoles & organisations de producteurs (APL II)	20,0		Gestion des ressources marines et côtières	10,0
	Développement urbain et décentralisation II	40,0		PRSC 1	30,0
	PRSC	20,0		Renforcement de l'efficacité dans le secteur de l'électricité	15,7
	<i>Sous-total</i>	142,0		<i>Sous-total</i>	105,6
06				Développement des marchés agricoles et de l'agroalimentaire	35,0
				Services agr. 2	20,0
				Programme de développement local participatif	50,0
				PRSC II	30,0
				<i>Sous-total</i>	135
Total Ex. 03-05					196,6
Total Ex. 03-06					331,6

**Tableau 9 : Études économiques et sectorielles,
Programme envisagé et effectif, Ex. 03-06**

Période	Programme envisagé	Programme effectif
Ex. 03	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire économique sur le pays • Évaluation de la responsabilité financière du pays • Examen analytique sur la passation des marchés • Décentralisation et engagement civique • Gestion des ressources en eau • Étude diagnostique sur l'intégration du commerce 	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire économique sur le pays • Évaluation de la responsabilité financière du pays • Examen analytique sur la passation des marchés • Décentralisation et engagement civique • Étude diagnostique sur l'intégration du commerce • Suivi Initiative PPTE • Gestion des ressources en eau • Étude rétrospective de l'aide-pays • Réforme des pensions • Étude sur le tourisme
Ex. 04	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur le climat de l'investissement • Secteur des pêches • Examen de la protection sociale en milieu rural • Rapport d'avancement PPTE • Évaluation des questions de parité hommes-femmes • Rapport d'avancement du DSRP • Examen des dépenses publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme administrative intergouvernementale • Stratégie pour une gestion durable des pêches • Rapport d'avancement PPTE
Ex. 05	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des dépenses publiques • Rapport d'avancement du DSRP • Évaluation de la pauvreté • Mise à jour du Rapport-cadre sur le pays • Étude sur l'investissement urbain • Mise à jour de l'étude sur les pensions 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des dépenses publiques • Évaluation du climat de l'investissement • Examen de la pauvreté rurale et de la protection sociale • Participation privée dans les transports • ROSC - Comptabilité et audit • Évaluation du secteur financier
Ex. 06		<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques dans les zones rurales du Sénégal : Étude multisectorielle des efforts menés pour réduire la vulnérabilité • CSR - Santé, nutrition et population • Évaluation de l'aide-pays 1994-2004 (GEI) • Évaluation des questions de parité hommes-femmes

**Tableau 10 : Projets et programmes entrepris au Sénégal durant la période d'examen de la CAS, Ex. 03-06
(Par date d'entrée en vigueur)**

Période de la CAS												
EX 00	EX 01	EX 02	EX 03	EX 04	EX 05	EX 06	EX 07	EX 08	EX 09	EX 10	EX 11	EX 12
Réforme des transports urbains (US\$ 6,6 millions)												
			Transports - SIL-2 (US\$ 90 millions)									
			Amélioration de la mobilité urbaine (US\$ 70 millions)									
			Reconstruction d'urgence de la Casamance (US\$ 20 millions)									
			Autoroute à péage Dakar-Diamniadio (US\$ 50 millions)									
			Programme de développement urbain et de décentralisation (US\$ 75 millions)									
			Modernisation système info des services publics (US\$ 10,15 millions)									
			Réforme commerciale (US\$ 100 millions)									
			Renforcement des capacités du secteur privé (US\$ 12,5 millions)									
			Ajustement secteur privé (US\$ 45 millions)									
			Promotion secteur privé/investissement - SIL (US\$ 46 millions)									
			Nutrition communautaire (US\$ 18,2 millions)									
			Programme d'amélioration de la nutrition (US\$ 14,7 millions)									
			Prévention et lutte contre le VIH/SIDA (US\$ 30 millions)									
			Maladies endémiques (US\$ 14,9 millions)									
			Projet intégré secteur de la santé (US\$ 50 millions)									
			Fonds de développement social (US\$ 30 millions)									
			Progr. de dév. loc. participatif - PNDL									
			Programme de développement des autorités locales									
			Centre d'enseignement à distance (US\$ 2,1 millions)									
			Projet d'enseignement supérieur (US\$ 26,5 millions)									
			Projet pilote d'alphabétisation des femmes (US\$ 22,6 millions)									
			Éducation de qualité pour tous - APL-1 (US\$ 50 millions)									
			Éducation de qualité pour tous - APL-2									
			Deuxième projet enseignement sup (US\$ 40 millions)									
			Dév. marchés agricoles et agroalimentaire									
			Promotion exportations agr. (US\$ 8 millions)									
			Serv. agr. et organisations de producteurs (US\$ 27,4 millions)									
			Serv. agr. II (US\$ 20 millions)									
			Infrastructure nationale rurale (US\$ 28,5 millions)									
			Criquets pèlerins (US\$ 10 millions)									
			GIRMA (Gestion des ressources marines et côtières)									
			Crédit d'ajustement du secteur de l'énergie (US\$ 100 millions)									
			Gestion durable et participative de l'énergie (US\$ 5,2 millions)									
			Renforcement de l'efficacité secteur de l'électricité - APL-1 (US\$ 15,7 millions)									
			Electricity Service for Rural Areas (\$5m)									
			Électricité régionale (US\$ 10,5 millions)									
			Projet sectoriel eau long terme - SIL (US\$ 125 millions)									
			Project sectoriel eau (US\$ 100 millions)									
			PRSC-I (US\$ 30 millions)									
			PRSC-II (US\$ 30 millions)									
EX 00	EX 01	EX 02	EX 03	EX 04	EX 05	EX 06	EX 07	EX 08	EX 09	EX 10	EX 11	EX 12

Annexe 3 : Stratégie SFI

A. Activités SFI à ce jour

Tableau 1. Sénégal: Relevé de compte de la SFI

**Engagements et encours du portefeuille (CAS Annexe B8)
au 12/31/2006
(en millions de US\$)**

Approbation	Entreprise	Détenu				Décaissé			
		Prêt	Fonds	Quasi	Partic	Prêt	Fonds	Quasi	Partic
1		0	0	0	0	0	0,15	0	0
1		0	0	0	0	0	0,02	0	
1980	BHS	0	0,46	0	0	0	0,46	0	0
1999	Ciments du Sahel	10,05	2,26	3,08	0	10,05	2,26	3,08	0
1997	GTI Dakar	7,38	1,67	0	8,93	7,4	1,51	0	8,93
1998	GTI Dakar	1	0	0	0	1,48	0	0	0
2005	Kounoune	21,36	0	0	0	0	0	0	0
2001	SEF Royal Saly	1,39	0	0	0	1,39	0	0	0
Total portefeuille:		43,94	4,56	2,92	8,93	20,93	4,4	2,92	8,93

1. Au 31 décembre 2006, le montant total des engagements de la SFI était de l'ordre de 60,94 millions US\$, dont 47,95 millions US\$ représentent des encours (Tableau 1). L'énergie constituait 72,7% du portefeuille engagé et les autres secteurs incluaient la fabrication (24%), le tourisme (2,4%), et le secteur bancaire (0,8%).

B. Mise en œuvre de la dernière CAS

2. Durant la CAS précédente 2003-05, la stratégie de la SFI a été définie comme suit : i) appuyer le secteur de l'énergie à travers des investissements supplémentaires dans les producteurs d'énergie indépendants pour accroître les capacités de génération d'énergie ; ii) financer l'infrastructure privée dans d'autres secteurs tels que l'expansion des télécommunications dans les régions ; iii) appuyer les initiatives de climat d'investissement telles que le Conseil d'investissement présidentiel ; et iv) élargir les activités dans le secteur financier, y compris le renforcement des capacités, établir des institutions non bancaires, accroître la micro-finance et les banques orientées vers les PME, les institutions financières et les garanties de prêt en devise locale pour les écoles privées.

3. Durant l'exercice 2003-05, au sein d'une initiative du WBG pour restructurer et améliorer le secteur de l'électricité au Sénégal, la SFI a joué un rôle instrumental dans le développement et la conception d'un nouveau projet de génération d'énergie. Le 25 avril 2005, le "Projet d'amélioration de l'efficacité du secteur électrique" a été approuvé par la Commission jointe IDA/SFI comprenant un crédit de l'IDA de 15,7 millions US\$ assorti d'un prêt de la SFI A de 17 millions d'euros et d'une Garantie partielle de risque d'un montant de 7,2 millions US\$ pour le projet Kounoune I. Le prêt de la SFI a été engagé en novembre 2005.

4. En juillet 2005, la SFI a lancé un nouveau programme d'assistance technique intitulé Partenariat des entreprises privées pour l'Afrique. Ce programme financé par des donateurs remplace le précédent APDF et son approche est plus ciblée. PEP Afrique élaborera et mettra en application les programmes d'assistance technique à la fois au niveau micro (entreprise) et macro (secteur de l'économie et du climat commercial), devant être complétés par un financement. Un de ces programmes, l'Initiative pour le développement des PME a déjà été lancé.

5. La SFI s'est efforcé de développer des projets au cours de la CAS précédente suivant son orientation stratégique. Toutefois, le développement des projets a été extrêmement lent si l'on tient compte du climat d'investissement problématique du pays et des ressources limitées en personnel. Il est vrai que le Sénégal occupe le 146^e rang dans le classement du Rapport des activités commerciales 2006. La SFI a joué un rôle actif dans le Conseil présidentiel des investisseurs pour soutenir l'amélioration du climat commercial.

C. Stratégie de la SFI durant l'exercice 2007-2010

6. **Contraintes du développement :** Le Sénégal a obtenu une croissance réelle du PIB de 5-6% au cours des dernières années et vise à atteindre des taux plus élevés conformément à la Stratégie de croissance accélérée du Gouvernement. Toutefois, la croissance est en partie obtenue dans les secteurs de la construction et de l'immobilier, qui sont financés par des remises d'argent de Sénégalais vivant à l'étranger. De plus, la croissance a connu un ralentissement en stagnant aux alentours de 3% en 2006, à cause des prix du pétrole mais aussi des circonstances intérieures. En dépit des progrès obtenus à travers l'adoption de nouvelles mesures et de la simplification des procédures par le Conseil présidentiel des investisseurs, le climat commercial reste un problème et n'attire pas les investissements, qu'ils viennent de l'étranger ou de l'intérieur.

7. Le secteur bancaire reste la principale source de financement pour l'économie mais se concentre particulièrement sur les grosses entreprises. Les institutions de micro-finance ne sont pas capables de répondre aux besoins de leurs clients qui développent des micro-entreprises. En conséquence, les PME restent sur la touche et ne parviennent pas à financer leur croissance. De plus, même pour les grosses entreprises, il est difficile de trouver un financement à moyen et long terme car les banques sont soumises à des restrictions pour convertir un financement à court terme dans le but de financer un prêt à plus long terme.

8. Au cours de l'année précédente, la qualité du crédit des portefeuilles des banques s'est détériorée car un certain nombre de grosses entreprises ont subi des difficultés financières. Par la suite, les banques ont montré quelques réticences à prendre des risques et à financer des PME.

9. Parallèlement, durant les années d'ajustement structurel, quelques investissements ont été réalisés dans des projets d'infrastructure. En conséquence, le pays nécessite des investissements importants pour développer le réseau routier, le secteur de l'énergie, les moyens de transport et l'infrastructure essentielle urbaine et rurale. Dakar reste congestionné et nécessite une planification urbaine.

10. La Stratégie de croissance accélérée pourrait examiner certains des problèmes évoqués. Le Gouvernement bénéficie d'une latitude budgétaire en raison d'une récente remise de dette et d'un financement potentiellement important de la part de donateurs. Dans ce contexte, la SFI a l'intention de mettre en œuvre une stratégie pour examiner les besoins du pays et appuyer les objectifs du Gouvernement.

11. **Objectifs de la SFI.** Au cours de l'exercice 07-10, la stratégie de la SFI pour le Sénégal, à la fois au niveau des investissements et de l'assistance technique, est centrée sur : i) l'amélioration du climat d'investissement ; ii) le renforcement des capacités des PME et des micro-entreprises ainsi que des institutions pouvant les appuyer ; et iii) un appui proactif au développement de projet dans les secteurs prioritaires (tourisme, marchés agricoles, télécommunications et haute-technologie et fabrication) définis dans la Stratégie de croissance accélérée du Gouvernement.

12. **Energie.** Suivant la Lettre sur le développement du secteur de l'énergie publiée par le Gouvernement le 9 avril 2003, le WBG a prôné le développement de nouveaux projets de génération d'énergie à travers un partenariat entre le public et le privé, dans lequel le secteur privé serait détenteur et opérateur du projet et le secteur public fournirait l'appui nécessaire/atténuation des risques avec garanties (comme c'est le cas pour les IPP Dakar GTI et Kounoune I). Toutefois, les systèmes de transmission et de distribution restent sous la propriété et le contrôle de Senelec et financés par Senelec avec l'appui de la communauté des donateurs.

13. Au terme d'une année de dialogue improductif entre le WBG, le Gouvernement et Senelec, la nomination d'un nouveau directeur chez Senelec marque le début d'une nouvelle ère dans la collaboration avec ce secteur. Le WBG travaille actuellement sur une nouvelle formule pour le secteur incluant l'appui budgétaire de la Banque mondiale devant être assigné à Senelec et le financement de la SFI pour un nouveau IPP de 100 Mw à initier au cours de 2007. La SFI peut fournir des services de conseil pour une solution de Partenariat public/privé pour Senelec dans le moyen terme. Il a été convenu que Senelec poursuivrait la mise en place du projet Kounoune II (une nouvelle centrale d'énergie diesel 60 Mw), sur son propre bilan.

Secteur financier

14. **Développement du marché des obligations.** Des pourparlers sont bien avancés avec une banque pour fournir une garantie partielle de la SFI de 10 à 20% sur des questions TCN qui permettrait à la banque de lever des fonds pour 7 ans. Ceci est une étape intermédiaire dans la libéralisation des marchés de la dette et l'initiation des investisseurs à l'analyse de crédit. L'idée est d'avancer peu à peu vers une émission sans garantie d'instruments de la dette.

15. **La SFI et le KfW investiront dans deux institutions de micro-finance devant être établies de novo.** En accord avec les recommandations du FSAP pour le Sénégal, l'objectif de la SFI est d'augmenter l'étendue du secteur des micro-prêts et d'encourager les banques locales à jouer un rôle actif dans la micro-finance. À cause de l'environnement réglementaire (impôts et plafonds des taux d'intérêt), les banques ne peuvent pas intégrer la micro-finance dans leur bilan et doivent établir des institutions de micro-finance de novo (dans lesquelles elles pourraient investir directement jusqu'à 25% uniquement) afin de bénéficier de la législation appropriée. Une institution sera centrée sur le secteur rural (l'opérateur a été sélectionné et des partenaires

locaux sont envisagés) et une autre sera mise à la disposition des clients urbains (l'opérateur doit être sélectionné au deuxième trimestre 2007).

16. **Le secteur financier du logement** dans la région a attiré beaucoup d'attention dernièrement, avec des acteurs des secteurs public et privé recherchant des approches appropriées pour développer ce secteur. La SFI a travaillé en étroite collaboration avec la Banque mondiale, dans cette optique avec l'intention d'établir des institutions de garantie et de liquidité afin de travailler sur une base régionale au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine.

17. **Programme global de finances et commerce.** Ce programme lancé par la SFI au Sénégal a connu beaucoup de succès. Trois banques ont exprimé leur intérêt et se sont inscrites à ce programme. Les missions de due diligence financière sont en cours de progression.

18. **L'engagement de la SFI au développement des marchés de capitaux ouest africains.** En décembre 2006, la SFI est devenu la première institution financière non résidente à émettre une obligation de 22 milliards F CFA dans les pays de l'UEMOA. Par cet exercice, la SFI a introduit des normes internationales et des pratiques de marché, comme elle l'a fait dans les 33 pays où elle a émis des obligations et a donné l'opportunité à des investisseurs institutionnels d'investir dans des titres notés Aaa/AAA. Pour distribuer l'émission, la SFI a collaboré avec les Sociétés de Gestion et Intermédiation régionales et a engagé 6 institutions financières régionales comme partenaires bancaires, parmi lesquelles trois sont sénégalaises. Au terme d'une tournée de promotion extensive, l'émission de la SFI a été distribuée dans les 8 pays de l'UEMOA et ses produits ont été investis dans 4 projets de la région. La plus grosse part des produits a été injectée dans le financement de SOCOIM au Sénégal pour aider l'entreprise à améliorer ses processus de production afin d'atteindre les normes d'environnement sénégalaises et internationales, et à construire une centrale électrique pour son usage interne et une extension de l'entreprise pour satisfaire la demande croissante de ciment. Suite au succès de cette émission, le Conseil régional a donné l'autorisation à la SFI de faire venir sur le marché des obligations l'un de ses clients avec seulement une garantie partielle, pour servir de test dans le processus de suppression de la demande de garantie à 100% pour les émetteurs, et de future libéralisation du marché. La SFI travaille sur le développement d'une telle émission au cours de l'année 2007.

19. **L'accès des PME aux finances.** En conjonction avec l'IDA, la SFI met en œuvre un Projet d'accès aux finances IDA-SFI visant à améliorer l'accès aux finances pour les PME au Sénégal. La conception du projet est similaire aux autres PCG en Afrique sub-saharienne avec une garantie partielle IDA-SFI d'au plus 50% d'un nouveau portefeuille PME assorti d'une assistance technique pour les deux banques sélectionnées. Les deux banques sont en cours d'évaluation pour le produit d'investissement. Simultanément, une assistance technique (TA) sera fournie aux PME. L'IDA/SFI envisagent un investissement d'au plus dix millions US\$ dans ce projet couplé avec des fonds de l'IDA d'un montant de 1 million US\$ pour une TA pour les banques, soit un portefeuille total pour les PME de 20 millions US\$.

Infrastructure

20. **L'autoroute à péage Dakar-Diamniadio.** En coopération avec la Banque mondiale, APIX a développé un projet important d'autoroute à péage reliant Dakar et Diamniadio.

L'objectif est de soulager la congestion du trafic à Dakar, de reloger et de réhabiliter une communauté qui subit des conditions de vie très pauvres dans la périphérie de la capitale et de créer une jonction au pôle commercial et industriel de Diamniadio devant être développé par MCC et au nouvel aéroport. Le coût du projet est actuellement estimé à 250 millions US\$ sur lesquels 80 millions US\$ proviendraient du secteur privé. La Banque mondiale à travers l'IDA apportera 50 millions US\$ et le restant proviendra d'autres sources bilatérales/multilatérales et budgétaires. Actuellement, le Gouvernement a sélectionné un conseiller stratégique pour aider à affiner les paramètres de ce projet. L'engagement actif de la SFI sera sans doute sollicité durant la deuxième moitié de 2007.

21. **Le pôle commercial/industriel de Diamniadio partiellement financé par MCC.** Dans le cadre des efforts de développement de l'infrastructure du Gouvernement et des travaux publics et dans le cadre de la Stratégie de croissance accélérée, le pôle commercial/industriel a été désigné et soumis au MCA pour un financement. Des discussions avec MCC ont été engagées depuis longtemps et en juillet 2005, 6,5 millions US\$ ont été dégagés pour les études techniques et de faisabilité. Dans le cas de résultats favorables, le MCA pourrait apporter un financement de 300-400 millions US\$ pour réhabiliter les terres, fournir une infrastructure de base, améliorer l'accès des routes entre autres. Actuellement, le Gouvernement attend un investissement du secteur privé d'un même montant pour le pôle industriel. La SFI a engagé des pourparlers avec les responsables et a annoncé son appui dès que les projets seraient clairement définis.

22. **Télécommunications.** Dans le cadre de la troisième licence globale de téléphonie attribuée par le régulateur des télécoms, la SFI a exprimé sa volonté d'offrir son appui financier et technique au gagnant potentiel.

Assistance technique

23. **Marchés agricoles.** LA SFI apportera une assistance technique à une coentreprise horticole sénégalaise-espagnole pour renforcer les procédures et la gestion de l'entreprise. Le projet consistera à : i) mettre en application un système intégré d'informations de gestion ; ii) organiser des visites d'étude pour le nouveau directeur ; et iii) certifier les produits. Un projet de culture/traitement de la tomate recevra une assistance technique pour i) mieux structurer le plan d'affaires devant être financé par la SFI et ii) et un projet externe pour mieux former et organiser les futurs fournisseurs.

24. **Projet scolaire.** Tel qu'il a été expérimenté au Ghana, ce projet combine un investissement SFI doublé d'une assistance technique pour examiner les problèmes rencontrés par les écoles privées. La SFI et l'AFD travaillent actuellement sur une évaluation pour saisir l'importance et les caractéristiques des écoles privées au Sénégal. Ceci déterminera la demande potentielle de financement et permettra à la SFI et à une banque partenaire d'élaborer une mesure de partage des risques sur un nouveau portefeuille de prêts et d'évaluer les besoins en assistance technique du secteur des écoles privées au Sénégal.

25. **Tourisme.** PEP Afrique propose le développement d'un programme de place de marché électronique à mettre en application en partenariat avec l'Association du tourisme au Sénégal. Outre le développement et la promotion d'une place de marché électronique pour le tourisme (WorldHotel-Link.com) le programme vise aussi au renforcement des capacités dans les

associations sélectionnées de tourisme qui géreront le site, développeront et offriront une formation aux fournisseurs hébergés.

26. **ICT.** PEP Afrique propose de développer un programme d'assistance technique pour les entreprises du secteur dans le but d'offrir : i) une formation pour leur personnel, ii) des conseils stratégiques et de marketing bénéficiant des leçons apprises dans les autres centres extraterritoriaux où la SFI s'est engagée et, iii) des outils de base pour les PME afin de les rendre plus bancables. La SFI est en pourparlers avec d'autres donateurs y compris l'AFD pour promouvoir ce secteur prometteur qui pourrait devenir une source d'emploi. En conjonction avec ce programme d'assistance technique, la SFI pourrait apporter son soutien aux banques locales pour faciliter l'accès aux finances par les PME dans ce secteur.

Annexe 4 : Programme de la MIGA (CAS - Annexe B3)

Au 31/01/2007

Programme de garanties Engagements en cours de la MIGA (engagements bruts, US\$ millions)

En fin d'exercice	Ex. 01	Ex. 02	Ex. 03	Ex. 04	Ex. 05	Ex. 06	Ex. 07 (au 31/12/06)
Ventilation sectorielle							
Finance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Infrastructure	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1	13,7	12,2
Mines	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pétrole et gaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agroalimentaire/Manufacturier/Services/Tourisme	0,0	3,1	2,8	2,8	0,0	0,0	0,0
	0,0	3,1	2,8	2,8	15,1	13,7	12,2
Profil de risque							
Restriction de transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Expropriation	0,0	3,1	2,8	2,8	15,1	13,5	12,2
Guerre et troubles civils	0,0	0,5	0,1	0,1	15,1	13,5	12,2
Rupture de contrat	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	2,4	2,4
Engagements bruts de la MIGA dans le pays	0,0	3,1	2,8	2,8	15,1	13,5	12,2
Part des engagements bruts de la MIGA (%)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	-36,7	-33,8
Engagements nets de la MIGA dans le pays	0,0	2,8	2,5	2,5	13,6	12,3	11,0
Part des engagements bruts de la MIGA (%)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,4	-66,5	-59,6

Garantie émise par la MIGA à des investisseurs du Sénégal :

Nom de l'investisseur	Nom du projet	Pays d'accueil	Secteur d'activité
Sonatel	Malicom	Mali	Infrastructure

Liste des projets en cours au Sénégal :

	Nom de l'investisseur	Pays de l'investisseur	Secteur d'activité	Entrée en vigueur	Montant émis
Collecte et traitement des déchets solides urbains	Interna.	Italie	Infrastructure	09/07/2004	1,67
Collecte et traitement des déchets solides urbains	Interna.	Italie	Infrastructure	09/07/2004	0,73
Collecte et traitement des déchets solides urbains	S.p.A.	Italie	Infrastructure	09/07/2004	11,13
Collecte et traitement des déchets solides urbains	S.p.A.	Italie	Infrastructure	09/07/2004	2,21

Annexe 5: Programme de la MIGA (suite)

La MIGA n'a pas de programme TA (assistance technique) actif au Sénégal. Toutefois un certain nombre d'activités TA récentes ont été conclues, comprenant :

MSP

Le Sénégal était l'un des participants du Programme partenariat MIGA-Suisse (MSP) – un programme de facilitation d'investissement dans quatre pays africains, co-financé par le gouvernement suisse. Sous cette initiative, conduite avec succès en été 2006, la MIGA a appuyé l'Agence de promotion d'investissement national (APIX) dans ses efforts pour attirer le FDI dans la confection de vêtements, les textiles et les centres d'appels téléphoniques. Des activités mobiles ont été organisées pour cibler les investisseurs dans ces secteurs et ont donné lieu à un certain nombre d'investissements.

“Snapshot Africa”

La MIGA a publié un nouveau rapport régional intitulé « *Snapshot Africa* » au début 2006. Ce rapport donne les résultats d'une étude menée par la MIGA qui compare les coûts d'exploitation et les conditions offertes aux investisseurs dans six secteurs de neuf pays d'Afrique subsaharienne : Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Mozambique, Sénégal, Tanzanie, et Ouganda. Cette étude – qui vise à aider les intermédiaires chargés de la promotion des investissements dans les pays en développement à attirer des investissements étrangers directs (IED) – est la cinquième d'une série d'analyses sectorielles entreprises dans le cadre du programme *Global Enterprising Benchmarking* de la MIGA.

L'étude détermine, dans la perspective d'un investisseur, les avantages comparatifs de chaque pays à travers un instantané d'un secteur en un lieu et à un moment donné. Au total près de 300 investisseurs étrangers et nationaux ont été interrogés dans le cadre de cette étude. *Snapshot Africa* examine, du point de vue des investisseurs, le caractère attractif des six secteurs d'activités suivants : les textiles, la confection de vêtements, l'industrie alimentaire et les boissons, l'horticulture, le tourisme et les centres d'appels téléphoniques. Ces secteurs attirent aujourd'hui la plus grande portion de l'IED mobile en Afrique subsaharienne. L'étude examine de nombreux investissements florissants, mettant en évidence le potentiel inexploité de ces secteurs. Pour les éventuels investisseurs, *Snapshot Africa* contient des informations comparatives peu courantes sur les charges d'exploitation et les conditions offertes aux investisseurs dans les secteurs mentionnés plus haut et peut les aider à opérer des choix des lieux d'implantation de leurs activités.

Examen de la performance de l'Agence de promotion des investissements (IPA) de la MIGA

Le Sénégal a participé à l'examen de la performance IPA de la MIGA en 2006. Cet examen consiste en une enquête globale ambitieuse qui a mesuré de manière extensive la performance IPA au niveau de sa capacité à fournir des informations aux investisseurs. L'accès à des informations pertinentes liées aux investissements est critique pour les investisseurs durant le processus de sélection d'un site d'implantation. Les résultats de cette enquête sont actuellement

utilisés pour informer chaque agence participante de sa performance en comparaison avec celle des autres IPA et aux normes de pratiques d'excellence.

L'examen est constitué de deux parties : premièrement, chaque site web IPA a été examiné du point de vue des besoins d'informations d'un investisseur privé à la recherche de sites potentiels d'implantation pour un investissement. Les évaluations ont pris en compte la conception et l'architecture du site web, la qualité et la pertinence des informations et du contenu affiché sur le site et l'utilisation du site en tant qu'outil de marketing. Deuxièmement, l'étude a examiné les compétences de chaque IPA dans le traitement de demandes spécifiques venant d'investisseurs. L'étude a utilisé une approche d'« investisseur mystérieux » dans laquelle un investisseur anonyme soumet des questions à chaque IPA, laquelle est ensuite notée en fonction de la qualité de ses réponses.

Annexe 6 : Analyse conjointe du degré d'endettement tolérable du Sénégal par les services du FMI et de la Banque mondiale

La présente analyse porte sur la viabilité de la dette extérieure publique et de l'ensemble de la dette publique du Sénégal. Cette étude a été menée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale en ayant recours au cadre conjoint d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu établi par les deux institutions. Les données qui figurent dans cette analyse ont été actualisées par les services du FMI et les autorités sénégalaises à l'occasion de la mission de consultations au titre de l'Article IV conduite en octobre 2006.

1. **Les risques de surendettement sont faibles au Sénégal pour la période allant de 2006 à 2026, à en juger par le faible niveau actuel de la dette ; cette tendance devrait se confirmer si le déficit budgétaire reste inférieur à une moyenne de 4% du PIB, les taux d'intérêt réels inférieurs au taux de croissance du PIB réel et si le flux de ressources concessionnelles se maintient aux niveaux historiques.**³⁸ Dans le scénario de référence qui repose sur l'hypothèse que le déficit du budget et le flux de ressources concessionnelles se maintiendront aux niveaux habituels, le ratio valeur actuelle nette (VAN) de la dette publique totale (dette extérieure et dette intérieure) et garantie par l'État / PIB restera au-dessous du seuil stratégique durant toute la période de prévision. Le service de la dette publique totale garantie par l'État rapporté aux recettes (y compris le service de la dette à court terme) se multipliera par deux, passant à 30% en cinq ans si les nouvelles dettes contractées arrivent à échéance dans un délai moyen d'un an, comme c'est le cas maintenant. Les indicateurs montrent que le fardeau de la dette s'alourdit considérablement si les conditions d'emprunt se dégradent ou si le déficit budgétaire reste élevé.

Contexte général

2. **Les indicateurs de viabilité de la dette du Sénégal se sont nettement améliorés au terme du processus de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM).** Le Sénégal a atteint le point d'achèvement flottant de l'Initiative PPTE en avril 2004, après avoir bénéficié d'un allégement de dette de quelque 488 millions de dollars exprimé en VAN (soit environ 850 millions de dollars en valeur nominale).³⁹ Au titre de l'Initiative PPTE, le pays a bénéficié d'une remise de dette auprès du Koweït et de tous ses créanciers du Club de Paris, exception faite de la Suède. La Chine pour sa part s'est engagée à annuler la totalité de la dette du Sénégal. En 2005, le Sénégal remplissait les conditions requises pour bénéficier d'une autre annulation de dette dans le cadre de l'IADM lorsque le FMI, l'IDA et le Fonds africain de développement (FAfD) ont consenti à une remise de leurs créances, soit un montant nominal d'environ 1,4 milliard de dollars (représentant 19% du PIB en 2006 exprimé en VAN).⁴⁰ En conséquence de ces deux

³⁸ Le risque de surendettement est faible si tous les indicateurs de la dette se situent à un niveau nettement inférieur aux seuils d'endettement spécifiques du pays et les tests de vulnérabilité n'indiquent pas que les indicateurs sont résolument au-dessus des seuils pertinents.

³⁹ Voir : *Senegal: Enhanced Initiative for HIPC-Completion Point Document* (Country Report 04/130).

⁴⁰ La remise de dette consentie dans le cadre de l'IADM par le FMI est entrée en vigueur le 5 janvier 2006 et s'appliquait au stock de la dette accordée avant la fin de 2004 et toujours en cours à la fin de 2005.

initiatives, la VAN de l'encours de la dette extérieure publique garantie par l'État est estimée au niveau supérieur de 13% du PIB à la fin de 2006. La dette intérieure publique est estimée à environ 3% du PIB, y compris deux tiers de dette à long terme.

3. **Le niveau de risque semble également limité pour le secteur privé.** La Position des investissements internationaux, document préparé par la BCEAO pour la fin 2004, indique que le stock de la dette extérieure privée (y compris les actifs privés extérieurs) ne représente que 9% du PIB. La dette extérieure privée s'entend des crédits commerciaux (2% du PIB), créances en devise et dépôts effectués par les non résidents auprès des banques sénégalaises (3% du PIB) et des prêts contractés à l'extérieur (3% du PIB).

Méthodologie et scénario de référence

4. **En s'appuyant sur les directives établies par le cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu, les services ont étudié l'évolution de l'ensemble des indicateurs du stock de la dette publique et du service de la dette du Sénégal en fonction d'un scénario de référence et d'une batterie de tests de vulnérabilité.**⁴¹ Les tests de vulnérabilité servent à évaluer la probabilité pour un pays de se retrouver dans une situation de surendettement à l'avenir.⁴² L'analyse s'appuie sur des seuils indicatifs spécifiques de la dette extérieure publique garantie par l'État ; ces seuils prennent en compte la conclusion empirique suivant laquelle le niveau de dette extérieure que peut supporter un pays à faible revenu augmente en fonction de la qualité de ses politiques et institutions. L'Évaluation de la politique et des institutions nationales entreprise par la Banque mondiale en 2005 (CPIA) est l'outil qui permet de juger de la qualité de ces politiques et institutions. Selon cette évaluation, le Sénégal figure au rang des pays à forte performance. Les seuils indicatifs de la dette extérieure des pays de cette catégorie sont : i) un ratio VAN de la dette extérieure publique garantie par l'État / PIB, qui s'élève à 50% ; ii) un ratio VAN de la dette extérieure publique garantie par l'État / exportations, qui atteint les 200% ; iii) un ratio VAN de la dette extérieure publique garantie par l'État / recettes égal à 300% ; iv) un ratio de la dette extérieure publique garantie par l'État / exportations égal à 25% ; et v) un ratio du service de la dette extérieure à moyen et long termes publique garantie par l'État / recettes, qui est égal à 35%.

L'allègement accordé par l'IDA et le FafD n'a pris effet qu'en juillet 2006. La dette admissible à cette annulation concerne les crédits de l'IDA décaissés avant la fin de 2003 et les crédits du FafD décaissés avant la fin de 2004 et toujours en cours au moment où le pays a été admis à l'allègement.

⁴¹ Voir : « Cadre opérationnel d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu — Considérations supplémentaires », 28 mars 2005 (www.imf.org). Comparé à la méthodologie utilisée dans le contexte de l'Initiative PPTE, le nouveau cadre fait intervenir des changements méthodologiques dans le calcul de la VAN de la dette : a) une décote fixe de 5 %, contre l'application de décotes en fonction des devises concernées (suivant la méthodologie PPTE) ; b) les prévisions de taux de change publiées par les Perspectives économiques mondiales à la fin de l'année de référence ; et c) les exportations annuelles en lieu et place d'une moyenne des exportations établie sur trois ans comme dénominateur du ratio VAN dette / exportations.

⁴² Les tests types effectués dans le contexte de l'analyse de la soutenabilité de la dette extérieure figurent au tableau 2, et au tableau 4 pour l'analyse de la soutenabilité de la dette publique. Les tests de vulnérabilité les plus extrêmes (scénarios les plus défavorables) illustrés par les figures 1 et 2 et dont la présentation détaillée apparaît dans l'encadré 2 sont ceux qui présentent les indicateurs les plus défavorables en 2016.

5. Le scénario de référence qui est globalement en phase avec le second DSRP, repose sur les hypothèses suivantes :

- La tendance des résultats économiques observée au cours de la période 2000 à 2005 se poursuivra (encadré 1 et tableau 3). La croissance économique remontera d'environ 3,3% en 2006 pour se situer entre 4,9 et 5,6% durant la période de 2007 à 2026, soit 3,8 points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt réel moyen de la dette publique dans la même période. La reprise anticipée en 2007-08 sera entraînée par la baisse des cours internationaux du pétrole et par la résolution de la crise financière que connaît la société *Industries Chimiques du Sénégal – ICS*, la plus grande du Sénégal.⁴³ Au-delà de 2008, les réformes visant à améliorer l'environnement économique stimuleront l'investissement privé et accompagneront la croissance économique, avec un taux avoisinant les 5,1% par an observés durant la période de 2000 à 2005.⁴⁴
- Le déficit budgétaire global (les transferts y compris) se maintiendra en moyenne au-dessous du seuil de 4% du PIB entre 2007 et 2026.
- Le déficit du compte courant extérieur baissera entre 2007 et 2026, les exportations bénéficiant d'une croissance supérieure à celle des importations (encadré 1 et tableau 1). La croissance des exportations devrait également dépasser celle du PIB au cours de la même période, étant donné que la société ICS qui couvre près de 10% du total des exportations devrait reprendre progressivement ses activités entre 2007 et 2008, et que les réformes structurelles entreprises contribueront à l'élargissement de la base des exportations. À mesure que les cours du pétrole baissent et que la raffinerie locale reprend du service, la part des importations dans la formation du PIB devrait diminuer durant la période 2007-08. Comme le confirment les tendances actuelles, les envois de fonds des travailleurs émigrés augmenteront à un rythme supérieur à la croissance du PIB sur toute la période de prévision.
- Les emprunts concessionnels resteront constants au taux historique d'environ 3,5% du PIB tout au long de la période considérée, avec en moyenne 45,3% de don (soit 1,6% du PIB). Les autorités n'envisagent de contracter des emprunts extérieurs qu'à des taux concessionnels. Les besoins de financement non satisfaits par les ressources concessionnelles seront couverts quasi entièrement au moyen d'emprunts intérieurs à court terme contractés à des conditions concessionnelles, autrement dit, conformément à la stratégie de gestion de la dette mise en œuvre au cours des dernières années.

⁴³ Selon les prévisions, les cours du pétrole devraient baisser, passant de 68 dollars le baril au milieu de 2006 à 59 dollars le baril à la fin de la même année, puis remonter à 64 dollars à la fin de 2008. Ils devraient à nouveau baisser, atteignant 59 dollars le baril à la fin de 2011 et se stabilisant à ce niveau durant le reste de la période de prévision.

⁴⁴ Exception faite de l'année 2002 où une grave sécheresse a fait reculer la croissance du PIB à 0,7 %.

Encadré 1. Sénégal : Scénario de référence (2007-26) – Hypothèses clés

Croissance du PIB réel	devrait se situer à 5 % en moyenne par an.
Déficit du compte courant extérieur	baissera de 12 % du PIB en 2006 à 5,3 du PIB en 2026.
Déficit primaire	baissera du niveau de 5 % du PIB en 2006 pour se situer à 3,1 % au cours de la période 2007-26, conformément à la performance observée dans le passé.
Dons et emprunts concessionnels étrangers	demeureront au niveau constant de 3,5 % du PIB assortis de 45,3 % de don (soit 1,6 % du PIB).
Nouveaux emprunts intérieurs du secteur public	reposent sur l'hypothèse de ressources constituées à 95 % de titres à court terme et de 5 % d'obligations à long terme.
Taux d'intérêt de la dette intérieure privée, publique et garantie par l'État	située à une moyenne hypothétique de 4,5

Analyse de la soutenabilité de la dette extérieure

6. **Selon le scénario de référence, les indicateurs du fardeau de la dette extérieure publique garantie par l'État se maintiennent au-dessous des niveaux seuils tout au long de la période étudiée.** Le ratio VAN de la dette extérieure publique garantie par l'État / PIB augmente légèrement, passant de 13% en 2006 à 15% au plus tard en 2026 toujours suivant ce scénario, soit un niveau inférieur au seuil stratégique de 50% pour le Sénégal qui se classe parmi les pays à forte performance. De même, le ratio VAN de la dette extérieure publique garantie par l'État / exportations et le ratio VAN du service de la dette extérieure publique garantie par l'État / exportations devraient, suivant les prévisions, se maintenir à 56 et 6% respectivement, sur toute la période de prévision, soit à des niveaux inférieurs à leurs seuils stratégiques respectifs (figure 1 et tableau 2).

7. **Les indicateurs de la viabilité de la dette extérieure restent inférieurs aux seuils au cas où surviendraient les différents chocs passagers classiques, les cas les plus extrêmes y compris.**⁴⁵ Pour le Sénégal, le test de vulnérabilité le plus extrême serait l'effet conjugué de deux ans de baisse du taux de croissance du PIB, la croissance des exportations, les entrées de capitaux et la baisse de la valeur en dollar du PIB (encadré 2).⁴⁶ En cas de choc, la dette extérieure publique et garantie par l'État comme le service de la dette augmenteraient

⁴⁵ L'incidence que pourraient avoir des cas de dérapages budgétaires sur l'ensemble de la dette publique garantie par l'État est examinée dans la section suivante. Dans les tests, on suppose que les déficits de la balance des paiements sont financés par des emprunts publics. Les indicateurs de la dette publique garantie par l'État restent inchangés lorsque le déficit de la balance des paiements est financé par l'emprunt privé.

⁴⁶ L'ampleur des chocs dans les scénarios les plus défavorables est de loin plus marquée que les conséquences du retardement de la reprise de ses activités par la société ICS pendant un an, auquel cas le taux de croissance se situerait autour de 1,5 point de pourcentage au-dessous du seuil fixé dans le scénario de référence en 2007.

sensiblement, mais resteraient inférieures aux seuils de la période considérée (figure 1 et tableau 2).

Encadré 2. Sénégal : Tests de vulnérabilité types / (chocs passagers)

	Scénario de base	Scénarios les plus défavorables pour la viabilité de la dette publique et garantie par l'État	
		Analyse de la viabilité de la dette extérieure	Analyse de la viabilité de la dette publique (dette intérieure et dette extérieure)
Taux de croissance du PIB réel (%)	5,0	3,3 en 2007-08	2,3 en 2007-08
Croissance (%) des exportations (\$)	8,2	-1,0 en 2007-08	8,2
Transferts courants nets (% du PIB)	8,8	4,5 en 2007-08	8,8
Déflateur (évolution en %) du PIB (en \$)	2,1	-2,9 en 2007-08	2,1

8. **Les indicateurs de la dette sont influencés par les conditions d'emprunt.** Dans l'hypothèse où tous les nouveaux emprunts extérieurs (soit une moyenne annuelle de 3,5% du PIB) sont contractés à des taux concessionnels et comprennent en moyenne 45,3% d'élément de don, la VAN de la dette extérieure publique garantie par l'État rapportée au PIB n'augmenterait que de 2 points de pourcentage durant la période de prévision. En revanche, si tous les emprunts extérieurs nouveaux proviennent de sources non concessionnelles, ce ratio augmentera de 21 points de pourcentage et atteindra 34% en 2026 (figure 1 et tableau 2). Dans ce scénario, les indicateurs de la dette restent au-dessous du seuil durant la période de prévision, mais continuent de croître et finissent par le dépasser après la fin de la période considérée. Si le financement est de source non concessionnelle dans l'hypothèse la plus défavorable, le ratio VAN de la dette extérieure publique et garantie par l'État / PIB de 2008 sera plus élevé de 10 points de pourcentage que si le financement se faisait avec des ressources concessionnelles (figure 1). Ces résultats mettent en évidence la nécessité pour les pouvoirs publics d'observer scrupuleusement la stratégie de ne contracter d'emprunts extérieurs qu'à des conditions concessionnelles.

Analyse de la soutenabilité de la dette publique

9. **Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette publique reflètent bien ceux de la dette extérieure.** La VAN de l'ensemble de la dette publique garantie par l'État rapportée au PIB et la VAN de l'ensemble de la dette publique garantie par l'État rapportée aux exportations restent faibles sur toute la période de prévision, quand bien même la portion intérieure de la dette publique totale est constituée de ressources non concessionnelles. De même, le service de la dette à moyen et à court termes rapporté aux recettes reste faible dans le scénario de référence (encadré 1, figure 2, tableaux 3 et 4).

10. **Eu égard à la progression de la part de la dette intérieure à court terme, il n'est pas à exclure que les autorités se retrouvent face à des difficultés de refinancement au**

cours des 5 à 10 années à venir (figure 3). Dans l'hypothèse où se poursuit la stratégie actuelle qui consiste à émettre des titres à court terme pour combler le déficit de financement à moyen terme, le ratio total du service de la dette publique et garantie par l'État / recettes (le service de la dette à court terme y compris) se multipliera par deux pour se situer à 30% au plus tard en 2011 avant de se stabiliser au taux relativement élevé d'environ 42%, pour le reste de la période.⁴⁷ Ces projections font ressortir la nécessité pour le Sénégal de prolonger l'échéance des titres émis pour le financement de la dette publique et de promouvoir un marché primaire et un marché secondaire liquides permettant de financer la dette publique.

11. **La soutenabilité de la dette publique repose sur la diminution du déficit des finances publiques, le ramenant à un niveau moyen inférieur à 4% du PIB.** Au cas où le déficit de financement reste à son niveau de 2006 de 5,7% du PIB, (ce qui correspond à un déficit primaire de 5,0% du PIB) au cours de la période de prévision, le ratio VAN de la dette publique et garantie par l'État / PIB atteindra les 50% en 2021. Les besoins de financement créés par les déficits cumulés pourraient avoir pour effet d'évincer le secteur privé. Le ratio VAN de la dette totale / recettes et le ratio du service de la dette / recettes (y compris le service de la dette à court terme) suivraient la même évolution, atteignant respectivement 268% et 197% en 2026. Une fois de plus, ces perspectives mettent en lumière la nécessité pour les autorités de mener une politique budgétaire prudente à moyen terme (figure 2 et tableaux 3 et 4).

12. **Les chocs passagers à effets néfastes exigent de la part des autorités un rééquilibrage supplémentaire des finances publiques.** Le choc le plus extrême envisagé par l'analyse de la soutenabilité de la dette publique, qui implique une baisse à 2,3% par an de la croissance du PIB en 2007 et 2008 (soit un écart type de moins, comparé à la moyenne historique), entraînerait l'augmentation du ratio VAN de la dette publique totale garantie par l'État / PIB à 50% au plus tard à la fin de la période de prévision. Le ratio VAN de la dette publique totale garantie par l'État / recettes suivrait la même tendance et atteindrait les 200% en 2022. La constitution d'un volume conséquent d'engagements conditionnels représentant 10% du PIB de 2007 s'avère moins grave que le scénario le plus défavorable. Pour assurer que les indicateurs de la dette restent dans des limites raisonnables en cas de choc, le déficit budgétaire doit être ramené à un niveau inférieur à celui envisagé dans le scénario de référence (encadré 2, figure 2 et tableau 4).

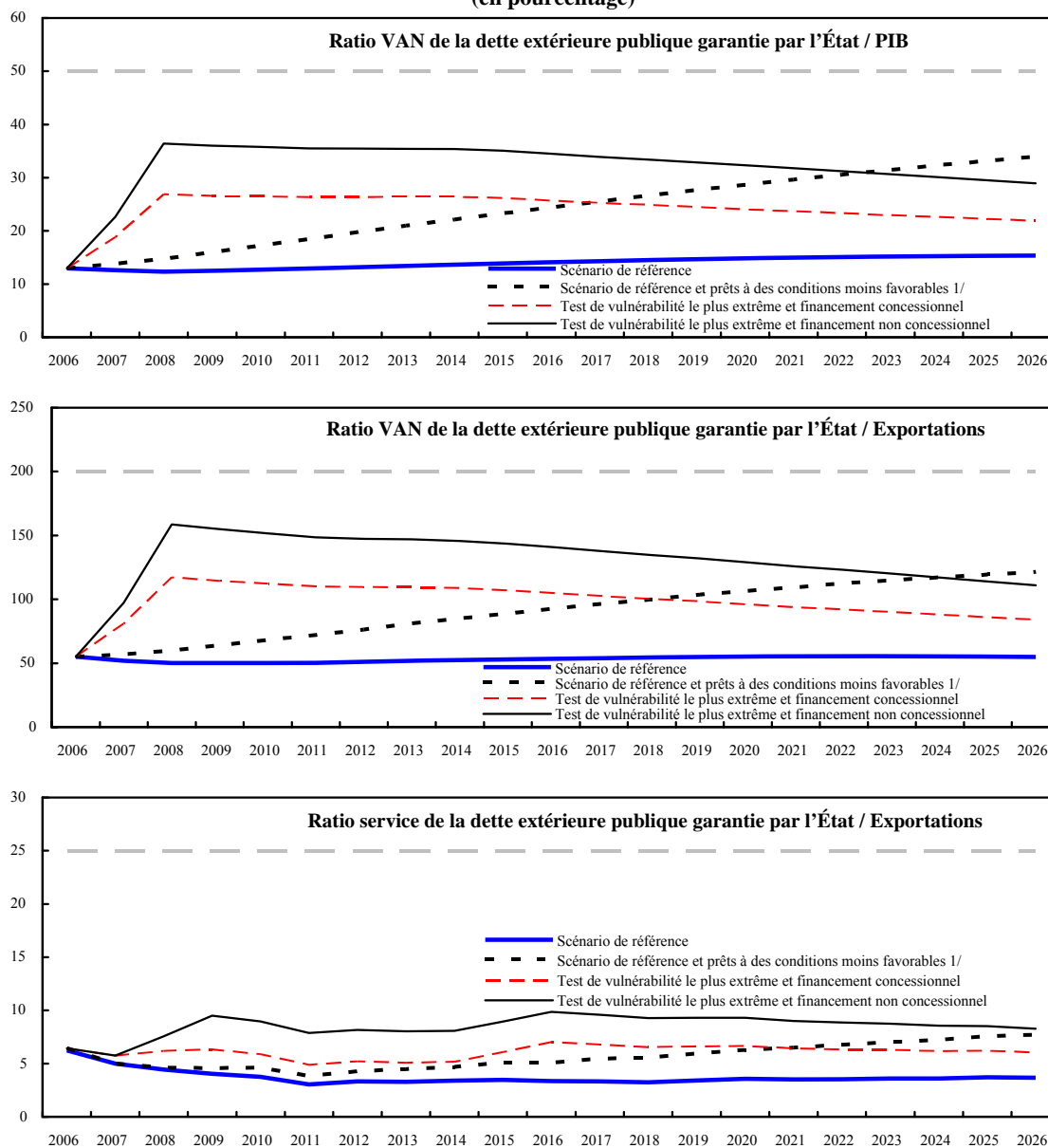
Conclusion

13. **Le risque de surendettement reste faible.** Les indicateurs de la dette augmentent fortement durant la période de prévision uniquement lorsque le déficit global des finances publiques demeure à son niveau de 2006, soit à 5,7% du PIB, ou si l'échéance moyenne de nouveaux emprunts intérieurs se maintient à un an ou moins. Au-delà de 2026, il ne pourrait y avoir surendettement que dans la mesure où la progression du PIB s'écarte des projections ou si tous les emprunts sont constitués de ressources non concessionnelles. Dans un tel cas de figure, il faudrait recourir à un rééquilibrage budgétaire supplémentaire pour assurer que le risque de surendettement reste faible. À la lumière de l'analyse ci-dessus de la viabilité de la

⁴⁷ Voir : « Cadre opérationnel d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu — Considérations supplémentaires », 28 mars 2005 (www.imf.org).

dette, le Sénégal se doit de poursuivre les efforts visant à adopter une discipline budgétaire rigoureuse, une stratégie prudente au regard du financement non concessionnel et de bonnes politiques de gestion de la dette.

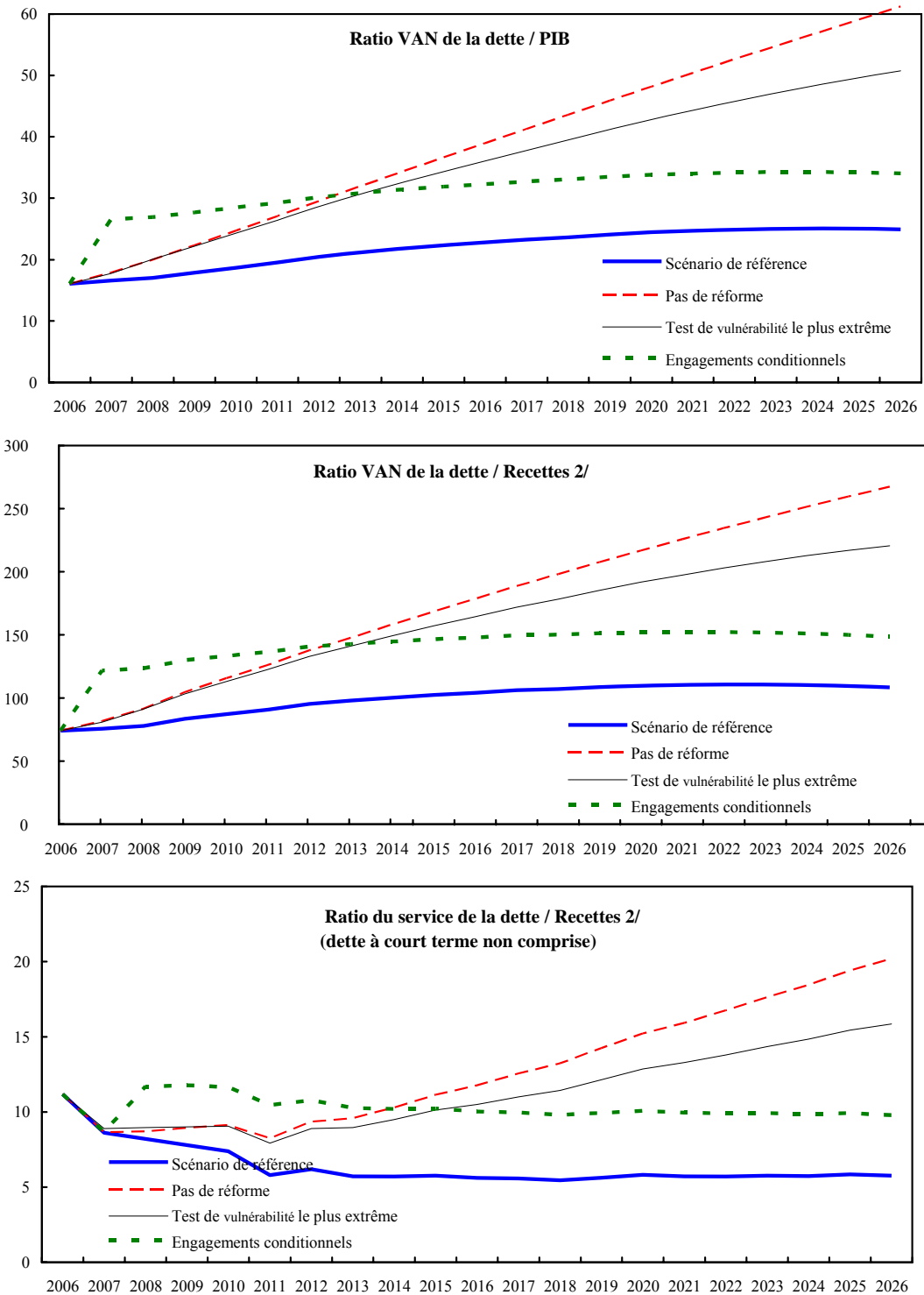
Figure 1. Sénégal : Indicateurs de la dette extérieure publique garantie par l'État
Évolution suivant différents scénarios, 2006-2026
(en pourcentage)



Source : projections et simulations des services

1/ Repose sur l'hypothèse que le taux d'intérêt appliqué aux nouveaux emprunts est supérieur de 3,5 points de pourcentage à celui du scénario de référence, la période de grâce et l'échéance étant en revanche identiques à celles du scénario de référence.

Figure 2. Sénégal : Indicateurs de la dette publique totale garantie par l'État - Évolution suivant différents scénarios, 2006-2026 1/

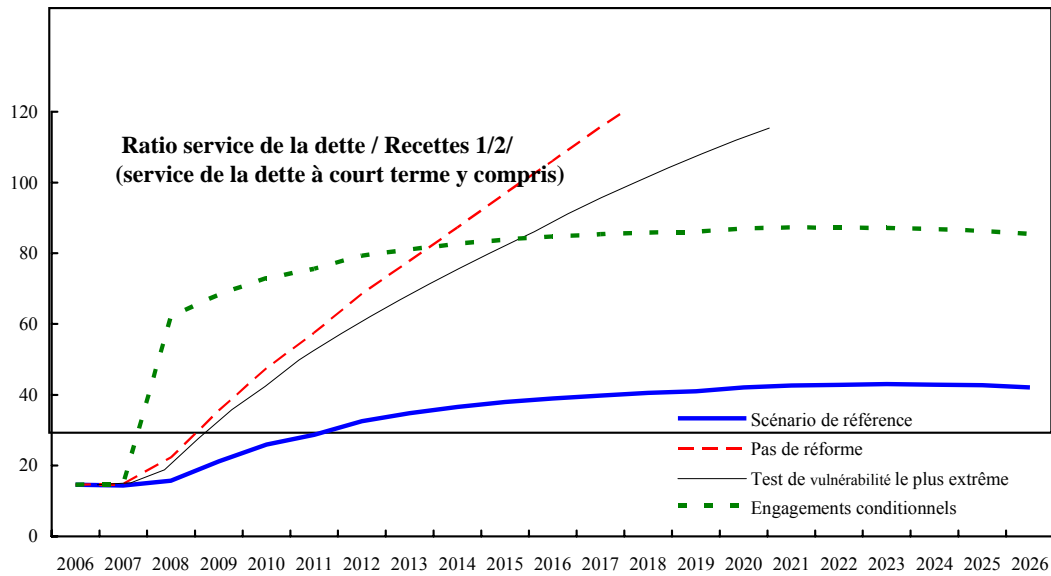


Source : projections et simulations des services.

1/ Le test de vulnérabilité le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2016.

2/ Les dons sont compris dans les recettes.

Figure 3. Sénégal : Indicateurs de la dette publique totale garantie par l'État – Évolution suivant différents scénarios, 2006-2026 ^{1/}



Source : projections et simulations des services.

1/ Le test de vulnérabilité le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2016.

2/ Les dons sont compris dans les recettes.

Tableau 1. Sénégal : Cadre d'analyse de la viabilité de la dette extérieure publique et garantie par l'État, Scénario de référence, 2006-2026 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réal						Moyenne Historique 6/	Écart type 6/	Projections									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005			2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006-11 Moyenne	2016	2026	2012-26 Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	76,1	74,0	81,5	72,6	70,9	61,2			43,1	43,7	44,0	44,0	44,1	44,0		43,1	38,4	
dont la dette publique et garantie par l'État	64,7	62,7	66,6	55,6	47,9	40,8			17,3	18,3	18,5	18,9	19,6	20,1		22,8	28,6	
Évolution de la dette extérieure	1,4	-2,1	7,5	-8,9	-1,7	-9,7			-18,1	0,7	0,2	0,0	0,2	-0,2		-0,2	-0,7	
Flux nets générateurs de dette identifiés	12,5	0,6	-1,8	-12,2	-5,0	1,5			8,6	6,3	4,9	4,3	3,8	3,4		2,7	1,0	
Déficit des transactions courantes hors intérêts	5,1	3,4	4,2	4,7	4,8	6,9	3,9	1,8	11,2	9,3	7,7	7,1	6,6	6,3	8,1	5,8	4,4	
Déficit de la balance des biens et services	9,3	9,0	10,4	12,2	12,8	15,7			19,8	17,6	16,0	15,5	15,0	14,8		14,4	13,2	
Exportations	27,9	28,7	28,5	26,8	27,4	26,2			23,6	24,3	24,6	24,9	25,3	25,7		26,3	28,0	
Importations	37,2	37,8	39,0	39,0	40,2	41,9			43,4	41,9	40,7	40,4	40,3	40,4		40,7	41,2	
Transferts nets du compte courant (néгатif = entrées)	-4,6	-6,2	-7,0	-7,9	-8,1	-9,1	-5,7	2,3	-9,1	-8,8	-8,9	-8,9	-9,0	-9,0	-9,0	-9,1	-9,4	
Autres flux du compte courant (néгатif = entrées nettes)	0,5	0,6	0,8	0,4	0,1	0,2			0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6		0,6	0,6	
IDE net (néгатif = entrées nettes)	-1,3	-0,8	-0,8	-0,7	-0,8	-1,2	-1,2	0,8	-1,5	-1,5	-1,6	-1,7	-1,8	-1,8	-1,7	-2,0	-2,2	
Dynamique de la dette endogène / 2	8,7	-2,0	-5,2	-16,1	-8,9	-4,3			-1,1	-1,5	-1,2	-1,1	-1,1	-1,1		-1,2	-1,2	
Contribution du taux d'intérêt nominal	1,4	1,0	1,3	1,5	1,4	1,1			0,7	0,7	1,1	1,0	1,0	0,9		0,9	0,6	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2,6	-3,4	-0,4	-4,3	-3,5	-3,6			-1,9	-2,2	-2,3	-2,1	-2,1	-2,0		-2,0	-1,8	
Contribution de l'évolution des prix et du taux de change	9,9	0,4	-6,1	-13,4	-6,8	-1,8			
Financement résiduel (3-4) 3/	-11,1	-2,7	9,3	3,2	3,3	-11,2			-26,7	-5,6	-4,7	-4,3	-3,6	-3,6		-2,9	-1,7	
dont les financements exceptionnels	-0,1	-0,4	-0,6	-1,0	-13,1	-2,3			-27,2	-1,3	-1,3	-1,2	-1,1	-1,1		-0,8	-0,4	
VAN de la dette extérieure 4/	33,1			38,8	38,1	37,8	37,5	37,3	36,8		34,4	25,1	
En pourcentage des exportations	126,4			164,5	156,9	153,5	150,5	147,4	143,5		130,9	89,8	
VAN de la dette extérieure publique garantie par l'État	12,7			13,0	12,6	12,3	12,5	12,7	12,9		14,1	15,4	
En pourcentage des exportations	48,5			55,0	52,0	50,1	50,0	50,2	50,3		53,6	54,9	
Ratio service de la dette / exportations (pourcentage)	12,6	16,8	15,6	15,8	23,6	21,6			16,2	13,4	17,8	17,3	16,7	15,6		13,9	8,8	
Ratio service de la dette publique garantie par l'État / exportations (pourcentage)	8,8	8,4	9,5	8,8	12,7	11,7			6,2	5,0	4,4	4,0	3,8	3,0		3,3	3,7	
Financement brut total nécessaire (milliards de dollars US)	0,3	0,4	0,4	0,6	0,8	1,0			1,2	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2		1,4	1,8	
Déficit des transactions courantes hors intérêts contribuant à stabiliser le ratio de la dette	3,7	5,5	-3,3	13,6	6,5	16,6			29,3	8,6	7,5	7,1	6,4	6,5		6,0	5,1	
Principales hypothèses macroéconomiques																		
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,2	4,6	0,7	6,7	5,6	5,5	4,4	2,0	3,3	5,6	5,6	5,2	5,0	5,0	4,9	5,0	5,0	5,0
Déflateur du PIB en dollar (évolution en pourcentage)	-11,7	-0,5	8,9	19,6	10,4	2,6	1,9	9,5	3,4	4,8	2,8	2,5	2,3	2,6	3,1	1,8	1,9	1,8
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1,7	1,3	2,0	2,4	2,2	1,7	2,0	0,4	1,3	1,8	2,6	2,4	2,4	2,3	2,1	2,2	1,6	2,0
Croissance des exportations de biens et services en dollar (évolution en pourcentage)	-11,9	7,0	9,0	19,7	19,3	3,4	4,4	10,8	-3,8	13,8	10,1	9,2	9,0	9,2	7,9	7,2	7,7	7,5
Croissance des importations de biens et services en dollar (évolution en pourcentage)	-3,3	5,5	13,1	27,7	20,1	13,0	7,8	11,4	10,4	6,9	5,4	7,2	7,1	8,0	7,5	6,9	6,9	7,0
Élément de don contenu dans les nouveaux emprunts du secteur public (en pourcentage)	40,9	45,3	53,5	45,0	45,2	47,1	46,2	45,6	45,6	45,6
<i>Pour mémoire :</i>																		
PIB nominal (en milliards de dollars)	4,7	4,9	5,4	6,8	8,0	8,6			9,2	10,2	11,1	11,9	12,8	13,8		19,3	37,5	

Source : simulations des services

1/ Comprend la dette extérieure publique et privée

2/ Soit $[r - g - \rho(1 + g)] / (1 + g + \rho + gp)$ fois ratio de la dette de la période antérieure où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollar.

3/ Comprend les financements exceptionnels (c-à-d. évolution des arriérés et de l'allègement de dette); évolution des actifs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution de l'évolution des prix et du taux de change.

4/ Hypothèse : la VAN de la dette privée est équivalente à sa valeur nominale.

5/ Intérêts payés de l'année en cours divisés par stock de la dette de la période antérieure.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement dérivés des 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

Tableau 2. Sénégal: Analyses de sensibilité des indicateurs clés de la dette extérieure publique, 2006-26 1/
(en pourcentage)

	Projections							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2016	2026
Ratio VAN de la dette / PIB								
Scénario de référence	13	13	12	12	13	13	14	15
A. Autre scénario								
Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	13	14	15	16	17	18	24	34
B. Tests des limites de confiance								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	13	13	13	13	14	14	15	16
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 3/	13	17	24	24	24	24	24	21
B3. Déflateur du PIB (\$) à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	13	14	16	16	16	16	18	19
B4. Flux nets hors dette à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 4/	13	19	25	25	25	25	25	22
B5. Combinaison de B1 et B4, avec un demi-écart type	13	23	36	36	36	36	34	29
B6. Dépréciation unique nominale de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 5/	13	18	17	17	18	18	20	22
Ratio VAN de la dette / exportations								
Scénario de référence	55	52	50	50	50	50	54	55
A. Autre scénario								
Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	55	57	60	64	68	72	93	121
B. Tests des limites de confiance								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	55	52	50	50	50	50	54	55
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 3/	55	85	139	137	134	132	128	108
B3. Déflateur du PIB (\$) à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	55	52	50	50	50	50	54	55
B4. Flux nets hors dette à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 4/	55	79	103	101	99	97	94	78
B5. Combinaison de B1 et B4, avec un demi-écart type	55	97	159	155	152	148	141	111
B6. Dépréciation unique nominale de 30 % par rapport au scénario de base en 2007 5/	55	52	50	50	50	50	54	55
Ratio du service de la dette								
Scénario de référence	6	5	4	4	4	3	3	4
A. Autre scénario								
Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	6	5	5	5	5	4	5	8
B. Tests des limites de confiance								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	6	5	4	4	4	3	3	4
B2. Croissance valeur des exportations à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 3/	6	6	8	9	8	7	9	8
B3. Déflateur du PIB (en \$) à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	6	5	4	4	4	3	3	4
B4. Flux nets hors dette à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 4/	6	5	6	6	6	5	6	6
B5. Combinaison de B1 et B4, avec un demi-écart type	6	6	8	9	9	8	10	8
B6. Dépréciation unique nominale de 30 % par rapport au scénario de base en 2007 5/	6	5	4	4	4	3	3	4
<i>Pour mémoire :</i>								
Hypothèse d'un élément de don dans le financement résiduel (c-à-d. financement en plus du scénario de base) 6/	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : projections et simulations des services.

1/ Hypothèse des tests de sensibilité : financement entièrement public à des conditions non concessionnelles en cas de choc, et non par le secteur privé.

2/ Hypothèse : Taux d'intérêt des nouveaux emprunts 3,5 points de pourcentage plus élevés que dans scénario de base ; périodes de grâce et échéances identiques au scénario de base

3/ Hypothèse : Valeurs des exportations à niveau constamment faible, mais part du compte courant dans PIB revient au niveau du scénario de base après choc (hypothèse implicite d'un ajustement compensatoire du niveau des exportations)

4/ Comprend transferts publics et privés ainsi que IDE

5/ La dépréciation s'entend de la baisse du rapport dollar / monnaie nationale, qui n'excède jamais les 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios sauf au scénario de financement moins favorable (autre scénario) dans lequel les conditions appliquées à tous les nouveaux financements tels que précisés dans la note 2.

Tableau 3. Sénégal : Cadre d'analyse de sensibilité du total de la dette publique et garantie par l'État, Scénario de référence, 2003-2026 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réal			Moyenne Historique 6/ Écart type 6/	Estimation						Projections				
	2003	2004	2005		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006-11 Moyenne	2016	2026	2012-26 Moyenne	
Dette du secteur public 1/	55,1	48,0	46,3		20,3	22,2	23,2	24,3	25,5	26,7		31,5	38,2		
dont la dette libellée en devise	51,1	44,4	42,9		17,0	18,2	18,5	18,9	19,5	20,0		22,8	28,6		
Évolution de la dette du secteur public	-13,4	-7,0	-1,7		-26,0	2,0	1,0	1,1	1,3	1,1		0,8	0,3		
Flux générateurs de dette identifiés	-13,9	-6,9	2,6		-24,3	1,7	1,3	1,3	1,4	1,1		0,9	0,3		
Déficit primaire	0,5	1,8	2,4	-0,2	1,7	5,0	3,7	3,4	3,4	3,4	3,7	3,0	2,6	3,0	
Recettes et dons	20,1	20,6	21,1		21,5	21,7	21,7	21,2	21,3	21,3		21,8	22,8		
dont : les dons	2,0	2,1	1,7		1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8		1,8	1,8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	20,6	22,4	23,4		26,5	25,4	25,0	24,7	24,7	24,8		24,8	25,4		
Dynamique de la dette automatique	-13,2	-6,1	2,8		-4,8	-1,0	-1,0	-1,1	-1,1	-1,2	-1,7	-1,4	-1,9	-1,5	
Contribution du taux d'intérêt / différentiel de croissance	-4,3	-3,1	-2,8		-1,9	-0,9	-0,9	-1,0	-1,0	-1,1		-1,4	-1,9		
dont : Contribution de la croissance du PIB réel	0,0	-0,2	-0,3		-0,5	0,2	0,3	0,1	0,2	0,1		0,1	-0,1		
dont : Contribution de la croissance du PIB réel	-4,3	-2,9	-2,5		-1,5	-1,1	-1,2	-1,1	-1,2	-1,2		-1,5	-1,8		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-8,9	-3,0	5,6		-2,9	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1			
Autres flux générateurs de dette identifiés	-1,1	-2,6	-2,6		-24,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,2		-0,8	-0,4		
Produits des privatisations (négatifs)	0,0	0,0	-0,1		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		
Reconnaissance d'engagements implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		
Allègement de dette (PPTE & autre)	-1,1	-2,6	-2,5		-24,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,2		-0,8	-0,4		
Autre	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		
Financement résiduel, y compris évolution des actifs	0,5	-0,1	-4,3		-1,7	0,2	-0,3	-0,2	-0,1	0,0		0,0	0,1		
VAN de la dette du secteur public		16,1	16,6	17,0	17,9	18,7	19,5		22,8	24,9		
dont la dette libellée en devise		12,7	12,6	12,3	12,4	12,6	12,9		14,1	15,3		
dont la dette extérieure		12,7	12,6	12,3	12,4	12,6	12,9		14,1	15,3		
VAN des engagements conditionnels (non compris dans la dette du secteur public)		
Financement brut nécessaire /2	2,8	6,4	6,4		8,0	6,8	6,6	7,7	8,7	9,3		11,2	11,8		
Ratio VAN de la dette du secteur public / Recettes (en pourcentage) 3/		74,7	76,3	78,5	84,1	87,9	91,4		104,7	109,0		
dont la dette extérieure		59,2	57,9	56,8	58,6	59,5	60,3		64,7	67,2		
Ratio service de la dette / Recettes (en pourcentage) 3/ 4/	12,8	18,4	15,8		11,2	8,6	8,2	7,8	7,4	5,8		5,6	5,8		
Déficit primaire stabilisant le ratio dette / PIB	13,8	8,9	4,1		31,0	1,7	2,4	2,3	2,2	2,3		2,2	2,3	2,2	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6,7	5,6	5,5	4,4	2,0	3,3	5,6	5,6	5,2	5,0	5,0	4,9	5,0	5,0	5,0
Taux d'intérêt nominal moyen appliqué à la dette en devise (en pourcentage)	1,7	2,0	1,9	1,8	0,5	0,9	2,0	2,1	1,5	1,6	1,3	1,6	1,3	1,1	1,3
Taux d'intérêt réel appliqué à la dette en monnaie nationale (en pourcentage)	2,0	3,2	0,7	0,2	2,3	9,8	6,7	6,7	5,1	4,4	4,3	6,1	2,5	1,3	2,2
Dépréciation du taux d'intérêt réel (en pourcentage, signe + indique dépréciation)	-15,4	-6,3	13,5	1,9	12,1	-7,2
Taux d'inflation (Déflateur du PIB, en pourcentage)	-0,1	0,4	2,4	2,0	1,4	3,1	2,5	2,3	2,2	1,8	1,8	2,3	1,8	1,9	1,9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrige de l'indice implicite des prix du PIB, en pourcentage)	15,4	14,8	10,2	9,3	10,4	16,8	1,3	4,0	3,7	5,2	5,3	6,0	5,0	5,3	5,2
Élément de don contenu dans les nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)			40,9	45,3	53,5	45,0	45,2	47,1	46,2	45,6	45,6	45,6

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le secteur public comprend l'administration centrale. Utilisation de la dette brute.

2/ Le financement brut nécessaire s'entend du déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Les dons sont compris dans les recettes.

4/ Le service de la dette s'entend de la somme de l'intérêt et de l'amortissement de la dette à moyen et long termes.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement dérivés des 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

Tableau 4. Sénégal : Analyse de sensibilité des indicateurs clés du total de la dette publique et garantie par l'État, 2006-2026

	Projections							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2016	2026
Ratio VAN de la dette / PIB								
Scénario de référence	16	17	17	18	19	20	23	25
A. Autres scénarios								
La balance primaire ne change pas depuis 2006	16	18	20	22	25	27	39	61
La croissance du PIB est en permanence plus faible 1/	16	17	17	19	20	21	29	46
B. Tests des limites de confiance 4/								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2007-2008	16	18	20	22	24	26	36	51
B2. Balance primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2007-2008	16	14	13	14	15	16	19	21
B3. Combinaison de B1 et B2, avec un demi-écart type	16	14	12	12	13	14	16	17
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	16	21	21	21	22	22	24	23
B5. Hausse de 10 % du PIB dans les autres flux générateurs de dette en 2007	16	27	27	28	28	29	32	34
Ratio NPV de la dette / Recettes 2/								
Scénario de référence	75	76	79	84	88	91	105	109
A. Autres scénarios								
La balance primaire ne change pas depuis 2006	75	82	92	105	116	127	179	268
La croissance du PIB est en permanence plus faible 1/	75	77	80	88	93	99	131	200
B. Tests des limites de confiance 4/								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2007-2008	75	81	92	104	114	123	165	221
B2. Balance primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2007-2008	75	66	60	66	70	73	87	93
B3. Combinaison de B1 et B2, avec un demi-écart type	75	64	54	59	62	65	75	74
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	75	97	96	100	102	103	109	102
B5. Hausse de 10 % du PIB dans les autres flux générateurs de dette en 2007	75	122	124	130	134	137	149	149
Ratio service de la dette / Recettes 2/ 3/								
Scénario de référence	11	9	8	8	7	6	6	6
A. Autres scénarios								
La balance primaire ne change pas depuis 2006	11	9	9	9	9	8	12	20
La croissance du PIB est en permanence plus faible 1/	11	9	8	8	8	6	7	13
B. Tests des limites de confiance 4/								
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2007-2008	11	9	9	9	9	8	11	16
B2. Balance primaire à la moyenne historique moins un écart type en 2007-2008	11	9	8	6	6	4	4	4
B3. Combinaison de B1 et B2 avec un demi-écart type	11	9	7	6	5	3	3	2
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	11	9	9	8	8	7	7	7
B5. Hausse de 10 % du PIB dans les autres flux générateurs de dette en 2007	11	9	12	12	12	10	10	10

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI

1/ Hypothèse : la croissance du PIB réel est égal à la référence moins un écart type divisé par la racine carrée de 20 (c-à-d. la durée de la période de prévision).

2/ Les dons sont compris dans les recettes.

3/ Non compris le service de la dette à court terme.

4/ Hypothèse : le financement résiduel (financement nécessaire en plus du scénario de base) est non concessionnel avec élément de don égal à zéro.

Annexe 7 : Consultations de la CAS et travail de proximité

27. Le processus de consultation CAS a été conçu dans le but d'être à l'écoute et de mieux comprendre les inquiétudes et les motivations des parties prenantes mais aussi de recevoir les échos de l'efficacité de l'assistance du Groupe de la banque. Cette annexe décrit les principales composantes du processus adopté par l'équipe de projet de la Banque à faire suivre au Gouvernement, au secteur privé, à la société civile et aux donateurs opérant au Sénégal.

Phase 1 : Janvier-mars 2006 – le chemin vers une note sur le concept CAS

28. Le processus de consultation a vu le jour au sein du WBG avec l'organisation d'une session de remue-méninges fin janvier 2006. Cette session a bénéficié d'une large participation du personnel de Washington ainsi que du WBG dans son ensemble (WBI, MIGA et SFI). Il en est ressorti un accord préliminaire sur les principaux défis rencontrés par le WBG dans son assistance au Sénégal et la formation d'une équipe CAS des membres représentatifs de la région Afrique pour la Banque ainsi que la formation d'unités techniques : SFI, MIGA et WBI. Cet accord a été transmis à l'esquisse CAS qui a ensuite été partagé avec l'équipe CAS, menant à la finalisation de la note de concept qui fut présentée et approuvée par l'Equipe de projet le 21 mars 2006.

29. Parallèlement au processus de consultation au sein du WBG, des consultations préliminaires avec des membres officiels du Gouvernement ont été lancées en février 2006, notamment avec l'unité en charge de la conception et de la supervision de la mise en œuvre du DSRP au fil du temps. Les principaux défis perçus par la Banque ont été exposés à un groupe de parties prenantes (dont des membres officiels du Gouvernement, des représentants d'ONG, des donateurs et des chercheurs) dans le cadre d'un atelier sur la pauvreté organisé conjointement par le Gouvernement et la Banque à Dakar le 27 février 2006. Le dialogue avec d'autres donateurs s'est établi au sein d'un groupe de travail organisé autour du DSRP, co-présidé par la Banque et le PNUD. L'objectif premier de ces consultations était d'être à l'écoute et d'améliorer la compréhension commune des conditions et des préoccupations du pays ainsi que de définir le rôle et les intérêts des diverses parties prenantes. Ces consultations ont permis de définir la structure de base de la CAS.

Phase 2: Avril-mai 2006: De la note de concept au document ROC

30. Le processus de consultation s'est intensifié au sein du WBG avec l'objectif de préparation de la matrice basée sur les résultats et présentée dans l'Annexe 1. Ce processus fut séquentiel. La première étape a été de partager la méthodologie proposée basée sur les résultats avec l'équipe intégrale CAS à travers une série de vidéo-conférences avec le bureau de Dakar, dirigées par Ronnie Hammad (AFTQK) et modérées par Susan Otis (HRSCE). Le TTL CAS et quelques membres sélectionnés de l'équipe ont également participé au programme de formation de l'Académie CAS organisé par l'OPCS. La deuxième étape consistait en quatre sessions dédiées à l'ébauche de la matrice basée sur les résultats et articulée autour du filtre de gouvernance et des trois objectifs formant la base de la CAS proposée. La troisième et dernière étape a

permis de finaliser l'ébauche de la matrice grâce à un processus d'itération impliquant le TTL et les principaux membres de l'équipe CAS.

31. Des consultations officieuses se sont poursuivies à Dakar. Une série de réunions ont été organisées par le bureau de Dakar pour échanger des informations et des opinions entre l'équipe CAS et des représentants : i) des médias ; ii) de la société civile ; et iii) du secteur privé. Des réunions de suivi ont été organisées avec des représentants du Gouvernement, dont le Ministre de l'économie et des finances pour partager la vision de la Banque mondiale et se mettre d'accord sur un calendrier de consultations dans le pays. Le 20 juin, un atelier d'une journée s'est tenu à Dakar au cours duquel l'équipe CAS a fait part de son point de vue et un débat s'est ensuivi sur les grandes lignes de la CAS proposée pour la période 2007-10. Ont également participé à cet atelier, des représentants des quatre groupes de travail appuyant la mise en œuvre du DSRP deuxième génération au Sénégal, comprenant : i) le Gouvernement central ; ii) les collectivités locales ; iii) la société civile et le secteur privé ; et iv) les donateurs.

Phase 3: Juillet 2006-mars 2007

32. Un processus de consultation plus officiel a été lancé dans le pays, suivi d'une réunion ROC . Il a principalement été géré par le Bureau national (sous la responsabilité du Coordinateur des informations) en étroite collaboration avec le TTL et avec l'appui du HRSCE. Il faut souligner que ces consultations étaient entièrement intégrées au processus participatif englobant la finalisation du DSRP par le Gouvernement. Non seulement les principales parties prenantes étaient identiques dans les deux processus mais aussi la Banque a co-présidé le groupe de donateurs impliqués dans le DSRP. Cette opportunité nous permet d'aligner parfaitement la CAS avec les priorités du DSRP.

33. Les consultations CAS ont également bénéficié des consultations GAC (décembre 2006-janvier 2007), donnant l'opportunité supplémentaire d'approfondir les questions complexes de gouvernance et de corruption. Les participants à toutes les sessions ont apprécié les consultations et les ont perçues comme une opportunité pour aborder et débattre sur les questions nationales, y compris i) le rôle de la société civile ; ii) une transparence et une efficacité plus grandes dans l'emploi des ressources publiques ; iii) la croissance et la transparence économiques ; iv) le climat d'investissement ; v) le développement humain /la croissance partagée ; vi) la responsabilisation du secteur public ; vii) le système judiciaire ; et viii) les mécanismes pour une gouvernance du secteur privé.

34. Enfin mais non des moindres, le processus de consultation incluait la présentation du deuxième DSRP au Directoire de la Banque, le 30 janvier 2007, permettant à l'équipe de projet de tenir compte des préoccupations et des commentaires du Directoire.

Annexe 8 : Harmonisation de la CAS et coordination avec les autres bailleurs de fonds

A. Contexte

35. L'ajustement de l'appui du WBG avec les objectifs DSRP ainsi que son harmonisation avec l'assistance d'autres partenaires constituent le noyau du programme CAS durant la période de l'exercice 07-10. Cet objectif est partagé par les autorités sénégalaises qui ont clairement fait état de leur volonté d'accroître l'efficacité de l'aide en accord avec leur engagement lors de la Déclaration de Paris. En particulier, la décision d'établir un plan d'action sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide est explicitement mentionnée dans le DSRP II. Le MEDF a mis en place un groupe de travail interne, présidé par le CSPLP et chargé de la préparation de ce plan d'action.

B. Développements récents

36. **Des progrès remarquables ont été réalisés par le gouvernement et ses partenaires de développement au cours des dernières années.** Les donateurs ont considérablement amélioré leur coordination dans le secteur de l'éducation, avec un meilleur alignement des cycles de projet et la préparation d'un manuel de procédures. La complexité du secteur ainsi que des obstacles dans les capacités de mise en œuvre au sein du Gouvernement ont entraîné la décision selon laquelle différents types d'instruments d'aide étaient toujours nécessaires à ce moment donné. Quelques partenaires (France, Pays-Bas, UE et Canada) travaillent sur la mise en application d'un appui budgétaire sectoriel et d'autres ont décidé de financer conjointement des activités de renforcement des capacités (Banque mondiale et France). Cette harmonisation accrue permet d'aboutir à des réalisations du Gouvernement, notamment un MTEF sectoriel, un cadre politique mené par le Gouvernement, une unité au sein du Ministère de l'éducation servant de point de mire pour les relations donateurs-gouvernement et une matrice commune des objectifs.

37. Pareillement, les donateurs actifs dans la réforme de gestion financière publique appuient conjointement un programme mené par le Gouvernement. La Banque mondiale a créé un fonds de dépôt pour harmoniser le financement de ce programme. Un Mémoire de compréhension (MOU) formalisera bientôt la forte coordination existant entre les donateurs apportant un soutien budgétaire général, y compris la Banque à travers une série de PRSC. Au niveau de la décentralisation et du développement local, le gouvernement a élaboré avec l'appui de la Banque mondiale, un programme national (Programme national de développement local – PNDL) dont l'objectif est de canaliser toutes les activités de développement local. Le récent Projet de développement participatif approuvé par l'IDA appuiera le PNDL et tous les donateurs acceptant de participer au PNDL dès que les projets existants seront clos, opérant ainsi progressivement une approche au niveau du secteur. Dans le secteur de l'eau, tous les donateurs se sont mis d'accord pour utiliser l'unité intégrée de coordination de projet mise en place au sein du Ministère des ressources en eau. Dans la plupart des secteurs, les donateurs établissent une coordination à travers des groupes de travail du secteur et ont

convenu de nommer un porte-parole des donateurs pour les pourparlers avec le Gouvernement.

38. **Ces réalisations sont encourageantes mais sont encore trop limitées.** Les relations entre les donateurs et le Gouvernement doivent être considérablement améliorées et des actions doivent être entreprises par les deux parties.

39. Une enquête sur les partenaires les plus importants menée par la Banque mondiale au premier trimestre 2006 confirme qu'un grand nombre de donateurs sont très actifs au Sénégal, avec un portefeuille total estimé à environ 2,3 milliards US\$, fin 2005 et comprenant 500 projets. Les donateurs sont dans l'ordre décroissant : la Banque mondiale, la Banque africaine pour le développement, l'Union européenne et USAID (Tableau 1).

Tableau 1: Récapitulatif de l'aide au Sénégal – fin 2005

Partenaires du développement	Montant du portefeuille fin 2005 Millions US\$	Nombre de projets	% Dons	Nombre de projets co-financés
SCAC	44,3	30	100,0	3
ONUDI	6,0	8	100,0	5
AFD	171,9	23	62,0	8
Espagne	3,6	15	100,0	3
ACDI	65,2	50	100,0	0
Japon	0,2	17	100,0	1
Autriche	8,5	9	100,0	3
BAD	338,7	18	14,0	8
FAO	8,9	49	100,0	22
FMI	35,2	1	0,0	0
Belgique	43,8	14	100,0	6
Banque mondiale	672,2	17	0,0	8
Grande-Bretagne	3,0	10	100,0	0
KFW-GTZ	91,8	10	100,0	4
PNUD-FENU	44,0	52	100,0	9
Luxembourg	43,0	23	100,0	4
UE	370,9	42	100,0	1
Suède	11,0	3	100,0	0
USAID	215,8	5	100,0	0
UNIFEM	3,3	11	100,0	0
PAM	13,7	4	100,0	0
Italie	21,2	11	100,0	0
Suisse	2,0	4	100,0	0
Pays Bas	22,6	22	100,0	9
OMS	6,3	2	100,0	0
UNICEF	33,6	14	100,0	14
BIT	10,1	10	100,0	10
Total	2290,8	474	88%	118

Source: Enquête des donateurs

40. **Cette enquête révèle aussi un certain nombre d'inquiétudes.** Le nombre de projets actifs est très élevé (474 fin 2005, pour un montant moyen de seulement 5 millions de dollars), avec une faible proportion de projets co-financés (1 sur 4). Certains secteurs sont fortement appuyés par les donateurs (éducation, santé, développement rural, gouvernance et décentralisation, développement du secteur privé), donnant lieu à des problèmes accrus de coordination. Les activités de gestion de projet (passation des marchés, surveillance, rapports financiers, audit etc) pèsent très lourd sur les capacités limitées de l'administration sénégalaise, d'autant plus que les efforts d'harmonisation sont encore restreints. L'appui budgétaire représente uniquement 10% de toutes les aides versées au Sénégal. L'alignement de l'aide avec les priorités DSRP n'est pas satisfaisant, le troisième objectif recevant très peu d'attention de la part des donateurs. Sur les quatre objectifs, certains secteurs reçoivent une part infime de financement, c'est le cas du secteur de l'énergie qui bénéficie seulement de 2% des ressources d'aide totales.

41. L'enquête de la Banque mondiale a également mis à jour l'écart profond entre les décaissements des donateurs et les flux d'aide reportés dans le TOFE. Les données du MEF sur les projets et programmes en cours, ainsi que sur les décaissements prévisionnels et effectifs sont partielles et non mises à jour. En maintes occasions, les donateurs ne transmettent pas les données essentielles au MEF ou les transmettent trop tard. Les responsabilités au sein du MEF concernant la surveillance des programmes d'aide sont floues et se répartissent dans plusieurs unités. Enfin, plusieurs donateurs, y compris les plus importants ne participent pas aux réunions et n'œuvrent pas à une amélioration de l'efficacité de l'aide.

**Tableau 2 : Décaissements des donateurs (exécutés et programmés), 2003-2010
(Millions US\$)**

	DECAISSEMENTS				DECAISSEMENTS PROGRAMMES					
	2003	2004	2005	2003-2005	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
AIDE BUDGETAIRE	5,5	59,9	43,7	109,1	139,9	114,3	110,8	119,8	100,8	585,7
CREDITS	5,0	52,4	13,8	71,3	88,0	51,8	44,5	44,5	30,0	258,7
DONS	0,5	7,5	29,9	37,8	52,0	62,5	66,3	75,3	70,8	327,0
APPUI PROGRAMME/PROJET	498,1	684,3	765,9	1 948,4	547,8	564,8	537,1	509,9	489,9	2 649,4
CREDITS	76,1	104,6	117,0	297,7	83,7	86,3	82,1	77,9	74,8	404,8
DONS	422,0	579,8	648,9	1 650,7	464,1	478,5	455,0	432,0	415,0	2 244,6
OBJECTIF 1 – CREATION DE RICHESSES	186,1	261,2	262,3	709,6	267,1	295,2	309,8	290,3	317,8	1 480,1
OBJECTIF 2 – RENFORCEMENT DES CAPACITES	90,4	139,3	199,8	429,5	185,8	165,4	125,3	129,1	107,0	712,6
OBJECTIF 3 – GROUPES VULNERABLES	15,0	19,1	34,1	68,2	31,3	6,6	6,8	3,5	3,5	51,7
OBJECTIF 4 – GOUVERNANCE ET PROCESSUS PARTICIPATIFS	206,7	264,7	269,7	741,1	63,7	97,7	95,1	86,9	61,7	405,0
TOTAL DECAISSEMENTS	503,6	744,2	809,6	2 057,5	687,7	679,1	647,9	629,7	590,7	3 235,1
TOTAL CREDITS	81,1				157,0					
TOTAL DONS	422,5	587,3	678,8	1688,5	516,1	541,0	521,3	507,3	485,9	2 571,6
MEMOS:										
CREDITS EN% DU TOTAL DES DECAISSEMENTS	16,1%	21,1%	16,2%	17,8%	25,0%	20,3%	19,5%	19,4%	17,7%	20,4%
DONS EN% DU TOTAL DES DECAISSEMENTS	83,9%	78,9%	83,8%	82,2%	75,0%	79,7%	80,5%	80,6%	82,3%	79,6%
APPUI BUDGETAIRE EN% DU TOTAL	1,1%	8,0%	5,4%	5,3%	20,3%	16,8%	17,1%	19,0%	17,1%	18,1%
TOTAL CREDITS	81,1	157,0	130,8	369,0	171,6	138,0	126,6	122,4	104,8	663,5
TOTAL DONS	422,5	587,3	678,8	1688,5	516,1	541,0	521,3	507,3	485,9	2 571,6
MEMOS:										
CREDITS EN% DU TOTAL DES DECAISSEMENTS	16,1%	21,1%	16,2%	17,8%	25,0%	20,3%	19,5%	19,4%	17,7%	20,4%
DONS EN% DU TOTAL DES DECAISSEMENTS	83,9%	78,9%	83,8%	82,2%	75,0%	79,7%	80,5%	80,6%	82,3%	79,6%
APPUI BUDGETAIRE EN% DU TOTAL	1,1%	8,0%	5,4%	5,3%	20,3%	16,8%	17,1%	19,0%	17,1%	18,1%
TOTAL CREDITS	81,1	157,0	130,8	369,0	171,6	138,0	126,6	122,4	104,8	663,5

Source : Enquête des donateurs.

42. **L'enquête de surveillance de la Déclaration de Paris tire des conclusions très similaires.** Il existe des disparités très grandes entre les niveaux de l'aide décaissée par les donateurs et les montants reportés au gouvernement, ainsi qu'entre les décaissements prévisionnels et effectifs. En outre, l'enquête montre que les donateurs maintiennent un grand nombre de PIU (60) parallèles et coordonnent une très petite fraction de leurs missions (seulement 22% des missions annuelles sont communes) et que la plupart d'entre eux ont encore beaucoup de chemin à faire pour entreprendre conjointement leurs travaux analytiques.

43. **Par ailleurs, plusieurs entraves au sein de l'administration sénégalaise ralentissent le mouvement vers un appui du budget et des programmes.** Un diagnostic commun de ces obstacles structurels devrait être rapidement effectué. Les éléments suivants, dont certains figurent dans le DSRP-II, sont susceptibles de ressortir de cette étude. Les capacités administratives sont toujours limitées et plusieurs donateurs comptent sur les unités de projet indépendantes ou parallèles pour mettre en œuvre leurs projets, ce qui par la suite affaiblit les capacités des ministères. Le Gouvernement n'a pas encore formulé une stratégie nationale de renforcement des capacités, laquelle serait répercutée dans les politiques sectorielles et sur laquelle les donateurs pourraient s'aligner et harmoniser leur appui. De graves limitations dans les politiques de recrutement et de rémunération du Gouvernement sénégalais empêchent l'administration d'offrir des services de base essentiels, notamment en dehors de Dakar.

C. Recommandations

44. **Le plan d'action d'harmonisation annoncé dans le DSRP-II devrait viser à surmonter ces difficultés.** En accord avec la responsabilisation mutuelle préconisée par la Déclaration de Paris, il ne serait pas logique d'établir une liste de conditions (Gouvernement ou partenaires) mais plutôt de déclencher un cercle vicieux dans lequel les donateurs et le Gouvernement construiraient ensemble les bases pour une aide plus efficace. Plusieurs pays, y compris des pays africains ont déjà mis en place de tels plans d'action ou sont en voie de le faire (Mali, Rwanda, Tanzanie — où le programme d'efficacité de l'aide englobe un ensemble d'activités très riche et très varié).

45. **Un tel plan d'action pourrait être basé sur la liste des indicateurs de la Déclaration de Paris et définir des méthodologies précises, des phases et des cibles.** Il devrait être constitué d'un ensemble d'actions cohérentes, chaque partie se construisant à partir des réalisations obtenues dans les autres parties, et comporter des responsabilités partagées entre le Gouvernement et les donateurs. Ses axes principaux pourraient être les suivants :

- Améliorer la qualité du dialogue entre le Gouvernement et les partenaires.
- Améliorer la gestion et la surveillance de l'aide par le Gouvernement (MEF et ministères du secteur).
- Améliorer l'alignement de l'aide avec les priorités DSRP.
- Harmoniser les activités de renforcement des capacités autour d'une stratégie définie par le Gouvernement.
- Réduire la dispersion de l'aide.

- Poursuivre la réforme de la gestion financière publique, et dans une plus large mesure améliorer la gouvernance.
- Harmoniser les procédures des donateurs, augmenter l'appui du budget et des programmes.

46. **L'ébauche de ce plan d'action devrait être réalisée lors de l'exercice de surveillance de la Déclaration de Paris.** Les cibles numériques du plan d'action seraient déterminées en fonction de la ligne de référence 2005, puisqu'il procède du questionnaire de surveillance de la Déclaration de Paris. Le Gouvernement pourrait faire participer à cet exercice les donateurs n'ayant pas pris part à l'enquête de surveillance de la Déclaration de Paris ou n'ayant pas répondu au questionnaire de la Banque mondiale. Les partenaires doivent préparer les ressources nécessaires à la préparation et la mise en œuvre de ce plan. En prenant exemple sur les résultats obtenus ou sur les efforts en cours dans des pays comme le Rouanda, le Ghana ou le Mali, le Ministère des finances devrait désigner une cible pour mener les travaux avec l'appui actif des donateurs et un groupe de travail dédié à l'efficacité de l'aide gouvernement-donateurs devrait être établi.

47. La Banque mondiale devrait jouer un rôle actif en facilitant, et dans certains cas, en menant l'effort commun pour établir de nouvelles approches de programme pour une harmonisation améliorée. Dans des secteurs tels que le développement agricole, les transports ou l'environnement, ou l'appui à la mise en valeur du fleuve Sénégal, les donateurs et le Gouvernement posent activement les jalons de la mise en application d'approches sectorielles et dans certains cas, ont déjà convenu d'une supervision commune et de besoins de surveillance communs. La Banque devrait être flexible et adopter une approche proactive concernant la restructuration de projet pour appuyer toute nouvelle approche sectorielle et réduire le fardeau administratif pesant sur l'administration sénégalaise. Pareillement, la Banque devrait s'efforcer d'entreprendre conjointement toute nouvelle Activité analytique et de conseil.

Annexe 9 : Le Sénégal en bref (CAS Annexe A2)

Balance des paiements et commerce	2000	2005
(millions US\$)		
Exportations totales de marchandises (fob)	922	1,543
Importations totales de marchandises (cif)	1,340	2,872
Commerce net de biens et services	-418	-1,329
Remises des travailleurs et compensation des employés (reçus)	217	617
Balance des comptes courants en % du PIB	-201	-696
	-4.3	-8.1
Réserves, y compris or	385	1,261

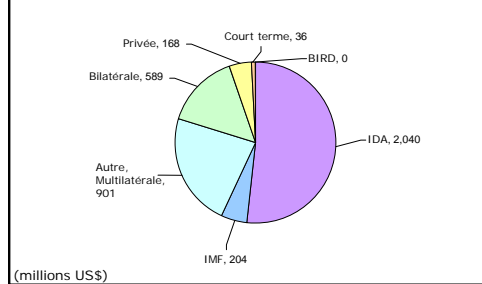
Finances du gouvernement central

(% du PIB)	2000	2005
Revenu	17.3	19.9
Recette fiscale	16.9	19.7
Dépenses	18.7	24.3
Liquidités surplus/déficit	-1.4	-4.4
Taux d'impôt marginal le plus élevé (%)		
Particulier	50	0
Entreprise	35	..

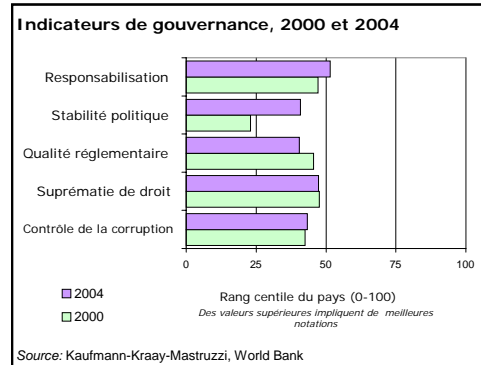
Dettes extérieures et flux de ressources

(millions US\$)	2000	2005
Dettes totales en cours et décaissées	3,607	3,938
Service de la dette totale	224	335
Allègement de la dette PPTe et MDRI (attendu, flux)	850	..
Dettes totales (% du PIB)	82.3	51.6
Service de la dette totale (% des exportations)	13.9	11.4
Investissement étranger direct (flux nets)	63	70
Capitaux propres du portefeuille (flux nets)	-2	4

Composition de la dette extérieure totale, 2004



Développement du secteur privé	2000	2005
Temps requis pour monter une entreprise (jours)	-	57
Coût de lancement d'une entreprise (% du PIB par habitant)	-	108.7
Temps pour enregistrer une propriété (jours)	-	114
Perçu comme une contrainte majeure dans les affaires (% de dirigeants interrogés ayant répondu oui)		
Coût de financement	..	65.3
Accès au financement	..	55.4
Capitalisation en bourse (% du PIB)
Succursales banque (pour 100 000 personnes)



Technologie et infrastructure	2000	2004
Routes pavées (% du total)	29.3	29.3
Souscripteurs ligne fixe et téléphone portable (pour 1000 personnes)	44	72
Exportations haute technologie (% exportations de fabrication)	7.6	6.5

Environnement

Terres agricoles (% terres)	42	42
Zone forestière (% terres, 2000 et 2005)	46.2	45.0
Zones nationales protégées (% terres)	..	11.6
Ressources en eau de source par habitant (mètres cube)	..	2,266
Retrait eau de source (% des ressources internes)	..	8.6
Emissions gaz carbonique par habitant (mt)	0.37	0.38
PIB par unité de consommation d'énergie (2000 PPP US\$ par kg équivalent pétrole)	5.1	5.2
Consommation d'énergie par habitant (kg équivalent pétrole)	284	287

Portefeuille du Groupe de la banque	2000	2005
(millions US\$)		
BIRD		
Dettes totales en cours et décaissées	1	0
Décaissements	0	0
Remboursements	3	0
Règlement des intérêts	0	0
IDA		
Dettes totales en cours et décaissées	1,330	2,060
Remboursements	92	182
Service de la dette totale	19	46
SFI (exercice)		
Portefeuille – total décaissé et encours	23	45
Dont propre compte SFI	13	34
Décaissements pour propre compte SFI	5	1
Ventes du portefeuille, prépaiements et remboursements pour propre compte SFI	2	3
MIGA		
Exposition brute	0	15
Nouvelles garanties	0	0

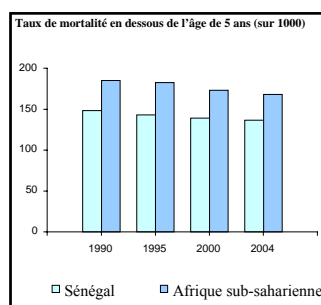
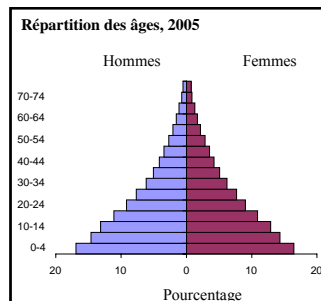
Note : Note : les chiffres en italique se rapportent à d'autres années que celles spécifiées. Les données 2005 sont des estimations préliminaires
 ...indique que les données ne sont pas disponibles. .. indique que l'observation n'est pas applicable

3/21/07

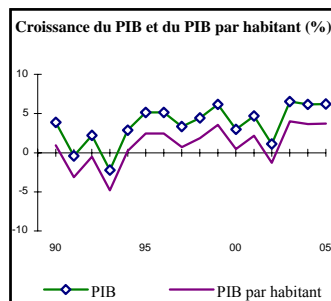
Science économique du développement, Groupe de données de développement (DECDG)

Principaux indicateurs économiques

	Sénégal	Afrique sub-saharienne	Faible revenu
(2005)			
Population, mi-année (millions)	10.8	741	2,353
Surface (milliers km carrés)	197	24,265	29,265
Croissance population (%)	2.4	2.1	1.8
Population urbaine (% population totale)	42	35	30
RNB (méthode Atlas, milliards USS)	7.7	552	1,364
RNB par habitant (méthode Atlas, USS)	710	745	580
RNB par habitant (PPP, dollar international)	1,770	1,981	2,486
Croissance PIB (%)	5.5	5.3	7.5
Croissance PIB par habitant (%)	3.1	3.1	5.6
(estimation la plus récente, 2000-2005)			
Ratio de pauvreté en effectifs à 1 USS/jour (PPP, %)	24 ^a	44	..
Ratio de pauvreté en effectifs à 2 USS/jour (PPP, %)	66 ^a	75	..
Espérance de vie à la naissance (années)	56	46	59
Mortalité infantile (sur 1000 naissances)	78	100	80
Malnutrition infantile (% d'enfants de moins de 5 ans)	23	29	39
Alphabétisation des adultes, hommes (% 15 ans et plus)	51	..	73
Alphabétisation des adultes, femmes (% 15 ans et plus)	29	..	50
Inscription à l'enseignement primaire, hommes (% groupe d'âge)	83	99	110
Inscription à l'enseignement primaire, femmes (% groupe d'âge)	77	87	99
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population)	76	56	75
Accès à des installations sanitaires améliorées (% de la population)	57	37	38



Flux d'aide nets	1980	1990	2000	2005 ^b
(millions USS)				
ODA net et aide officielle	263	818	423	1,052
Les 3 premiers donateurs (en 2004)				
France	108	230	147	510
Japon	5	82	48	50
Etats-Unis	36	57	23	50
Aide (% RNB)	9.1	14.9	9.9	14.1
Aide par habitant (USS)	44	103	41	92
Tendances économiques à long terme				
Prix à la consommation (change % annuel)	8.7	0.3	0.7	1.7
Déflateur implicite du PIB (change % annuel)	11.5	1.2	3.3	2.4
Taux de change (moyenne annuelle, national par USS)	211.3	272.3	710.1	527.5
Indice termes de l'échange (2000 = 100)	99	99	100	96



	1980-90	1990-2000	2000-05
(Croissance annuelle moyenne en %)			
Population, mi-année (millions)	5.5	7.3	9.5
PIB (millions USS)	3,503	5,717	4,692
(% du PIB)			
Agriculture	17.9	17.9	16.9
Industrie	17.9	19.9	20.5
Fabrication	12.0	13.7	12.9
Services	64.2	62.2	62.7
Dépenses de consommation finale des ménages	73.1	79.2	76.0
Dépenses de consommation finale du gouvernement	24.8	18.4	12.8
Formation de capital brut	14.6	18.0	22.4
Exportations de biens et de services	23.9	25.4	27.9
Importations de biens et de services	38.4	32.2	37.2
Epargne brute	0.1	-0.5	14.6
	2.9	2.6	2.4
	2.6	3.1	4.6
	1.7	2.8	1.3
	3.1	3.8	5.3
	3.0	3.0	3.7
	2.7	2.9	5.1
	3.2	2.8	4.4
	0.5	0.9	1.8
	5.4	0.3	9.2
	4.0	2.8	2.5
	3.4	2.4	5.0
	0.6	10.3	8.5

Note : les chiffres en italique se rapportent à d'autres années que celles spécifiées. Les données 2005 sont des estimations préliminaires. indique que les données ne sont pas disponibles.
a. l'estimation de la pauvreté du pays se rapporte à 1995. b. les données d'aide se rapportent à 2004.

Science économique du développement, Groupe de données de développement (DECDG)

Annexe 10 : Principaux indicateurs économiques (CAS Annexe B6)

Indicateur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Comptes nationaux (en% PIB aux prix du marché actuel)											
Produit intérieur brut	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Agriculture	16,9	16,3	13,6	15,5	14,0	14,4	14,7	14,5	14,4	14,2	14,2
Industrie	20,5	21,7	22,3	21,5	22,1	21,6	20,2	20,4	20,8	21,1	21,1
Services	62,7	62,0	64,0	63,0	63,9	64,0	65,1	65,1	64,8	64,7	64,7
Consommation totale	88,8	90,5	94,4	92,3	90,2	90,9	91,2	91,5	91,3	90,5	88,9
Investissement intérieur brut fixe	20,5	18,4	17,2	21,0	21,1	25,6	26,4	26,6	27,0	27,0	27,0
Investissement du Gouvernement	5,6	6,5	7,4	8,5	9,8	10,0	10,7	10,8	10,9	11,0	11,0
Investissement privé (comprend l'augmentation des stocks)	16,0	13,3	11,5	15,4	13,9	15,6	15,6	15,8	16,0	16,3	16,3
Exportations (GNFS)	27,9	28,7	28,5	26,8	26,7	25,8	23,3	23,9	24,0	17,2	17,2
Importations (GNFS)	37,2	37,8	39,0	39,0	39,8	41,6	43,0	41,4	40,0	32,6	32,6
Épargne intérieure brute	12,3	10,8	8,5	11,8	10,9	9,9	6,6	9,0	11,0	11,9	12,4
Épargne nationale brute	15,0	15,5	13,4	17,8	17,6	17,6	14,4	16,7	18,3	19,3	19,9
Éléments Memorandum											
Produit intérieur brut (millions US\$ aux prix actuels)	4692,0	4881,9	5350,7	7617,0	8102,0	8639,9	9196,1	9948,5	10775,4	11647,5	12462,8
Produit national brut par habitant (US\$, méthode Atlas)	514,4	517,0	556,7	791,3	828,2	867,8	901,6	950,2	1001,6	1057,7	1116,9
Taux de croissance réelle annuelle (% , calculé à partir des prix de 1999)											
Produit intérieur brut aux prix du marché	3,2	4,6	0,7	6,7	5,6	5,5	3,3	5,6	5,9	5,9	5,9
Revenu intérieur brut	3,2	5,7	0,8	6,3	6,3	5,7	4,6	4,9	5,3	5,8	6,5
Taux de croissance réelle par habitant (% , calculé à partir des prix 1999)											
Produit intérieur brut aux prix du marché	0,7	2,0	-1,8	4,1	3,0	2,9	0,8	3,0	3,4	3,3	3,3
Consommation totale	-1,7	1,9	1,7	0,2	2,1	1,5	0,6	2,3	3,0	3,9	3,9
Consommation privée	-4,4	2,5	1,8	0,3	2,0	2,7	1,0	1,8	2,6	3,7	3,7

Principaux indicateurs économiques (suite)

Indicateur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Balance des paiements											
(m US\$)											
Exportations (GNFS)	1310,2	1402,4	1527,6	2041,0	2164,5	2231,4	2138,9	2375,9	2587,9	2818,8	3070,3
Marchandises FOB	921,8	1004,0	1069,9	1404,9	1538,9	1543,1	1420,8	1627,5	1810,2	2003,3	2201,1
Importations (GNFS)	1746,2	1843,6	2084,9	2969,6	3223,1	3591,5	3953,4	4122,2	4314,6	4515,9	4726,6
Marchandises FOB	1340,0	1429,6	1609,0	2308,6	2544,5	2872,1	3201,8	3339,2	3501,8	3761,9	4027,0
Balance des ressources	-436,0	-441,2	-557,3	-928,7	-1058,5	-1360,1	-1814,5	-1746,3	-1726,7	-1697,1	-1656,3
Transferts nets courants (y compris transferts courants officiels)	292,8	300,6	394,5	600,8	659,4	782,5	837,4	879,4	960,3	1041,3	1121,9
Balance des comptes courants (après dons de capital officielles)	-253,5	-301,6	-365,4	-470,9	-497,1	-696,0	-1102,2	-992,0	-937,8	-926,8	-927,8
Investissement net étranger direct	1,2	3,8	16,6	55,8	65,2	100,5	141,2	151,0	174,5	197,9	221,5
Prêts à long terme (net)	153,1	122,7	241,3	305,7	317,8	246,3	-1773,6	536,7	360,5	545,3	601,9
Officiel	123,9	147,8	162,1	175,5	302,2	292,4	343,6	473,5	387,8	418,0	448,5
Privé	116,6	59,0	192,9	269,2	258,4	184,2	217,8	262,6	163,3	127,3	153,4
Autre capital (net, y compris erreurs et omissions)	-87,45	-84,11	-113,70	-139,03	-242,77	-230,29	-2335,01	-199,39	-190,57	-199,01	-192,79
Réserves	71,2	-20,6	-95,5	-290,3	53,2	213	152,5	108,4	182,1	133	123
Eléments											
Memorandum											
Balance des ressources (% du PIB aux prix du marché courant)	-9,3	-9,0	-10,4	-12,2	-13,1	-15,7	-19,7	-17,6	-16,0	-14,6	-13,3
Taux de croissance réelle annuelle											
(prix 1987)											
Exportations de marchandises (FOB)	-13,00%	10,20%	6,40%	17,20%	16,60%	7,50%	7,30%	4,80%	3,80%	3,70%	3,80%
Primaire	-15,90%	14,70%	10,20%	-3,00%	10,90%	6,20%	4,40%	3,60%	3,50%	5,50%	5,20%
Fabrications	-1,80%	5,20%	-0,10%	20,80%	11,00%	-1,10%	0,30%	0,10%	-0,20%	0,10%	0,00%
Importations de marchandise (CIF)	-6,40%	13,10%	9,80%	20,70%	18,00%	6,10%	6,40%	5,30%	3,90%	4,90%	4,70%

Principaux indicateurs économiques (suite)

Indicateur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Finances publiques (en% du PIB aux prix du marché courant)											
Revenus actuels	16,9	16,9	17,9	18,2	18,5	19,4	19,7	19,9	19,9	19,4	19,5
Dépenses actuelles	12,3	14,4	12,9	13,4	13,2	13,9	16,1	14,8	14,8	14,3	14,4
Surplus (+) ou déficit (-) du compte courant	4,5	2,4	5,0	4,8	5,3	5,5	3,7	5,1	5,1	5,2	5,1
Dépenses du capital	6,8	6,5	7,4	8,5	9,8	10,0	10,7	10,8	10,9	11,0	11,0
Financement étranger	0,5	1,5	1,8	1,7	3,4	3,6	2,9	4,5	3,5	3,5	3,5
Indicateurs monétaires											
M2/PIB (aux prix du marché actuel)	4,2	3,9	3,8	3,1	2,9	2,9	3,1	3,0	3,1	3,1	0,0
Croissance de M2 (%)	10,7	14,5	7,6	31,5	12,9	7,4	0,6	12,2	4,1	7,4	9,5
Croissance du crédit du secteur privé /croissance du crédit	1,74	0,73	-0,89	2,03	2,44	1,43	1,03	0,72	0,67	0,77	0,77
Croissance totale du crédit (%)											
Indices des prix (an 87 =100)											
Indice du prix d'exportation des marchandises	146,2	144,5	144,7	145	145,1	144,8	144,9	145	145	144,9	145
Indice du prix d'importation des marchandises	172,2	160,9	162,8	172,6	174,1	178,1	179,7	177,7	174,5	172,5	171,5
Indice des termes de l'échange des marchandises	84,9	89,8	88,9	84	83,4	81,3	80,6	81,6	83,1	84	84,5
Taux de change réel (US\$/LCU)	50,5	51,4	52,8	54,3	54,4	55,9	57,4	59,1	60,7	62,4	64,2
Indice des prix à la consommation (% taux de croissance)	0,7	3,0	2,3	0,0	0,5	1,7	1,9	1,9	2,2	2,0	1,6
Déflateur PIB (% taux de croissance)	1,9	2,6	3,3	-0,1	0,4	2,4	3,1	2,5	2,3	2,1	1,8

Annexe 10 : Principaux indicateurs d'exposition (CAS Annexe B7)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total de la dette encours et décaissé (TDO) (US\$ million) ^a	3 665	4 121	..							
Décaissements nets (US\$ million) ^a	196	198	..							
Service total de la dette (TDS) (US\$ million) ^a	213	219	244							
Indicateurs de la dette et du service de la dette (%)										
TDO/XGS ^b	205,3	209,8	..							
TDO/GDP	80,3	82,5	..							
TDS/XGS	12,0	11,2	9,8							
Concessionnel/TDO	75,0	75,5	..							
Indicateurs d'expositions BIRD (%)										
BIRD DS/DS public	0,8	0,0	0,0							
Créditeur préféré DS/public	47,1	47,7	45,3							
DS (%) ^c										
BIRD DS/XGS	0,1	0,0	0,0	0,0						
BIRD TDO (US\$ million) ^d	0	0	0	0						
Dont la valeur actualisée des garanties (US\$ million)										
Part du portefeuille BIRD (%)	0	0	0	0						
IDA TDO (US\$ million) ^d	1 384	1 578	1 806	2040						
SFI (US\$ million)										
Prêts										
Capitaux propres et titres de créance assimilables à un titre de capitaux propres /c										
MIGA										
Garanties MIGA (US\$ million)										

^a Inclut la dette publique et publiquement garantie, privée non garantie, l'utilisation des crédits FMI et le capital net à court terme.

^b « XGS » désigne les exportations de biens et de services, y compris les remises d'argent des travailleurs.

^c Les créanciers privilégiés sont définis comme étant : IBRD, IDA, les banques de développement régional multilatéral, le FMI, et la Banque pour les règlements internationaux.

^d Inclut la valeur actualisée des garanties.

^e Inclut les types de capitaux propres et de titres assimilables à un titre de capitaux propres des instruments de prêt et de capitaux propres.

Annexe 11 : Opérations du portefeuille (BIRD/IDA et dons) (CAS Annexe B8)

au 07/03/2007

Projets clos	98
<u>BIRD/IDA *</u>	
Total décaissé (actif)	324,06
dont remboursé	0,00
Total décaissé (clos)	2 100,85
dont remboursé	385,35
Total décaissé (actif + clos)	2 424,91
dont remboursé	385,35
Total non-décaissé (actif)	416,31
Total non-décaissé (clos)	0,60
Total non-décaissé (actif + clos)	416,92

ID Projet	Désignation du projet	<u>Dernier PSR</u>		Ex.	<u>Montant initial (US\$ million)</u>					<u>Différence entre attendu et réel</u>		
		<u>Notation de supervision</u>			BIRD	IDA	Don	Annul.	Non décaissé	<u>Décaissements</u>		
		<u>Objectifs de développement</u>	<u>Progression de la mise en œuvre</u>							Orig.	Rév.	
P083609	SN-Dév. des marchés agricoles (Ex. 06)	S	MS	06		35				36,3	2,66	
P093622	SN-Serv. agri & org. de prod. APL 2 (Ex. 06)	S	S	06		20				18,51	-1,05	
P069207	SN-Reconstr urg Casamance supt (Ex. 05)	MU	MU	05		20				12,85	4,98	
P073477	SN-Amélior. effic. sect. électr.Phase 1 APL-1	S	S	05		15,7				12,03	5,35	
P085708	SN-Ser. électr. pour les zones rurales for (Ex. 05)	S	S	05		29,9				24,76	13,12	
P070530	SN-GEF Serv. électr. pour zones rurales (Ex. 05)	S	S	05			5			4,81	2,74	
P058367	SN-GEF Gest. Int. des res. Marines et côt. (Ex. 05)	S	S	05			5,34	0,34		3,64	1,14	
P086480	SN-GIRMaC SIL (Ex. 05)	S	S	05		10				6,64	1,03	
P074059	SN-Prévention & contrôle VIH/SIDA APL (Ex. 02)	MS	MS	02		30				13,04	8,1	
P084022	SN-Programme de développement des autorités locales	S	S	07		80				79,09	4	
P041528	SN-Sect. eau à long terme SIL (Ex. 01)	S	S	01		125				46,09	14,51	2,6
P097181	SN-Progr. d'amélioration de la nutrition 2 - APL (Ex. 07)	S	S	07		15				11,82	-2,6	
P088656	SN-Programme de dév. local participatif (Ex. 06)	S	S	06		50,05				43,16	-3,75	
P051609	SN-Promotion invest. privé SIL (Ex. 03)	S	S	03		46				31,58	13,78	20,2
P080013	SN-Crédit d'ajust. sect priv (Ex. 04)	S	S	04		45				20,26	20,21	1
P089254	SN-Educ. qualité pour tous APL 2 (Ex. 07)	S	S	07		30				30,63	3,63	
P002366	SN-Transp. SIL 2 (Ex. 99)	S	S	99		90				6,78	3,13	-2,73
P055472	SN-Amélioration mobil. urb. APL (Ex. 00)	MS	S	00		70				22,74	15,82	8,22
Résultat général						711,65	10,34	0,34		424,73	106,8	28,3

**Annexe 12 : Indicateurs sélectionnés de la performance et de la gestion de la Banque
(CAS Annexe B2)
(au 03/07/2007)**

Indicateur	2004	2005	2006	2007
<i>Evaluation du portefeuille</i>				
Nombre de projets en cours de mise en œuvre ^a	14	15	15	16
Période moyenne de mise en œuvre (années) ^b	4,5	3,4	2,9	3,1
Pourcentage de projets problématiques par nombre ^{a, c}	21,4	6,7	0,0	6,3
Pourcentage de projets problématiques par montant ^{a, c}	30,4	7,0	0,0	2,8
Pourcentage de projets à risque par nombre ^{a, d}	21,4	6,7	6,7	6,3
Pourcentage de projets à risque par montant ^{a, d}	30,4	7,0	3,1	2,8
Taux de décaissement (%) ^e	24,6	39,7	29,0	19,7
<i>Gestion du portefeuille</i>				
	Oui	Oui	Oui	Oui
CPPR durant l'année (oui/non)				
Ressources de supervision (total US\$)	500,37	527,51	446,39	415,61
Supervision moyenne (US\$/projet)	83,40	87,92	89,28	69,27

Elément mémorandum	Depuis exerc. 80	Depuis les 5 derniers exercices
Eval. du projet par l'OED par nombre	80	16
Eval. du projet par l'OED par montant (millions US\$)	1 952,2	528,7
% des projets OED notés IS ou TIS par nombre	28,8	18,8
% des projets OED notés IS ou TIS par montant	24,7	15,5

a. Tel qu'indiqué dans le Rapport annuel sur la performance du portefeuille (excepté pour l'exercice en cours).

b. Age moyen des projets dans le portefeuille national de la Banque.

d. Tel que défini dans le Programme d'amélioration du portefeuille.

e. Ratio des décaissements durant l'année sur le solde non décaissé du portefeuille de la Banque au début de l'année : projets d'investissement uniquement.

* Tous les indicateurs concernent les projets actifs dans le portefeuille, à l'exception du taux des décaissements, qui comprend tous les projets actifs ainsi que les projets en sortie durant l'exercice.

Annexe 13 : Résumé du programme BIRD/IDA (CAS Annexe B3)
au 15/03/2007

Exercice	ID projet	US\$ (Millions)
2007	PRSC III	20,0
	Amélioration de la nutrition II	15,0
	Education de qualité pour tous II	30,0
	Programme de développement des autorités locales	80,0
	WAAP régional	5,0
	Sous-total	150,0
2008	* Autoroute à péage Dakar/Diamniadio	
	* Reprise du secteur de l'énergie DPL	
	* Source de financement non encore déterminée	
2009	PRSC IV/Stratégie de croissance accélérée	60,0
	Gestion durable de l'énergie (PRODEGE)	10,0
	Projet d'intégration MTA/SN/GM	20,0
	Mobilité urbaine II/Transports III	50,0
	Gouvernance judiciaire	10,0
	Sous-total	150,0
2010	PRSC V	30,0
	Eau potable et assainissement	60,0
	Electricité pour les zones rurales II	30,0
	Projet régional de biosécurité	à déterminer
	Navigation multimodale du fleuve Sénégal	à confirmer
	Sous-total	120,0
Résultat total		420,0

*Autoroute à péage Dakar/Diamniadio (50); Reprise du secteur de l'énergie DPL (50)
(financement non encore déterminé)

Annexe 14 : Sommaire des services hors prêt de la CAS(Annexe B4)
(au 21/03/07)

Produit	Achèvement Exercice
Programmé durant l'exercice 07	
DSRP complet/ Travaux économiques généraux	annuel
Stratégie d'assistance pays (CAS)	2007
CFAA et CPAR intégrés	2007
Enfants des rues	2007
Appui ESSD TF (Dialogue secteur dév. durable)	2008
Evaluation de la sexospécificité	2007
Analyse environnementale du pays	2007
Mémorandum économique du pays	2008
Programmé durant l'exercice 08	
Mémorandum économique du pays	2008
Rapport de progression DSRP/GEW	annuel
PER (réforme de la fonction publique)	2008
Evaluation du climat d'investissement (ICA)	2008
Note sur la stratégie de l'emploi	2008
Financement du secteur financier	2008
Appui ESSD TF (Dialogue secteur dév. durable)	2008
Evaluation de la sexospécificité	2008
Programmé durant l'exercice 09	
Rapport sur la progression DSRP/GEW	annuel
Rapport sur la progression de la CAS	2009
Estimation de la pauvreté	2009
Note PER	2009
Programmé pour l'exercice 10	
Evaluation AGS à moyen terme	2010
Note PER	2010
Mise à jour PEFA	2010

Carte du pays